

RAPPORT DE L'ETUDE DU CONCEPT DE BASE
POUR
LE PROJET DE CONSTRUCTION
D'ECOLES PRIMAIRES (PHASE III)
AU
BURKINA FASO

DECEMBRE 2004

AGENCE JAPONAISE DE COOPERATION INTERNATIONALE
FUKUNAGA ARCHITECTS ENGINEERS
IC NET LIMITED

GM

JR()

04-216

Avant-propos

En réponse à la requête du Gouvernement du Burkina Faso, le Gouvernement du Japon a décidé d'exécuter par l'entremise de l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA) une étude du concept de base pour le Projet de construction d'écoles primaires (Phase III).

Du 3 avril au 13 mai 2004, JICA a envoyé au Burkina Faso une mission.

Après un échange de vues avec les autorités concernées du Gouvernement, la mission a effectué des études sur les sites du Projet. Au retour de la mission au Japon, l'étude a été approfondie et le projet du rapport de l'étude du concept de base du Projet a été préparé. Afin de discuter du contenu du projet du rapport de l'étude du concept de base du Projet, une autre mission a été envoyée du 9 au 23 octobre 2004 au Burkina Faso. Par la suite, le rapport ci-joint a été complété.

Je suis heureux de remettre ce rapport et je souhaite qu'il contribue à la promotion du Projet et au renforcement des relations amicales entre nos deux pays.

En terminant, je tiens à exprimer mes remerciements les plus sincères aux autorités concernées du Gouvernement de la République de Madagascar pour leur coopération avec les membres de la mission.

Le 8 Décembre 2004,

Seiji KOJIMA

Vice-président

Agence japonaise de coopération internationale

Lettre de présentation

Nous avons le plaisir de vous soumettre le rapport de l'étude du concept de base pour le Projet de construction d'écoles primaires (Phase III) au Burkina Faso.

Cette étude a été réalisée par le consortium entre Fukunaga Architects Engineers et IC Net Limited, du 1^{er} avril 2004 au 8 Décembre 2004, sur la base du contrat signé avec votre agence. Lors de cette étude, nous avons pleinement tenu compte de la situation actuelle au Burkina Faso, pour étudier la pertinence du Projet susmentionné et établir le concept de projet le mieux adapté au cadre de la coopération financière sous forme de don du Japon

En espérant que ce rapport vous sera utile pour la promotion de ce Projet, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments respectueux

Le 8 Décembre 2004,

Ichiro NOMURA

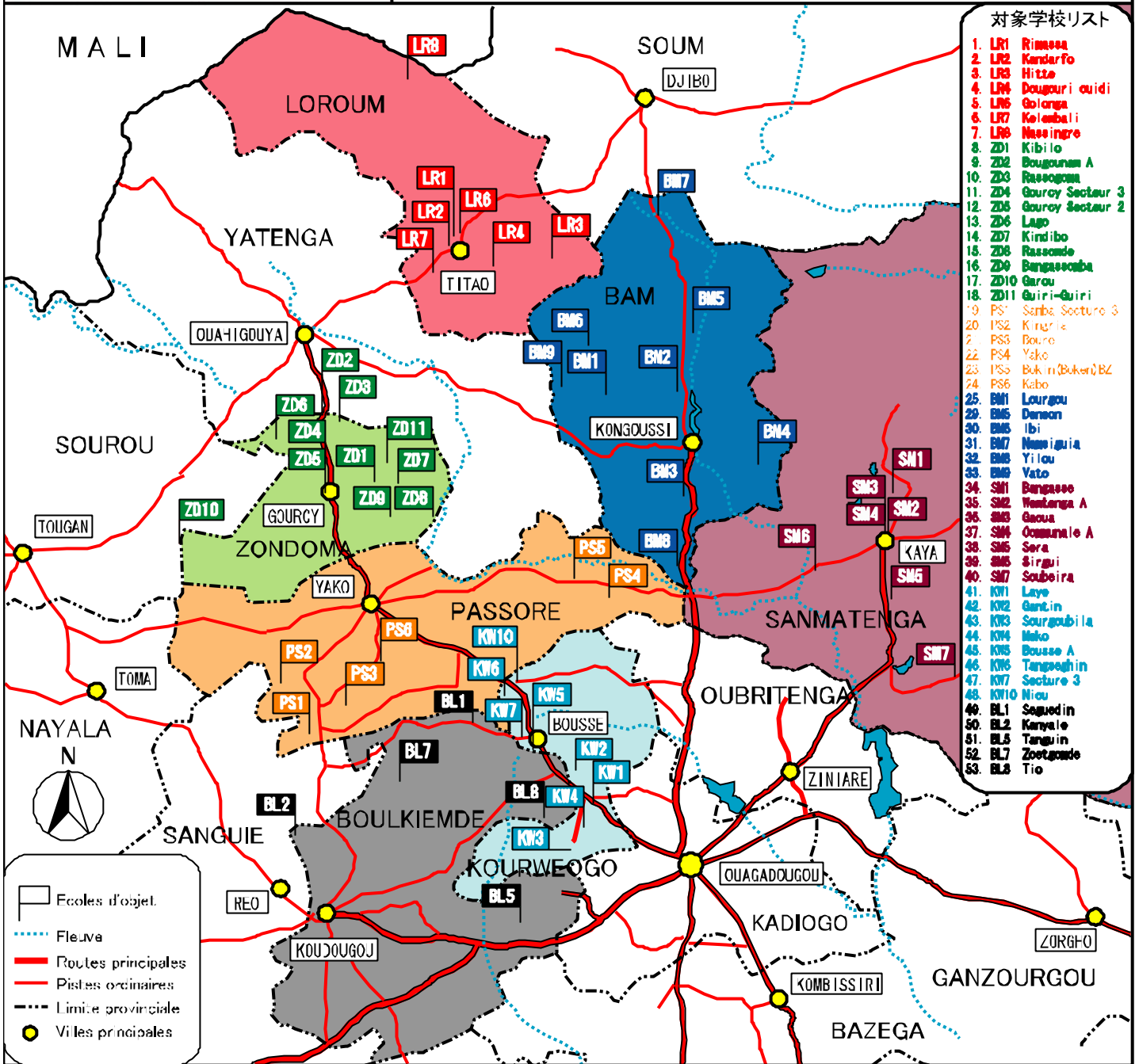
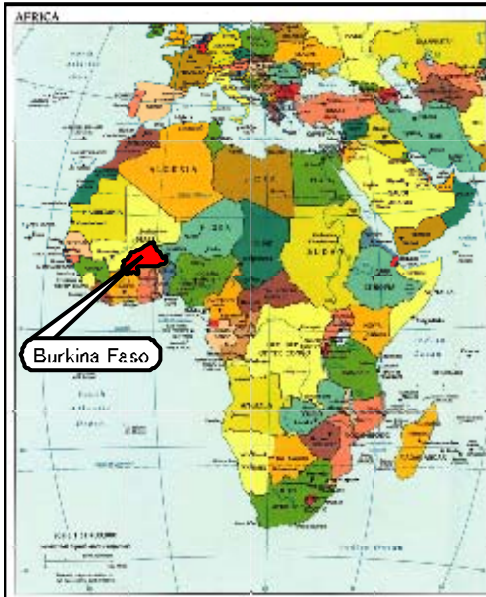
Chef des ingénieurs-conseils,

Equipe de l'étude du concept de base pour le Projet de construction
d'écoles primaires (Phase III)

au Burkina Faso

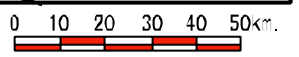
Le consortium entre Fukunaga Architects Engineers et
IC Net Limited.

CARTE DE SITUATION



対象学校リスト

1. LR1 Rianessa
2. LR2 KandaFo
3. LR3 Hitze
4. LR4 Dougouri ouidi
5. LR5 Gologna
6. LR7 Kelembali
7. LR8 Nassingre
8. ZD1 Kibilo
9. ZD2 Bouganama A
10. ZD3 Rassogona
11. ZD4 Gouroy Secteur 3
12. ZD6 Gouroy Secteur 2
13. ZD6 Lago
14. ZD7 Kindibo
15. ZD8 Rassonde
16. ZD9 Bangassouba
17. ZD10 Garou
18. ZD11 Guiri-Guiri
19. PS1 Sanba Secteur 3
20. PS2 Kingie
21. PS3 Doure
22. PS4 Yako
23. PS5 Bukin(Buker)BZ
24. PS6 Kabo
25. SM1 Lourougou
26. SM2 Danson
27. SM3 Ibi
28. SM4 Nassingra
29. SM5 Yilou
30. SM6 Vato
31. SM7 Bangassou
32. SM8 Wankanga A
33. SM9 Gacou
34. SM10 Oouanale A
35. SM11 Sara
36. SM12 Sirigu
37. SM13 Soubeira
38. SM14 Laya
39. SM15 Gantim
40. SM16 Sourgoubila
41. SM17 Miko
42. SM18 Boussa A
43. SM19 Tangouahin
44. SM20 Secteur 3
45. SM21 Niou
46. BL1 Seguedin
47. BL2 Kanyale
48. BL3 Tanguin
49. BL4 Zoetgoude
50. BL5 Tio



Représentation visuelle des bâtiments prévus après leur achèvement



Glossaire des abréviations

Sigles (ordre alphabétique)	Nom (Français/Anglais)
AfD	Agence française de Développement
AME	Association des Mères d'Elèves
APE	Association des Parents d'Elèves
B/A	Banking Arrangements
BAD	Banque africaine de Développement
B/D	Basic Design Study
BEPC	Brevet d'Etudes du Premier Cycle
BID	Banque Islamique de Développement
BPE	Bureau des Projets Education
CAP	Certificat d'Aptitude Pédagogique
CE	Cours Elémentaires
CEB	Circonscription de l'Education de Base
CEBNF	Centre d'Education de Base Non Formel
CEP	Certificat d'Etudes Primaires
CNAPEP	Conseil National des Associations des Parents d'Elèves du Primaire
CM	Cours Moyens
CP	Cours Préparatoires
CPAF	Centre permanent d'Alphabétisation et de Formation
CPPP	Coordination des Plans, Projets et Programmes
CREVLN	Centre de Recherche des Innovations Educatives et de la Valorisation des Langues Nationales
CT	Conseiller Technique
DAF	Direction de l'Administration des Finances
DAFD	Direction de l'Alphabétisation/Formation pour le Développement
DAMSE	Direction de l'Allocation des Moyens Spécifiques aux Ecoles
DCEB	Direction Communale de l'Education de Base
DCPM	Direction de la Communication et de la Presse Ministérielle
DDEB	Direction de Développement de l'Enseignement de Base
DENF	Direction de l'Education Non Formelle
DEB privé	Direction de l'Enseignement de Base privé
DEC	Direction des Examens et Concours
DEP	Direction des Etudes et de la Planification
DFE	Diplôme de Fin d'Etude
DGEB	Direction Générale de l'Enseignement de Base
DG/AENF	Direction Général de l'Alphabétisation et de l'Education Non Formelle
DG/CRIEF	Direction Générale du Centre de Recherche, des Innovations Educatives et de la Formation
DPEF	Direction de la Promotion de l'Education des Filles
DRH	Direction des Ressources Humaines
DPEBA	Direction Provincial de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation
DREBA	Direction Régionale de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation

Sigles (ordre alphabétique)	Nom (Français/Anglais)
DRH	Direction des Ressources Humaines
EFA	Education for All
E/N	Exchange of Notes
ENEP	Ecole Nationale des Enseignements du Primaire
ES	Ecoles Satellites
EU	European Union
FED	Fonds européen de Développement
GDP	Gross Domestic Product
HDI	Human Development Index
HIPC's	Heavily Indebted Poor Countries
IAC	Instituteur Adjoint Certifié
IDA	International Development Association
IMF	International Monetary Fund
ITS	Inspection Technique des Services
MESSRS	Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique Recherche Scientifique
MDGs	Millennium Development Goals
MFB	Ministère des Finances et du Budget
ODA	Official Development Assistance
PAEN	Projet d'Appui à l'Education Nationale
PAOEB	Programme d'Amélioration de l'Offre Educative de Base
PASEB	Programme d'Appui au Secteur de l'Education de Base
MEBA	Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation
NGO	Non-Governmental Organization
PDDEB	Plan Décennal de Développement de l'Education de Base
PRSP	Poverty Reduction Strategic Paper
PIP	Programme d'Investissements Publics
PPTE	Pays Pauvres Très Endettés
PTFs	Partenaires Technique et Financiers
SP	Secrétariat Particulier
SP/PDDEB	Secrétariat Permanent / Plan Décennal de Développement de Base
TBS	Taux Brut de Scolarisation
TNS	Taux Net de Scolarisation
UNICEF	United Nations Children's Fund
VAT	Value-Added Tax
WHO	World Health Organization
MAHRH	Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
DGIRH	Direction Générale de l'Inventaire des Ressources Hydrauliques
DGAEP	Direction Générale de l'Approvisionnement en Eau Potable
DHV	Direction de l'Hydraulique Villageoise

Liste des figures et tableaux

CHAPITRE 1

Tableau 1	Zones ciblées par ordre de priorité par zone.....	2
Tableau 2	Composantes par ordre de priorité.....	2

CHAPITRE 2

Tableau 3	Modifications des écoles faisant l'objet de l'étude.....	9
Tableau 4	Résultat de sélection des sites faisant l'objet du Projet	10
Tableau 5	Taux de scolarisation	12
Tableau 6	Croissance d'effectifs d'élèves	12
Tableau 7	Nombre de salles de classe nécessaires et nombre de sites	13
Tableau 8	Structure de salles de classe existantes	14
Tableau 9	Calcul du nombre de salles de classe.....	16
Tableau 10	Etat de logements existants.....	17
Tableau 11	Calcul du nombre de logements de maître.....	20
Tableau 12	Etendue d'intervention du plan des installations d'alimentation en eau potable.....	25
Tableau 13	Liste des écoles ciblées du plan des installations d'alimentation en eau potable	25
Tableau 14	Récapitulatif de nombres prévisionnels d'effectifs d'élèves en 2007/08	29
Tableau 15	Taux de forages réussis et profondeurs moyennes de forages	34
Tableau 16	Comparaison des modes et matériaux de construction.....	41
Tableau 17	Liste des mobiliers.....	42
Tableau 18	Etendue des charges.....	55
Tableau 19	Plan d'approvisionnement par type de matériaux.....	57
Tableau 20	Plan d'approvisionnement du matériel de construction.....	58
Tableau 21	Points essentiels du « Manuel pour la maintenance des installations d'alimentation en eau pour écoles (projet) ».....	68
Tableau 22	Calcul des superficies par étape de travaux	70
Tableau 23	Aménagement de mobiliers scolaires	71
Tableau 24	Planification des installations par étape de travaux	72
Figure 1	Schéma de principe des installations d'alimentation en eau potable	24
Figure 2	Vue en plan.....	37
Figure 3	Vue en plan.....	37
Figure 4	Vue en plan.....	38
Figure 5	Vue en plan.....	38
Figure 6	Vue en coupe	39
Figure 7	Vue en plan du bâtiment de salles de classe Type A	45
Figure 8	Vue en élévation du bâtiment de salles de classe Type A.....	46
Figure 9	Vue en plan du bâtiment de salles de classe Type B	47
Figure 10	Vue en coupe du bâtiment de salles de classe	48
Figure 11	Plan standard du logement de maître	49
Figure 12	Plan standard du bloc de latrines.....	50
Figure 13	Système de la Composante Soft.....	66
Figure 14	Responsabilités de chaque organisme	67
Figure 15	Calendrier d'exécution	74

CHAPITRE 3

Tableau 25	Effets directs	79
Tableau 26	Effets indirects	80

Résumé

Le Burkina Faso est un pays enclavé de l'Afrique de l'Ouest dont la plus grande partie du territoire fait partie de la zone climatique soudanaise¹. Il occupe une superficie de 274 000 km² pour une population de 11,8 millions de personnes. Environ 85% de la population totale vit en zone rurale et une grande partie de ceux-là vit de l'agriculture et de l'élevage. Pour l'année 2002, le secteur primaire représentait 37,6 % du PIB (Produit intérieur brut) du Burkina Faso.

A l'heure actuelle, selon le DSRP (Document de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté) établi en juin 2000, le Burkina Faso connaît, tout en recevant une aide de différents partenaires de développements, un développement économique et social ainsi que des réformes structurelles. Toutefois, en raison de divers facteurs tels que le retard qu'enregistre le développement des ressources humaines, des conditions naturelles rigoureuses et la croissance de la population, le pays était toujours en base de la liste de l'indice du développement humain² (2002), occupant le 173^e rang sur 175 pays y figurant. Le faible taux d'alphabétisation et de scolarisation dans l'éducation primaire, en particulier, est considéré comme la cause principale de la pauvreté.

Si l'on examine les conditions de scolarisation dans les écoles primaires au Burkina Faso, le nombre d'élèves excède 100 enfants par classe, la plupart des salles de classe sont en banco (briques séchées au soleil) et donc grossières et les mobiliers scolaires de base tels que les tables-bancs sont en déficit. En outre, l'eau potable pour la consommation provenant de puits et de nappes d'eau insalubres est extrêmement de mauvaise qualité et est la source de maladies. Conscient que les failles du milieu scolaire sont l'une des causes du faible taux de scolarisation et d'alphabétisation, le gouvernement burkinabé a élaboré en 1999 le Plan Décennal de Développement de l'Education de base (PDDEB 2001-2010) dont l'objectif est la construction de 20 000 salles de classe, 4 000 logements de maître et de 7 000 forages. Celui-ci vise également à porter le taux de scolarisation dans l'éducation de base des 42,7% actuels (2001) à 70% en 2019 et d'accroître le taux d'alphabétisation de 26% à 40 %.

Dans ces circonstances, le Burkina Faso est reconnu en tant que pays faisant l'objet du FTI (Fast track initiative - Initiative accélérée) par la Banque mondiale, et, tout en recevant l'aide d'autres partenaires de développements, s'applique à améliorer le milieu scolaire du pays dans le cadre du plan PDDEB. C'est ainsi que, faisant suite au Projet de Construction d'Ecoles Primaires (1995) et au Projet de Construction d'Ecoles primaires, Phase II (1997, 1998) mis en œuvre dans le passé dans le cadre de la coopération financière non-remboursable du gouvernement japonais, la partie burkinabé a élaboré le Projet de Construction d'Ecoles primaires, Phase III, concernant l'augmentation et la reconstruction de salles de classe existantes ainsi que des installations d'alimentation en eau (forages) dans 10 préfectures dans lesquelles l'aménagement du milieu scolaire est particulièrement en retard, même à l'intérieur du pays, et dans lesquelles l'aide des autres partenaires de développement est peu présente, et en a formulé la demande pour une coopération financière non-remboursable auprès de notre pays.

Vis-à-vis de cette demande, le gouvernement japonais, par le biais de l'Agence japonaise de Coopération Internationale (JICA), a envoyé une mission d'étude préliminaire en juin 2003 et a examiné l'arrière-plan, le contenu et la pertinence du Projet. Etant donné la répartition des sites objet de la requête sur une vaste étendue (préfectures) et la variété des composantes de la requête, la mission, après avoir obtenu l'accord de la partie burkinabé sur la nécessité de restreindre dans une certaine mesure les zones ciblées (préfectures) et les composantes du projet,

¹ La zone climatique au sud de la ligne des précipitations annuelles de 900 mm située 12 degrés au sud de la latitude nord.

² Indexation établie selon une méthode de calcul unique servant à mesurer le degré de développement d'un pays, sur la base du PIB par capital, l'espérance de vie moyenne à la naissance et le taux d'alphabétisation.

a vérifié l'ordre de priorité sur ces deux éléments.

Au vu du résultat de l'examen des éléments de cette étude qui vérifiait la nécessité et la pertinence de ce projet, le gouvernement japonais a décidé de mettre en œuvre l'étude du concept de base, et l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) a envoyé sur le terrain, au Burkina Faso, une mission d'étude du concept de base du 3 avril au 13 mai 2004. La mission d'étude, dans le cadre de cette étude, a obtenu l'accord de la partie burkinabé quant à exclure, parmi les 10 préfectures de la demande, une préfecture pour laquelle l'aide de la Banque Africaine de Développement a été décidée, du point de vue chevauchement des donateurs, et deux préfectures à l'Ouest du pays, du point de vue de l'efficacité des travaux de construction. Elle a ensuite tenu des réunions de concertation avec le ministère burkinabé de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation (MEBA) et les personnes concernées dans les sept préfectures faisant l'objet de cette étude (Loroum, Zondoma, Passore, Kourweogo, Bam, Samatenga, Boulkiemde), vérifié de nouveau les résultats de l'étude préliminaire, recueilli la documentation afférente et a réalisé une étude sur le site des écoles prévues pour le projet. De retour au Japon, s'appuyant sur les résultats de l'étude sur le terrain, la mission d'étude a étudié le concept de base adéquat, et a élaboré le rapport sommaire du concept de base. Le même organisme a envoyé sur le terrain, du 9 au 23 octobre 2004, une mission d'étude pour l'explication du rapport sommaire du concept de base. Cette explication sur place ayant permis d'aboutir à un accord de base avec le gouvernement burkinabé, le rapport d'étude du concept de base a été mis au point.

Ce projet, élaboré dans le cadre de l'aménagement des infrastructures scolaires que poursuit le gouvernement du Burkina Faso, dans le PDDEB, a pour objectif final de répondre au manque de salles de classe dans les 7 préfectures cibles, et d'améliorer l'accès à l'éducation. De plus, dans le cadre du projet, des installations pour l'alimentation en eau, des latrines et autres installations seront construites, et une « composante soft » (renforcement du système de gestion et de maintien des installations d'alimentation en eau des écoles par les écoles, les associations des parents d'élèves et les communautés locales) sera mise en œuvre, permettant de rehausser la conscience des personnes concernées sur la gestion et la maintenance des installations, ainsi que leurs capacités; ces facteurs auront pour résultat d'améliorer l'environnement de la scolarisation.

Lors de la sélection des écoles qui feront l'objet de ce projet, parmi les 59 écoles faisant l'objet des études, 6 ont été exclues du point de vue chevauchement de donateurs et urgence d'intervention. Par conséquent le nombre d'écoles cibles a été fixé à 53.

En outre, dans le cadre de ce projet, la partie intéressée a exprimé le souhait que le principe des complexes scolaires (trois salles de classe, trois logements de maître, un forage et 6 compartiments de latrines) sur lequel l'importance a été soulignée dans le PDDEB soit adopté, et étant donné que ces nécessité et pertinence ont été vérifiées par l'étude du concept de base, en tant que composantes annexes aux bâtiments des salles de classes, l'aménagement des logements de maître, les installations d'alimentation en eau (forages), les latrines et les mobiliers scolaires seront prévus. Le concept de base pour chacune des installations suivra les normes du PDDEB qui est le plan sectoriel de l'Education du Burkina Faso, et en ce qui concerne le détail des spécifications concrètes, ayant recours à l'étude relative aux mobiliers scolaires aménagés dans le cadre du Projet de Construction d'Ecoles Primaires (1995) et du Projet de Construction d'Ecoles Primaires, Phase II (1997, 1998) et aux concertations avec la partie burkinabé, nous avons ajouté les améliorations nécessaires et avons élaboré le concept de base de l'envergure et du contenu optimaux.

En ce qui concerne la taille et le contenu des salles de classe, les normes du PDDEB sont

de 6 salles de classe par école, pour une école standard, et au minimum de 3 salles de classe par école. De plus, le nombre d'élèves standard par salle de classe est de 60 élèves, 30 élèves au minimum et 80 élèves au maximum. C'est ainsi que, dans le présent projet, il a été présupposé, en moyenne, 60 élèves par salle de classe et, en principe, 6 salles de classe par école. En ce qui concerne les écoles où le nombre des élèves ne dépasse pas 30 élèves par salle de classe, nous avons déterminé trois salles de classe prenant comme hypothèse des classes à années multiples ; dans le cas d'écoles où le nombre d'élèves dépasse 80 élèves par salle de classe, nous avons déterminé le nombre entier résultant du nombre d'élèves divisé par 80. Par ailleurs, en ce qui concerne le nombre d'élèves servant de base à nos calculs, nous avons calculé le nombre d'élèves (nombre d'élèves entre 7 et 12 ans, âge pouvant prétendre à la scolarisation) estimé pour l'année scolaire suivant l'achèvement de la deuxième étape des travaux du projet (2008/2009). Ainsi, nous avons calculé que le nombre de salles de classe nécessaires était de 288, et à partir de ce chiffre, nous avons déterminé, soustrayant le nombre de salles de classe jugées utilisables, que le nombre de salles de classe faisant l'objet de ce projet serait de 168.

Pour ce qui est du logement de maître, bien que dans l'ordre des priorités formulées par la partie intéressée, celui-ci suivait les salles de classe et que son importance ait été vérifiée dans le cadre de l'étude pour trouver le personnel enseignant dans les écoles des lieux éloignés, compte tenu du fait que l'aménagement des salles de classe est le premier objectif du projet, nous avons fixé le nombre prévu maximal par site dans la limite de la taille prévue pour trois salles de classe, et, en outre, les écoles en zone urbaine pour lesquelles la nécessité du logement de maître n'est pas vérifiée, les écoles n'ayant pas une telle demande et les écoles en cours de construction par d'autres partenaires de développements ne feront pas l'objet de ce projet. Par conséquent, le nombre de logements qui fera l'objet du projet, après déduction du nombre de logements pouvant encore servir, est de 105.

En ce qui concerne les installations d'alimentation en eau pour les écoles, nous avons prévu l'aménagement de forages équipés de pompes à force humaine, à l'exception d'une école où l'installation est en construction par d'autres donateurs, pour la totalité des 34 écoles ne possédant pas de forages. En outre, à l'heure actuelle, des forages pour les écoles existent, mais pour les sept sites scolaires pour lesquels l'état de délabrement et de détérioration des équipements de pompage est notable, la réparation de ceux-ci, par le remplacement des équipements de pompage, fera l'objet de ce projet.

Pour les latrines, suivant la norme des installations scolaires au Burkina Faso à savoir un bloc de latrines (six compartiments : trois pour les garçons et trois pour les filles) pour les élèves pour trois salles de classe (1 bâtiment), nous prévoyons uniformément un bloc de latrines (six compartiments : trois pour les garçons et trois pour les filles) dans les écoles cibles, à l'exclusion des écoles équipées d'un bloc de latrines dont le fonctionnement a été confirmé

Pour les mobiliers scolaires, suivant la norme éducative du Burkina Faso, nous prévoyons comme standard 60 élèves/salle de classe. En outre, en ce qui concerne les spécifications des mobiliers scolaires, du point de vue de la facilité de maintenance et de gestion, nous aurons recours au même standard.

De plus, au Burkina Faso, bien que les installations d'alimentation en eau pour écoles soient considérées comme indispensables dans les complexes scolaires, il n'existe actuellement pas de système dans l'administration de l'enseignement burkinabé, pour soutenir la maintenance des forages des écoles primaires, par le biais de la surveillance et du contrôle de la gestion et de la maintenance des installations (forages). Par conséquent, dans le cadre de ce Projet, une « Composante soft » sera mise en oeuvre dans le but d'aider la réalisation d'un système commun de gestion et de maintenance des installations d'alimentation en eau pour écoles, par les organismes d'administration de l'enseignement, les écoles et les communautés locales.

Le résumé de ce projet, compilé sur la base des concertations de la partie burkinabé dans le cadre l'étude sur le terrain du concept de base, les analyses des éléments au Japon et l'étude d'explication du rapport sommaire du concept de base qui a suivi, figure dans le tableau sur la page suivante.

Projet pour la fourniture des mobiliers scolaires :

ETAPE	Pour élèves	Pour maîtres		Pour directeurs		Pour réunions	Armoire
	Table-banc (pour 2 personnes)	Bureau	Chaise	Bureau	Fauteuil	Chaise	
1ère étape	2,430	81	81	15	15	30	71
2ème étape	2,610	87	87	22	22	44	142
TOTAL	5,040 unités	168 unités	168 unités	37 unités	37 unités	74 unités	213 unités

Projet pour l'alimentation en eau :

ETAPE	Nouvelle construction	Réhabilitation	Activités de sensibilisation
1ère étape (14 sites)	34	7	1ère campagne
2ème étape (20 sites)	—	—	2ème campagne
TOTAL (34 sites)	34 sites	7 sites	46 sites

En ce qui concerne l'exécution du Projet à réaliser dans le cadre de la coopération financière non-remboursable du gouvernement du Japon, elle se fera en 2 étapes, avec, pour chaque étape, 3 mois prévus pour la conception détaillée et l'élaboration du dossier d'appel d'offres, environ 2 mois prévus pour la soumission et la sélection de la société de construction, et environ 12 mois prévus pour l'exécution des travaux. Cependant, la construction des installations d'alimentation en eau pour écoles sera entièrement exécutée durant la première étape, alors que la réalisation de la Composante soft concernant la gestion et maintenance des installations d'alimentation en eau sera effectuée durant les deux étapes.

Ainsi, le montant total nécessaire à la réalisation du Projet se monte à 1,650 milliards de yens, dont 1,644 milliards de yens à la charge du Japon et 6 millions de yens à la charge du Burkina Faso.

Les principaux effets du Projet sont les suivants:

- 1) L'amélioration du nombre d'élèves par salle de classe: 168 salles de classe seront construites (extension: 93, remplacement: 75) dans les 53 écoles faisant l'objet du Projet ; ainsi, le nombre d'élèves par salle de classe passera de 101,85 élèves (nombre d'élèves avant exécution du projet / nombre de salles de classe existantes utilisables) à 60,5 élèves, l'année scolaire suivant l'achèvement des travaux (2008/2009).
- 2) L'amélioration de la gestion des écoles : la construction de 37 bâtiments de salles de classe avec bureaux de directeur et magasin permettra une gestion appropriée des matériels pédagogiques, ainsi que l'organisation de réunions d'enseignants, etc.
- 3) Fixation des enseignants grâce à la construction de logements de maîtres : 105 logements de maîtres seront construits dans 37 écoles cibles (seront exclues les 5 écoles bénéficiant de la coopération d'autres donateurs, les 5 écoles situées en zone urbaine, et les 6 écoles ne figurant pas sur la requête); ceci aura pour conséquence de faire passer le taux de suffisance des logements de maîtres de 18% (27 logements existants/150 logements nécessaires) à 88% (132 logements/ 150 logements nécessaires) et d'améliorer la fixation des enseignants.
- 4) Amélioration de l'environnement hygiénique grâce à la mise en place d'installations d'alimentation en eau (forages) : la construction de forages dans les 34 écoles sans forage

(1 forage par école), et la réhabilitation des forages dans les 7 écoles où les installations d'alimentation en eau sont très abîmées, permettra de fournir de l'eau potable aux enseignants et aux élèves et contribuera à l'amélioration de l'environnement hygiénique. De plus, la mise en place de « comités de gestion et de maintenance des forages » permettra une utilisation continue des installations d'alimentation en eau.

- 5) Amélioration de l'environnement hygiénique grâce à la construction de blocs de latrines : la construction d'un nombre approprié de blocs de latrines (3 compartiments pour garçons et 3 compartiments pour filles) dans les 40 écoles n'ayant pas suffisamment de latrines (moins de 4 compartiment) permettra aux élèves d'étudier dans de meilleures conditions hygiéniques.

Etant donné que ce Projet a pour but d'améliorer quantitativement et qualitativement les établissements d'enseignement primaire principalement dans les régions rurales du Burkina Faso et qu'il s'inscrit dans la politique du secteur d'éducation du Burkina Faso, l'exécution du présent Projet dans le cadre de la coopération financière non-remboursable est jugée pertinente. Cependant, pour que les effets du Projet atteignent leur maximum, il est important que le gouvernement du Burkina Faso aménage les terrains nécessaires avant les travaux de construction par le Projet, recrute ou affecte les enseignants additionnels pour les écoles nécessitant une augmentation du personnel, mette en place un organisme d'appui aux écoles primaires relevant de la compétence des services d'administration de l'enseignement (en particulier les Directions Provinciales du Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation) chargés de la maintenance des installations d'alimentation en eau et assure les dotations budgétaires et en personnel à cet effet.

Table des matières

Avant-propos	
Lettre de présentation	
Carte de situation	
Représentation visuelle des bâtiments prévus après leur achèvement	
Liste des figures et tableaux	
Glossaire des abréviations	

CHAPITRE 1 ARRIERE-PLAN DU PROJET

1-1 Arrière-plan et historique de la requête de coopération financière non

remboursable et son aperçu.....	1
1-1-1 Arrière-plan et historique de la requête	1
1-1-2 Aperçu de la requête	2

CHAPITRE 2 CONTENU DU PROJET

2-1 Description sommaire du Projet	4
2-1-1 Objectifs du Projet	4
2-1-2 Position et rôles du Projet	4
2-1-3 Historique de la Requête et Grands Axes du Projet	5
2-2 Concept de base du Projet.....	5
2-2-1 Principes de conception	5
2-2-1-1 Principes de base	5
2-2-1-2 Principes à l'égard de différentes conditions.....	6
2-2-2 Plan de Base.....	8
2-2-2-1 Examen du contenu de la requête et résultat	8
2-2-2-2 Examen du contenu du Projet.....	9
2-2-2-3 Examen de la norme et conditions de conception des infrastructures	26
2-2-2-4 Terrains de sites et plans d'implantation des infrastructures	34
2-2-2-5 Plan d'architecture.....	36
2-2-2-6 Plan des installations d'alimentation en eau.....	43
2-2-3 Plans Graphiques du Concept de Base.....	46
2-2-4 Plans d'exécution et d'approvisionnement.....	51
2-2-4-1 Principes d'exécution des travaux et d'approvisionnement	51
en matériels et matériaux	
2-2-4-2 Points auxquels il faudra prêter une attention particulière	52
dans l'exécution des travaux et l'approvisionnement	
2-2-4-3 Répartition des travaux entre les deux parties.....	54
2-2-4-4 Plan de supervision de l'exécution des travaux.....	55
et de l'approvisionnement	
2-2-4-5 Plan d'approvisionnement des matériels et des matériaux.....	56
2-2-4-6 Activités de sensibilisation se rapportant aux installations	59
d'alimentation en eau pour les écoles (Composante Soft)	
2-2-4-7 Composante construction d'installations	70
2-2-4-8 Plan d'exécution des travaux.....	73
2-3 Travaux à la charge de la partie burkinabé.....	75
2-4 Plan de Gestion et de Maintenance du Projet	76

CHAPITRE 3 EVALUATION DU PROJET ET RECOMMANDATIONS

3-1 Effet du Projet	77
3-1-1 Effets directs	77
3-1-2 Effets indirects	79
3-2 Problèmes et recommandations	80

CHAPITRE 1 ARRIERE-PLAN DU PROJET

Chapitre 1 Arrière-plan du Projet

1-1 Arrière-plan et historique de la requête de coopération financière non remboursable et son aperçu

1-1-1 Arrière-plan et historique de la requête

Les écoles primaires du Burkina Faso se trouvent dans les conditions très défavorables, à savoir, le ratio élèves/classe dépasse en moyenne 100, nombreuses salles de classe sont en matériau précaire notamment le banco et elles ne sont pas équipées de table-bancs, auxquelles s'ajoute l'apparition de maladies due à la qualité de l'eau potable du fait du manque d'installations d'alimentation en eau propre.

Tout en reconnaissant que ces conditions défavorables d'apprentissage des écoles constituent l'une des raisons de la faiblesse du taux d'alphabétisation et du taux de scolarisation, le Gouvernement du Burkina Faso a élaboré « le Plan Décennal du Développement de l'Education de Base (PDDEB) » qui a pour objectifs entre autres la construction de 20.000 salles de classe, de 4 000 logements de maître et de 7 000 forages afin d'améliorer le taux brut de scolarisation à 70 % et le taux d'alphabétisation à 40 % d'ici l'an 2010. En outre le Burkina Faso a été érigé comme l'un des pays bénéficiaires du First Truck Initiative de la Banque Mondiale et concentre ses efforts avec l'appui des donateurs pour améliorer l'environnement scolaire sur la base dudit plan PDDEB qui constitue le plan national, mais malgré ces efforts la situation demeure toujours difficile. Dans un tel contexte le Gouvernement burkinabé a formulé, sur la voie de prolongation des projets de phases I et II sur le financement du don du Japon, une requête de don auprès du Gouvernement du Japon pour la construction de salles de classe en remplacement de celles existantes ou en extension et d'installations d'alimentation en eau (forages) dans les 10 provinces qui accusent un retard dans la construction d'infrastructures scolaires par rapport au milieu urbain ou bénéficient peu d'interventions par d'autres donateurs.

Toutefois, compte tenu du fait que ladite requête a été retirée pour la raison du coût de construction élevé bien que les projets de phases I et II réalisés sur le financement du Gouvernement du Japon aient été hautement appréciés, de la nécessité de répartir clairement les champs d'actions entre les différents donateurs, et de la nécessité de sélectionner au préalable les zones d'intervention et les composantes à réaliser parmi les zones ciblées très étendues et les composantes très ambitieuses de la requête, le Gouvernement du Japon a détaché, par l'intermédiaire de l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA), en juin 2003, une mission d'étude préliminaire afin de confirmer le contexte et le contenu de la requête, de vérifier la pertinence du projet et s'assurer de la sélection des zones ciblées. A l'issue de ladite étude préliminaire, les deux parties ont convenu d'éliminer de l'étude une province qui a été retenue comme zone d'intervention par la Banque Africaine de Développement en raison du double emploi et deux provinces de l'ouest en raison de l'efficacité d'exécution des travaux de construction d'une part, et ont confirmé l'intention de la partie burkinabé concernant le projet et le contenu minimum nécessaire des composantes (infrastructures : salles de classe, logements de maître, forages, latrines ; mobilier scolaire : table-bancs pour élèves, bureaux et chaises pour maîtres, fauteuils et bureaux pour directeurs et armoires) d'autre part.

Etant donné que la nécessité et la pertinence du projet ont été confirmées sur la base du résultat de l'analyse des informations recueillies lors de ladite étude préliminaire, le Gouvernement du Japon a décidé de réaliser une étude du concept de base du projet.

1-1-2 Aperçu de la requête

Les zones ciblées et les composantes de la requête du Burkina Faso sont telles qu'elles sont décrites ci-après. Les zones ciblées et les composantes sont classées par ordre de priorité. (Tableaux 1 et 2)

Zones ciblées par la requête (10 provinces)
2 Provinces dans l'ouest (Kenedougou, Houet)
8 Provinces dans le nord (Loroum, Zondoma, Passore, Kourweogo, Bam, Sanmatenga, Boulkiende, Namentenga)

Tableau 1 Zones ciblées par ordre de priorité

Priorité	Province
1	Namentenga
2	Sanmatenga
3	Loroum,
4	Zondoma
5	Passore
6	Bam
7	Kourweogo,
8	Kenedougou,
9	Boulkiende,
10	Houet

Composantes de la requête

Construction de 308 salles de classe dans 95 écoles primaires, de 251 logements de maître, d'installations d'alimentation en eau (forages), de blocs de latrines et de cantines scolaires, mise en place des plaques solaires et fourniture du mobilier scolaire (table-bancs, armoires, etc.)

Tableau 2 Composantes par ordre de priorité

Priorité	Composante
1	Salles de classe
2	Logements de maître
3	Forages
4	Latrines
5	Cantines scolaires
6	Plaques solaires

Contenu de la requête confirmé sur la base du résultat de l'étude préliminaire

Provinces ciblées : Sur la base du résultat de l'étude préliminaire, l'une (Namentenga) des 8 provinces du nord retenue par la Banque Africaine de Développement a été éliminée des zones objets de l'étude en raison du double emploi et deux provinces (Kenedougou et Houet) de l'ouest ont été également éliminées en raison de l'efficacité d'exécution des travaux de construction. En conséquence de ce qui vient d'être décrit, 59 écoles (185 salles de classe et 151 logements de maître) dans les 7 provinces (Loroum, Zondoma, Passore, Kourweogo, Bam, Sanmatenga et Boulkiende) ont été retenues comme objet de l'étude du concept de base.

Contenu du projet déterminé sur la base du résultat de l'étude du concept de base

- Provinces ciblées : 7 provinces (Loroum, Zondoma, Passore, Kourweogo, Bam,

Sanmatenga et Boulkiende)

- Ecoles retenues par le projet : Sur 59 écoles ayant fait l'objet de l'étude du concept de base, 1 site d'école (Bani) où les salles de classe sont déjà construites sur le financement de la Banque Mondiale et 5 sites d'école (Rogho, Sourou, Ritepalogo, Silmiyiri et Zaanghin) où le besoin pressant en intervention n'a pas été confirmé ont été exclus du projet. Par conséquent, 53 écoles ont été retenues par le projet (construction de 168 salles de classe, 105 logements de maître et 40 blocs de latrines, perforation de 34 nouveaux forages et réhabilitation de 7 forages existants et fourniture du mobilier scolaire).

CHAPITRE 2 CONTENU DU PROJET

CHAPITRE 2 CONTENU DU PROJET

2-1 Description sommaire du Projet

2-1-1 Objectifs du Projet

Le présent « Projet de construction d'écoles primaires (Phase III) » se trouve sur la voie de prolongement du « Projet de construction d'écoles primaires (1995) » et du « Projet de construction d'écoles primaires (Phase II - 1997 /1998) » mis en oeuvre sur le financement du don du Gouvernement du Japon et a pour objectifs généraux l'accroissement du taux de scolarisation et du taux d'alphabétisation d'une part et pour objectif spécifique l'amélioration du déficit en salles de classe et des conditions scolaires de l'enseignement de base dans les 7 provinces (Loroum, Zondoma, Passoré, Bam, Sanmatenga, Kourweogo et Boulkiemde) du Burkina Faso par la construction de salles de classe, logements de maître, forages et latrines.

2-1-2 Position et Rôles du Projet

Le Gouvernement du Burkina Faso, tout en reconnaissant que les conditions défavorables d'apprentissage des écoles constituent l'une des raisons de la faiblesse du taux d'alphabétisation et du taux de scolarisation, a élaboré en 1999 « le Plan Décennal du Développement de l'Education de Base (PDDEB) » qui a pour objectifs entre autres la construction de 20.000 salles de classe, 4.000 logements de maître et 7.000 forages pour résoudre le déficit criard en salles de classe. A l'heure actuelle il s'efforce de mettre en oeuvre ledit plan avec l'appui des autres donateurs pour porter le taux de scolarisation qui est actuellement de 42,7 % à 70 % et le taux d'alphabétisation qui est actuellement de 26 % à 40 % d'ici l'an 2010. En outre, dans « la Loi de Décentralisation » élaborée en août 1998 il est fait mention de « la mise en oeuvre adéquate de la politique de décentralisation et la mobilisation des populations » pour « l'élargissement quantitatif de l'éducation³ » dans le cadre du PDDEB.

Par conséquent, au fur et à mesure de l'avancement de la décentralisation, la compétence en matière du développement de l'enseignement de base, de l'acquisition de terrains, de la construction et de la gestion d'écoles primaires, etc., sera transférée aux collectivités locales de sorte que les responsabilités et les attributions des Directions Régionales (DREBA) et des Directions Provinciales (DPEBA) du Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation vont s'accroître.

En septembre 2002, les 13 donateurs (Union Européenne, Ambassade de France, Ambassade de Pays Bas, Agence de Développement (AfD), etc.) ont décidé de passer vers l'approche programme qui consiste à fournir l'appui financier direct (fonds communs) afin de renforcer la coordination entre les interventions des différents partenaires, dans le cadre de laquelle chacun des donateurs fournira ses appuis pour le PDDEB en particulier dans le domaine de l'enseignement de base. Le Gouvernement du Japon qui octroie les aides du type projet n'adhère pas à cette approche. Toutefois le présent Projet qui consiste à construire les salles de classe, les logements de maître, les latrines et les forages en remplacement de ceux existants ou en extension dans les écoles existantes avec la participation des communautés et populations locales dans les provinces ne bénéficiant pas de projets de construction d'écoles par les bailleurs de fonds qui n'interviennent pas sous forme d'aides financières tels que la BID et la BAD, vise à

³ élargir la capacité d'accueil de l'éducation de base afin de corriger les disparités de l'accès à la scolarisation qui existent entre les sexes, les régions, et les classes socio-économiques.

appuyer les efforts de la partie burkinabé dans la réalisation des objectifs du PDDEB (se reporter à l'Article 2-1-2), et pourra donc contribuer à l'amélioration du cadre scolaire de l'enseignement de base du Burkina Faso.

2-1-3 Historique de la Requête et Grands Axes du Projet

Le Gouvernement du Burkina Faso a formulé une requête de don auprès du Gouvernement du Japon pour la construction d'écoles primaires (308 salles de classe, 251 logements de maître et d'autres infrastructures connexes dans les 95 écoles en remplacement de ceux existants ou en extension) dans les 10 provinces dont le taux de scolarisation est faible et qui ne bénéficient pas de projets de construction d'écoles des bailleurs de fonds qui n'interviennent pas sous forme d'aides financières tels que la BID et la BAD, ou bénéficient peu d'interventions par d'autres donateurs. Faisant suite à cette requête, le Gouvernement du Japon a détaché à travers l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) en juin 2003 une mission de l'étude préliminaire et en avril 2004 une mission de l'étude du concept de base pour vérifier la pertinence du Projet et confirmer le contenu de la requête. Sur la base du résultat de ces études la province de Namentenga (21 salles de classe et 20 logements de maître dans les 6 écoles) qui va bénéficier de l'appui de la Banque Africaine de Développement a été exclue du Projet pour la raison du double emploi, et les 2 provinces à l'ouest du pays dont l'un la province de Kenedougou (7 salles de classe et 41 logements de maître dans les 16 écoles) et l'autre la province de Houet (45 salles de classe et 39 logements de maître dans les 14 écoles) pour la raison de l'efficacité d'exécution des travaux de construction. Pour le reste, soit 7 provinces susmentionnées le besoin pressant en intervention a été identifié d'une part et l'effet bénéfique et la viabilité du Projet ainsi que la compétence de la partie burkinabé pour la mise en oeuvre du Projet ont été confirmés d'autre part, et il a été conclu qu'il sera pertinent d'exécuter le Projet dans le cadre de l'aide financière non-remboursable du Japon. De ce fait, le contenu du Projet a été examiné et le concept de base du Projet a été élaboré tels qu'ils sont décrits dans les pages qui suivent.

2-2 Concept de base du Projet

2-2-1 Principes de conception

2-2-1-1 Principes de base

(1) Etendue du Projet

Le Projet consiste en la construction de salles de classe en remplacement de celles existantes ou en extension dans les 7 provinces où la construction des infrastructures scolaires accuse un retard dans les zones rurales et les quartiers pauvres en milieu urbain du Burkina Faso. La réhabilitation de bâtiments de salles de classe existants ne sera pas effectuée dans le cadre du Projet.

(2) Sélection des sites et nombre de salles de classe à construire sur chacun des sites

Le Projet interviendra dans les sites ayant satisfait aux critères de sélection convenus entre la partie burkinabé et la partie japonaise (se reporter à l'annexe 5 du procès-verbal relatif à l'étude du concept de base signé le 9 avril 2004) parmi les 59 écoles des 7 provinces figurant dans la requête définitive du Gouvernement du Burkina Faso (se reporter à l'annexe 2 dudit procès-verbal). Le nombre de salles de classe à construire sur chacun des sites retenus sera déterminé en déduisant du nombre de salles de classe nécessaires calculé sur la base des « Normes éducatives (2001) » du Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation (MEBA) du Burkina Faso le nombre de salles de classe existantes et utilisables (pour les détails, se reporter à l'Article 2-2-2-2 (1) et (2)).

(3) Composantes

Les infrastructures scolaires à construire par le Projet sont constituées de salles de classe, de bureaux de directeur/magasins, de logements de maître, de forages et de latrines sur la base du concept du complexe d'école primaire du PDDEB (composantes minimales d'une école : 3 salles de classe, 3 logements de maître, 1 forage et 6 compartiments de latrines). Toutefois, étant donné que le présent Projet est un projet de construction d'écoles primaires et que toutes les composantes autres que les salles de classe telles que logements de maître sont considérées comme composantes connexes de salles de classe, sur les sites où la construction de salles de classe n'est pas jugée nécessaire les autres composantes ne seront pas construites. En outre de ce qui vient d'être mentionné, la Composante Soft relative à la gestion et à l'entretien des installations d'alimentation en eau sera mise en œuvre (pour les détails, se reporter à l'Article 2-2-4-6 (2)).

(4) Mobilier scolaire et équipements

Le mobilier scolaire de base constitué notamment de tables-bancs pour élèves, de bureaux et chaises pour maîtres, de bureaux et fauteuils pour directeurs ainsi que d'armoires sera fourni dans les salles de classe et bureaux de directeur à construire par le Projet conformément aux Normes Educatives du Burkina Faso (pour les détails, se reporter à l'Article 2-2-2-2 (2)).

2-2-1-2 Principes à l'égard de différentes conditions

(1) Principes à l'égard des conditions naturelles

Les régions où se trouvent les sites du Projet connaissent la saison des pluies (juin – septembre) et la saison sèche (octobre – mai). Le plan d'architecture des bâtiments scolaires à construire a été élaboré en tenant pleinement compte des conditions naturelles propres à la zone du Sahel en particulier le vent du nord, l'ensoleillement fort et les averses accompagnées de rafales durant la saison des pluies. En outre, étant donné que le Burkina Faso n'est pas situé dans la zone sismique la charge sismique n'a pas été prise en compte dans la conception de bâtiments.

En ce qui concerne les dégâts causés par les chauves-souris dans les régions ciblées du Projet, les mesures adéquates seront prises sur la base du résultat des investigations sur les écoles construites dans le cadre des projets de construction d'écoles primaires des phases I et II. Il s'agit de mesures telles que la mise en place de grilles métalliques au niveau des ouvertures à travers lesquelles les chauves-souris pourraient accéder et la conception de bâtiments ne leur permettant pas d'avoir des espaces pouvant servir d'habitat à l'intérieur de bâtiments.

(2) Principes à l'égard des conditions sociales

En considération de la problématique du genre, les compartiments de latrines pour filles seront séparés de ceux pour garçons. Le nombre de compartiments sera de 6 (3 pour garçons et 3 pour filles) par 1 bâtiment de salles de classe (3 salles de classe) conformément à la norme burkinabé.

(3) Principes à l'égard de la situation du secteur de construction et des conditions d'approvisionnement

Actuellement, au Burkina Faso, la plupart des matériaux de construction à part le sable et le gravier sont importés de pays voisins ou via ces pays, et il semble que cette situation ne changera pas au moment de la réalisation du Projet. Certains matériaux en particulier les charpentes métalliques et blocs de béton sont fabriqués dans le pays, mais du fait que la quantité et la qualité de produits disponibles sur le marché sont

problématiques, pour ces matériaux l'approvisionnement auprès de grands fabricants sera envisagé. Quant aux entreprises de construction, au Burkina Faso elles sont classifiées en catégories C1 à C4 en fonction de montants des travaux réalisés (se reporter à l'Article 2-2-4-2, et le pays compte une vingtaine d'entreprises entrant dans la catégorie de grandes entreprises de C4. Les sous-traitants à engager pour la réalisation du Projet seront sélectionnés parmi les entreprises classées en catégorie C3 ou C4 en tenant pleinement compte de leurs références et évaluation par d'autres donateurs.

(4) Principes à l'égard de l'utilisation d'entreprises locales et matériaux locaux

Concernant l'utilisation d'entreprises locales, les travaux de construction seront commandés à des entreprises de grande taille ou équivalent qui sont basées dans les grandes villes telles que Ouagadougou et Ouahigouya et ils seront sélectionnés sur la base de référence de travaux réalisés dans leur localité. Quant aux matériaux de construction, compte tenu de la nécessité de réduire les coûts de construction et de la facilité de maintenance, en principe ceux mis en circuit dans le marché local seront utilisés.

(5) Principes à l'égard de la compétence en matière de gestion et de maintenance de l'organisme d'exécution

Le budget de la Direction des Etudes et de la Planification (DEP du MEBA) chargée d'exécution du Projet est affecté en grande partie aux chapitres du personnel et de la construction d'écoles et de ce fait et par le manque de ressources financières il n'y a pas de budget affecté à la maintenance des infrastructures scolaires. En effet, dans l'état actuel des choses la maintenance des écoles est prise en charge par les cotisations perçues au titre de l'association des parents d'élèves. Par conséquent, le concept de base du Projet a été élaboré de manière à minimiser les frais de maintenance des infrastructures scolaires (pour les mesures concrètes, se reporter à l'Article 2-2-2-3).

(6) Principes à l'égard de la qualité des infrastructures et des équipements

En ce qui concerne la qualité des infrastructures à réaliser par le Projet, en considération de la remarque relative aux coûts élevés des projets de phases I et II, les spécifications des infrastructures du Projet seront déterminées sur la base du résultat du réexamen de celles adoptées lors de la réalisation des projets phases I et II en y apportant des modifications possibles de manière qu'elles soient simples et adaptées aux conditions climatiques du pays, et ce en tenant compte de la réduction des coûts de construction et de la facilité de maintenance.

(7) Principes à l'égard des modes d'exécution des travaux de construction/d'approvisionnement en matériel et matériaux et du délai d'exécution

Les modes d'exécution des travaux de construction du Projet seront définis de manière que les travaux puissent être exécutés efficacement avec le niveau technique du Burkina Faso, sur la base du résultat de ré-examen de ceux des projets de construction d'écoles réalisés dans le cadre du Plan Décennal de Développement de l'Education de Base (PDDEB) ou sur le fonds du Pays Pauvre Très Endetté (PPTE) et des projets de construction d'écoles primaires de phases I et II réalisés sur le don du Japon. Il s'agit en effet d'un mode d'exécution qui consistent à adopter en principe la maçonnerie, à réduire dans la mesure du possible les éléments en béton armé, à minimiser le nombre de corps professionnels, à simplifier les modes d'exécution des travaux et à réduire le délai d'exécution. Il faut ajouter que le délai d'exécution des travaux sera déterminé en prenant en considération de l'ensemble des facteurs qui entrent en jeu notamment la contrainte liée au système de l'aide financière non-remboursable du Japon, à la compétence en matière d'exécution des travaux des entreprises locales et aux conditions naturelles (par exemple, à éviter les travaux d'aménagement extérieur pendant la saison

des pluies de juin à septembre).

2-2-2 Plan de Base

2-2-2-1 Examen du contenu de la requête et résultat

(1) Sélection des provinces faisant l'objet de l'étude

Dans la requête initiale la partie burkinabé a demandé d'intervenir dans les 8 provinces du nord et les 2 provinces de l'ouest. Cependant, sur la base du résultat de l'étude préliminaire, la province de Namentenga (21 salles de classe et 20 logements de maître dans les 6 écoles) a été exclue du Projet pour la raison du double emploi étant donné que cette province va bénéficier de l'appui de la Banque Africaine de Développement, et les 2 provinces à l'ouest du pays, l'une la province de Kenedougou (57 salles de classe et 41 logements de maître dans les 16 écoles) et l'autre la province de Houet (45 salles de classe et 39 logements de maître dans les 14 écoles) pour la raison de l'efficacité d'exécution des travaux de construction. Par conséquent, 59 écoles situées dans les 7 provinces (185 salles de classe et 151 logements de maître) ont été retenues comme objet de l'étude. Les détails en sont décrits à l'annexe-2 du procès-verbal signé le 9 avril 2004.

(2) Modification des écoles faisant l'objet de l'étude

Au cours de l'étude sur le terrain il s'est avéré que sur 14 des écoles arrêtées dans le procès-verbal la construction de salles de classe est déjà programmée par la DPEBA sur le budget du PDDEB. De ce fait la Mission s'est concertée avec la DEP du MEBA et les deux parties ont décidé d'apporter les modifications indiquées dans le Tableau 3 ci-après pour ces 14 écoles ayant été retenues comme écoles l'objet de l'étude (se reporter à la lettre de demande de modifications pour les écoles objet de l'étude et à la liste des écoles ciblées de l'étude ci-jointes). Les noms d'écoles avant et après les modifications ainsi que l'existence d'écoles de substitution proposées par la partie burkinabé au stade de l'étude préliminaire sont présentées dans le Tableau 3 ci-après.

Ces modifications après la signature du procès-verbal pourraient s'expliquer par le fait qu'il existe un décalage dans le temps entre la période où la DPEBA formule la demande de construction et la période où le projet de budget du MEBA est arrêté d'une part, et que dans le contexte du pays où la décentralisation est en cours les autorités centrales (MEBA/DEP) ne peuvent pas suivre convenablement les actions des services décentralisés (DPEBA) d'autre part.

Tableau 3 Modifications des écoles faisant l'objet de l'étude

Province	Nom d'école primaire (Avant modification)	Nom d'école primaire (Après modification)	Ecole figurant dans la liste des écoles de substitution
LOROUM	Todiam	Bani	Non
ZONDOMA	Tomba	Kibilo	Non
	Douré	Lago	Non
	Ramessé	Rassomdé	Non
	Bèda-Danaoua	Bangassomba	Non
	Bouri	Guiri-Guiri	Non
PASSORE	Batono	Kingria	Oui
	Tampouy	Bokin(Boken)B	Non
BAM	Silalba	Boussouma	Oui
	Singa	Dénéon	Oui
KOURWEOGO	Boussé C	Tangsèghin	Oui
BOULKIEMDE	Ipendo	Silmiyiri	Oui
	Pousghin	Kanyalé	Oui
	Yargo-Yarsé	Zaanghin	Oui
6 provinces			dont 7 écoles ayant l'école de substitution et 7 n'en ayant pas

2-2-2-2 Examen du contenu du Projet

(1) Sélection des sites où intervenir par le Projet

En ce qui concerne les sites où intervenir par le Projet, sur la base du résultat de l'analyse au Japon des informations collectées à travers les visites de sites effectuées conformément aux critères de sélection des sites convenus avec la partie burkinabé, 6 des 59 écoles faisant l'objet de l'étude ont été exclues du Projet, et le reste, soit 53 écoles ont été retenues par le Projet comme le montre le tableau 4. Cette décision a été expliquée à la partie burkinabé lors de la mission de présentation du rapport sommaire du concept de base et a été acceptée par ladite partie.

Tableau 4 Résultat de sélection des sites faisant l'objet du Projet

	Item	Critères de sélection	Ecole qui ne satisfait pas aux critères de sélection et donc exclue du Projet
Condition du site	Droit de propriété de terrain	Site pour lequel le titre d'attribution du terrain est disponible, et une copie de ce titre d'attribution est remise à la partie japonaise et où le problème de droit de propriété de terrain ne se pose pas avec les populations d'alentour	Néant
	Double emploi avec d'autres donateurs	Site qui n'est pas retenu ni programmé pour l'intervention par d'autres donateurs	LR5/ Bani (Les salles de classe existantes sont construites par la Banque Mondiale dont les couvertures sont endommagées par les rafales, mais les gros œuvres sont en bon état. Ces salles de classe sont donc utilisables après la réparation de couvertures)
	Site où il existe un terrain assez large pour la construction	Site où il existe une espace assez large pour la construction en extension des infrastructures	Néant
	Priorité à l'efficacité d'exécution des travaux	Site situé le long des grands axes routiers ou à une distance de moins de 2 heures à partir de grandes agglomérations	Néant
	Consentement de la partie burkinabé pour la prise en charge des travaux à sa charge	Site où la partie burkinabé peut exécuter sûrement les travaux préparatoires tels que le nivellement ou la démolition de bâtiments scolaires existants si ceux-ci sont nécessaires.	Néant
	Calamité naturelle	Site qui ne connaît ni la calamité naturelle telle que le glissement de terrain et la crue ni l'inondation pendant la saison des pluies.	Néant
	Conditions topographiques	Site dont les conditions géotechniques et topographiques sont bonnes	Néant
	Accès de véhicules pour les travaux	Site pour lequel les véhicules pour les travaux peuvent accéder sans problème	Néant
	Sécurité	Site où il n'existe ni le problème de sécurité, ni celui politique	Néant
	Disponibilité de l'eau pour les travaux	Site où la disponibilité de l'eau pour les travaux ne se pose pas	Néant
Gestion et maintenance	Confirmation du besoin pressant en intervention	La pertinence d'intervention devra être confirmée sur la base du résultat d'évaluation des conditions des bâtiments scolaires existants et de la possibilité d'augmentation d'effectifs d'élèves à l'avenir. Ecole dont le nombre actuel d'effectifs d'élèves est inférieur à 90 et augmentation d'effectifs d'élèves à l'avenir ne peut pas être confirmée (se reporter à l'alinéa 1) Calcul du nombre de salles de classe du paragraphe (1) décrit à la page suivante).	BL3/ Rogho (le nombre d'effectifs d'élèves est de 124 alors que le nombre de salles de classe existantes et utilisables est de 3 ; le nombre prévisionnel d'effectifs d'élèves en 2008 s'élève à 152 (effectifs d'élèves/salles de classe =50 60) KW8/Sourou, KW9/Ritepalogo, BL4/Silmiyiri, BL6/Zaanghin (nombre d'effectifs d'élèves en 2004 60, nombre d'effectifs d'élèves/salles de classe en 2008 30)

Gestion et maintenance des infrastructures et appui des communautés locales	Site où les enseignants en nombre nécessaire peuvent être affectés et la gestion et la maintenance peuvent être assurées à l'avenir	Néant
---	---	-------

(2) Calcul du nombre de salles de classe et d'autres ouvrages à construire

1) Calcul du nombre de salles de classe

Les normes éducatives du PDDEB du Burkina Faso définissent le nombre standard de salles de classe d'une école à 6 (2 bâtiments x 3 salles de classe) du point de vue de l'efficacité de gestion d'école (le fait de limiter la taille d'une école à 1 classe pour chaque niveau de classe permet d'assurer une gestion efficace) d'une part et le nombre minimal de salles de classe d'une école à 3 (1 bâtiment) d'autre part. Au fait, dans le cadre du présent Projet le nombre minimal de salles de classe d'un site a été déterminé à 3 (1 module de 3 salles de classe) en application desdites normes et compte tenu de l'efficacité d'exécution des travaux de construction.

a) Conditions préalables

Le PDDEB a démarré en 2001 et devra prendre fin en 2010. Toutefois, étant donné que l'année scolaire commence au Burkina Faso en septembre et finit en août de l'année suivante, sur le plan statistique par exemple l'année 2001 correspond à l'année scolaire 2001/02.

L'objectif du taux brut de scolarisation (70 %) du PDDEB sera atteint en 2010, l'année où ledit PDDEB prendra fin.

Le taux brut de scolarisation des années 2003/2004 et 2007/2008⁴ a été estimé sur la base du taux brut de scolarisation de 2002/2003 des « statistiques de l'éducation de base ⁵ » (au moyen de la méthode d'interpolation directe) (Tableau 5).

Comme nombre d'enfants en âge de scolariser (7 à 12 ans), la prévision démographique de l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD) du Burkina Faso a été utilisée. De la manière plus concrète, le taux de croissance du nombre d'enfants en âge de scolariser a été calculé sur la base du chiffre prévisionnel de 2003 et de celui de 2007 (Tableau 6).

Le taux brut prévisionnel de scolarisation de 2003/2004 est considéré comme étant calculé sur la base du nombre d'effectifs d'élèves existants (2003/04) obtenu à partir du résultat des visites de sites (fiche d'enquête des écoles). En outre, le taux brut de scolarisation à atteindre en 2007/2008 est considéré comme étant calculé sur la base du nombre prévisionnel d'enfants en âge de scolariser de 2007/2008 (Tableau 5).

⁴ L'année d'achèvement des travaux dans le cas où le présent projet serait réalisé comme prévu.

⁵ Ministère de l'Enseignement de base et de l'Alphabétisation (MEBA)

Tableau 5 Taux de scolarisation

Provinces ciblées du Projet	Taux brut de scolarisation en 2002/03 (%)	Taux brut de scolarisation à atteindre en 2010/11 (%)	Taux brut prévisionnel de scolarisation en 2003/04 (%)	Taux brut prévisionnel de scolarisation en 2007/08 (%)
LOROUM	44,2	70	47,43	60,33
ZONDOMA	44,7	70	47,86	60,51
PASSORE	48,3	70	51,01	61,86
BAM	40,7	70	44,36	59,01
SANMATENG A	38,7	70	42,61	58,26
KOURWEOGO	46,5	70	49,44	61,19
BOULKIEMDE	54,1	70	56,09	64,04

Tableau 6 Croissance d'effectifs d'élèves

Provinces ciblées du Projet	Taux de croissance du nombre d'enfants en âge de scolariser de 7 à 12 ans entre 2003/07 (fois)
LOROUM	1,144
ZONDOMA	1,147
PASSORE	1,096
BAM	1,125
SANMATENGA	1,123
KOURWEOGO	1,106
BOULKIEMDE	1,075

(Sur la base de la statistique prévisionnelle démographique)

b) Calcul du nombre de salles de classe nécessaires

Le nombre de salles de classe nécessaires a été calculé sur la base du nombre standard de 6 salles de classe par école défini dans le PDDEB. Toutefois, les exceptions seront érigées, à savoir, pour les écoles dont le nombre total d'effectifs d'élèves est inférieur à 180 un nombre de 3 salles de classe est adopté et pour les écoles dont le nombre d'effectifs d'élèves est supérieur à 480 un nombre supérieur à 6 salles de classe est adopté.

Le nombre prévisionnel d'effectifs d'élèves en 2007/2008 a été calculé sur la base du nombre d'effectifs d'élèves existants (2003/04) obtenu par les visites de sites. Il est à noter toutefois que pour les écoles créées après 2001/02 pour lesquelles les données des 3 années ne sont pas disponibles étant donné qu'il est impossible de calculer le nombre prévisionnel d'effectifs d'élèves d'une part et qu'en général le taux de pratique de classes en multigrade est élevé en milieu rural d'autre part, le nombre de salles de classe nécessaires a été déterminé uniformément à 3 pour que 6 classes puissent fonctionner en multigrade.

Méthode de calcul du nombre prévisionnel d'effectifs d'élèves de 2007/08 de chacune des écoles

Nombre prévisionnel d'effectifs d'élèves de chaque école = (Nombre d'effectifs d'élèves de 2003/04) × [(Taux brut prévisionnel de scolarisation en 2007/08) ÷ (Taux brut prévisionnel de scolarisation en 2003/04)] × (Taux de croissance du nombre d'enfants)

En suite, en application du nombre maximal et du nombre minimal d'effectifs d'élèves d'une salles de classe des normes éducatives du Burkina Faso, le nombre d'effectifs d'élèves d'une école a été déterminé en principe à ce qui suit :

Nombre maximal	80 élèves	X	6 salles de classe	=	480 élèves
Nombre standard	60 élèves	X	6 salles de classe	=	360 élèves
Nombre minimal	30 élèves	X	6 salles de classe	=	180 élèves

Le nombre de salles de classe nécessaires déterminé dans les conditions de calcul ci-dessus indiquées et le nombre de sites sont tels qu'ils sont présentés au Tableau 7.

Tableau 7 Nombre de salles de classe nécessaires et nombre de sites

Base de calcul	Nombre de salles de classe nécessaires	Nombre de sites (nombre de salles de classe nécessaires)
Au cas où le nombre d'effectifs d'élèves est supérieur à 480 480 < (nombre d'élèves en 2007/08)	Nombre entier du (Nombre d'élèves ÷ 80) (si le nombre de salles de classe est supérieur à 7, les décimales sont négligées)	6 (60)
Au cas où le nombre d'élèves est supérieur à 180 et inférieur à 480 180 (nombre d'élèves en 2007/08) 480	6 salles de classe	29 (174)
Au cas où le nombre d'élèves est inférieur à 180 (nombre d'élèves en 2007/08) < 180	3 salles de classe	18 (54)

Note : Les 6 écoles exclues du Projet ne sont pas prises en compte dans le calcul.

Il ressort de ce qui vient d'être mentionné que le nombre de salles de classe nécessaires s'élève à 288.

c) Calcul du nombre de salles de classe existantes et utilisables

A la suite des visites des sites, il s'est avéré que les salles de classe existantes peuvent être classifiées en gros en 3 catégories, celles appelées abri avec couverture en paillote, celles en banco et celles en blocs de béton, dont les caractéristiques détaillées sont décrites dans le Tableau ci-après :

Tableau 8 Structure de salles de classe existantes

Abri avec couverture en paillote	Ossature en bois, murs et couvertures en paille (Nombreuses sont les salles de classe provisoires (prêtées) initialement destinées à d'autres usages (propriétaire))
Banco	Maçonnerie en blocs d'argile (certains sont enduits de la terre ou du mortier), bois ou la ferme en charpente métallique avec couverture en tôle ou en paille (Les salles de classe en banco sont en général sérieusement dégradées et certaines d'entre elles sont en état dangereux ou bien utilisables à courte terme. Toutefois, dans l'ensemble elles sont exigües d'une part, et nécessitent les entretiens fréquentes du fait de leur structure. Par conséquent elles devront être remplacées par la construction neuve à moyen/long terme.)
Blocs de béton	Murs en maçonnerie en blocs de béton, ferme en charpente métallique et couverture en tôle (les conditions varient d'une salle à l'autre suivant la période de construction, la qualité d'exécution des travaux et l'état d'entretien, mais la durabilité de la structure est excellente par rapport aux salles de classe en banco.)

Etant donné que la plupart des salles de classe en abri avec couverture en paillote sont les salles de classe provisoires comme il en est indiqué dans le Tableau 8 ci-dessus, ces salles de classe n'ont pas fait l'objet de l'évaluation, et seules les salles de classe existantes entrant dans les 2 autres catégories (en banco et en blocs de béton) ont été évaluées, et sur la base du résultat de ces évaluations celles qui ne sont pas détériorées et donc en état sans danger et celles ne présentant pas de déféctuosité structurelles et sont donc utilisables sans réhabilitation de grande envergure ont été considérées comme salles de classe existantes et utilisables.

Sur la base des évaluations susmentionnées, le nombre de salles de classe existantes et utilisables s'élèvent à 120 (Tableau 9). En effet, le nombre de salles de classe à construire par le Projet se calcul en déduisant du nombre de salles de classe nécessaires calculé ci-dessus (288) ce nombre de salles de classe existantes et utilisables, ce qui fait 168 salles de classe.

Salles de classe existantes

Abri avec couverture en paille



Banco



Bloc en béton



Tableau 9 Calcul du nombre de salles de classe

Province	Code	Nom d'école primaire	Nombre de SdC à construire par le Projet A=B-C			Décomposition du nombre de SdC à construire par le Projet A=D+E		Nombre de SdC utilisables C=F-G		Données de références					Nombre d'effectifs/SdC	Evaluation	
			Nombre de SdC à construire par le Projet (A)	Nombre de SdC nécessaires (B)	Nombre de SdC utilisables (C)	Nombre de SdC à construire en remplacement (D)	Nombre de SdC à construire en extension (E)	Nombre de SdC existantes (F)	Nombre de SdC non utilisables (G)	Nombre de SdC demandés dans la requête	Nombre de classes existantes	Nombre d'enseignants existants	Nombre d'effectifs existants	Nombre prévisionnel d'effectifs			
LOROUUM	LR1	Rimassa	3	6	3	1	2	4	1	3	6	4	260	378	63	A	
	LR2	Kandarfo	3	3	0	1	2	1	1	3	1	1	85	123	41	B	
	LR3	Hitté	3	6	3	2	1	5	2	3	6	5	221	321	53	B	
	LR4	Dougouri ouidi	3	6	3	1	2	4	1	3	6	4	220	320	53	B	
	LR6	Golonga	3	6	3	0	3	3	0	3	6	3	172	250	41	B	
	LR7	Kelembali	3	3	0	1	2	1	1	3	1	1	66	96	32	B	
	LR8	Nassingré	3	3	0	3	0	3	3	3	6	3	120	174	58	B	
	ZD1	Kibilo	3	3	0	3	0	3	3	3	6	3	117	169	56	B	
ZONDOMA	ZD2	Bougounam A	3	6	3	3	0	6	3	3	6	6	373	540	90	A	
	ZD3	Rassogoma	3	3	0	3	0	3	3	3	6	3	92	133	44	B	
	ZD4	Gourcy Secteur 3	3	6	3	2	1	5	2	3	5	6	294	426	71	A	
	ZD5	Gourcy Secteur 2	3	9	6	3	0	9	3	3	6	8	535	775	86	A	
	ZD6	Lago	3	6	3	0	3	3	0	3	4	5	348	504	84	A	
	ZD7	Kindibo	3	3	0	3	0	3	3	3	6	3	124	179	59	B	
	ZD8	Rassomdé	3	3	0	3	0	3	3	3	6	3	95	137	45	B	
	ZD9	Bangassomba	3	3	0	3	0	3	3	3	6	3	117	169	56	B	
	ZD10	Garou	3	3	0	3	0	3	3	3	5	3	113	163	54	B	
	ZD11	Guiri-Guiri	3	3	0	3	0	3	3	3	6	3	106	153	51	B	
	PASSORE	PS1	Samba Secture 3	3	6	3	0	3	3	0	3	6	3	207	275	45	B
PS2		Kingria	3	6	3	1	2	4	1	6	4	5	284	377	62	A	
PS3		Bouré	3	6	3	0	3	3	0	3	3	3	200	265	44	B	
PS4		Yaké	3	6	3	0	3	3	0	3	6	3	275	365	60	A	
PS5		Bokin(Boken)B	3	6	3	0	3	3	0	3	5	3	224	297	49	B	
PS6		Kabo	3	6	3	2	1	5	2	3	5	5	295	392	65	A	
BAM		BM1	Lourgou	3	6	3	0	3	3	0	3	6	3	141	211	35	B
	BM2	Nakindougou	3	6	3	0	3	3	0	3	6	3	142	212	35	B	
	BM3	Boussouma	3	3	0	3	0	3	3	3	3	3	109	163	54	B	
	BM4	Tora	3	6	3	0	3	3	0	3	6	3	140	209	34	B	
	BM5	Dénéon	3	3	0	1	2	1	1	3	1	2	96	143	47	B	
	BM6	Ibi	3	6	3	0	3	3	0	3	6	3	137	205	34	B	
	BM7	Namsiguia	3	6	3	0	3	3	0	3	6	4	190	284	47	B	
	BM8	Yilou	3	6	3	1	2	4	1	3	6	4	288	431	71	A	
	BM9	Vato	3	6	3	0	3	3	0	3	6	3	175	261	43	B	
	SANMATENGA	SM1	Bangassé	3	3	0	3	0	3	3	3	6	3	116	178	59	B
SM2		Wemtenga A	9	15	6	0	9	6	0	6	6	13	794	1219	81	A	
SM3		Gaoua	3	9	6	0	3	6	0	6	6	12	506	776	86	A	
SM4		Communale A	6	12	6	0	6	6	0	3	6	14	669	1027	85	A	
SM5		Séra	3	6	3	0	3	3	0	3	4	3	201	308	51	B	
SM6		Sirgui	3	6	3	0	3	3	0	3	6	3	216	316	52	B	
SM7		Soubéira	3	6	3	2	1	5	2	6	5	5	256	393	65	A	
KOURWEGO	KW1	Laye	3	7	4	2	1	6	2	3	6	9	433	592	84	A	
	KW2	Gantin	3	6	3	0	3	3	0	3	6	3	158	216	36	B	
	KW3	Sourgoubila	3	6	3	3	0	6	3	3	6	8	364	498	83	A	
	KW4	Méko	3	3	0	1	2	1	1	3	1	1	89	121	40	B	
	KW5	Boussé A	3	8	5	1	2	6	1	3	6	8	496	678	84	A	
	KW6	Tangsèghin	3	3	0	3	0	3	3	3	4	4	106	145	48	B	
	KW7	Secture 3	3	3	0	2	1	2	2	3	2	2	148	202	67	A	
	KW10	Niou	3	6	3	3	0	6	3	3	6	9	364	498	83	A	
	BOULKIEMDE	BL1	Séguédin	3	6	3	3	0	6	3	3	6	4	250	306	51	B
		BL2	Kanyalé	3	3	0	0	3	0	0	3	6	3	121	148	49	B
BL5		Tanguin	3	6	3	0	3	3	0	3	4	4	249	317	52	B	
BL7		Zoétgomdé	3	6	3	3	0	6	3	3	6	5	215	263	43	B	
BL8		Tio	3	3	0	3	0	3	3	3	3	3	111	136	45	B	
TOTAL			168	288	120	75	93	195	75	171		243	12,223	17,437			

2) Calcul du nombre de logements de maître

Selon le concept du PDDEB, un complexe scolaire est constitué au minimum de 3 salles de classe, 3 logements de maître, 1 forage et 6 compartiments de latrines. Dans ledit PDDEB il est mentionné que l'idéal serait d'avoir les logements de maître en même nombre que celui de salles de classe (1 salles de classe/1 logement), et ce en particulier en milieu rural du fait que les logements sont considérés comme un des éléments importants pour motiver les enseignants à se rendre en leur lieu d'affectation. En outre, la Direction des Ressources Humaines du MEBA souhaite que les logements soient construits au sein de l'école dans la mesure du possible pour la raison que si les enseignants habitent dans le site d'école ceci permet d'assurer de la manière efficace la gestion et la maintenance de l'établissement scolaire.

Le résultat des visites de sites a montré qu'excepté en milieu urbain, dans les sites ciblés du Projet le manque de logements de maître est d'une acuité particulière et que les logements existants sont pour la plupart en banco et en état défavorable en raison de toiture qui coule, etc. Il faut ajouter que les logements adéquats n'existant pas dans les villages voisins de sites d'école, de nombreux enseignants se trouvent dans les conditions d'habitation exiguës et défavorables. Dans une telle situation, la motivation que la construction de logements de maître peut avoir est manifeste et le fait que les enseignants peuvent avoir leur logement adéquat au sein de l'école permet d'avoir les enseignants nécessaires d'une part et d'avoir un meilleur effet sur la gestion et la maintenance de l'école après la mise en oeuvre du Projet.

Le résultat des visites de sites a montré que dans les écoles relativement proches de villes la location de logement est facile et de ce fait les logements de maître ne sont pas utilisés, et que après que la mission a fait part de ce résultat de visites à la partie burkinabé, il a été confirmé que dans les écoles situées en milieu urbain le besoin en logements de maître n'est pas élevé. Par conséquent le nombre de logements à construire sur chacun des sites par le Projet a été étudié suivant les principes ci-dessous indiqués dans les 48 écoles (nombre de salles de classe nécessaires =237, le nombre de salles de classe à construire par le Projet =144), excepté les 5 école situées en milieu urbain de Gourcy et Kaya (ZD4, 5, SM2, 3, 4).

Evaluation de logements existants et utilisables

Les logements existants peuvent être classifiés en gros en 3 catégories suivantes :

Tableau 10 Etat de logements existants

	Nature et conditions de logements	Nombre de logements	Remarques
A	Logements en blocs de béton adéquats pour habitation	Construits par d'autres donateurs : LR1-3, 3-3, 4-3, 6-3, SM1- 1 =13 logements	Ils peuvent être utilisés sans problème
B	Logements en banco dont la plupart sont en état défavorable pour habitation ; toutefois ils sont occupés actuellement.	107 logements Logements utilisables pour le moment : 35 Logements en état défavorable et donc inadéquats pour habitation : : 72	S'il existe plus de 3 logements, l'un d'entre eux est considéré comme utilisable pour le moment.
C	Logements en banco abandonnés	Ils ne sont pas pris en compte dans le calcul.	Ils ne sont pas considérés comme logements existants.

Etat de logements existants

Logements en blocs de béton



Logements en banco



Logements en banco abandonnés



Calcul du nombre de logements de maître à construire par le Projet

Etant donné que 13 logements en blocs de béton construits par d'autres donateurs sont évalués utilisables du point de vue de la durabilité (voir le Tableau 11), et 35 logements existants en banco qui sont actuellement occupés est donc utilisables pour le moment seront considérés comme utilisables.

Par conséquent,, si le nombre de logements nécessaires est égal au nombre de salles de classe nécessaires de 237, exception faite pour les 5 écoles se trouvant en milieu urbain, il se calcule comme suit :

$$237 - 13 - 35 = 189 \text{ logements.}$$

De plus, étant donné que le Projet a pour objectif principal la construction de salles de classe en remplacement de celles existantes ou en extension, le nombre de logements à construire sur chacun des sites sera limité au nombre égal à celui de salles de classe à construire/site (3) (nombre de logements/site = 3), ce qui fait 134 logements à construire par le Projet.

De reste, les 5 écoles (LR1, 3, 4, 6, SM1) pour lesquelles certain nombre de logements sont déjà construits sur l'appui d'autres donateurs et les 6 écoles (BM4, 5, 7, 8, 9, SM5) pour lesquelles le Gouvernement burkinabé n'a pas demandé la construction de logements dans sa requête seront exclues du Projet (12+17), ce qui a pour résultat le nombre total de logements de maître à construire par le Projet de **105**.

Tableau 11 Calcul du nombre de logements de maître

			Données de référence			Calcul								
Province	Code	Nom d'école primaire	Nbre SdC nécessaires	Nbre SdC à construire par le Projet	Nbr logements existants	Raison pour laquelle les logements sont exclus		Raison pour laquelle le nbre logements est réduit		Nbre égal au nbre SdC né cessaires A	Nbre basé sur nbre SdC néces. et ajusté B	Nbre de logements à réaliser dans le cadre du présent projet C		
						Situé dans la zone périurbaine	Logements utilisables		1				2	
							Bloc de béton	Banco	Autres donateurs	Pas de requête				
LOROU	LR1	Rimassa	6	3	6		3	1			2	2	0	
	LR2	Kandarfo	3	3	0			0			3	3	3	
	LR3	Hitté	6	3	3		3	0			3	3	0	
	LR4	Dougouri ouidi	6	3	3		3	0			3	3	0	
	LR6	Golonga	6	3	3		3	0			3	3	0	
	LR7	Kelembali	3	3	0			0			3	3	3	
	LR8	Nassingre	3	3	3			0			3	3	3	
								0			3	3	3	
ZONDOMA	ZD1	Kibilo	3	3	3			0			3	3	3	
	ZD2	Bougounam A	6	3	6			2			4	3	3	
	ZD3	Rassogoma	3	3	3			1			2	2	2	
	ZD4	Gourcy Secteur 3	0	0	0			0			0	0	0	
	ZD5	Gourcy Secteur 2	0	0	0			0			0	0	0	
	ZD6	Lago	6	3	3			0			6	3	3	
	ZD7	Kindibo	3	3	1			0			3	3	3	
	ZD8	Rassomdé	3	3	1			0			3	3	3	
	ZD9	Bangassomba	3	3	3			1			2	2	2	
	ZD10	Garou	3	3	2			0			3	3	3	
	ZD11	Guiri-Guiri	3	3	3			0			3	3	3	
PASSORE	PS1	Samba Secture 3	6	3	0			0			6	3	3	
	PS2	Kingria	6	3	3			1			5	3	3	
	PS3	Bouré	6	3	3			1			5	3	3	
	PS4	Yaké	6	3	3			2			4	3	3	
	PS5	Bokin(Boken)B	6	3	0			0			6	3	3	
	PS6	Kabo	6	3	4			2			4	3	3	
BAM	BM1	Lourgou	6	3	3			1			5	3	3	
	BM2	Nakindougou	6	3	3			1			5	3	3	
	BM3	Boussouma	3	3	1			0			3	3	3	
	BM4	Tora	6	3	3			1			5	3	0	
	BM5	Dénéon	3	3	1			1			2	2	0	
	BM6	Ibi	6	3	2			1			5	3	3	
	BM7	Namsiguia	6	3	3			1			5	3	0	
	BM8	Yilou	6	3	3			1			5	3	0	
	BM9	Vato	6	3	3			1			5	3	0	
SANMATENGA	SM1	Bangassé	3	3	4		1	1			1	1	0	
	SM2	Wemtenga A	0	0	0			0			0	0	0	
	SM3	Gaoua	0	0	0			0			0	0	0	
	SM4	Communale A	0	0	0			0			0	0	0	
	SM5	Sèra	6	3	3			1			5	3	0	
	SM6	Sirgui	6	3	3			1			5	3	3	
	SM7	Soubéira	6	3	3			1			5	3	3	
KOURWEOGO	KW1	Laye	7	3	1			0			7	3	3	
	KW2	Gantin	6	3	3			1			5	3	3	
	KW3	Sourgoubila	6	3	6			1			5	3	3	
	KW4	Méko	3	3	0			0			3	3	3	
	KW5	Boussé A	8	3	0			0			8	3	3	
	KW6	Tangsèghin	3	3	3			1			2	2	2	
	KW7	Secture 3	3	3	0			0			3	3	3	
	KW10	Niou	6	3	0			0			6	3	3	
	BOULKIEM	BL1	Séguédin	6	3	4			2			4	3	3
		BL2	Kanyalé	3	3	3			2			1	1	1
BL5		Tanguin	6	3	4			2			4	3	3	
BL7		Zoétgomdé	6	3	5			2			4	3	3	
BL8		Tio	3	3	3			1			2	2	2	
TOTAL			237	144	123		13	35			189	134	105	

3) Calcul du nombre de latrines

En ce qui concerne les latrines pour élèves dans les écoles existantes, à l'exception de celles construites par le Japon, elles sont pour la plupart en construction simple en banco et donc dans un état défavorable, à savoir, les compartiments pour garçons et ceux pour filles ne sont pas séparés, la capacité de fosses est trop petite si bien qu'elles sont toujours débordées, ou certaines ne peuvent pas être entretenues du fait de l'absence de trous d'hommes, et de plus dans la quasi-totalité des écoles le nombre de compartiments de latrines ne satisfait pas aux normes éducatives du Burkina Faso. Dans le cadre des projets de construction de phases I et II sur le don du Japon, les latrines ont été construites sur la base des normes éducatives du Burkina Faso. En effet, bien qu'il y ait des sites où le nombre de salles de classe construites était inférieur à 3, en général 6 compartiments (3 pour garçons et 3 pour filles) à raison de 3 salles de classe ont été construits, et du fait que pour partie les autres latrines existantes sont en mauvais état, ces latrines construites par le Japon sont efficacement utilisées. Par conséquent, dans le cadre du présent Projet, à l'instar des projets I et II sur le don du Japon, le nombre de compartiments de latrines à construire sera basé sur les normes éducatives du Burkina Faso. C'est-à-dire, le nombre de blocs de latrines à construire par le Projet sera déterminé en déduisant du nombre de blocs nécessaires calculé avec une proportion de 6 compartiments (3 pour garçons et 3 pour filles) par un bâtiment de salles de classe (3 salles de classe) le nombre de blocs de latrines utilisables (6 compartiments = 1 bloc), ce qui fait au total 40 blocs à construire par le Projet.

Quant aux latrines pour enseignants, pour les écoles situées dans les centres villes, les latrines existantes en nombre suffisant seront utilisées.. Pour les écoles se trouvant en milieu rural, du fait qu'en général les enseignants utilisent les latrines de logements de maître construits au sein de l'école d'une part, et que les nouveaux logements de maître équipés chacun d'un compartiment de latrines seront construits par le Projet d'autre part, les latrines destinées exclusivement aux enseignants ne seront pas construites.

4) Calcul du nombre du mobilier scolaire et des équipements

Quant à l'état du mobilier scolaire, bien qu'il y ait une différence entre les établissements nouveaux et anciens, certaines écoles utilisent encore les table-bancs du type ancien constitués d'ossatures en bois et nombreux d'entre eux sont détériorés par vieillissement. Par conséquent, leur quantité est en déficit criard par rapport au nombre absolu de l'effectif d'élève en augmentation. En tenant compte de cette situation, le mobilier et les équipements indispensables pour les activités pédagogiques courantes seront fournis suivant les principes ci-dessous indiqués. - Le mobilier à fournir sera limité au mobilier scolaire de base à installer dans les salles de classe et les bureaux de directeur qui seront construits par le Projet (mobilier standard de l'école primaire au Burkina Faso : tables-bancs pour élèves, bureaux et chaises pour maîtres, fauteuil et bureau pour directeur, chaises pour réunions et armoires). Quant aux spécifications du mobilier, compte tenu de la facilité d'entretien, elles seront basées sur celles standards de l'école primaire du Burkina Faso (pieds en tube rond, planche en bois, tables-bancs pour élèves à 2 places). - Le nombre d'effectifs d'élèves d'une salle de classe est déterminé à 60 sur la base du nombre standard du Burkina Faso.

Les nombres d'unités respectifs des éléments du mobilier sont comme suit : tables-bancs pour élèves : 30 unités/salle de classe ; bureau et chaise pour maître : 1 jeu/salle de classe ; fauteuil et bureau pour directeur : 1 jeu/bureau de directeur ; chaises pour réunions : 2 unités/bureau de directeur ; armoire : 1 unité/salle de classe et bureau de directeur.

5) Calcul du nombre des installations d'alimentation en eau pour les écoles

Principes de base relatifs aux installations d'alimentation en eau pour les écoles

Etant donné que les installations d'alimentation en eau pour les écoles constituent l'un des éléments indispensables du « complexe scolaire » et que le Projet a pour objectif principal de renforcer le « complexe scolaire », le plan des installations d'alimentation en eau pour les écoles s'articulera autour de l'axe de base qui consiste à doter toutes les écoles ciblées en installations d'alimentation en eau (forage équipé de pompe à force humaine) permettant de fournir de l'eau propre et sûre.

Suivant l'axe de base ci-dessus mentionné, les installations d'alimentation en eau seront construites sur la base des 3 plans ci-après (plan , plan , plan).

Il convient de rappeler que parmi les constituants du « complexe scolaire » les salles de classe sont la priorité des priorités, et de ce fait les écoles qui bénéficieront de la construction des installations d'alimentation en eau seront celles retenues pour la construction de salles de classe par le Projet.

Plan : Nouvelle construction des installations d'alimentation en eau (perforation de forage et mise en place de dispositif de pompage d'eau à force humaine)

Le plan consiste à mettre en place les nouvelles installations d'alimentation en eau à force humaine d'école par la perforation d'un forage dans toutes les écoles ciblées qui ne disposent pas de forage dont le droit de propriété et le droit de gestion appartiennent à l'école. Même si l'école dispose actuellement des installations d'alimentation en eau dont le droit de propriété appartient à l'école, s'il s'agit d'un puits, cette école a été retenue par le Projet. Toutefois, l'école pour laquelle la construction des installations d'alimentation en eau est mise en oeuvre par d'autre donateur (Ecole Hitte de la Province de Loroum) a été exclue.

Du fait que le nombre d'écoles concernées s'élèvent à 34, ces écoles ont été classifiées par ordre de priorité suivant le degré d'urgence et de nécessité d'intervention au stade initial du concept de base.

- Priorité A : Il n'existe ni forage d'école ni installations d'alimentation en eau de village à une distance de moins de 500 m environ à partir de l'école⁶
- Priorité B : Les installations d'alimentation en eau de village existent à une distance de moins de 500 m environ à partir de l'école, mais il s'agit d'un puits ou un forage dont la qualité de l'eau est problématique. (*y compris le puits d'école : 2 écoles).
- Priorité C : Les installations d'alimentation en eau de village existent à une distance de moins de 500 m environ à partir de l'école et dont la qualité de l'eau est bonne (Note : la qualité de l'eau est évaluée sur la base du résultat de l'analyse d'eau).

Toutefois, au stade final, il a été décidé de réaliser les installations d'alimentation en eau d'école dans toutes les 34 écoles ciblées qui n'en disposent pas quelque soit l'ordre

⁶ Le résultat des visites de sites a montré que la distance maximale que les élèves d'écoles primaires peuvent parcourir sans trop de peine pour aller puiser de l'eau est de l'ordre de 500 m.

de priorité compte tenu de la finalité du Projet qui consiste à construire « les complexes scolaires ».

Plan : Réhabilitation de dispositif de pompage d'eau à force humaine existant

Le dispositif existant de pompage à force humaine sera réhabilité (remplacement par un dispositifs neuf) au cas où les installations d'alimentation en eau pour les écoles (forage) existent, mais le dispositif de pompage d'eau est en état de délabrement ou de détérioration avancée à tel point qu'il ne peut plus être réparé par les efforts autonomes de l'école et de la population.

Au stade initial, cette intervention a été classée en ordre de priorité inférieur à celui de la construction des installations d'alimentation en eau dans les écoles qui n'en disposent pas, donc en « Priorité D ». Toutefois, du fait que les écoles concernées resteront incomplètes du point de vue du concept « complexes scolaires » si ces dispositifs sont laissés tels qu'ils sont sans être réhabilités, il a été décidé de prendre en charge les travaux de réhabilitation par le Projet.

Plan : Activités de sensibilisation

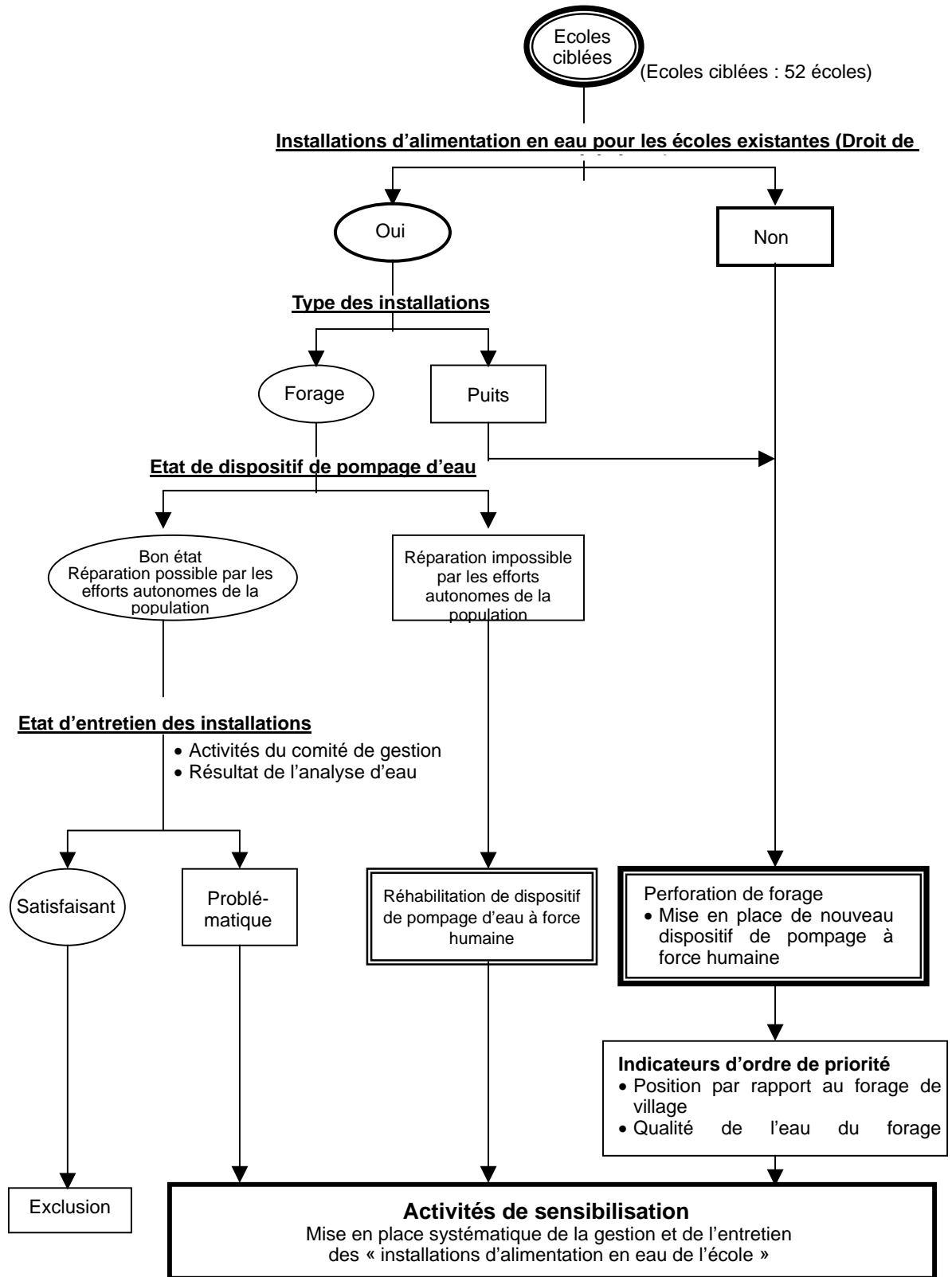
Les activités de sensibilisation seront menées au titre de la Composante Soft dans les écoles ciblées ci-dessous indiquées.

- Ecoles ciblées par le Plan (nouvelle construction des installations d'alimentation en eau pour les écoles) (l'ordre de priorité est égale à celui du plan).
- Ecoles ciblées par le plan (réhabilitation de dispositif de pompage d'eau à force humaine existant) (l'ordre de priorité est égal à celui du plan).
- Ecoles qui disposent des installations d'alimentation en eau pour les écoles en état relativement bon mais l'entretien des installations (y compris le maintien en bon état des conditions d'hygiène) n'est pas assuré de manière satisfaisante (Ordre de priorité : D).

Le détail du plan des activités de sensibilisation est décrit à l'article 2-2-4-6 : Plan des activités de sensibilisation (Composante Soft).

Le schéma de principe du plan des installations d'alimentation en eau est présenté à la Figure 1 ci-après.

Figure 1 Schéma de principe des installations d'alimentation en eau potable



Etendue d'intervention du plan des installations d'alimentation en eau

Le Tableau ci-après montre le résultat de la sélection des écoles ciblées du plan des installations d'alimentation en eau sur la base des principes et critères ci-dessus mentionnés.

Tableau 12 Etendue d'intervention du plan des installations d'alimentation en eau potable

Plan No	Contenu du plan	Ecoles ciblées			
Plan	Mise en place de nouvelles installations d'alimentation en eau pour les écoles (forage + dispositif de pompage)	Priorité A : 12	34	41	46
		Priorité B : 13			
		Priorité C : 9			
Plan	Remplacement du dispositif existant de pompage	Priorité D : 7	7		
Plan	Activités de sensibilisation (Composante Soft)	Priorité A ~C : mêmes que celles du plan , total 34	46		
		Priorité D : 12			
Exclusion	Double emploi avec d'autres donateurs : 1				7
	Il existe déjà les installations d'alimentation en eau pour les écoles et leur réparation ni les activités de sensibilisation ne sont nécessaires : 6				

Note : Les activités de sensibilisation du plan seront effectuées par la partie burkinabé en tant qu'acteur principal et responsable, et la partie japonaise fournira son appui seulement pour l'élaboration et la généralisation du « manuel d'entretien des installations d'alimentation en eau d'école ».

Tableau 13 Liste des écoles ciblées du plan des installations d'alimentation en eau potable

Plan No.	Code des écoles ciblées	
Plan	Priorité A ;	LR-2, ZD-10, ZD-11, PS-4, , BM-1, BM-5, BM-7, SM-1, KW-3, KW-4, KW-6, KW-7
	Priorité B ;	LR-6, LR-7, ZD-1, ZD-3, ZD-7, ZD-8, ZD-9, PS-5, BM-3, KW-5, KW-10, BL-2, BL-8
	Priorité C ;	ZD-4, ZD-5, PS-1, PS-2, BM-4, BM-6, KW-2, BL-5, BL-7
Plan	Priorité D ;	LR-1, LR-4, ZD-2, SM-3, SM-6, KW-1, BL-1
Plan	Priorité A ~ C ;	Mêmes que celles du plan
	Priorité D ;	Mêmes que celles du plan et ZD-6, BM-8, BM-9, SM-5, SM-7
Ecoles exclues	Double emploi avec Agence Française de Développement (AfD) : LR-3	
	Les installations existantes sont satisfaisantes ; LR-8, PS-3, PS-6, BM-2, SM-2, SM-4	

2-2-2-3 Examen des normes et conditions de conception des infrastructures

(1) Conditions de conception des infrastructures

Les infrastructures à réaliser dans le cadre du Projet seront conçues sur la base des normes éducatives intégrée dans le PDDEB mis en œuvre depuis l'an 2001 et suivant les principes ci-dessous mentionnés.

- 1) Les spécifications des infrastructures scolaires seront basées sur les normes éducatives du PDDEB.
- 2) Les spécifications à adopter seront celles du strict minimum nécessaire en tant qu'infrastructures scolaires sur la base du résultat de réflexion notamment sur la formule de classes (double flux) et l'état de surabondance d'effectifs dans les classes.
- 3) Les infrastructures seront conçues compte tenu de l'environnement naturel et du mode de vie au Burkina Faso, et ce, de manière qu'elles puissent résister suffisamment aux calamités naturelles prévisibles (crues, rafales, etc.).
- 4) En principe les matériaux de construction seront approvisionnés sur place.
- 5) Les spécifications seront définies de manière qu'il soit possible de construire et entretenir les infrastructures au moyen de techniques de construction utilisées dans le pays.
- 6) Les infrastructures seront conçues et les équipements seront choisis de manière qu'ils puissent être entretenus facilement avec la participation de communautés locales et à minimiser les coûts.
- 7) Etant donné que le Projet consiste à exécuter les travaux de construction sur de nombreux sites dans un court délai, les infrastructures seront conçues de manière qu'elles soient simples, que le rendement des travaux soit bon et qu'elles puissent être construites en combinaison des modules de bâtiments communs à chacun des sites.

(2) Examen des conditions de conception

1) Superficie des modules de bâtiments de salles de classe et de chacun des locaux

D'après le PDDEB, le nombre minimal de salles de classe d'une école est défini à 3, le nombre standard de salles de classe d'une école à 6 et le module minimal de salles de classe est constitué de 3 salles de classe. Par conséquent, les bâtiments de salles de classe à construire par le Projet seront composés de 2 types de modules, chacun constitué de 3 salles de classe, à savoir, l'un comportant seulement 3 salles de classe et l'autre comportant 3 salles de classe, 1 bureau de directeur et 1 magasin.

Examen des dimensions de salles de classe

Les dimensions de salles de classe adoptées dans le cadre des projets I et II réalisés sur le don du Japon étaient de $8,8\text{m} \times 6,8\text{m} = 59,84 \text{ m}^2/45 \text{ élèves}$ ($1,33 \text{ m}^2/\text{élève}$) (dimensions intérieures), alors que celles à adopter par le Projet seront de $8,8 \text{ m} \times 7,8 \text{ m} = 68,64 \text{ m}^2$ conformément à la conception standard du PDDEB définie en 2002. Au Burkina Faso, le nombre standard d'effectifs d'élèves d'une salle de classe est de 60, le nombre minimal 30 et le nombre maximal 80. Par conséquent, la superficie standard par élève se chiffre à $1,14 \text{ m}^2$, ce qui se situe dans la fourchette standard de $1,0$ à $1,4 \text{ m}^2$ des projets financés par le don du Japon dans les pays de l'Afrique, d'où elle est jugée judicieuse. Concernant la disposition du mobilier dans les salles de classe, du fait que le mobilier standard de l'école primaire du Burkina Faso (tables-bancs à 2 places) a été adopté, les tables-bancs seront disposés suivant la disposition standard du pays (6 lignes

x 5 rangées de tables-bancs).

Bureau de directeur et magasin

Le bureau de directeur est utilisé en général par le directeur d'école qui et le responsable de la gestion d'école pour les activités de gestion des documents nécessaires et les activités administratives et de ce fait comme bureau pour 1 personne une superficie d'au moins 9 m² nécessaire étant donné qu'un bureau, qu'un fauteuil et une armoire y seront mis en place. Toutefois, une superficie de 12 m² a été adoptée afin de pouvoir y mener d'autres activités telles que des réunions des maîtres. En ce qui concerne le magasin, la superficie nécessaire du magasin est déterminée en multipliant la superficie nécessaire par salle de classe de 2 m² par le nombre standard de salles de classe d'une école de $x \ 6 = 12 \text{ m}^2$.

2) Logements de maître

Les logements de maître étaient pris en charge par le projet de construction d'écoles primaires phase II sur le don du Japon (la partie japonaise a fourni seulement les matériaux et la partie burkinabé a exécuté les travaux de construction). En effet, bien que la disposition de locaux de ces logements construits sur le don du Japon était basée sur le standard burkinabé, la superficie était de 47 m² (bâtiment principal) alors que la superficie standard du PDDEB est de l'ordre de 82 m² (superficie du bâtiment principal, sans compter celle de la terrasse couverte). Compte tenu du fait qu'au Burkina Faso en général le nombre de personnes d'un ménage est de 5 à 10 et que souvent les logements font office de salle des maîtres, cette superficie de 47 m² est très exiguë et ne peut donc pas assumer suffisamment leurs fonctions prévues (vivre avec la famille). Par conséquent, dans le cadre du présent Projet, la vue en plan et la superficie de chacun de locaux de logements sont basés sur le plan standard du PDDEB (Bâtiment principal d'une superficie de 82,5 m² constitué d'un salon/salle à manger et 2 chambres ainsi que cuisine et latrines implantées dehors). Concernant la cuisine et les latrines, elles seront implantées dehors et seront conçues de manière qu'elles soient simples et constituées de murs en blocs et de couvertures en tôle. Pour les portes, compte tenu de la situation où la plupart des portes d'ouvrages similaires existants sont détériorées et abandonnées, elles ne seront pas prévues. La construction de la clôture et du portail sera prise en charge par la partie burkinabé.

3) Latrines pour élèves

Les latrines seront construites à raison de 6 compartiments (3 pour garçons et 3 pour filles) par 3 salles de classe conformément à la norme du PDDEB. Toutefois, en ce qui concerne la vue en plan et les spécifications, dans la conception standard de ladite norme il existe deux types, l'un à une fosse par compartiment et l'autre à 2 trous. Pour les latrines à construire par le Projet, le type à 2 trous par compartiment appelé "fosses relais" sera adopté. En outre, il a été constaté lors de visites de sites que certaines des latrines construites par d'autres donateurs ne sont pas munies de toiture et que ce type de latrines qui permet de dégager l'odeur ne pose presque aucun problème lié aux pluies et à l'ensoleillement. En considération de ce fait, il a été décidé de ne pas prévoir la toiture pour les latrines à construire par le Projet. Les latrines à construire par le Projet seront du type aéré avec 2 fosses par chaque compartiment qui sont utilisées alternativement à des intervalles réguliers.

Il faut ajouter qu'en comparaison de spécifications et de vues en plans avec celles des projets de phase I et phase II sur le don du Japon, celles du projet II seront adoptées quant à la vue en plan avec une amélioration au niveau des spécifications en simplifiant la méthode de construction pour que la maintenance soit plus facile.

4) Installations d'alimentation en eau

Les installations d'alimentation en eau seront mises en place par le Projet dans les 34 écoles qui n'en disposent pas actuellement. La quantité d'alimentation en eau du Projet adaptée à la situation actuelle des écoles retenues ainsi que le nombre d'unités des installations d'alimentation en eau (forages) à mettre en place par le Projet en fonction de la première sont examinés et déterminés ci-après. Par ailleurs, étant donné que la construction de forages est un travail qui a affaire à la nature et implique « une incertitude », lors de l'élaboration de la conception il y a lieu de définir « le taux de forages réussis » et « le critère d'évaluation de forages réussis ». De plus, « la profondeur de forages du Projet » sera déterminée sur la base des données de forages réalisés jusqu'à présent dans les zones ciblées.

Quantité de calcul d'alimentation en eau

Le résultant de l'étude sur le terrain montre que la quantité de l'eau consommée actuellement par un élève de l'école primaire se chiffre à environ 3 à 5 litres/jour, d'où la quantité de l'eau consommée par jour en fonction du nombre d'effectifs d'élèves de l'ensemble d'une école peut s'exprimer par la formule suivante. En plus de ce premier, la quantité de l'eau nécessaire quelque soit le nombre d'effectifs d'élèves est déterminée à 0,7 m³/jour.

$$\begin{array}{l} \text{Quantité de l'eau consommée} \\ \text{actuellement de l'ensemble d'une école} \\ \text{(m}^3\text{/jour)} \end{array} = 0,004 \times \begin{array}{l} \text{Nombre} \\ \text{d'effectifs} \\ \text{d'élèves} \end{array} + 0,7$$

Il est à noter toutefois que cette quantité de consommation d'eau tient compte de celle des écoles primaires qui disposent déjà des installations d'alimentation en eau. La quantité moyenne de consommation d'eau des écoles primaires déjà équipées des installations d'alimentation en eau est de 2,2 m³/jour tandis que celle des écoles qui n'en disposent pas n'atteint que 1,3 m³/jour. Dans les écoles primaires qui ne sont pas équipées des installations d'alimentation en eau, non seulement l'eau potable des élèves mais aussi l'eau à usages domestiques des enseignants sont en déficit. Aussi, si l'on doit renforcer la cantine scolaire, le nettoyage de salles de classe et latrines, l'irrigation de jardins potagers et pépinières d'exercices pratiques et les activités de plantation de végétation, il en faut davantage.

La quantité approximative de l'eau que les écoles primaires souhaitent avoir calculée sur la base du résultat de l'étude sur le terrain s'élève à 0,01 m³/jour/élève (10 litres/jour) et peut se calculer comme suit :

$$\begin{array}{l} \text{Quantité de l'eau nécessaire pour} \\ \text{l'ensemble d'une école (m}^3\text{/jour)} \end{array} = 0,01 \times \begin{array}{l} \text{Nombre} \\ \text{d'effectifs} \\ \text{d'élèves} \end{array}$$

C'est-à-dire, une quantité de l'eau de plus de 2 fois supérieure à celle actuellement consommée par les élèves est nécessaire.

La quantité de l'eau nécessaire pour l'ensemble d'une école primaire étant proportionnelle au nombre d'effectifs d'élèves, les nombres prévisionnels d'effectifs d'élèves en 2007/08 (année de référence de conception) des 34 écoles pour lesquelles les nouvelles installations d'alimentation en eau seront mises en place sont synthétisées et le résultat est présenté au Tableau 14 ci-après.

Cette synthèse de nombres prévisionnels d'effectifs d'élèves montre que dans environ 80 % des écoles objet de la mise en place des installations d'alimentation en eau le nombre d'effectifs d'élèves serait inférieur à 350. Sur la base de ce résultat, une quantité de l'eau nécessaire d'environ 3,5 m³/jour pour une école dont le nombre d'effectifs d'élèves est de 350 est considérée comme « quantité d'alimentation en eau du Projet».

Quantité d'alimentation en eau du Projet des installations d'alimentation en eau
 =
0,01 X 350 = 3,5 m³/jour

Tableau 14 Récapitulatif de nombres prévisionnels d'effectifs d'élèves en 2007/08 (année de référence)

Nombre prévisionnel d'effectifs d'élèves en 2007/08	Nombre d'écoles correspondantes	
Inférieur à 100 élèves	1	27 (79 %)
Supérieur à 100 et inférieur à 150 élèves	8	
Supérieur à 150 et inférieur à 200 élèves	7	
Supérieur à 200 et inférieur à 250 élèves	5	
Supérieur à 250 et inférieur à 300 élèves	5	
Supérieur à 300 et inférieur à 350 élèves	1	
Supérieur à 350 et inférieur à 400 élèves	2	7 (21 %)
Supérieur à 400 et inférieur à 450 élèves	1	
Supérieur à 450 et inférieur à 500 élèves	2	
Supérieur à 500 élèves (675 élèves, 775 élèves)	2	
Total	34	
Nombre moyen d'effectifs d'élèves	256 élèves/école	

Nombre d'unités des installations d'alimentation en eau à réaliser par le Projet

La politique d'alimentation en eau en milieu rural du Burkina Faso vise à généraliser «les forages modernes à raison d'un par 500 habitants ». Il s'agit en effet d'un objectif qui consiste à fournir environ 20 litres/jour de l'eau par habitant en admettant qu'une pompe à force humaine peut alimenter environ 500 habitants (quantité journalière : environ 10 m³). La capacité de pompage de la pompe à force humaine est déterminée à environ 0,7 m³/heure.

Si l'on détermine la quantité d'alimentation en eau du Projet des forages d'écoles à environ 3,5 m³/jour, ceci correspond à environ 1/3 de la quantité d'alimentation en eau de calcul d'une unité d'installations d'alimentation en eau pour les villages, d'où il est évident que l'alimentation en eau de l'école peut être assurée par une pompe à force humaine. Le nombre d'effectifs d'élèves le plus important (année de référence) des écoles ciblées pour la construction des installations d'alimentation en eau est de 775 (Ecole primaire Gourcy Secteur 2 dans la Province de Zondoma), et dans ce cas la quantité de l'eau nécessaire se chiffre à environ 7,8 m³/jour ; cette quantité est également inférieure à la quantité d'alimentation en eau de calcul d'une unité d'installations d'alimentation en eau à usages domestiques.

Il ressort de ce qui vient d'être précisé que pour assurer l'alimentation en eau en

quantité du Projet dans les écoles ciblées, en principe «un forage équipé d'une pompe à force humaine» est suffisant, d'où cette valeur est considérée comme nombre d'installations d'alimentation en eau du Projet

Nombre de calcul de forages: 1 forage équipé d'une pompe à force humaine/école primaire

En outre, comme il en est décrit ci-dessus, dans de nombreuses écoles primaires la quantité d'alimentation en eau du Projet est largement inférieure à la capacité de la pompe à force humaine, ce qui implique la possibilité de mettre les installations d'alimentation en eau de l'école à la disposition des «populations en dehors de l'école».

Critère d'évaluation de « forages réussis »

Au Burkina Faso, le critère d'évaluation de «forages réussis» est défini à « un volume d'eau pouvant être puisé d'environ 0,7 m³/heure », pour les raisons que la capacité de pompage d'une pompe à force humaine (celle de la pompe à photopile est aussi quasiment équivalente) est évaluée à environ 0,7 m³/heure d'une part et que le volume d'eau pouvant être puisé du forage doit être supérieure à la capacité de la pompe pour que le forage ne se tarisse pas d'autre part.

Toutefois, d'après « La Carte des Ressources en Eau Souterraine du Burkina Faso (1991) » et les informations fournies par la Direction Générale d'Approvisionnement en Eau Potable du Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, etc., même en cas de forages pour les villages pour lesquels le degré de liberté de la sélection de leur emplacement est relativement élevé, le taux de réussite oscille en général entre 60 et 70 %. Par contre lorsqu'il s'agit de forages comme installations d'alimentation en eau de l'école, le degré de liberté de la sélection de leur emplacement est limité considérablement par rapport à celui de forages pour les villages, d'où il est fort possible que les «forages non réussis » jugés selon le critère d'évaluation de «forages réussis » susmentionné se succèdent.

D'autre part, étant donné que la quantité d'alimentation en eau du Projet des forages d'école (environ 3,5 m³/jour) est largement inférieure à celle de forages pour les villages (environ 10 m³/jour), il est possible de réduire sensiblement la durée de puisage par rapport à celle de forages pour les villages. Si la durée de puisage est limitée, alors même que la quantité de l'eau qu'on puisse puiser est inférieure à la capacité de la pompe, le tarissement de forages pourrait être évité.

Si la capacité de la pompe à force humaine est déterminée à environ 0,7 m³/heure, et qu'après le puisage continu d'une heure (ou 30 minutes) un temps de repos de 30 minutes (ou 15 minutes) est prévu, alors même que la quantité de l'eau qu'on puisse puiser de forage est d'environ 0,5 m³/heure, le forage ne devrait pas se tarir.

Par conséquent, avec un préalable qu'au cas où la quantité de l'eau qu'on puisse puiser du forage serait inférieure à 0,7 m³/heure la durée d'utilisation sera limitée comme il en est décrit ci-dessus, le critère d'évaluation de « forages réussis » des forages d'école à construire par le Projet est défini comme suit :

**Critère d'évaluation de Volume d'eau pouvant être puisé
« forages réussis » de forages : supérieure à environ 0,5 m³/heure
d'école**

En outre, lorsque «le critère d'évaluation de forages réussis » est adouci comme ci-dessus, il y a lieu d'assurer impérativement ce qui suit :

Mesurer avec précision le volume d'eau pouvant être puisé par les essais de pompage à effectuer au moment de perforation de forages ; et,

Informersuffisamment les intervenants de l'école et les populations du volume d'eau pouvant être puisé du forage et faire élaborer et mettre en oeuvre impérativement le plan d'utilisation et de fonctionnement des installations d'alimentation en eau adapté à ce volume d'eau pouvant être puisé.

Pour les petites écoles à faible nombre d'effectifs d'élèves, il serait possible de diminuer la valeur du critère d'évaluation de «forages réussis » à une valeur inférieure à «la quantité d'eau pouvant être puisée supérieure à environ 0,5 m³/heure ». Par exemple, pour une école dont le nombre d'élèves est de l'ordre de 100, la quantité de l'eau dont elle a besoin oscille seulement autour de 1 m³. Si le besoin est à ce niveau, la quantité d'eau pouvant être puisée pourra être de 0,3 m³/heure environ pour assurer l'alimentation en eau de l'école.

Toutefois, si la quantité d'eau pouvant être puisée du forage est à tel niveau, il faudra prévoir un temps d'attente prolongé après une courte durée de puisage, ce qui rend le forage très inconmode. De surcroît si la quantité d'eau pouvant être puisée du forage est faible, l'utilisateur de tel forage devra être limité rigoureusement à « l'école primaire », ce qui pourrait engendrer psychologiquement un « mur » entre les populations du quartier et l'école primaire.

Par ailleurs, au cas où le débit disponible du forage serait supérieur au besoin de l'école primaire, il sera possible de mettre « la quantité d'eau en excédent » à la disposition de populations d'alentours pour leurs usages domestiques et de percevoir en contrepartie les redevances d'eau de la part de ces bénéficiaires. En effet, du fait que les parents d'élèves ne sont pas nombreux dans les écoles primaires de petite taille, le montant de frais de maintenance des installations d'alimentation en eau que chaque parent d'élèves doit prendre en charge est élevé, d'où sur le plan financier il sera très difficile d'assurer leur maintenance seulement par les acteurs de l'école. Par contre, si les redevances d'eau peuvent être perçues par les populations d'alentours, ceci permettra d'alléger la charge lourde de parents d'élèves, et d'assurer une maintenance durable des installations.

Il ressort de ce qui vient d'être mentionné qu'il sera souhaitable de maintenir la quantité d'eau pouvant être puisée de forages à une valeur « supérieure à 0,5 m³/heure » même pour les écoles primaires de petite taille.

Taux de forages réussis

Au Burkina Faso, toutes les informations hydrauliques notamment celles relatives à l'eau souterraine et aux forages sont gérées par la Direction Hydraulique du Ministère de l'Agriculture, du Hydraulique et de la Pêche, et parmi les documents concernant l'eau souterraine officiellement publiés dans lesquels le taux de forages réussis est indiqué il existe « La Carte des Ressources en Eau Souterraine du Burkina Faso, Ministère des Ressources en Eau, publication 1991 » et « la Carte des Hydrogéologies, Ouagadougou, Dori, 1993 ». Au niveau des Directions hydrauliques concernées du Burkina Faso, « l'inventaire des forages » comprenant les informations récentes est établi et géré. Toutefois, étant donné que ce document concerne les informations relatives aux forages (forages réussis) et puits équipés des installations d'alimentation en eau, et de ce fait ne contient pas suffisamment d'informations relatives aux « forages non réussis », il n'est

pas possible de calculer le taux de forages réussis sur la base dudit « inventaire des forages ».

Dans le cadre du « Projet d'approvisionnement en eau potable en vue de l'éradication du ver de Guinée » mis en œuvre par le don du Japon, le taux de forages réussis de la zone ciblée a été déterminé en moyenne à 62% sur la base des informations contenues dans « la Carte des Hydrogéologies, Ouagadougou, Dori, 1993 », mais « le taux de forages réussis du Projet » a été défini à 75 % sur la base de l'argument « il convient d'estimer que le taux de forages réussis pourrait être amélioré de 10 à 15 % au cas où une étude hydrogéologique approfondie serait menée » (Rapport de l'Etude du Concept de Base dudit Projet, 1997). Cependant, parmi les 89 forages perforés au stade de la Phase 1 dudit Projet, seulement 45 ont réussi (Rapport des Travaux de la Phase 1 dudit Projet). Par conséquent, le taux réel de réussite est de 51 %. En effet, les provinces ciblées aussi bien par le « Projet d'approvisionnement en eau potable en vue de l'éradication du ver de Guinée » que par le présent Projet sont celles de Kourweogo et Sanmatenga, dont les taux réels de réussite s'élèvent respectivement à 69 % et à 32 %. Ce résultat de perforation montre la difficulté d'améliorer les taux de forages réussis indiqués dans les cartes hydrogéologiques établies sur la base des forages réellement perforés. Aussi, « le taux de forage réussit du Projet » sera déterminé sur la base des taux réels de réussites de forages réalisés jusqu'au présent.

« la Carte des Hydrogéologies, Ouagadougou, Dori, 1993 » susmentionnée est un document un peu plus récent que « la Carte des Ressources en Eau Souterraine du Burkina Faso - 1991 », mais son étendue de présentation est limitée aux alentours de « Ouagadougou et Dori » et les 2 provinces ciblées du Projet, Bam et de Boulkiemde n'y sont pas présentées. De plus, il n'y a pas de grande différence entre les informations contenues dans ces 2 documents telles que le taux de forages réussis. (* Etant donné que l'année de publication ne diffère que 2 ans, il est supposé que de nombreuses informations sont en duplication. Se reporter à la note du Tableau 15) Sur la base de ce qui vient d'être mentionné, le taux de forages réussis du Projet des zones ciblées sera déterminé sur la base de celui indiqué dans « la Carte des Ressources en Eau Souterraine du Burkina Faso ».

En outre, si le critère d'évaluation de « forages réussis » est adouci à « un volume d'eau pouvant être puisé supérieure à environ 0,5 m³/heure », le taux de forages réussis devrait être supérieur à celui du document susmentionné. Toutefois il convient de prendre en compte que la plupart des forages analysés dans ledit document concernent les forages pour les villages, et que le degré de liberté pour la sélection d'emplacement de forages est plus grand par rapport à celui de forages d'école. Il peut se conclure en conséquence que l'adoucissement du critère d'évaluation de «forages réussis » et la contrainte liée au choix d'emplacement de forages d'école pourront s'éteindre quasiment par compensation.

Les taux (moyens) de forages réussis aux alentours des écoles retenues pour la construction des installations d'alimentation en eau indiqués dans « La Carte des Ressources en Eau Souterraine du Burkina Faso, 1991 » ainsi que la valeur moyenne de chacune des provinces concernées et la valeur moyenne de l'ensemble des provinces concernées calculées sur la base de ces taux sont présentés dans le Tableau 18. (Ce tableau montre également les profondeurs moyennes de forages calculé aussi sur la base des données indiquées sur ladite carte ; ce point est explicité dans l'alinéa ci-après.)

Sur la base du résultat de calcul indiqué dans ce Tableau 18, le taux de forages réussis

du Projet est déterminé comme suit :

Taux de forages réussis du Projet : 70 %

Profondeur de forage du Projet

Le taux de forages réussis est étroitement lié à la « profondeur de forage ». Si les forages ne sont perforés qu'à une faible profondeur sans tenir compte de la profondeur de forages couramment utilisée sur les lieux concernés, il est fort possible que le taux de forages réussis soit inférieur à celui des antécédents.

Pour le Projet, les sondages électriques ont été effectués dans toutes les écoles primaires ciblées de l'étude ne disposant pas de forage, mais les informations obtenues par les sondages électriques ne peuvent pas être un « fondement solide » qui peut contester ou modifier les valeurs de profondeurs de forages réalisés dans les zones ciblées.

Par conséquent, à l'instar du « taux de forages réussis », la profondeur de forages sera déterminée sur la base de « La Carte des Ressources en Eau Souterraine du Burkina Faso » comme suit :

Profondeur de calcul de forages : 60 m

Tableau 15 Taux de forages réussis et profondeurs moyennes de forages dans les provinces ciblées du Projet

Province	Valeurs indiquées dans la Carte des Ressources en Eau Souterraine			Valeur moyenne pondérée de chacune des provinces (résultat de calcul)		
	Code	Taux de succès de forage	Profondeur de forage	Nombre de calcul de forages	Taux de succès de forages	Profondeur de forage
LOROUM	SE	64 %	65 m	2	65 %	64 m
	GE	66 %	61 m	1		
ZONDOMA	BE	62 %	60 m	5	63 %	62 m
	SE	64 %	65 m	4		
PASSORE	GE	66 %	61 m	2	65 %	62 m
	SE	64 %	65 m	1		
	BE	62 %	60 m	1		
BAM	GE	66 %	61 m	3	67 %	61 m
	SC	70 %	62 m	2		
	VC	64 %	61 m	1		
SANMATENGA	GE	66 %	61 m	1	66 %	61 m
KOURWEOGO	GA	75 %	54 m	5	72 %	56 m
	GE	66 %	61 m	2		
BOULKIENDE	GA	75 %	54 m	2	79 %	53 m
	SA	88 %	56 m	1		
	BA	77 %	49 m	1		
Moyenne de l'ensemble des provinces ciblées	-	-	-	34	68 %	60 m

Source : « Carte des Ressources en Eau Souterraine du Burkina Faso »
 Direction des études et de la planification du Ministère de l'Eau, 1991

* D'après « la Carte Hydrogéologiques – Ouagadougou et Dori - 1993 », les taux de forages réussis de 5 provinces en duplication avec le tableau ci-dessus sont comme suit :

Province	Taux de forages réussis	Province	Taux de forages réussis
Loroum	54 %	Sanmatenga	57 %
Zonдома	61 %	Kourweogo	70 %
Passore	72 %		

2-2-2-4 Terrains de sites et plans d'implantation des infrastructures

(1) Plan d'implantation des infrastructures

Les sites ciblés du Projet sont pour la plupart plats et suffisamment grands et de ce fait aucun problème ne se pose pour la mise en œuvre du Projet. Toutefois, étant donné que les conditions topographiques, la disponibilité et l'état des différents réseaux et équipements, les conditions des infrastructures existantes, etc., varient d'un site à l'autre, le plan d'implantation de chacun des sites d'école a été élaboré en prêtant une attention particulière aux points suivants :

La disposition des bâtiments de salles de classe, des logements de maître et des

latrines devra être définie de manière qu'elle soit mieux adaptée à chacun des sites en prenant pleinement compte de leurs particularités.

Les bâtiments de salles de classe devront être orientés en principe suivant l'axe Est-Ouest de manière à pouvoir assurer l'aération et l'éclairage naturels, etc.

Les sites du Projet sont en général plats. Toutefois, au cas où l'emprise de construction serait en pente (différence de plus de 50 cm sur une longueur de 30 m qui est la longueur maximale de bâtiments de salles de classe), les bâtiments devront être disposés perpendiculairement à la pente afin de pouvoir minimiser la profondeur de fondations et la hauteur du plancher.

Les latrines devront être disposées de manière qu'elles soient éloignées des ressources en eau telles que les forages.

Les bâtiments devront être implantés en évitant les emplacements susceptibles de subir de dégâts dus à l'inondation de cours d'eau, de mares, des eaux pluviales de la saison des pluies, etc.

Les bâtiments devront être disposés de manière qu'ils soient suffisamment éloignés de ceux existants pour ne pas entraver les classes et assurer la sécurité des élèves et enseignants pendant les travaux de construction.

Les bâtiments devront être disposés de manière à pouvoir aménager un espace suffisant pour les travaux et en même temps en prenant pleinement compte de la position de bâtiments existants, de routes, etc., et de l'accès, afin de pouvoir diminuer le délai d'exécution des travaux.

Les bâtiments devront être disposés de manière à conserver dans la mesure du possible les arbres existants dans l'optique du maintien de l'environnement d'alentour et de la préservation de la forêt.

(2) Délimitation de la position de forages

En ce qui concerne la potentialité de développement des ressources en eau souterraine, de nombreuses zones ciblées par le Projet se trouvent sur les terrains classés en catégorie « inférieure à la moyenne » à « mauvaise » (d'après « la Carte des Ressources en Eau Souterraine du Burkina Faso – 1991 ». Dans de telles conditions, il est souhaitable de déterminer l'étendue de périmètre de forage aussi élargie que possible afin de pouvoir augmenter le taux de forages réussis et équiper autant que possible les écoles en installations d'alimentation en eau. Néanmoins, le périmètre de forage devra être déterminé avec une limite réaliste d'autant plus que si le forage est construit à un point trop éloigné de l'école il sera difficile de l'utiliser efficacement comme installations d'alimentation en eau de l'école.

A la suite des visites de sites, il s'est avéré qu'il est souhaitable de mettre en place les installations d'alimentation en eau à une distance de moins de 500 m environ à partir de l'école qui les utilise pour faciliter les travaux d'aller puiser de l'eau pour l'école et pour les élèves. Aussi, le périmètre maximal dans lequel le point de forage d'école est sélectionné a été déterminé à une « distance d'environ 500 m à partir du point central du terrain d'école », et sur la base du résultat de sondages électriques effectués dans le cadre de l'étude du Projet (résultat d'évaluation de la possibilité de développement des ressources en eau souterraine), les 2 points, l'un désigné le premier point potentiel de forage et l'autre le second point potentiel de forage seront sélectionnés comme suit :

En premier lieu, sur la base du résultat de sondages électriques, un point (ou à ses alentours) du terrain d'école dont la possibilité relative de développement de ressources en eau souterraine est évaluée la plus élevée est choisi comme premier point potentiel de forage. S'il y a une marge de manœuvre pour la sélection, le premier point potentiel de sondage sera choisi compte tenu du plan d'implantation

des autres bâtiments scolaires à construire, et ce, de manière que le forage soit situé à un point facile à utiliser pour l'école.

Si en un point situé en dehors du terrain d'école mais se trouve quand même dans « une distance d'environ 500 m à partir du point central du terrain d'école » il est supposé que la possibilité de développement des ressources en eau souterraine est plus élevée que le premier point susmentionné, il sera choisi comme second point potentiel de forage.

Au cas il n'existerait pas un point dont la possibilité de développement des ressources en eau souterraine est évaluée plus élevée que le premier point potentiel de forage ci-dessus, un second point potentiel de forage sera choisi au sein du terrain de l'école.

Au cas où il n'y aurait pas de différence significative entre les points situés à « une distance d'environ 500 m à partir du point central du terrain d'école » que ce soit à l'intérieur du terrain d'école qu'en dehors de celui-ci pour la possibilité de développement des ressources en eau souterraine, le point dont la potentialité est plus élevée des points de sondages électriques au sein du terrain d'école sera choisi comme le premier point potentiel de forage. Dans ce cas, le second point potentiel ne sera pas choisi.

Au stade d'exécution des travaux de construction, la perforation sera effectuée d'abord sur le premier point potentiel de forage, et seulement au cas où ce premier échouerait la perforation sera effectuée sur le second point potentiel de forage. Il y a lieu de préciser toutefois que le second point potentiel sera perforé dans la mesure où le volume total de perforation est inférieur au volume de conception déterminé initialement. Le point de forage ainsi sélectionné et dont le résultat de perforation est jugé comme « forage réussi » sera considéré comme point de mise en place des installations d'alimentation en eau sur lequel une pompe à force humaine sera installée.

2-2-2-5 Plan d'architecture

(1) Vue en plan

La vue en plan de chacune des infrastructures a été basée sur le plan standard du PDDEB.

Pour les bâtiments de salles de classe, 2 modules chacun comportant 3 salles de classe et dont l'un pourvu du bureau de directeur et du magasin sont prévus, et sur chacun des sites l'un ou l'autre sera adopté en fonction de l'état des salles de classe existantes et utilisables. Concernant la vue en plan, chacune des salles de classe a été dimensionnée à 9 m (3 portées) x 8 m, et le bureau de directeur et le magasin à 3 m (1 portée) x 8/2 m dans la condition préalable que les fermes de toiture sont mises en place à un intervalle de 3 m. Par conséquent, la superficie du module pourvu du bureau de directeur et du magasin se chiffre à 30 m x 8 m = 240 m², et celle du module comportant seulement les salles de classe à 27 m x 8 m = 216 m². En outre, au long des bâtiments de salles de classe et au côté où il y a les portes une véranda d'une largeur de 2 m sera aménagée pour faciliter le déplacement entre les différents locaux durant la saison des pluies d'une part et pour améliorer l'environnement extérieur d'autre part.

Figure 2 Vue en plan

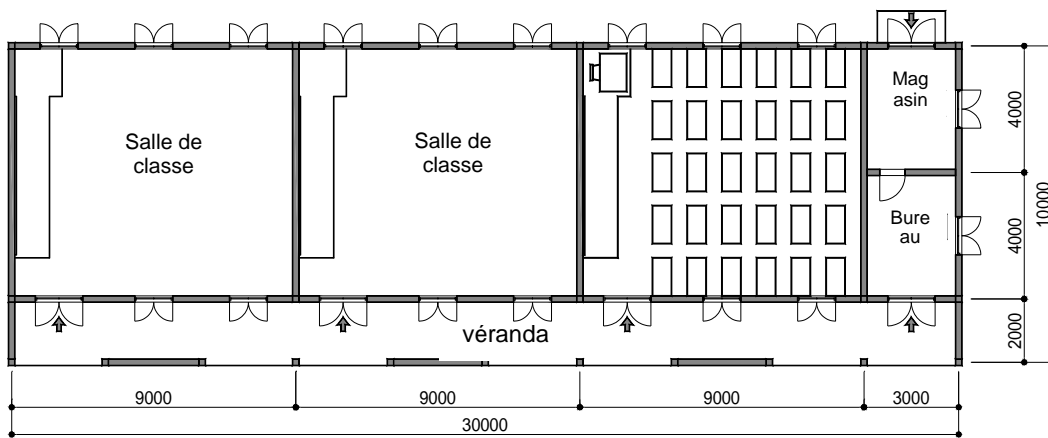
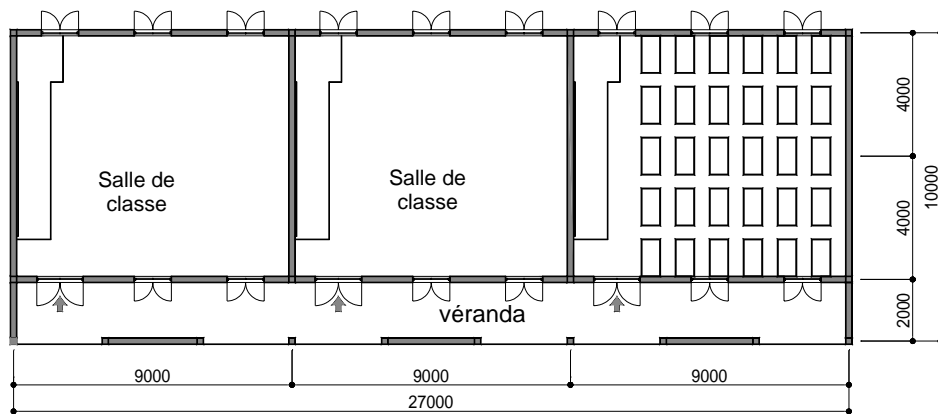
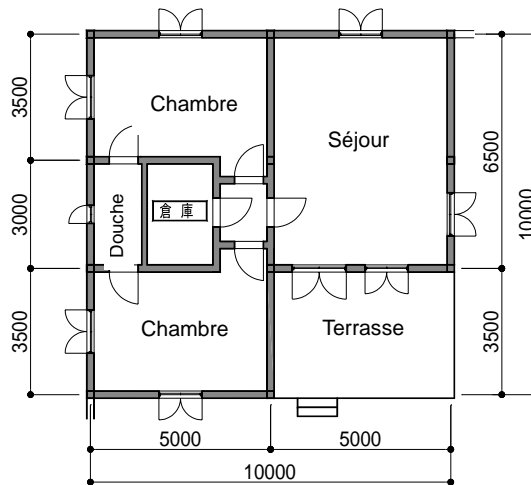


Figure 3 Vue en plan



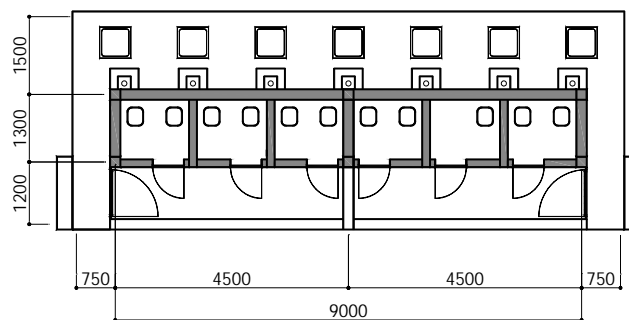
En ce qui concerne la vue en plan des logements de maître, le plan d'implantation, la disposition et la superficie des pièces de chacun des bâtiments, etc., sont basés en général sur les plans standards du PDDEB. Toutefois, pour le bâtiment principal, certaines modifications ont été apportées notamment la réduction du nombre de douches à un seul au lieu de 2, l'élimination des placards de chambres à coucher et l'élargissement du magasin en compensation de placards éliminés, etc., pour qu'il soit plus rationnel.

Figure 4 Vue en plan



Quant au bloc de latrines, le type de deux fosses relais a été adopté parmi les types standards d'écoles primaires du Burkina Faso et une porte sera prévue pour chacune d'entrées au bloc l'une pour les compartiments garçons et l'autre pour les compartiments filles et pour chacun des compartiments.

Figure 5 Vue en plan



(2) Vues en coupe

Les vues en coupe ont été conçues sur la base des styles et modes locaux d'exécution des travaux en prêtant une attention particulière aux points suivants :

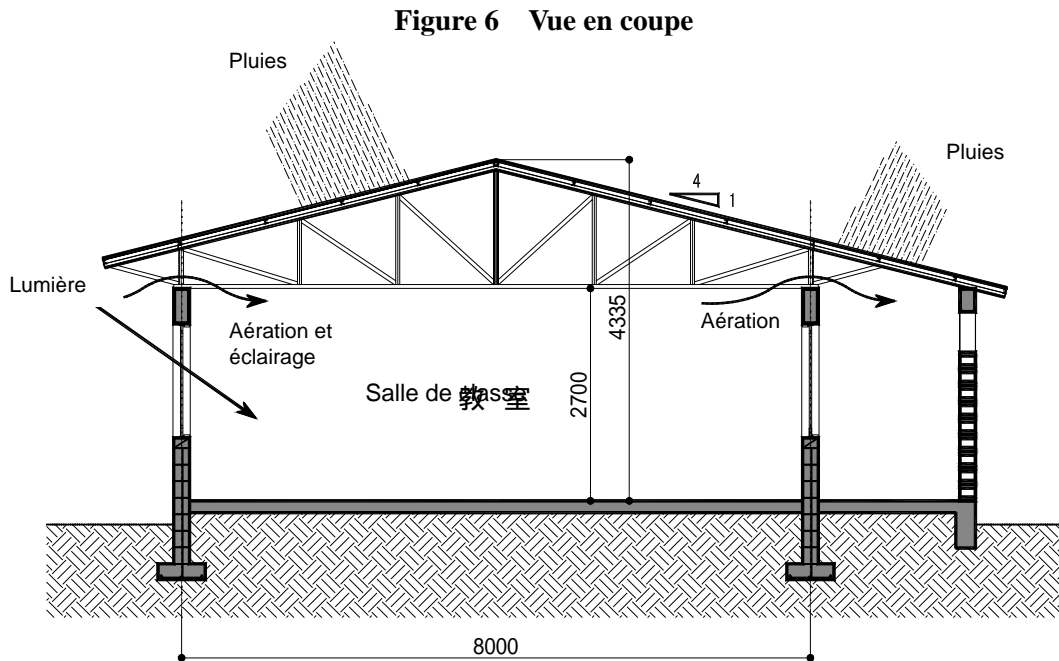
Le niveau du plancher de rez-de-chaussée devra être plus élevé que le niveau actuel du sol pour prévenir des dégâts causés par l'inondation en saison de pluies et pour éviter la chaleur rayonnante émanant de la surface de sol. La variation du sol due au déplacement du sable au tour de bâtiments par les pluies et les vents devra être également prise en compte.

La pente devra être à 1/4 et les bâtiments devront être conçus de manière à permettre le passage de vents au-dessous de la couverture pour éviter la stagnation de la chaleur dans les salles. Toutefois, les grilles métalliques devront être mises en place entre la toiture et les murs extérieurs (partie supérieure) pour éviter l'invasion d'oiseaux et animaux notamment les chauves-souris.

Les baies devront être conçues de manière qu'elles soient aussi grandes que possible, et elles devront être conçues de manière à prévenir l'introduction du sable et de la pluie au moment de vents forts.

L'avant-toit devra être prolongé de manière à briser l'ensoleillement et la véranda devra être aménagée le long de la façade pour faciliter le déplacement entre les salles de classe sous les pluies.

Le plafond ne devra être pas mis en place de sorte que le volume de salles de classe soit aussi grand que possible permettant ainsi une bonne aération et de maintenir la température à l'intérieur de salles à peu près la même que celle de l'extérieur. Le fait de ne pas prévoir le plafond sera aussi efficace comme mesure contre les chauves-souris d'autant plus qu'il n'y aura pas d'espace enfermé à l'intérieur du bâtiment.



(3) Plan du gros œuvre

Norme de conception structurelle

Les règlements et les démarches administratives concernant la construction du Burkina Faso sont basés essentiellement sur ceux de la France. Le Burkina Faso ne dispose pas de sa propre norme de conception structurelle, et dans l'état actuel des choses les bâtiments scolaires sont conçus en se basant sur les normes de projets financés par la Banque Mondiale, etc. Les infrastructures scolaires ont été donc conçues en se référant aux différentes dispositions des normes de construction japonaises et aux règles de conception structurelle de l'Institut Architectural du Japon, sans qu'elles soient pour autant surdimensionnées sur la base des informations sur les bâtiments similaires du Burkina Faso.

Conditions géotechniques

Les sites du Projet sont répartis dans les 7 provinces au tour de la capitale, et leurs conditions géotechniques varient d'un site à l'autre, mais le sol est en général constitué du granite (latérite) de la période précambrienne qui affleure sur la surface du sol et donc sans être couvert de la terre de surface. Il semble que les conditions géotechniques ne posent pas de problème particulier d'autant plus qu'aucun des sites ciblés ne se trouve dans les bassins hydrographiques. Leurs conditions géotechniques sont pour la plupart relativement bonnes d'où une portance de sol de 10 tonnes/m² peut être escomptée. Par conséquent, les fondations du Projet seront du type simplifié par rapport à celles du projet II (seuls les radiers de fondation en béton), d'autant plus que la charge due au séisme n'est pas prise en compte.

Charges

La charge de longue durée à prendre en compte dans le cadre du Projet sera les charges permanentes et la charge de courte durée sera égale à ($P=Cq=0.5 \times 60 \quad H=64 \text{kg/m}^2$) .

Modes et matériaux de construction

Les modes de construction seront constitués en principe de ceux locaux simples notamment les fondations, poteaux et poutre en béton armé, les murs en maçonnerie de blocs de béton, les charpentes métalliques et les couvertures en tôle galvanisée de sorte qu'ils puissent être exécutés facilement au moyen de techniques de construction locales. Les matériaux à utiliser seront ceux dont l'approvisionnement peut se faire facilement au pays, tels que béton, blocs de béton, barres d'armatures, charpentes métalliques et couvertures en tôle.

(4) Installations électriques (appareils d'éclairage)

Etant donné que la plupart des sites du Projet sont situés dans les zones qui ne sont pas encore électrifiées, les installations électriques ne seront pas mises en place.

(5) Evacuation des eaux vannes

Les fosses septiques simples du type à filtration ont été adoptées pour prévenir la contamination du sol de terrain des sites d'école. Il s'agit en effet du type de latrines qui consiste à faire décomposer les eaux vannes dans les fosses septiques simples pendant une certaine durée et à les amener dans les puits filtrant au travers lesquels elles seront filtrées dans le sol.

(6) Matériaux de construction

Tableau 16 Comparaison des modes et matériaux de construction

	Modes de construction couramment utilisés dans le pays	Mode de construction à adopter par le Projet	Justification
Fondations	Fondation en béton armé, Maçonnerie en blocs de béton Profondeur : 50 cm	Idem Profondeur : Salles de classe : 70 cm Logement de maître : 50cm	Pour les bâtiments de salles de classe, la pente de terrains sera prise en compte.
Poteaux et poutres	Béton armé Armature principale : 8mm Armature à étier : 6mm	Idem (Les poteaux seront mis en place seulement dans les angles) Armature principale : 10 mm Armature à étier : 6mm	En principe la structure sera constituée des murs et les poteaux et poutres sont destinés à les renforcer.
Planchers	Dalles en béton sur le sol,	Idem	
Murs extérieurs	Blocs de béton d'une épaisseur de 200, Renforcement par barres d'armature en partie	Idem Barre d'armature 10 mm, 800@	
Finition des murs extérieurs	Peinture sur enduit mortier	Enduit en mortier, Finition tyrolienne	Réduction de coûts
Toiture	Charpentes métalliques, Pennes	Idem	
Couverture	Tôle ondulée en aluminium, Epaisseur 6/10	Tôle galvanisée, Epaisseur 6/10	
Plafond	Non prévu	Idem	
Murs intérieurs	Peinture sur enduit mortier	Idem	
Menuiserie	Portes et fenêtres persiennes en acier	Idem	

(7) Plan du Mobilier et des équipements

Dans le cadre du Projet, le mobilier scolaire de base indispensable pour les activités pédagogiques composé notamment des tables-bancs pour élèves, bureaux et chaises pour maîtres, fauteuils et bureaux de directeur et armoires pour maîtres sera fourni. Les tableaux noirs seront fabriqués sur place au moyen de la peinture sur mortier sur un des murs de salles de classe. La surface de tableaux noirs sera talochée à truelle métallique pour qu'elle soit lisse et revêtue de 3 couches de peinture. A l'instar de ceux utilisés dans les écoles existantes, les tables-bancs pour élèves seront à 2 places.

Tableau 17 Liste des mobiliers

Désignation	Quantité par salle	Nombre de SdC, bureaux de directeur et magasins à équiper	Quantité totale
Tables-bancs pour élève	30 unités de 2 places/salles de classe	168 salles de classe Etape 1 : 81 Etape 2 : 87	5040 unités Etape 1 : 2430 Etape 2 : 2610
Bureau et chaise pour maître	1 jeu/salle de classe	168 salles de classe Etape 1 : 81 Etape 2 : 87	168 jeux Etape 1 : 81 Etape 2 : 87
Fauteuil et bureau pour directeur	1 jeu/bureau de directeur	37 bureaux de directeur Etape 1 : 15 Etape 2 : 22	37 jeux Etape 1 : 15 Etape 2 : 22
Chaises pour réunions	2 unités	37 bureaux de directeur Etape 1 : 15 Etape 2 : 22	74 unités Etape 1 : 30 Etape 2 : 44
Armoires	3 unités / bâtiment de salles de classe de type B 4 unités / bâtiment de salles de classe de type A	Etape 1 : A45, B36 Etape 2 : A66 , B21	615 unités Etape 1 : 288 Etape 2 : 324

2-2-2-6 Plan des installations d'alimentation en eau**1) Sélection des installations d'alimentation en eau (dispositif de pompage)**

Le dispositif de pompage à mettre en place dans les installations d'alimentation en eau a été sélectionné en prêtant une attention particulière aux points suivants :

Le dispositif de pompage devra être d'un modèle couramment utilisé dans les zones ciblées du Projet compte tenu de la disponibilité de pièces de rechange pour les réparations et de la possibilité de faire appel à des concessionnaires basés dans la localité en cas de grosses réparations.

Il devra être d'un modèle facile à utiliser pour les élèves (en particulier pour les élèves de petites classes).

Il devra être d'un modèle robuste de manière qu'il puisse résister à des utilisations plus ou moins brutales.

Il devra être d'un modèle que les populations ayant subi une certaine formation peuvent assurer sur le plan technique les entretiens courants et dont les coûts d'entretien ne sont pas chers (d'autant plus qu'en général la bonne volonté des populations vis-à-vis de l'entretien des installations d'alimentation en eau de l'école n'est pas aussi manifeste que pour celui de forages d'alimentation en eau d'usages domestiques).

Les pompes à force humaine couramment utilisées dans les zones ciblées du Projet peuvent être divisées en gros en pompe à main et en pompe à pédale. Concernant le nombre d'unités mises en place jusqu'à présent, celui de pompes à main est largement supérieur à l'autre, étant donné que les pompes à pédale ont été introduites seulement à partir des années 1990. Toutefois, parmi les pompes mises en place dans les forages durant ces dernières années, la part de celles à pédale s'accroît à un rythme accéléré (le taux de généralisation de ce type de pompe est plus élevé en milieu rural où

l'approvisionnement en pièces de rechange est difficile et les ateliers de réparation spécialisés sont rares, car sa réparation est facile, et il augmente à mesure que les lieux s'éloignent de grandes agglomérations telles que la capitale). En ce qui concerne les zones ciblées par le Projet, dans les Provinces de Loroum, Zondoma et Passore qui sont éloignées de grandes villes, les 9 sur 16 forages ayant fait l'objet de visites par la Mission d'étude sont équipés de la pompe du type à pédale. En outre, dans les Koudougou, Yako, Ouahigouya et Kaya qui sont proches des zones ciblées du Projet, les bases de service après vente notamment pour la vente de pièces de rechange et l'entretien de pompes à pédale sont mises en place par les entreprises privées, ce qui montre que les pompes à pédale satisfont pour l'essentiel au critère ci-dessus mentionné.

Pour les critères , et , les pompes à pédale sont plus performantes que les pompes à main, et de ce fait nombreux enseignants souhaitent la mise en place de pompe à pédale.

Pour les raisons susmentionnées, les pompes à pédales ont été adoptées pour les installations d'alimentation en eau à construire (la réhabilitation comprise) par le Projet.

Dans les 34 écoles où les installations d'alimentation en eau de l'école seront mises en place, les pompes à pédale seront installées comme dispositif de puisage, et dans les 7 écoles où les installations d'alimentation en eau existantes seront réhabilitées, les dispositifs de pompage existants seront remplacés par les pompes à pédale.

2) Plan de perforation de forages

La profondeur de forage sera en moyenne de 60 m (se reporter au paragraphe (2) Examen des conditions de conception, alinéa 4) Installations d'alimentation en eau, point Taux de forages réussis).

Le taux de succès de forages est déterminé à 70 % (se reporter au paragraphe (2) Examen des conditions de conception, alinéa 4) Installations d'alimentation en eau, point Profondeur de forage du Projet). Par conséquent, un nombre total de 49 forages seront perforés dans les 34 écoles visant à équiper chacune de ces écoles d'un forage.

Le critère d'évaluation de « forages réussis » est déterminé à une « capacité d'eau pouvant être puisée supérieure à 0,5 m³/heure environ ». Lors de perforation de forage, un essai de pompage d'au moins 4 heures en continu et un essai de reprise de niveau d'eau d'au moins 1 heure seront effectués pour s'assurer de la capacité d'eau pouvant être puisée.

Le nombre maximal de forages à perforer dans chacune des écoles sera de 2, et au cas où le deuxième forage échouerait, la construction de forage sera renoncée.

Le diamètre de forage sera conforme à celui standard du Burkina Faso (*), et une crépine en PVC d'un diamètre de 125 mm et un caisson seront mis en place dans le forage (* : diamètre de forage adapté à la mise en place de la pompe à main, la pompe à pédale, la crépine, le caisson, etc.).

La cavité entre le trou de forage et le caisson sur une longueur minimal d'environ 20 m à partir de la surface de sol sera rendue étanche au moyen de l'argile et du ciment pour que l'eau qui se trouve entre le niveau de la surface de sol et les couches peu profondes n'entre jamais dans le forage.

3) Plan des travaux d'ouvrages connexes

Comme ouvrages connexes des installations d'alimentation en eau, les assises et les ouvrages ci-dessous seront aménagés :

- a. Assises et socles des installations d'alimentation en eau (types standards du Burkina

Faso ; la hauteur au-dessus de la surface de sol sera de 50 cm, et 2 escaliers seront aménagés) ;

- b. Caniveau d'évacuation des eaux (longueur approximative : 10 m) ;
- c. Puits filtrants (un puits sans parois rempli de pierres d'une profondeur approximative de 3 m et d'un diamètre approximatif de 1,5 m)

Les parois de protection de forages ne seront pas inclus dans le Projet. Ils seront construits par l'école et les populations (travaux à la charge de la partie burkinabé).

Lors qu'il s'agit de réhabilitation des installations d'alimentation en eau existantes (remplacement de dispositifs de pompage), pour mettre en place les pompes à pédale les socles seront modifiés de manière qu'ils soient adaptés à ce type de pompe. Par conséquent les ouvrages connexes indiqués au ci-dessus seront construits.

4) Plan de fourniture du matériel

Le matériel d'entretien des installations d'alimentation en eau ci-après sera fourni en vue de mettre en place un système dans le cadre duquel les entretiens courants des installations d'alimentation en eau pourront être assurés dans chacune des écoles par les efforts autonomes du « comité de gestion des installations d'alimentation en eau » et avec l'appui de la Direction Provinciale du MEBA de chacune des provinces concernées.

Segments de piston de pompes à pédale

- Pour les écoles qui bénéficieront de la construction des installations d'alimentation en eau : 34 écoles x 3 pièces = 102 pièces au total
- Pour les écoles qui bénéficieront de la réhabilitation des installations d'alimentation en eau existantes : 7 écoles x 3 pièces = 21 pièces au total

Outils simples pour réparation (clés simple spéciale)

- Pour les écoles qui bénéficieront de la construction des installations d'alimentation en eau : 34 écoles x 1 pièce = 34 pièces au total
- Pour les écoles qui bénéficieront de la réhabilitation des installations d'alimentation en eau existantes : 7 écoles x 1 pièces = 7 pièces au total

Cylindres de réserve pour pompe à pédale

- Pour les Directions Provinciales du MEBA qui gèrent les écoles ciblées : 7 Directions Provinciales x 1 ensemble pour une pompe

2-2-3 Plans Graphiques du Concept de Base

Figure 7 1) Vue en plan du bâtiment de salles de classe Type A

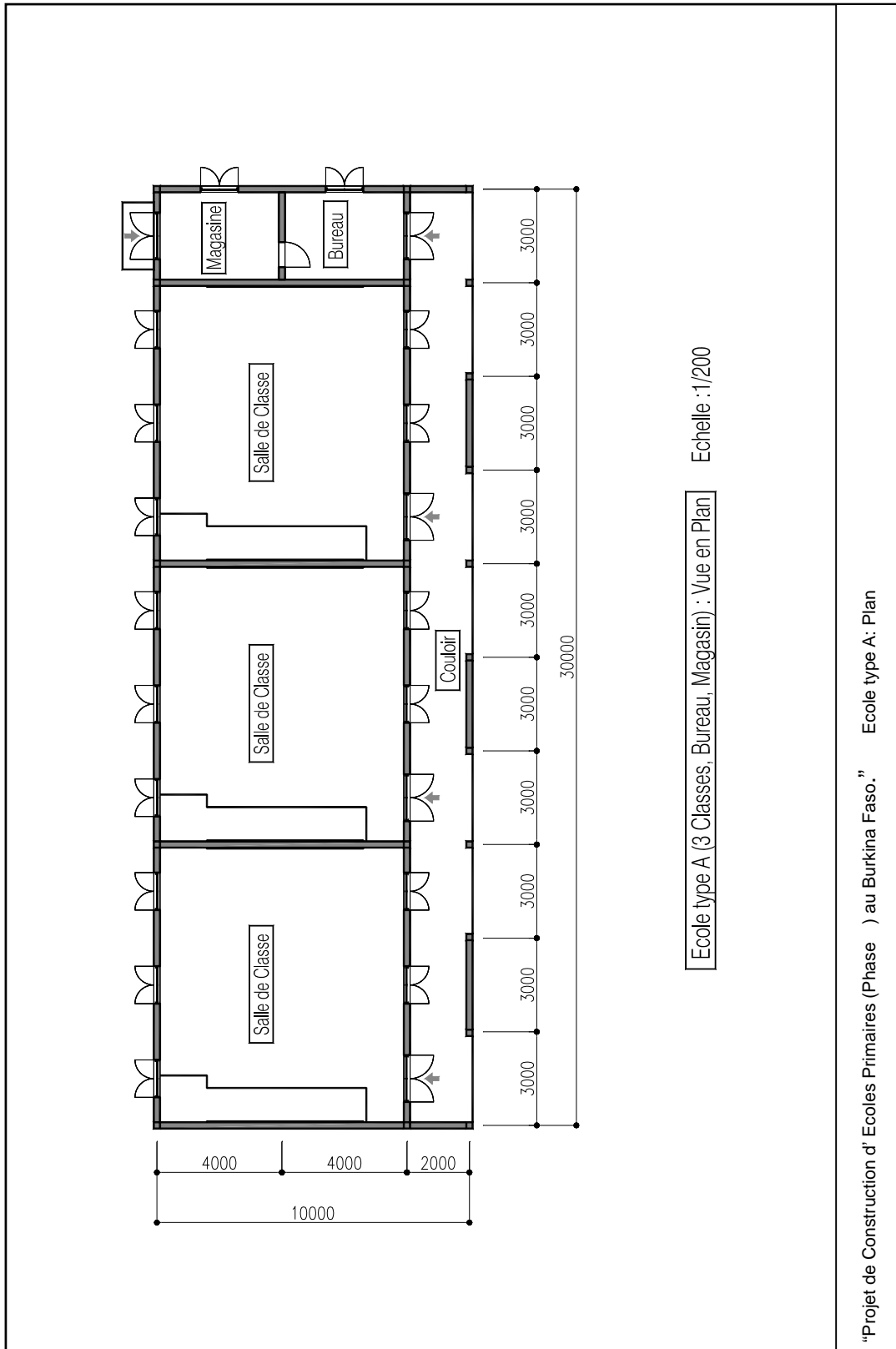


Figure 8 2) Vue en élévation du bâtiment de salles de classe Type A

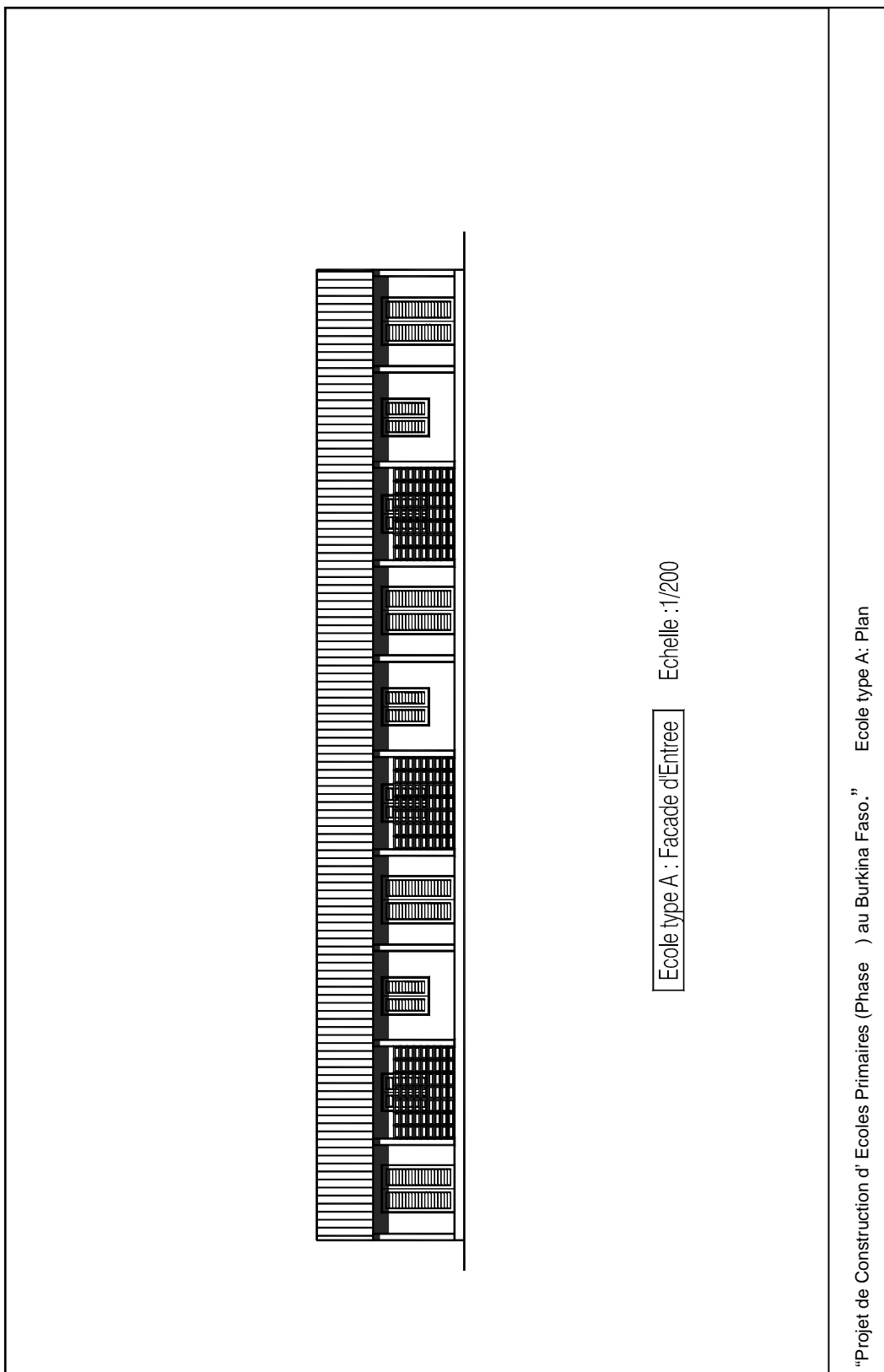


Figure 9 3) Vue en plan du bâtiment de salles de classe Type B

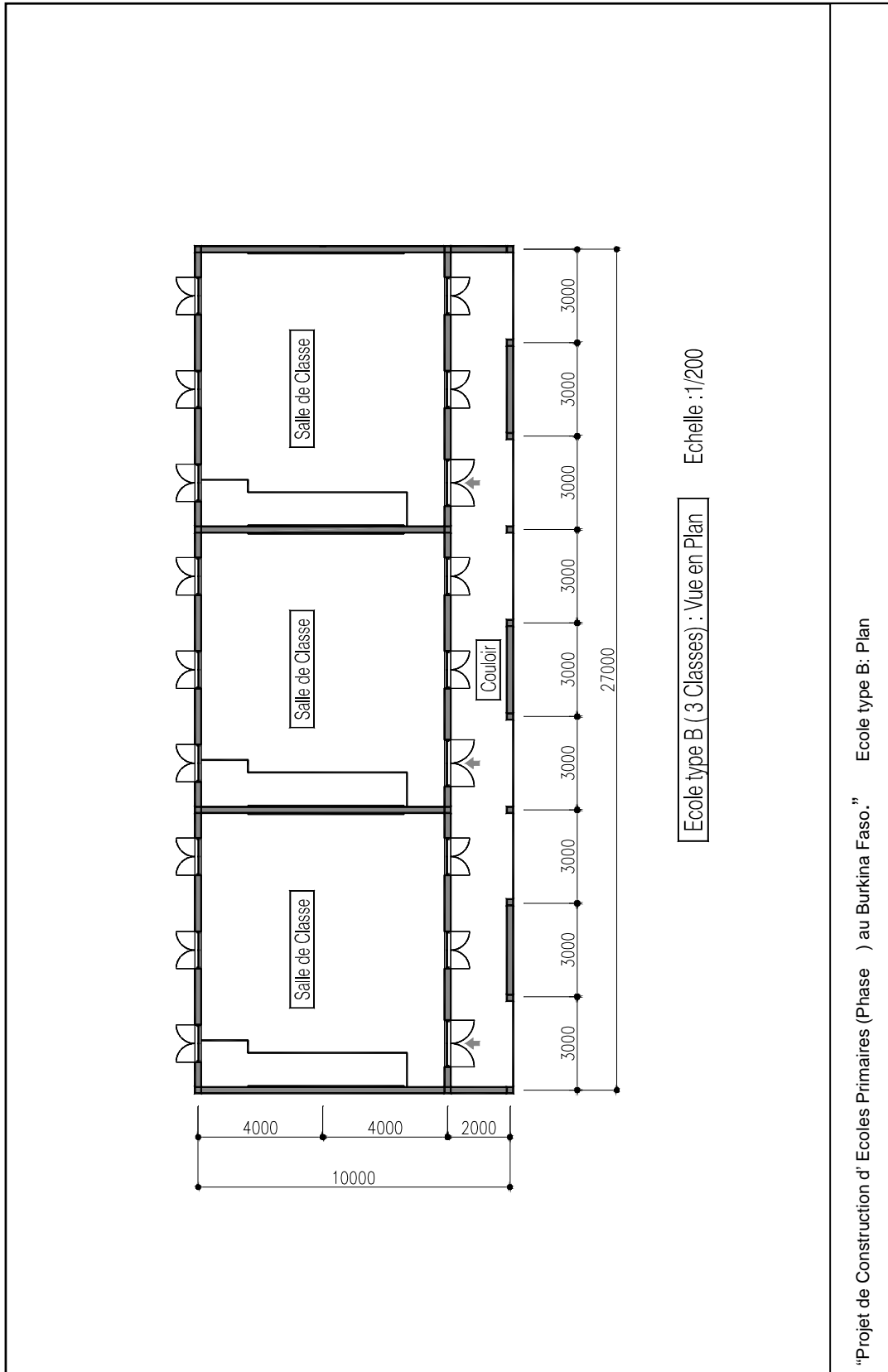
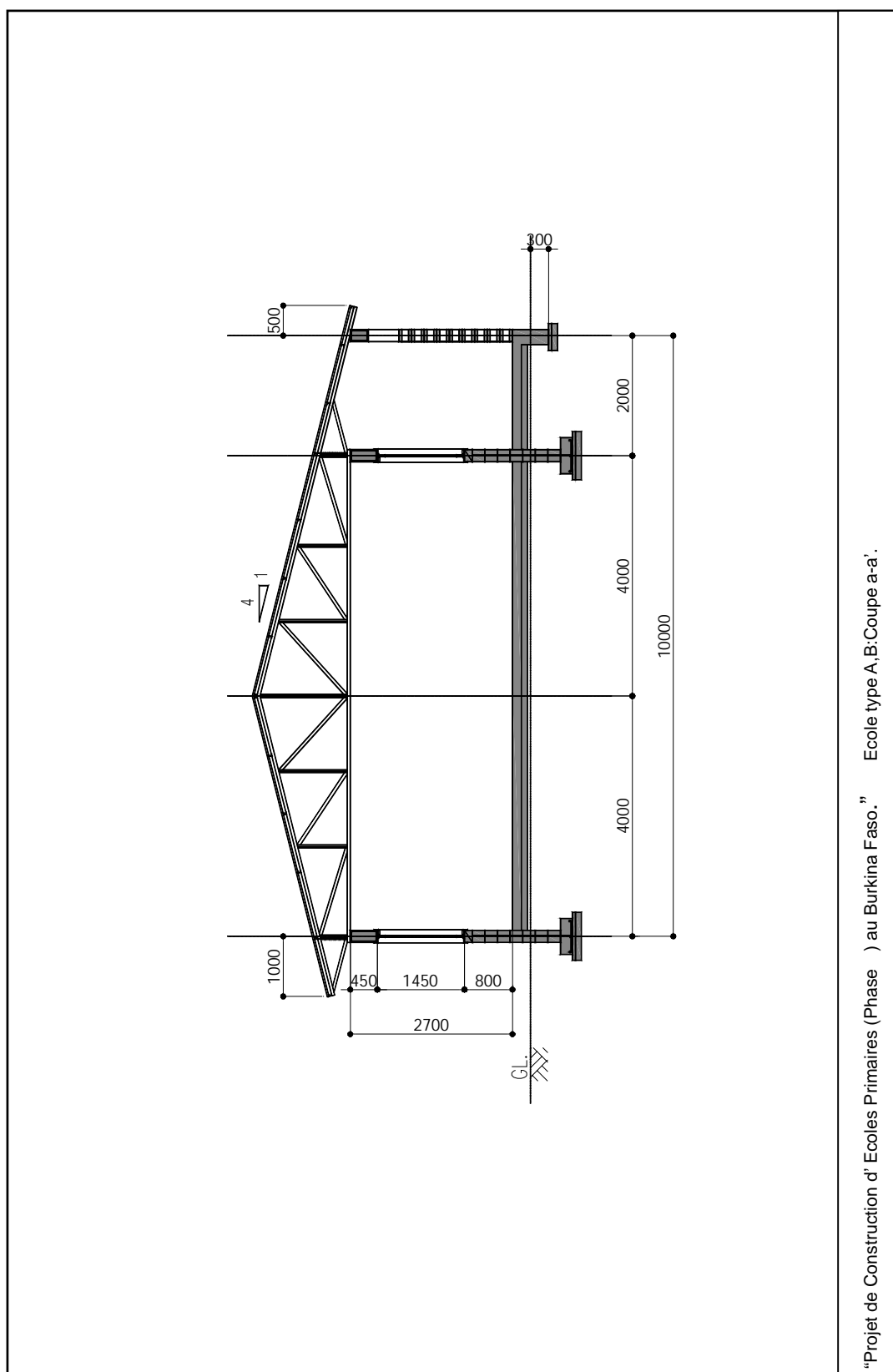
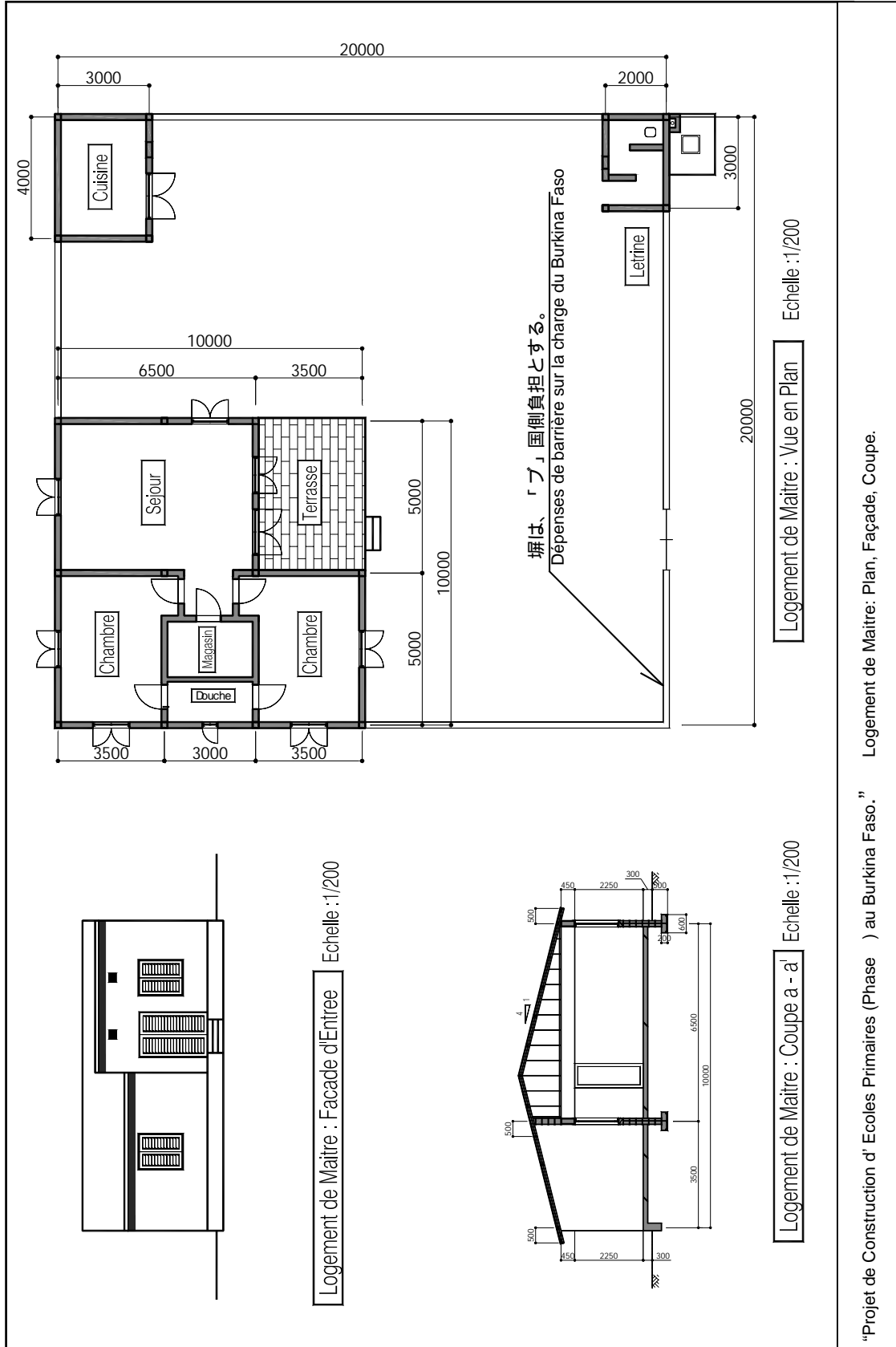


Figure 10 5) Vue en coupe du bâtiment de salles de classe



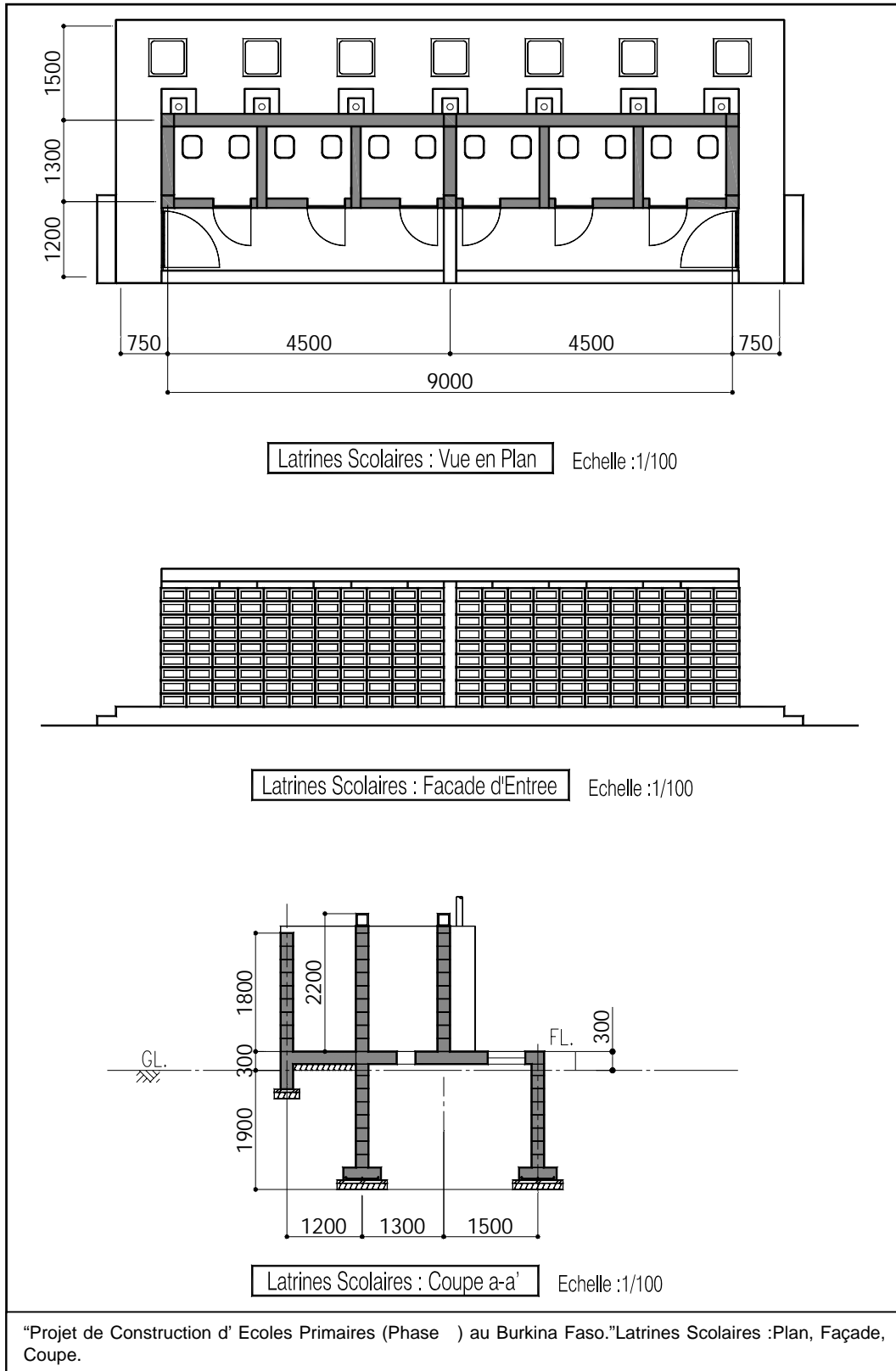
"Projet de Construction d' Ecoles Primaires (Phase) au Burkina Faso." Ecole type A,B:Coupe a-a'.

Figure 11 6 Plan standard du logement de maître (Seulement le logement principal, la cuisine et le bloc de latrines seront construits par le Projet. La construction de clôtures et portails sera à la charge de la partie burkinabé.)



“Projet de Construction d’ Ecoles Primaires (Phase) au Burkina Faso.” Logement de Maitre: Plan, Façade, Coupe.

Figure 12 7) Plan standard du bloc de latrines



"Projet de Construction d' Ecoles Primaires (Phase) au Burkina Faso." Latrines Scolaires : Plan, Façade, Coupe.

2-2-4 Plans d'exécution et d'approvisionnement

2-2-4-1 Principes d'exécution des travaux et d'approvisionnement en matériel et matériaux d'exécution et d'approvisionnement

Le présent projet sera mis en œuvre conformément au mécanisme de la coopération financière non remboursable du Gouvernement du Japon. L'autorité compétente pour la partie burkinabé du présent projet sera le ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation (MEBA), et l'organisme d'exécution sera la Direction des Etudes et de la Planification (DEP). En ce qui concerne l'exécution des travaux, ce qui suit sera en particulier appliqué en tant que principes de base.

- (1) Des réunions régulières seront dûment organisées entre la DEP, la Direction provinciale de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation (DPEBA) de chacune des provinces, le consultant et l'entrepreneur. Les différentes parties entretiendront mutuellement de bons contacts et mèneront à bien les travaux.
- (2) Les chantiers de construction seront dispersés sur une vaste étendue couvrant sept provinces (53 sites) : Loroum, Zondoma, Passore, Bam, Sanmatenga, Kourwego et Boulkiemde. En outre, dans ce projet la construction de logements de maître étant également incluse, le volume des travaux par chantier sera aussi plus important en comparaison avec les projets de phases I et II. Par conséquent, du point de vue de l'efficacité du planning des travaux ainsi que de l'approvisionnement, du transport et de la gestion des matériaux de construction, les 53 sites d'école faisant l'objet de ce projet seront divisés et mis en œuvre en deux étapes de construction (zones de construction). En outre, compte tenu du contenu et de l'envergure des travaux de ce projet, nous considérons entre autres que la capacité de construction des sous-traitants locaux sera limitée à 1 - 4 écoles simultanément et environ 4 - 7 écoles par an, et qu'il sera approprié de confier un (1) bloc régional à une (1) entreprise de construction. Chacune des zones de construction sera divisée en 4 - 5 blocs régionaux (6 - 8 chantiers / bloc) pour la mise en œuvre.
- (3) Etant donné que l'accès de la plupart des chantiers est mauvais et que les routes ne sont pas non plus bien aménagées, notamment sans revêtement de sol, le plan d'exécution des travaux prévoit d'éviter, autant que possible, la période de la saison où les précipitations sont abondantes. Cependant, dans l'éventualité où nous serions inévitablement pris par la saison des pluies, la durée des travaux serait prolongée et un calendrier serait élaboré pour éviter les travaux extérieurs tels que les ouvrages de fondation pendant les pluies. Autrement dit, du fait que la capacité de construction simultanée des sous-traitants locaux sera de 3 - 4 chantiers (6 - 7 chantiers pour les sous-traitants classés en catégories C4 et dotés de compétences financières et techniques suffisantes), nous ferons en sorte que les travaux de couverture d'environ la moitié des chantiers soient achevés avant le début de la saison des pluies, soit en sept mois, avec les préparatifs et le commencement des travaux en janvier, 0,5 mois pour les constructions temporaires, 1 mois pour le terrassement et les ouvrages de fondation respectivement, 1,5 mois pour la construction et 1 mois pour les finitions. Pour la deuxième moitié des chantiers, les travaux seront décalés de 2,5 mois et les préparatifs commenceront au mois de mars, le terrassement et les ouvrages de fondation commenceront à partir du mois d'avril (environ 2 mois) et seront achevés avant le début de la saison des pluies. Pendant la période s'étalant du mois de juin au mois de décembre, qui comprend environ 4 mois de saison de pluie, il est prévu d'achever la construction, les finitions et les inspections des ouvrages et d'assurer leur réception. Par conséquent, tous les processus de chacune des étapes prendront 12 mois, entre janvier et décembre.

(4) Le Projet sera exécuté en 2 étapes comme suit :

1^{re} étape (24 sites, 12 mois)

Vingt-quatre sites, principalement dans les provinces de Kourewego, Boulkiemde, Sanmatenga, y compris 4 sites dans la province de Passore, feront l'objet de la 1^{re} étape. Par ailleurs, il est prévu de diviser cette zone d'intervention en 4 blocs par région et de confier les travaux de construction de chacun des blocs à un sous-traitant. La base d'exécution des travaux sera installée à Ouagadougou.

2^e étape (29 sites, 12 mois)

Vingt-neuf sites dans les provinces de Loroum, Zondoma, Bam, y compris 4 sites dans la province de Passore, feront l'objet de la 2^e étape. Par ailleurs, il est prévu de diviser cette zone d'intervention en 5 blocs et de confier chacun de blocs à une entreprise de construction locale. Le point de base d'exécution des travaux sera installé à Ouahigouya, et le bureau de liaison à Ouagadougou.

- (5) En ce qui concerne le système d'exécution des travaux, les principaux ingénieurs et les employés de bureau sous les ordres du directeur de travaux seront japonais. Le nombre d'ingénieurs à affecter sera de 1 ingénieur japonais et 2 ingénieurs locaux par 50 salles de classe (un logement de maître étant considéré comme 1,5 salle de classe), en admettant qu'un ingénieur peut assurer la supervision des travaux de 10 sites en 5 jours (1 semaine).
- (6) Tous les travaux de construction des nouvelles installations d'alimentation en eau d'école et de réhabilitation de celles existantes (remplacement de dispositifs de pompage) seront exécutés en 1^{er} étape d'autant plus qu'il existe un besoin pressant pour améliorer les conditions de santé des enseignants et des élèves d'une part et qu'il est souhaitable d'assurer l'alimentation en eau potable du personnel et des ouvriers chargés des travaux de construction des infrastructures scolaires d'autre part. Même si la construction des installations d'alimentation en eau et la réhabilitation de celles existantes des sites d'écoles de la 2^e étape sont exécutées en 1^{ère} étape, ces travaux ne seront jamais inutiles, et ce même si la construction de l'étape 2 est annulée ou une partie d'écoles retenues est éliminée pour une raison imprévue, car toutes les écoles ciblées par le Projet sont les écoles existantes. Toutefois, la Composante Soft sera mise en œuvre séparément pour chacune des 2 étapes. Ceci a pour raison que du fait que la Composante Soft à mettre en œuvre par la partie japonaise consiste en l'élaboration du « Manuel de gestion et de maintenance des installations d'alimentation en eau d'école », l'élaboration de l'avant-projet et la diffusion du manuel qui sont les premières activités de ladite Composante Soft devront être effectuées avant la construction des installations d'alimentation en eau d'école (1^{ère} étape). D'autre part, étant donné qu'il est souhaitable de prendre en compte l'expérience et les leçons de la gestion et de la maintenance des installations d'alimentation en eau d'école dans la revue et la finalisation du « Manuel », ces activités seront menées plus de 6 mois après la construction desdites installations, c'est-à-dire en 2^e étape.
- (7) Afin d'assurer le transfert de la technologie et d'accroître le degré de précision et la qualité d'exécution des travaux, un ingénieur japonais sera affecté pour chacun des groupes de construction (6 - 8 chantiers).

2-2-4-2 Points auxquels il faudra prêter une attention particulière dans l'exécution des travaux et l'approvisionnement

- (1) Sélection des sous-traitants locaux : les entrepreneurs locaux sont classés par le MEBA en fonction de leur taille (montant des travaux réalisés) comme suit.
- C1 : moins de 50 millions de F.CFA
- C2 : moins de 100 millions de F.CFA

C3 : moins de 150 millions de F.CFA

C4 : plus de 150 millions de F.CFA

Au Burkina Faso, les travaux de construction de moyenne et de grande envergure sont peu nombreux et il est jugé que les entrepreneurs classés en C3 ou dans une classe inférieure se trouvent confrontés à des problèmes de capacité d'exécution et qu'il leur est impossible de fournir des ouvrages de bonne qualité et d'en gérer le déroulement. Par conséquent, dans le cadre du présent projet, il sera indiqué de sélectionner les sous-traitants parmi certains dotés de la compétence nécessaire et classés en C-3 et ceux classés en C4.

- (2) Conformément au principe de la coopération financière non-remboursable du Gouvernement du Japon, l'appel d'offre sera lancé auprès d'entrepreneurs japonais et le marché sera adjugé à l'un de ces entrepreneurs. Toutefois, les ouvriers ordinaires seront recrutés et encadrés par les entreprises de construction locales (sous-traitants). Par conséquent, afin d'accroître la qualité de l'exécution des travaux, il est nécessaire de sélectionner des sous-traitants qui ont des personnels techniques compétents d'une part et d'assurer une supervision adéquate sur le terrain par des ingénieurs japonais en ce qui concerne les techniques de construction et la maîtrise du planning d'exécution d'autre part.
- (3) Lors de l'élaboration du plan d'exécution, une étude approfondie devra être menée et une attention particulièrement devra être prêtée sur les travaux de terrassement pendant la période des pluies, la cure des ouvrages de fondation et le transport des matériaux.. En outre, la cure à l'eau constitue l'un des défis les plus importants pour les travaux de bétonnage et du mortier pendant la saison sèche. Tenant dûment compte de ces différents points, un plan d'exécution des travaux incluant, entre autres, les postes des travaux à exécuter pendant la saison des pluies, la méthode de cure et le plan d'approvisionnement en eau des chantiers pendant la saison sèche sera élaboré.
- (4) Les permis de construire, que ce soit pour la conception ou les travaux, ne sont pas requis.
- (5) En ce qui concerne le plan d'approvisionnement en eau pendant les travaux, les chantiers du présent projet étant, en général, situés en zone rurale, ceux-ci ne sont pas équipés d'infrastructures telles que l'eau potable et l'électricité. Par conséquent, afin d'assurer l'alimentation en eau pour les travaux, il sera nécessaire de prévoir initialement sur chacun des chantiers un bassin d'eau provisoire. Le bassin d'eau en question aura un fond en béton armé et des parois en maçonnerie de blocs de béton revêtue de mortier, et une capacité permettant de stocker environ 10 tonnes d'eau. L'approvisionnement en eau des chantiers se fera ordinairement avec deux camions citernes qui seront affectés à la base des travaux d'exécution, qui, suivant la nécessité, assureront le transport ou l'alimentation en eau des chantiers à partir de sources d'eau situées à proximité. Pour ce qui est de l'énergie électrique nécessaire, nous envisageons d'avoir recours à des générateurs portables.
- (6) Etant donné que le Maître d'Ouvrage des travaux de construction des installations d'approvisionnement en eau est le Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation (MEBA) du Burkina Faso, les permis de forage seront inutiles. Cependant, il est nécessaire de noter qu'il a le devoir de soumettre au Ministère de l'Agriculture, et des Ressources Hydrauliques du même pays, les documents se rapportant aux endroits où les forages seront réalisés, la profondeur du forage, le niveau de l'eau souterraine, les résultats de l'examen de pompage, les résultats des examens de la qualité de l'eau, etc.
- (7) Les travaux des forages au Burkina Faso étant standardisés, il n'y a pas de risques que la qualité des forages varie selon les sous-traitants. Toutefois, avec des entreprises de petite envergure, il est fréquent que l'équipement de forage utilisé soit

vétuste, ce qui peut entraîner des problèmes tels que des retards par rapport au calendrier de construction. De ce point de vue, il est fortement conseillé d'utiliser des sous-traitants locaux qui ont l'expérience de réaliser plus de 100 forages annuellement.

- (8) En général au Burkina Faso, les entreprises spécialisées dans le forage et celles spécialisées dans l'installation du dispositif de pompage (pompe à force humaine) sont séparées, et si une commande pour les travaux de forage et les travaux d'installation de l'équipement de pompage est passée à la même entreprise, il y a un risque que l'une des tâches soit sous-traitée. Par conséquent, il est souhaitable de sélectionner des sous-traitants différents pour les travaux de forage et les travaux d'installation du dispositif de pompage (y compris les travaux des ouvrages connexes tels que les socles, etc.).
- (9) Parce que le creusage peut se solder par des « forages non réussis », pour les installations d'approvisionnement en eau dans 34 endroits, nous avons prévu la perforation de 49 forages en prévision de forages qui solderaient par « forage non réussis ». Parmi ce nombre de forages prévu, pour obtenir des « forages réussis » dans les 34 écoles au total, compte tenu du fait qu'il est demandé que la supervision des travaux en ce qui concerne le déroulement des forages soit prompte, l'entrepreneur japonais, qui sera l'adjudicataire de ce projet, devra affecter un ingénieur en charge des travaux relatifs à l'approvisionnement en eau ayant une bonne expérience en la matière. En outre, sous les ordres de l'ingénieur japonais seront affectés des assistants locaux ayant une expérience en travaux de forage dans la région en question. Il serait également souhaitable qu'un système permettant une supervision des travaux quasi ininterrompue soit mis en place.
- (10) Pour que les forages puissent être des « forages réussis », mis à part la volume d'eau pouvant être puisée (volume pouvant être pompé égal ou supérieur à 0,5 m³ / heure dans le cadre de ce projet), le fait que la qualité de l'eau soit potable est également un critère important. Il est nécessaire de noter que le Burkina Faso étudie actuellement par ses propres normes concernant la qualité de l'eau potable et qu'à l'étape de l'exécution des travaux de ce projet ces normes seront peut-être en vigueur. En outre pour exécuter la perforation de forages de la manière efficace, il sera impératif d'effectuer rapidement une évaluation, sur la base des normes de qualité d'eau, des forages qui auront été creusés, et il sera nécessaire, à l'étape de préparatifs des travaux d'exécution des forages, de mettre en place un système de contrôle de la qualité de l'eau.

2-2-4-3 Répartition des travaux entre les deux parties

L'étendue des charges de la partie japonaise et de la partie burkinabé lors de la mise en œuvre de la coopération financière non-remboursable du Gouvernement japonais est indiquée ci-après.

Tableau 18 Etendue des charges

No.	Description des travaux	Charges de la partie japonaise	Charges de la partie burkinabé	Remarques
1	Tous les permis et procédures de demande relatifs aux travaux de construction du projet			
2	Préparation de terrains (aménagement de terrains)			
3	Démolition des bâtiments d'école existants, des socles des installations d'approvisionnement en eau faisant l'objet de réhabilitation et des autres ouvrages			
4	Abattage des arbres et des plantes dans l'enceinte des terrains			
5	Aménagement de l'accès des routes des voies publiques aux sites			
6	Aménagement extérieur et construction des portails, des clôtures, et des murs de protection des forages dans l'enceinte des sites			
7	Frais d'utilisation de ressources en eau nécessaire aux travaux et procédures d'utilisation			
8	Péage des véhicules pour les travaux			
9	Facilités nécessaires à l'entrée et à la sortie du Burkina Faso des ressortissants japonais dont les services seront nécessaires à propos du projet, exonération de toute levée fiscale, telle que les droits de douane et les taxes intérieures			
10	Exonération des taxes intérieures du Burkina Faso relatives aux matériels et matériaux de construction du présent projet			
11	Procédures d'exonération de droits de douane ainsi que dédouanement des matériels et matériaux approvisionnés dans un pays tiers			
12	Travaux de construction (y compris la construction des installations d'alimentation en eau)			
13	Approvisionnement des équipements et matériels ainsi que mise en place du mobilier (table-bancs, etc.)			

2-2-4-4 Plan de supervision de l'exécution des travaux et de l'approvisionnement

En ce qui concerne la supervision de l'exécution des travaux, des inspections des chantiers et des réunions de suivi seront organisées régulièrement afin d'assurer, basé sur la conception, la précision de l'exécution des travaux, de résoudre les questions litigieuses d'ordre technique ou d'exécution au cours des travaux, d'établir des relations étroites avec le Gouvernement du Burkina Faso et de superviser sans difficultés l'état d'avancement des travaux.

Les points auxquels il faudra prêter une attention particulière dans la

supervision de l'exécution des travaux sont énumérés ci-dessous :

- (1) Pour ce qui est de l'emplacement des bâtiments prévus, celui-ci sera confirmé après consultation avec les parties concernées sur place.
- (2) Avant les travaux, le plan d'exécution ainsi que le calendrier d'exécution proposés par l'entrepreneur seront étudiés dans le détail et la pertinence du plan des travaux provisoires, du plan des procédures de travail, de la qualité des équipements et matériaux et de la méthode de construction sera examinée.
- (3) En ce qui concerne l'achèvement des travaux et la réception des ouvrages, ceux-ci auront lieu par bloc de travaux, mais avant l'achèvement des travaux et la réception des ouvrages, une inspection sera conduite pour déterminer si les travaux achevés et les équipements satisfont aux normes de conception, et si aucun problème n'est rapporté la réception des ouvrages aura lieu
- (4) Pour ce qui des travaux de perforation de forages pour la construction des installations d'approvisionnement en eau, à chaque perforation achevée, la pertinence en tant que « forage réussi » fera l'objet d'un examen sur la base du débit disponible et de la qualité de l'eau.
- (5) En ce qui concerne la supervision des travaux, un (1) ingénieur japonais sera affecté comme superviseur résident pour chacune des étapes des travaux. Deux ingénieurs architectes locaux pour la 1re étape et trois pour la 2e étape seront également affectés. Ils assureront la supervision de l'exécution des travaux.
- (6) En raison du fait que le caractère technique de la construction des installations de l'approvisionnement en eau diffère de la construction des bâtiments de salles de classe, un ingénieur japonais en charge de la supervision relative à la construction des installations d'approvisionnement en eau et un ingénieur assistant local seront affectés aux stades de préparation, d'exécution des travaux et d'inspection des installations d'approvisionnement en eau.
- (7) Un interprète et un chauffeur seront affectés pour chacun des superviseurs japonais.
- (8) Il est essentiel d'exécuter les travaux de perforation de forages de manière à pouvoir maintenir ces forages dans les bonnes conditions hygiéniques. Pour ce faire, il y a lieu de réaliser les ouvrages de sorte que des eaux contaminées en provenance de la surface de sol ne puissent pas pénétrer dans l'interstice entre le caisson et la paroi de perforation. Par conséquent, le superviseur assurera rigoureusement la supervision des travaux de bouchage dudit interstice au moyen de l'argile et du ciment.
- (9) Pour faire assurer correctement la gestion et la maintenance des installations d'alimentation en eau d'école, il faut saisir avec prévision la quantité d'eau pouvant être puisée (quantité limite pouvant être puisée) du forage. A cet effet, le superviseur assurera rigoureusement les essais de pompage à effectuer sur place dans le cadre des travaux de perforation.

2-2-4-5 Plan d'approvisionnement du matériel et des matériaux

(1) **Pays d'approvisionnement** : la plus grande partie du matériel et des matériaux nécessaires à l'exécution du présent projet pourront être approvisionnés localement comme indiqué ci-dessous.

Tableau 19 Plan d'approvisionnement par type du matériau et matériaux

Nom du matériel et des matériaux	Approvisionnement local	Approvisionnement au Japon	Approvisionnement dans un pays tiers	Remarque
Sable, gravier				
Ciment				Produit importé
Blocs en béton				
Briques				
Bois				
Barres d'armature et charpentes métalliques				Produit importé
Menuiserie en bois				
Menuiserie métallique				
Matériaux de couverture				Produit importé
gouttières				Produit importé
Matériaux pour les plafonds				Produit importé
Peinture				Produit importé
Quincailleries diverses				Produit importé
Canalisations				Produit importé
Mobilier et équipements (table-bancs)				
Pompes à pédale				Produit importé
Matériaux pour la réhabilitation de pompes				Produit importé

Tableau 20 Plan d’approvisionnement du matériel de construction

Nom du matériel et des matériaux	Approvisionnement local	Approvisionnement au Japon	Approvisionnement dans un pays tiers	Remarque
Malaxeur à béton				
Compacteur vibrant				
Groupe électrogène				
Camion (pour flèche)				
Vibrateur de béton				
Soudeuse				
Niveau		(Pour les ingénieurs japonais)		
Théodolite		(Pour les ingénieurs japonais)		
Camion citerne				
Machine de façonnage de barres d’armature				
Foreuse				
Compresseur				

(2) Points auxquels il faudra prêter une attention particulière dans le plan d’approvisionnement

Approvisionnement local : du point de vue de la qualité des travaux et de la maintenance, le matériel doit être suffisamment résistant à l’emploi qui en sera fait. En principe, le matériel dont les concessionnaires de fabricant existent au Burkina Faso sera procuré localement.

Approvisionnement dans un pays tiers : les équipements et les matériaux qui ne sont pas disponibles au Burkina Faso et pouvant être facilement obtenus en Côte d’Ivoire, le pays voisin feront l’objet d’un approvisionnement dans un pays tiers.

Approvisionnement au Japon : d’un point de vue fonctionnel et de la qualité, lorsque l’approvisionnement du matériel approprié s’avère difficile sur place ou dans un pays tiers, l’approvisionnement se fera au Japon. En outre, en raison de la situation instable de Côte d’Ivoire, il y a lieu de prévoir l’approvisionnement via les pays voisins tels que le Ghana.

(3) Plan de transport

Du fait que la plupart du matériel sera approvisionné localement, en ce qui concerne les produits d’importation, il est estimé que le coût des importations est compris dans le prix local et uniquement le transport domestique est considéré

Pour le transport, tout d’abord un dépôt pour le matériel et les matériaux sera prévu dans l’enceinte de la base d’exécution des travaux et le matériel et matériaux nécessaires y seront regroupés ; ils seront transportés vers les chantiers suivant la nécessité. Pendant la saison des pluies, suivant le niveau des inondations, pour les chantiers vers lesquels le transport s’avère difficile, un plan

de transport prenant en compte préalablement les conditions des routes sera établi.

2-2-4-6 Activités de sensibilisation se rapportant aux installations d'alimentation en eau pour les écoles (Composante Soft)

Le présent projet prévoit la construction d'installations d'alimentation en eau pour les écoles dans 34 écoles ainsi que la réhabilitation des installations existantes de 7 écoles. Toutefois, il est fort possible que, d'après l'état actuel de la gestion et de la maintenance des installations existantes d'alimentation en eau des écoles, les installations d'alimentation en eau pour les écoles ne puissent être mises en valeur sans le renforcement du système de gestion et de maintenance par les écoles primaires ciblées ou par les organisations administratives de l'éducation. Par conséquent, des activités de sensibilisation ont été programmées dans le présent projet, parallèlement à la construction des installations d'alimentation en eau pour les écoles, comme mesure d'accompagnement pour consolider le système de gestion et de maintenance.

Cependant, étant donné que le renforcement du système de gestion et de maintenance des installations d'alimentation en eau pour les écoles relève de la responsabilité de la partie burkinabé qui a formulé la requête de la construction, ces activités de sensibilisation doivent être menées de sa propre conduite par le MEBA. La partie japonaise de son côté apportera son soutien à travers l'élaboration du « manuel de gestion et de maintenance des installations d'alimentation en eau pour les écoles » et sa diffusion (Composante Soft) ayant pour but d'appuyer la promotion de ces activités de sensibilisation. Il est également nécessaire que les activités des sociétés de construction des installations d'alimentation en eau ainsi que celles du consultant qui supervise les travaux soient réalisées en liaison avec les activités de renforcement du système de gestion et de maintenance des installations d'alimentation en eau.

(1) Contexte du plan des activités de sensibilisation

Dans les écoles primaires déjà équipées d'installations d'alimentation en eau, du fait que les habitants utilisent abondamment ces installations, le plus grand problème est que celles-ci dévient de leur fonction « d'installations d'alimentation en eau pour les écoles ». Plutôt que les élèves et les enseignants, les habitants qui se conduisent comme si la « priorité d'utilisation » leur appartenait ne sont pas rares. Dans l'éventualité où des installations d'alimentation en eau seraient nouvellement construites pour les écoles, il est fort possible que le même problème se produise, et il est nécessaire de bien faire comprendre, aux parties associées aux écoles ainsi qu'aux habitants, le sens et le positionnement de ces installations en tant « qu'installations d'alimentation en eau pour les écoles » et d'établir une méthode de gestion et de contrôle des installations afin que leur utilisation à des fins scolaires ne soit pas déviée.

En outre, il a été remarqué que le recouvrement des frais de services des installations (redevance d'eau) a tendance à devenir insuffisant dans le cas des installations d'alimentation en eau pour les écoles par rapport au cas des installations d'alimentation en eau pour les habitants. Ceci est dû non seulement au fait que la prise de conscience des habitants en ce qui concerne le droit de propriété des « installations d'alimentation en eau pour les écoles » est faible, mais également au fait que les détails d'une méthode de gestion des installations d'alimentation en eau se sont pas précisément fixés et que, parallèlement, la rigueur de la méthode de gestion envers les habitants est insuffisamment appliquée. Par conséquent, à l'occasion de la nouvelle construction des installations d'alimentation en eau, il sera nécessaire d'une part d'organiser impérativement un « comité de gestion » et d'autre part d'imposer au « comité de

gestion » de mettre en place de son propre chef une méthode de contrôle et de gestion des installations d'alimentation en eau et de la faire appliquer par l'ensemble des habitants.

Par ailleurs, dans le cadre du présent projet, étant donné que la norme reconnue en tant que « forage réussi » sera un « volume d'eau pouvant d'être puisé égal ou supérieur à environ 0,5 m³ / heure » qui pourrait être plus faible que le volume de pompage d'une pompe à force humaine (environ 0,7 m³ / heure), afin de prévoir la maintenance des dispositifs de pompage, il sera nécessaire de faire mettre en place une méthode de contrôle et de gestion (par exemple une limite des horaires d'utilisation) des installations d'alimentation en eau qui puisse répondre au volume d'eau pouvant être pompé du forage.

En ce qui concerne le problème observé dans la maintenance et la gestion des installations d'alimentation en eau dans les écoles existantes, il est estimé que la grande responsabilité est non seulement liée aux personnes associées aux écoles primaires et aux habitants, mais également à l'organisme d'administration de l'enseignement, qui n'est pas organisé en un système permettant de contrôler et de soutenir de façon adéquate, au niveau administratif, la maintenance et la gestion des installations d'alimentation en eau pour les écoles. Le MEBA est conscient de ce problème. En effet, jusqu'à présent, souvent il confiait non seulement la supervision des travaux de construction des installations d'alimentation en eau d'école, mais aussi les activités de sensibilisation à la gestion et à la maintenance de ces installations à la Direction Générale d'Approvisionnement en Eau Potable (ancienne Direction Hydraulique) d'un autre ministère. Toutefois il considère ces activités comme une de ses attributions administratives et de ce fait a l'intention de mettre en place un système de gestion et d'exécution de ces activités. Dans ce cadre, le MEBA a déclaré et s'est engagé à mener de sa propre conduite les activités de sensibilisation liées à la gestion et à la maintenance des installations d'alimentation en eau d'école qui seront réalisées dans le cadre du présent Projet. Néanmoins, vu que le MEBA confiait la plupart des travaux administratifs liés aux installations d'alimentation en eau d'école aux directions ou services hydrauliques, celui-ci n'a pas d'expérience avérée en la matière, d'où la nécessité de l'appuyer pour renforcer le contenu des activités de sensibilisation à la gestion et à la maintenance des installations d'alimentation en eau. Compte tenu de ce qui vient d'être mentionné, il a été décidé de fournir un appui aux activités de sensibilisation par le MEBA par la mise en oeuvre de la Composante Soft qui consiste en l'élaboration et la diffusion du « Manuel de gestion et de maintenance des installations d'alimentation en eau d'école » qui sera la synthèse de l'expérience et des acquis de la partie japonaise et de la partie burkinabé en la matière.

(2) Objectifs des activités de sensibilisation

Lors de l'achèvement du présent projet (projet de construction d'écoles primaires au Burkina Faso, phase III), les objectifs énumérés ci-après devront être atteints par le biais des activités de sensibilisation dirigées par le MEBA du Burkina Faso.

Un système de maintenance et de gestion permettant aux installations d'alimentation en eau qui seront construites dans le cadre de ce projet de remplir amplement leurs fonctions en tant qu' « installations d'alimentation en eau pour les écoles » aura été établi.

Un système organisé et financier permettant la mise en oeuvre d'une maintenance et d'une gestion durables et indépendantes des installations d'alimentation en eau pour

les écoles aura été établi dans les écoles cibles.

Un système fondamental permettant en particulier à la Direction provinciale de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation (DPEBA) de réaliser par ses propres moyens la gestion administrative et le soutien se rapportant à l'alimentation en eau des écoles aura été établi.

Les effets et l'enseignement qui auront été tirés de ces activités de sensibilisation auront été impérativement transmis à la Direction des Etudes et de la Planification de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation (MEBA/DEP) afin que ceux-ci puissent être appliqués à l'administration de l'enseignement dans l'ensemble du Burkina Faso.

(3) Effets attendus des activités de sensibilisation

En tant que résultats de la mise en œuvre de ces activités de sensibilisation menées par le MEBA ainsi que de la Composante Soft qui les soutiennent, lors de l'achèvement des activités de sensibilisation (lors de l'achèvement du présent projet), les effets suivants auront été atteints :

Un « comité de gestion des installations d'alimentation en eau pour les écoles » allant de paire avec la réalité aura été organisé dans les écoles primaires cibles.

Les « règles de contrôle et de gestion des installations d'alimentation en eau pour les écoles » auront été formulées prenant en considération de façon adéquate l'envergure des écoles primaires, les caractéristiques des forages (en particulier les restrictions du pompage d'eau) et la situation en eau des habitants des environs. Les installations seront utilisées conformément à ces règles.

Le fonds pour la maintenance et la réparation des installations d'alimentation en eau pour les écoles (environ 75.000 F.CFA minimum) sera assuré de façon constante.

La Direction provinciale de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation (DPEBA) des provinces faisant l'objet du présent projet, en participant à tous les niveaux des activités de sensibilisation, aura saisi dans le détail le contenu de la maintenance et de la gestion des installations d'alimentation en eau pour les écoles dans les écoles primaires sous sa juridiction et aura les capacités lui permettant de réaliser, par ses propres moyens, la gestion administrative et le soutien se rapportant à l'alimentation en eau pour les écoles. En outre, un responsable en charge de ce secteur aura été nommé dans chacune des DPEBA.

Le système de contact et de coordination de chacune des DPEBA avec les fournisseurs de pièces détachées et les ateliers de réparation des dispositifs de pompage à force humaine des installations d'alimentation en eau pour les écoles qui seront aménagées dans le cadre du présent projet aura été établi.

Le « manuel de maintenance et de gestion des installations d'alimentation en eau pour les écoles » élaboré et utilisé dans le cadre de ces activités de sensibilisation aura été enrichi et celui-ci aura été achevé en tant qu'élément des effets pouvant être utilisé, à l'avenir au Burkina Faso, dans l'administration de l'enseignement pour ce qui se rapporte aux installations d'alimentation en eau pour les écoles.

(4) Plan de mise en oeuvre des activités de sensibilisation

Le plan de mise en oeuvre des activités de sensibilisation concernant les installations d'alimentation en eau pour les écoles est indiqué aux Figures 8 et 9.

Parmi ces activités, la Composante Soft qui consiste en l'élaboration du « manuel de gestion et de maintenance des installations d'alimentation en eau pour les écoles » par la partie japonaise sera réalisée par les moyens suivants :

« Première campagne de la Composante Soft » (0,8 mois en étape 1)

Etude et élaboration du « projet de manuel de gestion et de maintenance des

installations d'alimentation en eau pour les écoles »

Mise en oeuvre expérimentale du « projet de manuel de gestion et de maintenance » dans 5 écoles pilotes.

Enrichissement du « projet de manuel de gestion et de maintenance » sur la base d'expérimentation du ci-dessus.

Diffusion du « projet de manuel de gestion et de maintenance » aux DPEBA de chacune des provinces faisant l'objet de ce projet.

« Deuxième campagne de la Composante Soft » (0,8 mois en étape 2)

Collecte des résultats de la mise en oeuvre du « projet de manuel de gestion et de maintenance » dans les DPEBA de chacune des provinces concernées.

Vérification et étude du système de gestion et de maintenance des installations d'alimentation en eau pour les écoles dans les 5 écoles pilotes.

Enrichissement et achèvement du « projet de manuel de gestion et de maintenance » sur la base du 1 et du ci-dessus.

Rapport au MEBA du résultat de la Composante Soft.

(5) Méthode d'approvisionnement des ressources pour la mise en oeuvre des activités de sensibilisation

Les activités de sensibilisation se rapportant aux installations d'alimentation en eau pour les écoles seront mises en oeuvre par les ressources ci-dessous.

Ressources pour la Composante soft (élaboration du manuel de gestion et de maintenance des installations d'alimentation en eau pour les écoles) :

Consultant japonais : 1 personne (+ personnel d'assistance local)

Personnel détaché de l'Etat burkinabé : 1 à 2 personnes (du MEBA et de la Direction des eaux des villages)

ONG locale - consultant local : 1 personne (employé par le présent projet)

L'ONG locale ou le consultant local à engager sera sélectionné parmi les candidats ayant une riche expérience en matière des activités de sensibilisation à la gestion et à la maintenance des installations d'alimentation en eau recommandés par le MEBA et la Direction des eaux des villages, sur la base du résultat d'interview effectué par le consultant japonais et du devis estimatif du recrutement.

Ressources pour l'orientation et les activités de sensibilisation aux écoles cibles : DPEBA de chacune des provinces et inspecteur scolaire

Ressources pour le conseil sur le système de gestion et de maintenance d'installations d'alimentation en eau pour les écoles selon les caractéristiques du forage :

Consultant en charge de la supervision des travaux de construction des installations d'alimentation en eau du projet

Ressources pour la transmission et la formation aux techniques de réparation des dispositifs de pompage d'eau :

Entreprise d'installation des dispositifs de pompage du présent projet

(6) Déroulement de la mise en oeuvre des activités de sensibilisation

Parmi les activités de sensibilisation liées aux installations d'alimentation en eau pour les écoles, le déroulement de la mise en oeuvre de la Composante Soft dont le consultant japonais est responsable (activités se rapportant à l'élaboration du « Manuel de gestion et de maintenance ») est indiqué au tableau du déroulement de la mise en oeuvre « 2-2-4-8 Plan d'exécution des travaux ». Celui-ci a été établi selon le plan exposé ci-dessous.

Première campagne d'activités : élaboration et diffusion du « projet de manuel de gestion et de maintenance » - (0,8 mois sur place)

Etant donné qu'il est souhaitable que la DPEBA des provinces cibles puisse utiliser le « projet de manuel de gestion et de maintenance » à l'occasion de l'orientation pour l'établissement du système de préparation préalable de la construction des installations d'alimentation en eau pour les écoles dans les écoles primaires faisant l'objet de ce projet (organisation du comité de gestion des installations d'eau, mise en réserve du fonds pour les réparations des installations, etc.) et de la mise en œuvre des activités de sensibilisation, il est prévu d'exécuter la première campagne d'activités pendant l'étape de la conception de la première phase de construction des écoles primaires (y compris la construction des installations d'alimentation en eau).

Deuxième campagne d'activités : enrichissement et achèvement du « manuel de gestion et de maintenance » - (0,8 mois sur place)

Etant donné qu'il est souhaitable de réviser et d'enrichir le « manuel de gestion et de maintenance » sur la base de l'expérience fixe liée à la gestion et à la maintenance des installations d'alimentation en eau pour les écoles de la DPEBA et des parties associées aux écoles, il est prévu de mettre en œuvre la deuxième campagne d'activités de sensibilisation pendant l'étape de la conception de la deuxième phase, qui correspond à l'achèvement des installations d'alimentation en eau.

(7) Eléments des effets de la Composante Soft

Les éléments de la Composante Soft se rapportant à l'élaboration du « manuel de gestion et de maintenance des installations d'alimentation en eau des écoles » sont les suivants :

Manuel pour la gestion et la maintenance des installations d'alimentation en eau pour les écoles

Rapport d'achèvement de la Composante Soft (à remettre au maître de l'ouvrage)

Rapport d'achèvement de la Composante Soft (à remettre à la JICA)

(8) Coût estimatif du projet de la Composante Soft

Ce coût est indiqué dans le chapitre « les frais de la conception et de la supervision des travaux ».

(9) Responsabilités du MEBA du Burkina Faso

A l'occasion de la mise en œuvre des activités de sensibilisation se rapportant aux installations d'alimentation en eau pour les écoles, le MEBA aura les responsabilités suivantes.

En ce qui concerne la Composante Soft (activités se rapportant à l'élaboration du « manuel de gestion et de maintenance des installations d'alimentation en eau pour les écoles »), compte tenu du fait qu'il est important de se référer aux expériences liées à la gestion et à la maintenance des installations d'alimentation en eau pour les écoles ainsi qu'à la gestion et à la maintenance des installations d'alimentation en eau pour les écoles au Burkina Faso, pour ces activités de la Composante Soft, un ou deux techniciens expérimentés dans les activités de sensibilisation liées à la gestion et à la maintenance d'installations d'alimentation en eau pour les écoles ou pour les villages seront envoyés par le MEBA et/ou la Direction de l'Hydraulique Villageoise (Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources halieutiques).

Etant donné que l'établissement du système de gestion et de maintenance de la construction des installations d'alimentation en eau pour les écoles est la responsabilité du Burkina Faso, qui a formulé la requête pour la construction de ces installations, il appartiendra au MEBA et à la DPEBA (y compris les

inspecteurs scolaires) d'orienter et d'assister dans les tâches de la préparation préalable, indiquées ci-après, dans les écoles primaires faisant l'objet du présent projet.

- a. Répandre de façon convaincante auprès des habitants le fait que les installations d'alimentation en eau sont « pour les écoles ».
- b. Organiser le « comité de gestion des installations d'alimentation en eau pour les écoles ».
- c. Mettre en réserve le fonds pour la gestion et la maintenance des installations d'alimentation en eau (75 000 F. CFA).
- d. Lorsqu'un « mur de protection » pour les installations d'alimentation en eau s'avère nécessaire, construire celui-ci sous la responsabilité et à la charge des associations de parents d'élève et des associations des mères de famille des écoles primaires.

Compte tenu du fait que ce qui est expliqué dans le ci-dessus est une condition préalable à la construction des installations d'alimentation en eau pour les écoles, le MEBA et la DPEBA (y compris les inspecteurs scolaires) vérifieront le système de préparation indiqué en ci-dessus dans les écoles primaires cibles, avant la construction des installations d'alimentation en eau pour les écoles, et, dans l'éventualité où des lacunes ou des problèmes seraient identifiés, il leur appartiendra d'orienter et de fournir leur soutien afin d'aménager le système de préparation.

Etant donné que même après la construction des installations d'alimentation en eau pour les écoles, l'aménagement et le renforcement du système de gestion et de maintenance des installations en question seront la responsabilité de l'organe administrative du Burkina Faso, le MEBA et la DPEBA (y compris les inspecteurs scolaires) examineront et recenseront la situation de la gestion et de la maintenance des installations dans les écoles primaires cibles après la construction des installations d'alimentation en eau. En outre, ils offriront leur collaboration pour que les résultats de cette vérification et de ce recensement soit reflété dans le « manuel de gestion et de maintenance des installations d'alimentation en eau pour les écoles ».

Il est nécessaire d'assurer la continuité de la gestion et de la maintenance des installations d'alimentation en eau pour les écoles, mais après l'achèvement des travaux de construction des écoles primaires (y compris la construction des installations d'alimentation en eau pour les écoles) la tension des parties associées aux écoles et des habitants risque de se relâcher et le système de gestion et de maintenance des installations d'alimentation en eau d'être négligé. C'est pourquoi, après l'achèvement du présent projet, la DPEBA de chacune des provinces doivent s'unir pour assurer la vérification et fournir les orientations pour la vérification de l'ensemble des installations des écoles primaires et de la gestion des écoles primaires, et mettre en œuvre les vérifications et orientations mentionnées ci-dessous en ce qui concerne la situation de la gestion, de la maintenance et de la vérification des installations d'alimentation en eau pour les écoles.

- Vérification de la situation du fonctionnement des installations d'alimentation en eau (volume d'eau pompé par heure, fonctionnement normal ou anormal des équipements, présence ou non de pannes. Fréquence souhaitable de cette vérification : deux fois par an) ;
- Inspection vérifiant l'application des fonctions en tant qu'« installations d'alimentation en eau pour les écoles » (audition des personnes associées aux écoles concernant le volume d'eau consommé par catégorie d'utilisation dans les écoles primaires et le volume utilisé par les habitants. Fréquence souhaitable de cette enquête : au minimum une fois par an) ;

- Dans l'éventualité où un problème serait identifié, mise en œuvre d'une consultation et d'une orientation avec les parties associées aux écoles et le « comité de gestion des installations d'alimentation en eau », pour élaborer une méthode permettant de remédier à la situation.

Pour ce qui est des travaux de réparation ordinaire se rapportant aux installations d'alimentation en eau, afin que le « comité de gestion des installations d'alimentation en eau » (le responsable des travaux de réparation nommé par le comité) puisse être en mesure de mettre en œuvre ces travaux de façon continue, lors de la construction des installations, l'entreprise d'exécution des travaux fournira des stages pour les travaux de réparation, mais en ce qui concerne les points suivants, il sera difficile pour chacune des écoles primaires de les réaliser par ses propres moyens.

- Acquisition des pièces de rechange pour la réparation des installations d'alimentation en eau.
- Réparations dans le cas de pannes que le responsable des travaux de réparation dans chacune des écoles ne peut pas effectuer.

Par conséquent, la DPEBA dans chacune des provinces connaîtra l'adresse et les méthodes de contact des réparateurs des équipements d'alimentation en eau et des fournisseurs des pièces de rechange, et il sera nécessaire d'établir un système permettant d'assister et d'ajuster les relations et les contacts entre ces entreprises et les écoles primaires compétentes.

Afin de mettre impérativement en œuvre les points de à ci-dessus, et en particulier les points et , étant donné qu'il est souhaitable de mettre en poste dans la DPEBA un responsable spécialisé dans les installations d'alimentation en eau pour les écoles et d'assurer le budget nécessaire à ces activités d'orientation et de soutien administratifs, chacun des bureaux provinciaux s'efforcera de mettre en place un système administratif permettant ces activités. En outre, le MEBA/DEP assurera le soutien humain et financier pour l'établissement d'un tel système dans les bureaux provinciaux.

Figure 13 Système de la Composante Soft

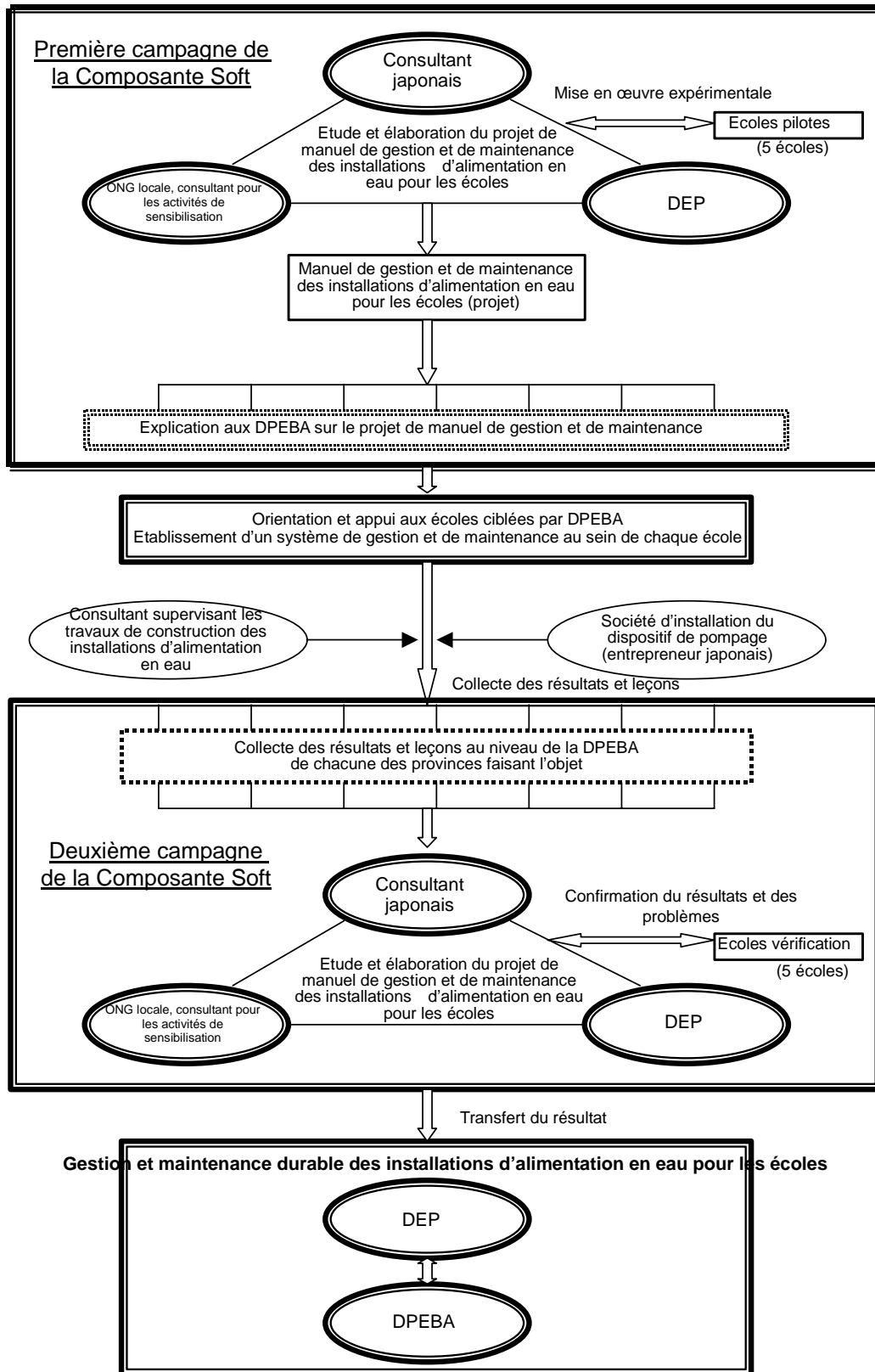


Figure 14 Responsabilités de chaque organisme pour la mise en œuvre des activités de sensibilisation

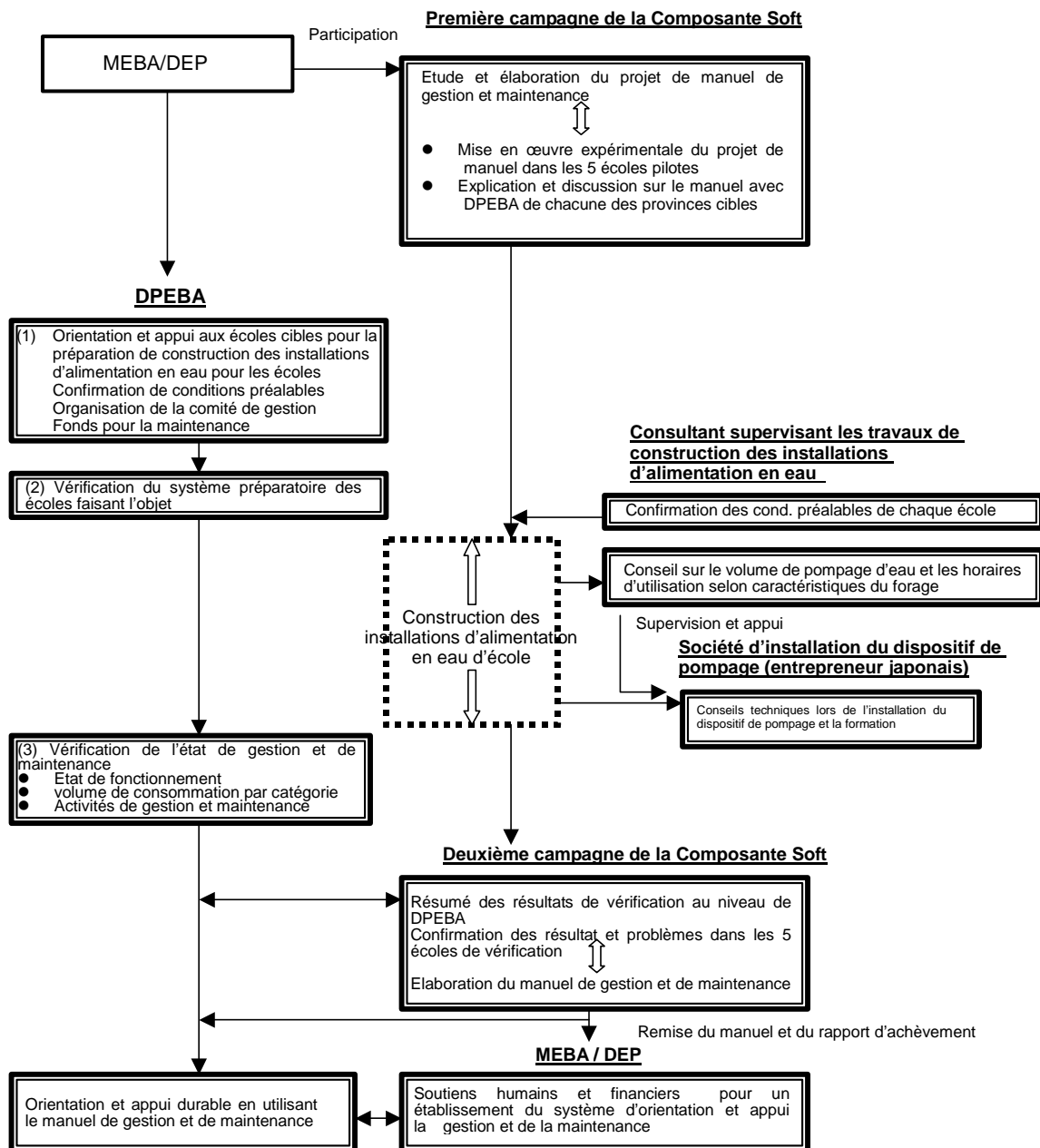


Tableau 21 Points essentiels du « Manuel pour la maintenance des installations d'alimentation en eau pour écoles (projet) »

<p>1. But et usage des installations d'alimentation en eau pour écoles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fournir une eau « propre et sûre » (aussi bien de l'eau potable que de l'eau à usages domestiques) aux élèves et enseignants des écoles primaires. - Maintenir les différentes installations des écoles (salles de classe, latrines, cantine, etc.) dans un état propre et hygiénique. - L'eau est indispensable pour cuisiner à la cantine, et nettoyer les ustensiles de cuisine et la vaisselle. - L'eau est utilisée dans les jardins potagers et les pépinières des écoles, et pour la plantation de la végétation; reconnaître la valeur de ces activités pour les villages. <p>2. Conditions préalables à la construction des installations d'alimentation en eau</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser un comité de contrôle pour les installations d'alimentation en eau expliquer la nécessité de la « maintenance » - Mettre en réserve un fonds pour la gestion et la maintenance des installations d'alimentation en eau, d'un montant de 75.000 FCFA. - Exécuter ce qui est possible de faire par les efforts autonomes des écoles et des habitants, et ne pas dépendre de l' « aide ». (construction de murs de protection, vérifications et réparations des installations pouvant être exécutées par les habitants) <p>3. Organisation et activités du comité de contrôle des installations d'alimentation en eau pour écoles</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'organisation des comités doit se faire sous la direction et la responsabilité des associations des parents d'élèves, des associations des mères de famille. - Composition des « comités »: 3 à 4 personnes provenant des associations des parents d'élèves et des associations des mères de famille, environ 2 personnes provenant des habitants usagers des installations d'alimentation en eau (le nombre doit être inférieur à celui des membres provenant des associations des parents d'élèves et des associations des mères de famille), 1 ou 2 doyens de village (rôle dans l'harmonisation des points de vue), 1 ou 2 enseignants (observateurs). « projet » à l'heure actuelle - Activités: formulation des « règles de contrôle et de gestion des installations d'alimentation en eau pour écoles », sensibilisation complète des personnes concernées, inspection quotidienne et réparations simples des équipements de pompage d'eau (sélection d'une ou deux personnes chargées de la réparation), perception des redevances d'eau par les parents d'élèves (dans le cas où les cotisations des associations des parents d'élèves s'avèrent insuffisantes), perception des frais de service des installations par les habitants usagers, contrôle des fonds collectés (il est possible que ceci soit effectué par le comptable des associations des parents d'élèves), réserve de fonds pour faire face aux réparations coûteuses et contact/négociations avec les entreprises spécialisées dans la réparation, maintenance de l'hygiène des installations d'alimentation en eau et autour de ces installations (sélectionner aussi parmi les élèves, une personne chargée du nettoyage). - Les frais nécessaires à: <ul style="list-style-type: none"> a. la participation du chargé de réparation des installations à la formation des réparations b. la prise de contact et les négociations avec les entreprises spécialisées dans la réparation c. les frais nécessaires à la réparation des installations d'alimentation en eau, seront prises en charge par « le comité de contrôle ». <p>4. Règles de contrôle et de gestion des installations d'alimentation en eau pour écoles</p> <p>(1) But de la construction des installations d'alimentation en eau : (formuler la partie « 1. But et usage des installations d'alimentation en eau pour écoles »)</p> <p>(2) Conditions d'utilisation par les habitants : obtenir le consentement du « comité de contrôle », payer les sommes établies (établir les cas spéciaux des familles pour lesquelles le paiement est difficile), respecter le but de la construction des installations d'alimentation en eau, défini dans (1), respecter strictement les horaires d'utilisation.</p> <p>(3) Horaires d'utilisation des installations d'alimentation en eau: établir des horaires d'utilisation en</p>
--

- donnant la priorité aux heures d'utilisation des écoles primaires, des horaires d'utilisation reflétant et prenant compte du volume d'eau pouvant être puisé.
- (4) Perception et mise en réserve de fonds pour la maintenance, par les associations des parents d'élèves et les associations des mères de famille: fixer les tarifs en tenant compte des frais qui seront perçus par les habitants utilisateurs des installations, et de la nécessité d'avoir constamment en réserve une somme d'environ 75.000 FCFA.
 - (5) Fixation des frais de service des installations: les personnes faisant l'objet de la perception (formuler clairement, par exemple: chef de famille, mère, femmes ayant dépassé un certain âge, etc.), les méthodes de perception (par exemple: après la période des récoltes, tous les mois, lors de chaque utilisation), le montant du tarif (examiner aussi la possibilité de paiement en nature).
 - (6) Précautions à prendre lors de la manipulation des installations d'alimentation en eau (pour le moment, des pompes à pédale sont projetées): refléter les conseils techniques des fournisseurs sur l'utilisation des pompes à pédale.
 - (7) Mesures à prendre lors d'anomalies ou pannes: arrêter immédiatement l'utilisation, contacter rapidement les enseignants de l'école ou la personne chargée des réparations.
 - (8) Parer aux plaintes et demandes: mettre en poste une personne, autre que celle chargée des réparations, chargée d'écouter les plaintes et demandes de la part des parents d'élèves et des habitants.
5. Vérification et soutien à la maintenance des installations d'alimentation en eau pour écoles, par les services d'administration de l'enseignement
- (1) Mettre en poste un « responsable spécialisé dans les installations d'alimentation en eau pour écoles » dans la Direction provinciale de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation (DPEBA) et fixer son rôle:
 - Résumer la situation actuelle dans le domaine de l'alimentation en eau des écoles sous le contrôle de la DPEBA
 - Etablissement et entretien d'un système de réparation des installations d'alimentation en eau (collaboration avec les bureaux provinciaux de la Direction de distribution d'eau aux villages, rassemblement d'informations sur les entreprises de réparation)
 - Soutien administratif aux écoles, concernant les réparations des installations d'alimentation en eau (donner des exemples concrets)
 - (2) Contenu de la vérification et méthodes de vérification des installations d'alimentation en eau;

Concrétiser davantage les points essentiels suivants.

 - Vérification de la situation du fonctionnement des installations d'alimentation en eau (volume d'eau pompé par heure, présence ou non d'anomalie dans le fonctionnement des équipements, présence ou non de panne/ nature de la panne. Le volume d'eau pouvant être puisé peut varier suivant les saisons et au fil des années; il est donc nécessaire d'effectuer la vérification 2 fois par an (en fin de saison sèche, et juste après la saison des pluies))
 - Inspection du point de vue fonction, en tant qu'« installations d'alimentation en eau pour écoles» (audition des personnes concernées des écoles sur le volume d'eau consommé par catégorie d'utilisation et le volume utilisé par les habitants. Il est souhaitable que l'enquête soit menée au minimum une fois par an)
 - S'il y a des problèmes, mettre en oeuvre une consultation et mener des discussions avec les personnes concernées des écoles et le « comité de gestion des installations d'alimentation en eau » sur les moyens de remédier à la situation.

2-2-4-7 Composante construction d'installations

Tableau 22 Infrastructure : Calcul des superficies par étape de travaux

Province	Code	Nom d'ouvrage principal	Salles de classe à construire par le projet				Logements à construire par le projet (Logement de routine)		Lignes à construire par le projet (Lignes pour élèves)		Étape de construction					
			A : SdC, Niveau de direction, magasin		B : SdC		Nbre de logements	Surface logement	Nbre de lignes	Surface ligne	Construction		Approvisionnement en eau			
			Nbre salles	Surface SdC (SdC)	Nbre salles	Surface SdC (SdC)					Étape 1	Étape 2	Étape 1	Étape 2	Étape 1-2	
							Étape 1	Étape 2	Étape 1	Étape 2						Étape 1-2
LOROUM	L101	Niassou	1	300	1	300	1	28,25			●	●	●	●	●	●
	L102	Nandoulo	1	300			3	301,80	1	28,25	○	○	○	○	○	○
	L103	Niata	1	300							●	●	●	●	●	●
	L104	Ngoussou ouadi	1	300					1	28,25	○	○	○	○	○	○
	L105	Ngoussou	1	300					1	28,25	○	○	○	○	○	○
	L106	Niassou	1	300					3	301,80	1	28,25	○	○	○	○
ZOMBOUA	Z101	Niata	1	300							○	○	○	○	○	○
	Z102	Ngoussou A	1	300							○	○	○	○	○	○
	Z103	Ngoussou	1	300			2	201,00	1	28,25	○	○	○	○	○	○
	Z104	Ngoussou Secteur 1			1	300					○	○	○	○	○	○
	Z105	Ngoussou Secteur 2			1	300					○	○	○	○	○	○
	Z106	Lago	1	300			3	301,80	1	28,25	○	○	○	○	○	○
	Z107	Nandoulo	1	300			3	301,80	1	28,25	○	○	○	○	○	○
	Z108	Nandoulo	1	300			3	301,80	1	28,25	○	○	○	○	○	○
	Z109	Ngoussou	1	300			2	201,00	1	28,25	○	○	○	○	○	○
	Z110	Niata	1	300			3	301,80	1	28,25	○	○	○	○	○	○
	Z111	Niata	1	300			3	301,80	1	28,25	○	○	○	○	○	○
	PASSORA	P501	Nandoulo Secteur 1	1	300			3	301,80	1	28,25	○	○	○	○	○
P502		Nandoulo	1	300			3	301,80	1	28,25	○	○	○	○	○	○
P503		Nandoulo	1	300			3	301,80	1	28,25	○	○	○	○	○	○
P504		Nandoulo			1	300					○	○	○	○	○	○
P505		Nandoulo			1	300					○	○	○	○	○	○
P506		Nandoulo			1	300					○	○	○	○	○	○
SAM	S101	Nandoulo	1	300			3	301,80	1	28,25	○	○	○	○	○	○
	S102	Nandoulo	1	300			3	301,80	1	28,25	○	○	○	○	○	○
	S103	Nandoulo	1	300			3	301,80	1	28,25	○	○	○	○	○	○
	S104	Nandoulo			1	300					○	○	○	○	○	○
	S105	Nandoulo			1	300					○	○	○	○	○	○
	S106	Nandoulo			1	300					○	○	○	○	○	○
	S107	Nandoulo			1	300					○	○	○	○	○	○
	S108	Nandoulo			1	300					○	○	○	○	○	○
	S109	Nandoulo			1	300					○	○	○	○	○	○
SABALINGA	S110	Nandoulo	1	300			3	301,80	1	28,25	○	○	○	○	○	○
	S111	Nandoulo A			3	300					○	○	○	○	○	○
	S112	Nandoulo	1	300							○	○	○	○	○	○
	S113	Nandoulo A			2	300					○	○	○	○	○	○
	S114	Nandoulo	1	300							○	○	○	○	○	○
	S115	Nandoulo			1	300					○	○	○	○	○	○
	S116	Nandoulo			1	300					○	○	○	○	○	○
	S117	Nandoulo			1	300					○	○	○	○	○	○
	S118	Nandoulo			1	300					○	○	○	○	○	○
	S119	Nandoulo			1	300					○	○	○	○	○	○
KOURMOROGO	K101	Nandoulo	1	300			3	301,80	1	28,25	○	○	○	○	○	○
	K102	Nandoulo			1	300					○	○	○	○	○	○
	K103	Nandoulo			1	300					○	○	○	○	○	○
	K104	Nandoulo			1	300					○	○	○	○	○	○
	K105	Nandoulo A			1	300					○	○	○	○	○	○
	K106	Nandoulo			1	300					○	○	○	○	○	○
	K107	Nandoulo			1	300					○	○	○	○	○	○
	K108	Nandoulo			1	300					○	○	○	○	○	○
BOULEMBOUR	B101	Nandoulo	1	300			3	301,80	1	28,25	○	○	○	○	○	○
	B102	Nandoulo			1	300					○	○	○	○	○	○
	B103	Nandoulo			1	300					○	○	○	○	○	○
	B104	Nandoulo			1	300					○	○	○	○	○	○
TOTAL			37 (11814C)	11100	108	108	108	108	108	108	108	108	108	108	108	108

Tableau 23 Infrastructure : Aménagement de mobiliers scolaires

Province	Code	Nom d'école primaire Nbre/surface	Aménagement de mobiliers scolaires						Armoire	
			Pour élève	Pour maître		Pour directeur		Pour réunion		
			Table-banc (2 places)	Table	Chaise	Bureau	Fauteuil	Chaise		
LOROUM	LR1	Rimassa	90	3	3				3	
	LR2	Kandarfo	90	3	3	1	1	2	4	
	LR3	Hitté	90	3	3	1	1	2	4	
	LR4	Dougouri ouidi	90	3	3	1	1	2	4	
	LR6	Gobonga	90	3	3	1	1	2	4	
	LR7	Kelembali	90	3	3	1	1	2	4	
	LR8	Nassingre	90	3	3	1	1	2	4	
	ZD1	Kibilo	90	3	3	1	1	2	4	
ZONDOMA	ZD2	Bougounam A	90	3	3	1	1	2	4	
	ZD3	Rassogoma	90	3	3	1	1	2	4	
	ZD4	Gourcy Secteur 3	90	3	3				3	
	ZD5	Gourcy Secteur 2	90	3	3				3	
	ZD6	Lago	90	3	3	1	1	2	4	
	ZD7	Kindibo	90	3	3	1	1	2	4	
	ZD8	Rassomdé	90	3	3	1	1	2	4	
	ZD9	Bangassomba	90	3	3	1	1	2	4	
	ZD10	Garou	90	3	3	1	1	2	4	
	ZD11	Guiri-Guiri	90	3	3	1	1	2	4	
	PASSORE	PS1	Samba Secteur 3	90	3	3	1	1	2	4
PS2		Kingria	90	3	3	1	1	2	4	
PS3		Bouré	90	3	3	1	1	2	4	
PS4		Yaké	90	3	3				3	
PS5		Bokini(Bokenj)B	90	3	3				3	
PS6		Kabo	90	3	3				3	
BAM	BM1	Lourgou	90	3	3	1	1	2	4	
	BM2	Nakindougou	90	3	3	1	1	2	4	
	BM3	Boussouma	90	3	3	1	1	2	4	
	BM4	Tora	90	3	3				3	
	BM5	Dénéon	90	3	3	1	1	2	4	
	BM6	Ibi	90	3	3	1	1	2	4	
	BM7	Namsiquia	90	3	3	1	1	2	4	
	BM8	Yilou	90	3	3				3	
	BM9	Vato	90	3	3	1	1	2	4	
SAMMATENGA	SM1	Bangassé	90	3	3	1	1	2	4	
	SM2	Wemtenga A	270	9	9				9	
	SM3	Gaoua	90	3	3	1	1	2	4	
	SM4	Communale A	180	6	6				6	
	SM5	Séra	90	3	3	1	1	2	4	
	SM6	Sirgui	90	3	3				3	
	SM7	Soubéira	90	3	3	1	1	2	4	
KOURWEOGO	KW1	Laye	90	3	3				3	
	KW2	Gantim	90	3	3	1	1	2	4	
	KW3	Sourgoubila	90	3	3	1	1	2	4	
	KW4	Méko	90	3	3	1	1	2	4	
	KW5	Boussé A	90	3	3				7	
	KW6	Tangséghin	90	3	3				7	
	KW7	Secture 3	90	3	3	1	1	2	4	
	KW10	Niou	90	3	3				3	
	BOULKIEMDE	BL1	Séguédin	90	3	3	1	1	2	4
		BL2	Kanyale	90	3	3				3
BL5		Tanquin	90	3	3	1	1	2	4	
BL7		Zoétgomdé	90	3	3	1	1	2	4	
BL8		Tio	90	3	3	1	1	2	4	
TOTAL			5,040jeux	168unt	168unt	37unt	37unt	74unt	213unt	
				168jeux		37jeux				

Tableau 24 Infrastructure : Planification des installations par étape de travaux

INSTALLATIONS

Etape de projet	Bâtiment de SdC de type A (SdC, Bur de directeur, magasin)		Bâtiment de SdC de type B (SdC)		Logement de maître		Latrines		TOTAL
	Nbre de blocs	(m ²)	Nbre de blocs	(m ²)	Nbre	(m ²)	Nbre	(m ²)	
Etape 1 (24 sites)	15blocs (46SdC)	4,500.00m ²	12blocs (36SdC)	3,240.00m ²	53lgn	5,326.50m ²	16blocs	472.50m ²	13539.0
Etape 2 (29 sites)	22blocs (66SdC)	6,600.00m ²	7blocs (21SdC)	1,890.00m ²	52lgn	5,226.00m ²	22blocs	577.50m ²	14293.5
TOTAL (53 sites)	37blocs (111SdC)	11,100.00m ²	19blocs (57SdC)	5,130.00m ²	105lgn	10,552.50m ²	40blocs	1,050.00m ²	27,832.50m ²

APPROVISIONNEMENT EN EAU :

Etape de projet	Nouvelle construction	Réhabilitation	Sensibilisation
Etape 1 (14 sites)	34	7	1ère campagne
Etape 2 (20 sites)	-	-	2ème campagne
TOTAL (34 sites)	34 sites	7 sites	46 sites

MOBILIERS SCOLAIRES :

	Pour élève	Pour maître		Pour directeur		Pour réunion	Armoire
	Table-bancs (2 places)	Table	Chaise	Bur	Fauteuil	Chaise	
Etape 1	2,430	81	81	15	15	30	71
Etape 2	2,610	87	87	22	22	44	142
TOTAL	5,040jeux	168unt	168unt	37unt	37unt	74unt	213unt

2-2-4-8 Plan d'exécution des travaux

Points auxquels il faudra prêter une attention particulière dans l'élaboration du plan d'exécution des travaux.

(1) Considérations concernant la saison des pluies

Le plan d'exécution ne prévoit pas la réalisation d'ouvrages de fondation pendant la saison des pluies (juin – septembre).

Le plan de transport prévoit préalablement les crues des fleuves et rivières ainsi que les inondations sur les routes d'accès aux chantiers.

(2) Considérations concernant la capacité d'exécution des entreprises de construction locales

1) Construction des bâtiments

Un secteur de construction (une étape) sera divisé en 4 ou 5 zones d'exécution, et sera mis en œuvre par quatre ou cinq groupes d'exécution des travaux (entreprises locales).

L'envergure des travaux d'une entreprise de construction sera limitée à six ou sept chantiers. Dans l'éventualité où plus de sept chantiers seraient attribués à une entreprise, ses capacités d'exécution feront l'objet d'un examen approfondi avant que celle-ci soit recrutée.

La durée d'exécution d'une étape des travaux sera de 12 mois, y compris la période de préparation.

A l'intérieur de chacun des groupes d'exécution des travaux, il est prévu de décaler la période de commencement des travaux des chantiers et de déplacer successivement les travaux du même genre.

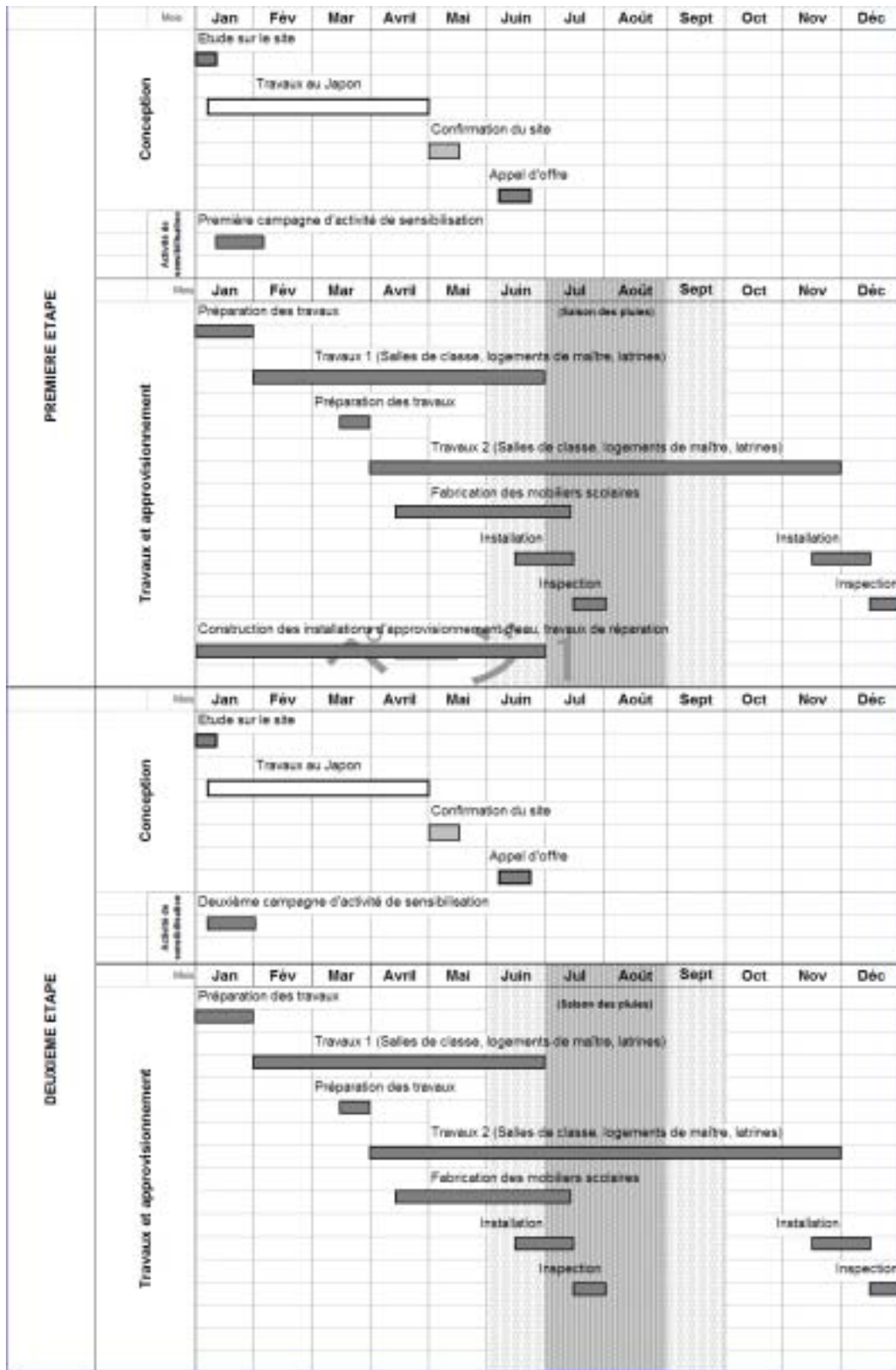
2) Construction des installations d'alimentation en eau

Les travaux de forages (total : 34 écoles) seront confiés à 1 ou 2 entreprises qui seront divisées en 3 ou 4 équipes au total, d'autant plus que si de nombreuses entreprises sont engagées, ceci pourrait se traduire par une supervision des travaux insuffisante du fait du nombre limité du personnel de supervision et de gestion des travaux.

Les travaux de mise en place de dispositifs de pompage y compris ceux de réhabilitation des installations d'alimentation en eau existantes (total : 41 écoles) seront confiés à 1 ou 2 entreprises qui seront divisées en 3 ou 4 équipes au total, d'autant plus que si de nombreuses entreprises sont engagées, ceci pourrait se traduire par une supervision des travaux insuffisante du fait du nombre limité du personnel de supervision et de gestion des travaux d'une part du fait que ces travaux seront exécutés parallèlement aux travaux de perforation de forages d'autres part.

La durée d'exécution des travaux de construction et de rénovation des équipements d'approvisionnement en eau, y compris la période de préparation, sera de cinq mois et demi, et tous les travaux seront achevés à un stade précoce de la construction des écoles (première moitié de la première étape).

Figure 15 Calendrier d'exécution



2-3 Travaux à la charge de la partie burkinabé

Les travaux que la partie burkinabé devra prendre en charge dans le cadre du présent projet sont récapitulés ci-dessous :

1. Fournir des terrains pour le projet ;
2. Déblayer et niveler des terrains avant le commencement des travaux ;
3. Réaliser les travaux extérieurs tels que le portail et la clôture ;
4. Entreprendre les travaux d'aménagement des voies d'accès nécessaires pour les travaux de construction, si le besoin se fait ressentir ;
5. Amener les installations connexes (électricité, tuyauterie d'eau et d'égout) jusqu'aux sites, si le besoin se fait ressentir ;
6. Prévoir au nombre requis et suffisant d'enseignants avant l'achèvement des travaux ;
7. Prévoir le personnel et le budget nécessaire à la gestion et à la maintenance des installations et des équipements fournis dans le cadre du projet ;
8. Ouvrir un compte bancaire à une banque japonaise (l'Arrangement Bancaire), payer la commission de notification de l'Autorisation de Paiement (A/P) ainsi que la commission de paiement ;
9. Remplir promptement les formalités de dédouanement et d'exonération de droits pour les matériel et matériaux importés ;
10. Exonérer les nationaux japonais et les personnes morales japonaises engagés dans le projet des droits de douane, des taxes intérieures et d'autres charges financières qui pourraient être imposés par le gouvernement de Burkina Faso à l'égard de la fourniture des produits et des services effectués en vertu des contrats vérifiés ;
11. Accorder aux nationaux japonais et aux membres des personnes morales japonaises engagés dans ce projet et dont les services seront nécessaires à propos de la fourniture des produits et des services effectués en vertu des contrats vérifiés, les facilités nécessaires pour leurs entrées et séjours au Burkina Faso afin qu'ils puissent exécuter leur travail ;
12. Gérer et maintenir adéquatement et efficacement les installation construites et les équipements fournis dans le cadre de présent projet ;
13. Supporter tous les frais nécessaires à l'exécution du projet , en dehors des frais qui sont couverts par la coopération financière non remboursable du gouvernement du Japon.
14. Les travaux à la charge de la partie burkinabé à réaliser dans le cadre de la Composant Soft pour la gestion et la maintenance des installations d'alimentation en eau sont tels qu'ils sont décrits au chapitre 2-3-4 : Activités de sensibilisation se rapportant aux installations d'alimentation en eau pour les écoles (Composante soft).

2-4 Plan de Gestion et de Maintenance du Projet

Les écoles faisant l'objet du présent projet sont pour la plupart situées dans des zones rurales en province, et celles-ci n'étant pas dotées d'infrastructures électriques et de canalisation d'eau potable et des eaux usées, le paiement des frais d'utilisation de ces services n'est pas applicable. Par conséquent, les frais de maintenance et de gestion comprennent uniquement les frais de maintenance et de gestion des bâtiments et les frais de remplacement du matériel didactique. La maintenance et la gestion des équipements des écoles primaires sont placées sous la responsabilité du MEBA, mais en réalité celles-ci dépendent des parents des enfants scolarisés dans chacune des écoles et des habitants de la région. L'étude effectuée sur place révèle qu'une association de parents d'élève (APE) a été établie dans toutes les écoles primaires et que chacune d'entre elles perçoit les cotisations scolaires des parents d'élèves. Ces cotisations, dans les 53 écoles faisant l'objet du présent projet, sont comprises entre 1.000 F.CFA et 2.000 F.CFA (inférieure à 1.500 F.CFA dans 29 écoles et entre 1.500 et 2.000 F.CFA dans 24 écoles) et diffèrent selon l'établissement. Si l'on fait une moyenne de ces cotisations dans les 53 écoles, les cotisations moyennes s'élèvent à environ 1.300 F.CFA (dans le cadre du deuxième projet, le montant par enfant est de 1.500 F.CFA). Par conséquent, les revenus moyens par école provenant des cotisations scolaires des enfants, prenant comme base de calcul une école de trois bâtiments de salles de classe soit 180 enfants, s'élèvent $180 \times 1.300 \text{ F.CFA} = 234.000 \text{ F.CFA}$ (46.800 yens). Une grande partie de ce budget est alloué à la maintenance et à la gestion des écoles (réparation et construction des salles de classe en adobe, des toits en chaume, etc. ainsi que les fournitures (craies, etc.) En outre, lors de besoins dépassant le cadre du budget ordinaire, une allocation supplémentaire est perçue. Par ailleurs, en ce qui concerne les logements pour les instituteurs, l'entretien quotidien est assuré par les résidents sous le contrôle du MEBA.

Etant donné que le présent Projet consiste à réaliser les infrastructures scolaires et les équipements dits "maintenance free", ils sont conçus en mettant l'accent sur la simplicité et la durabilité avec le matériel et les matériaux qui ne nécessitent pas de maintenance à court terme, et qui sont disponibles dans le pays pour les réparations à long terme, et ce en adoptant les méthodes de construction locales pouvant être exécutées avec les techniques locales. Par conséquent, il sera tout à fait possible de prendre en charge les frais engendrés par les nouveaux ouvrages moyennant le budget actuel. employées, il sera tout à fait possible de répondre aux besoins dans la limite du budget actuel.(この部分は削除です)

CHAPITRE 3 EVALUATION DU PROJET ET RECOMMANDATIONS

CHAPITRE 3 EVALUATION DU PROJET ET RECOMMANDATIONS

3-1 Effet du Projet

Avec la mise en œuvre du projet, 168 salles de classe, 111 bureaux de directeur avec magasin, 105 logements de maîtres, 34 installations d'alimentation en eau (forages) et 40 blocs de latrines (240 compartiments) seront construits dans 53 écoles primaires de 7 provinces ; de plus, les table-bancs et tableaux noirs seront mis en place dans les salles de classe, et les bureaux et chaises seront installés dans les bureaux de directeur. Grâce à la réalisation du projet, les effets suivants sont attendus.

3-1-1 Effets directs

- (1) Amélioration du ratio élèves/salle de classe par la construction de salles de classe en remplacement de celles existantes ou en extension

Dans la plupart des sites ciblés par le projet, les salles de classe sont en déficit et se trouvent en état extrêmement pléthorique. Avec la mise en œuvre du projet, 168 salles de classe seront construites (dont 93 en extension et 75 en remplacement de celles existantes) dans les 53 écoles ciblées, et le nombre d'élèves par classe qui est de 101,85 (12.223 élèves/120 salles de classe) au stade de l'étude du concept de base (avril 2004) passera en année de l'achèvement du Projet (2008/2009) à 60,5 (nombre prévisionnel d'élèves 17.437/288 salles de classe).

- (2) Amélioration de la gestion des écoles

Les écoles ciblées par le projet sont confrontées par des difficultés du point de vue gestion causées par l'absence ou le délabrement ou l'exiguïté du bureau de directeur . Dans le cadre du présent projet, 37 bureaux de directeur avec magasin seront construits, de façon à ce qu'il y ait un bureau de directeur dans chaque école ; ceci permettra entre autres une gestion appropriée de matériels didactiques et la tenue de réunions de maîtres.

- (3) Maintien en lieu d'affectation des enseignants grâce à la construction de logements de maîtres

Il est important que les enseignants burkinabés poursuivent leur travail dans les écoles des villages auxquelles ils sont affectés, non seulement pour atteindre les objectifs du PDDEB, mais aussi pour mettre efficacement en valeur les nouveaux enseignants sortant des écoles de formation. Pour que les enseignants puissent se fixer dans les villages, des logements pour enseignants s'avèrent nécessaires ; pour cela, 105 logements de maîtres seront construits par le présent projet dans les 37 écoles (5 écoles retenues par d'autres donateurs, 5 écoles situées en milieu urbain et 6 écoles pour lesquelles la partie burkinabé n'a pas demandé la construction de logements ont été exclues). Ceci permettra de porter le taux de satisfaction de logements qui est de 18 % à l'heure actuelle (27 logements existants/150 nécessaires) à 88 % (132 logements/150 nécessaires) et d'améliorer les conditions de maintien en lieu d'affectation des enseignants.

- (4) Alimentation en eau grâce à la mise en place d'installations d'alimentation en eau (forages)

Le Burkina Faso se trouvant dans la zone du climat soudanais, il est important, pour les élèves allant à l'école pendant la journée, de pouvoir s'approvisionner en eau potable. D'autre part, pour beaucoup d'enseignants habitant à proximité des écoles, il est aussi important de pouvoir s'approvisionner en eau à usage domestique. Dans le cadre du présent projet, 1 forage sera construit dans chacune des 34 écoles qui n'en ont pas au sein de l'école et dans chacune des 7 écoles où les installations existantes d'alimentation en eau sont détériorées de manière sérieuse. Ces interventions permettront d'assurer l'alimentation en eau potable des enseignants et élèves d'une part et d'améliorer les conditions d'hygiène d'autre part. De plus, dans chacune des écoles où le forage aura été construit, un « comité de gestion et de maintenance de forage » (appellation provisoire) sera mis en place pour une utilisation durable de ces installations.

(5) Amélioration de l'environnement hygiénique grâce à la construction de blocs de latrines

Dans de nombreuses écoles ciblées par le projet, il n'existe pas de latrines, ou les latrines existantes sont dans un état de délabrement à tel point qu'elles ne peuvent être utilisées si bien que les élèves sont dans l'obligation de faire leurs besoins en plein air, ce qui est une condition insalubre. Dans le cadre du présent projet, les blocs de latrines comportant chacun un nombre adéquat de compartiments (6 compartiments dont 3 pour garçons et 3 pour filles) seront construites pour permettre aux élèves d'étudier dans un bon environnement d'hygiène.

Tableau 25 Effets directs

Situations actuelles	Interventions dans le cadre du présent projet (contenu du projet)	Améliorations après la réalisation du projet
En raison du manque de salles de classe, les écoles sont obligées de pratiquer les classes en double flux ou multigrades.	Dans les 53 écoles ciblées, 168 salles de classe seront construites (dont 93 en extension et 75 en remplacement de celles existantes)	Le ratio élèves/salle de classe passera de 101,85 (2004) à 60,5 (2008/09).
De nombreuses écoles primaires ne possèdent même pas de bureau de directeur, ce qui pose des problèmes dans la gestion des écoles..	Les bureaux de directeur avec magasin seront construits dans 37 écoles ne possédant pas de bureau de directeur ou ayant un bureau de directeur inadéquat (délabrement, exigüité) de manière à ce que chaque école puisse être dotée d'un bureau de directeur.	La construction de ces bureaux de directeur permettra d'assurer une gestion adéquate de matériels didactiques et de mener les différentes activités telles que tenue de réunions de maîtres et d'améliorer ainsi la gestion de ces écoles.
Les enseignants habitent soit loin des écoles, soit près des écoles mais dans de mauvaises conditions, ce qui constitue l'un des causes du faible taux de maintien en leur lieu d'affectation.	105 logements de maîtres seront construits dans 37 écoles (nombre de logements nécessaires est de 150).	Ceci permettra de porter le taux de satisfaction de logements qui est de 18 % (27 logements existants/150 nécessaires) à 88 % (132 logements/150 nécessaires) et d'améliorer le taux de maintien en lieu d'affectation des enseignants dans les écoles concernées.
La plupart des écoles (34 écoles) ne sont pas équipées des installations d'alimentation en eau (forages) si bien que les élèves sont obligés de boire l'eau insalubre. En outre, les associations des parents d'élèves (APE) assurent l'entretien des écoles. Cependant, il n'existe pas de comité de gestion pour les forages, et même dans les cas où un tel comité existe, il n'est pas fonctionnel.	1 forage sera construit dans chacune des 34 écoles qui n'en ont pas au sein de l'école et dans chacune des 7 écoles où les installation existantes d'alimentation en eau sont détériorées de manière sérieuse. Un comité de gestion de forage sera mis en place dans chacune des 41 écoles où un forage aura été construit par le projet.	La construction de ces forages permettra d'assurer l'alimentation en eau potable des enseignants et élèves et améliorer les conditions d'hygiène. De même, une organisation de gestion du forage sera mise en place au sein de chacune des écoles concernées, ce qui permettra son utilisation durable.
Les écoles sont pénalisées par l'absence ou le manque cruel de latrines nécessaires pour maintenir un environnement scolaire sain.	Dans chacune des 40 écoles où les latrines sont en déficit (moins de 4 compartiments) un bloc de latrines de 6 compartiments (3 pour garçons et 3 pour filles) sera construit.	La construction de ces blocs de latrines permettra aux élèves de travailler dans les conditions salubres.

3-1-2 Effets indirects

La construction de forages dans les terrains des écoles aura pour effet de faire de ces forages des lieux d'échanges, non seulement pour les parents d'élèves mais aussi pour les habitants des environs. D'autre part, ceci offrira aux habitants de la région de nombreuses occasions de voir les écoles; ainsi, il est attendu que les habitants des environs prennent plus de conscience à la maintenance des installations scolaires.

Tableau 26 Effets indirects

Situations actuelles	Interventions dans le cadre du présent projet (contenu du projet)	Améliorations après la réalisation du projet
Les écoles ne sont pas équipées en installation d'alimentation en eau (forage); l'installation d'alimentation en eau ne fonctionne plus; la qualité de l'eau pose des problèmes.	Des forages seront construits à l'intérieur des terrains des écoles.	Les forages deviendront des lieux d'échanges pour les enseignants, les élèves et les habitants des villages. De plus, les villageois prendront plus conscience des écoles, lieux d'éducation, ce qui aura pour effet de leur faire prendre conscience à la maintenance des installations scolaires.

3-2 Problèmes et recommandations

Pour que les installations scolaires construites dans le cadre du présent projet soient utilisées efficacement et à long terme, et que la maintenance soit effectuée efficacement dans l'avenir, le MEBA devra aborder les problèmes suivants :

Répartition appropriée des enseignants

Le MEBA devra répartir les enseignants de façon appropriée dans les écoles où les salles de classe augmenteront; de plus, le MEBA devra offrir continuellement des stages ou des occasions de recyclage pour que les directeurs et les enseignants puissent développer leurs capacités éducatives et leurs capacités en tant que dirigeant.

Une gestion appropriée des écoles par les directeurs

Les directeurs de chaque école devront maintenir un bon environnement éducatif, en intensifiant les échanges d'informations avec les inspecteurs scolaires et avec les autres écoles, concernant l'éducation scolaire en général et la maintenance des installations scolaires

Rôle de conseiller concernant la gestion et la maintenance des écoles par les associations des parents d'élèves (APE) et envers les comités de gestion et de maintenance de forage

Lors des études sur le site, nous avons constaté une grande différence dans les activités des APE (taux de paiement des cotisations annuelles et résultats des activités); il est donc important que les directeurs de chaque école portent leur assistance aux activités des APE. D'autre part, lors de la création de nouveaux comités de gestion et de maintenance de forage, il est attendu que les directeurs prennent un rôle de conseiller envers ces comités.

[ANNEXES]

Table des matières

1. Membres des missions d'étude	2
2. Programmes de Mission.....	3
3. Liste des personnes rencontrées	5
4. Procès-verbaux.....	8
5. Budget estimatif du Projet.....	37
6. Autres documents et informations	39
7. Références / Liste des documents collectés	98

1. Membres des missions d'étude

1-1 Mission d'étude du concept de base

- | | |
|---|--|
| 1) Chef de la mission | Hiroshi KURAKATA
Directeur de 1 ^e Groupe de la Gestion des Projets
Département de la Gestion des Projets de la Coopération
financière non-remboursable, JICA |
| 2) Gestion du Projet | Hajime FUKUDA
Equipe d'Education, 1 ^e Groupe de la Gestion des Projets
Département de la Gestion des Projets de la Coopération
financière non-remboursable, JICA |
| 3) Chef de Projet / planification et
conception architecturale | Ichiro NOMURA
Fukunaga Architects-Engineers |
| 4) Planificateur éducation, social
et environnemental | Kunio NISHIMURA
Fukunaga Architects-Engineers |
| 5) Planificateur des infrastructures | Tatsuya ICHKAWA
IC Net Limited |
| 6) Ingénieur de l'alimentation en eau | Motoo FUJITA
Fukunaga Architects-Engineers |
| 7) Construction, fourniture et estimation
des coûts | Nobuhiro KOKADO
Fukunaga Architects-Engineers |
| 8) Interprète | Kiharu SERIZAWA
Fukunaga Architects-Engineers |

1-2 Mission d'étude pour l'explication du rapport sommaire

- | | |
|---|--|
| 1) Chef de la mission | Tomoyuki TADA
Chef de l'Equipe d'Education
1 ^e Groupe de la Gestion des Projets
Département de la Gestion des Projets de la Coopération
financière non-remboursable, JICA |
| 2) Gestion du Projet | Hajime FUKUDA
Equipe d'Education, 1 ^e Groupe de la Gestion des Projets
Département de la Gestion des Projets de la Coopération
financière non-remboursable, JICA |
| 3) Chef de Projet / planification et
conception architecturale | Ichiro NOMURA
Fukunaga Architects-Engineers |
| 4) Ingénieur de l'alimentation en eau | Motoo FUJITA
Fukunaga Architects-Engineers |
| 5) Interprète | Chitose NAGAKURA
Fukunaga Architects-Engineers |

2. Programmes de Mission

2-1 Mission d'étude du concept de base

No.	Date	Jour	Ville	Programme	Etude sur site, Plan d'approvisionnement en eau
1	4/3	S		Tokyo 11:10 (byAF275) Paris 15:45	
2	4/4	D		Paris 16:15 (byAF730) Ouagadougou 19:50	
3	4/5	L	Ouagadougou	Réunion avec JICA JOCV Visite de courtoisie auprès de MAE Visite de courtoisie auprès du MEBA/DEP	
4	4/6	M	Ouagadougou	Visite de courtoisie auprès du MFB et du Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques	Visite des écoles Loubila, Nomgana
5	4/7	M	Ouagadougou	Etude sur la DEP Visite des sites(écoles de phases II et III) Réunion de la province de KOURWEGO	Visites des écoles Doulou, Zerkoum, Reo SecteurA/B, Zc
6	4/8	J	Ouagadougou	Discussion sur le PV avec le MEBA	
7	4/9	V	Ouagadougou	Signature au PV avec le MEBA Visite de courtoisie auprès du Ministre de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation	
8	4/10	S	Ouagadougou	Etude des écoles AdF Réunion conjointe de la JICA et les consultants	Visite du collège pour fille d'Inéga et de l'école primaires de Ganguin
9	4/11	D	Ouagadougou	Réunion interne, rangement de documents	
10	4/12	L	Ouagadougou	Réunion interne, rangement de documents	
11	4/13	M	Ouagadougou	Discussion avec le MEBA/DEP Etude sur FASOBAAR	
12	4/14	M	Ouagadougou	Visite de courtoisie auprès de la direction provinciale de la planification : BAM, SANMATENGA Etude sur les sites : SANMATENGA	Etudes sur les écoles : CommunaleA, Gaoua
13	4/15	J	Ouagadougou	Etude sur les sites : KOURWEGO, BAM	Etudes sur les écoles : BousseA, Secteur3, Ritegaroalogo Etudes sur les écoles : Lourgou, Ibi, Vato
14	4/16	V	Ouagadougou/Kongoussi	Etude sur les sites : KOURWEGO, BAM	Etudes sur les écoles : Tanseghin, Niou, Sourou Etudes sur les écoles : Nakindougou, Deneon, Namsiguia
15	4/17	S	Ouagadougou	Etude sur les sites : KOURWEGO, BAM	Etudes sur les écoles : Laya, Gantin, Sourgoubila, Meko Etudes sur les écoles : Tora, Boussouma, Yilou
16	4/18	D	Ouagadougou/Ouahigouya	Réunion interne, rangement de documents	
17	4/19	L	Ouagadougou/Ouahigouya	Visite de courtoisie auprès de la direction provinciale de la planification Etude sur les sites : LOUROUM, BOULKIEMDE	Etudes sur les écoles : Kandarfo, Rimassa, Golonga Etudes sur les écoles : Rogho, Tanghin
18	4/20	M	Ouagadougou/Ouahigouya	Etude sur les sites : LOUROUM, BOULKIEMDE	Etudes sur les écoles : Keleballi, Dougouri, Ouide, Hitte Etudes sur les écoles : Seguedin, Zaanghin, Tio
19	4/21	M	Ouagadougou/Ouahigouya	Etude sur les sites : LOUROUM, BOULKIEMDE	Etudes sur les écoles : Nassingre Etudes sur les écoles : Kanyale, Silmiyiri, Zoetgomde
20	4/22	J	Ouagadougou/Ouahigouya	Visite de courtoisie auprès de la direction provinciale de la planification Etude sur les sites : PASSORE, ZONDOMA	Etudes sur les écoles : Bokin, Yake Etudes sur les écoles : Kibilo, guiri-guiri
21	4/23	V	Ouagadougou/Ouahigouya	Etude sur la DEP, BPE, Réunion avec la JICA Etude sur les sites : ZONDOMA	Etudes sur les écoles : Kindibo, Rassomde, Bangassomba
22	4/24	S	Ouagadougou	Etude sur les sites : PASSORE, ZONDOMA	Etudes sur les écoles : Kingria, Samba Secteur3, Boure, Kabo Etudes sur les écoles : Lago, BougounamA, Rassogoma
23	4/25	D	Ouagadougou	Réunion interne, rangement de documents	
24	4/26	L	Ouagadougou	Etude sur les sites : SANMATENGA	Etudes sur les écoles : Soubeira Etudes sur les écoles : Sera, Sirqui, Bangasse
25	4/27	M	Ouagadougou	Etude sur les sites : ZONDOMA	Etudes sur les écoles : Garou, Secteur3, Secteur2
26	4/28	M	Ouagadougou	Etude du marché	Visite de l'usineVPM, de CINCAT, de Hage Départ de M.Nishimura du Burkina Faso
27	4/29	J	Ouagadougou	Etude sur l'A f D, Participation à la réunion des partenaires Etude sur la société CINCAT	Etude de FASSO BAARA, du LNBTP, visite du CATHWEL
28	4/30	V	Ouagadougou		Départ de MM. Ichikawa et Kokado du Burkina Faso
29	5/1	S	Ouagadougou	Etudes sur la situation de construction	
30	5/2	D	Ouagadougou	Réunion interne, rangement de documents	
31	5/3	L	Ouagadougou	Réunion interne, rangement de documents	
32	5/4	M	Ouagadougou	Etude sur les sites : LOUROUM Etudes de la DEP, Réunion avec la JICA	Etude de l'école : Bani
33	5/5	M	Ouagadougou	Etude sur les sites : SANMATENGA ANTEA調査(AID関連)	Etude de l'école : Wemtenga A
34	5/6	J	Ouagadougou	Etude du LNBTP, la DEP, réunion avec la JICA	
35	5/7	V	Ouagadougou	Etudes de la DEP, Réunion avec la JICA	
36	5/8	S	Ouagadougou	Etudes de la DEP, Réunion avec la JICA	
37	5/9	D	Abidjan	Réunion interne, rangement de documents Ougadougou Abidjan	
38	5/10	L	Abidjan	Etude du BUREAU VERITAS	Départ de M. Serizawa de la Côte d'Ivoire
39	5/11	M	Abidjan	Rapport à l'ambassade du Japon et à la JICA	Départ de MM. Nomura et Fujita de la Côte d'Ivoire
40	5/12	M		Paris13:15 (AF276)	
41	5/13	J		Tokyo06:50	

2-2 Mission d'étude pour l'explication du rapport sommaire

No.	Date		Programme d'étude
1	10/9	S	Tokyo 11:10 (byJL405) Paris 16:35
2	10/10	D	Paris 16:15 (byAF730) Ouagadougou 19:50
3	10/11	L	Ouagadougou Visite de courtoisie auprès du directeur Asie Pacifique Caraïbes Ministère des Affaires étrangères Visite du Directeur Général de la Coopération Ministère des Finances et du Budget Présentation du rapport sommaire au MEBA/DEP
4	10/12	M	Discussions techniques avec le MEBA/DEP Ouagadougou
5	10/13	M	Ouagadougou Discussions sur le procès-verbal des réunions Visite de l'ambassade du Canada Visite de courtoisie auprès du directeur de l'hydraulique Villageoise, Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
6	10/14	J	Ouagadougou Signature au procès-verbal (au Ministère des Finances et du Budget) Rapport au Ministère des Affaires étrangères
7	10/15	V	Ouagadougou Etudes supplémentaires
8	10/16	S	Ouagadougou Etudes supplémentaires
9	10/17	D	Ouagadougou Rangement des documents, réunion interne
10	10/18	L	Ouagadougou Discussion avec le MEBA/DEP Etudes supplémentaires
11	10/19	M	Ouagadougou Discussion avec le MEBA/DEP Etudes supplémentaires
12	10/20	M	Ouagadougou Discussion avec le MEBA/DEP Etudes supplémentaires
13	10/21	J	Ouagadougou Abidjan Rapport à la JICA à Abijan
14	10/22	V	Abijan Paris
15	10/23	S	Tokyo

3. Liste des personnes rencontrées

Nom 名前	Fonction 職務	Tel/Fax
Ministere des Affaires etrangeres 外務省		
Mr. Piabié Firmin Grégoire N'DO ピアビエ=フィルマン=グレゴワール・ンド	Directeur Asie Pacifique Caraïbes 外務省アジア太平洋カリブ局長	tel 50 32 44 50 fax 50 30 87 92
Mr. Boukari SANA ブカリ・サナ	Chef de service Asie アジア課課長	
Mr. Michel SOMMA ミッシェル・ゾンマ	Service Asie (Agent) アジア課(課員)	70 25 16 26 sommich@yahoo.fr
Ministere de l'Enseignement de Base et de l'Alphabetisation 初等教育識字教育省(MEBA)		
Dr. Rakissouilgri Mathieu OUEDRAOGO ラキスイリグリ=マチュウ・ウエドラオゴ	Ministre de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation 初等教育識字教育大臣	50 30 66 00
Mr. Robert Mathieu OUEDRAOGO ロベール=マチュウ・ウエドラオゴ	Directeur des Etudes et de la Planification 調査計画局長(DEP)	50 31 28 84
Mr. P. Etienne BINGOUWEOGO エチエンヌ・バングウェオゴ	Chef de service Coopération DEP 協力課長	50 31 28 84/ 50 30 73 08 78 82 33 07
Mme. Fatimata BONKOUNGDU ファティマタ・ボンクングドゥ	Service Coopération 協力課員	50 30 73 08
Mr. Raymond OUEDRAOGO レイモン・ウエドラオゴ	Service Coopération 協力課員	50 30 73 08
Mr. Ignace ZONBRE イグナス・ゾンブレ	Service Coopération, Elaboration et suivi des projets et programmes de l'Education 協力課員、教育計画、プログラム策定、フォロー	50 31 28 84/ 78 80 30 17
Mr. Frédéric KABORE フレデリック・カボレ	DAF/MEBA 財務局員	50 30 78 44
Mr. Modido OUATTARA モディド・ウアタラ	Direction des Affaires Financières (DAF) 財務局(MEBA)	50 32 61 68
Mr. Jean Emanuelle KIEMDE ジャン=エマニュエル・キエンデ	Chef de services de marchés DAF 財務局契約課長	
Mr. Actille NANA.H. アクティユ・ナナ	Bureau des Projets Education 教育計画オフィス Directeur 局長	50 31 24 17
Mr. Désiré SANON デシレ・サノン	Bureau des Projets Education 教育計画オフィス	50 23 17 38
Mr. Amadou COULIBARY アマドゥ・クリバリ	Bureau des Projets Education 教育計画オフィス	50 30 84 95
Mr. Y Ambrosi DIANGA アンブロシ・ディアंगा	SPPDDEP10 十年計画管理事務所	50 33 12 89/70 26 74 66
Mr.Ouharou TIENDREBEOGO ウアル・ティエンドレベオゴ	Chef de Service du suivi des carrières DRH (Direction des Ressources Humaines) 人材局職歴フォロー課 長	
Mr. Frederic SANKARA. S フレデリック・サンカラ	DEP	
Ministere de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques 農業、水利、水産資源省		
Mr. Daouda MAIGA ダウダ・マイガ	Directeur Général de l'Approvisionnement en Eau Potable 飲料水供給局長 (DGAEP)	
Mr. Baguiawa AKIALA バギアワ・アキアラ	Directeur de l'hydraulique Villageoise 村落水利局長 (DGAEP)	70 27 15 99
Mme WATALA ワタラ	DGAEP chargé du Projet Hydraulique Scolaire 学校 給水計画担当	50 32 42 34/78 87 30 00
Ministere des Finances et du Budget 財務、予算省		

Mr. Alexis Koudnoaga YANOGO アレクシス=クドノアガ・ヤノゴ	Directeur de la Coopération Bilatérale (Direction Générale de la Coopération : :DG COOP) 二国間協力局長 Mr. Léné SEBGO Directeur Général de la Coopération (国際協力総局長が出張で代理)	tel 50 30 89 92 fax 50 31 54 09
Mr. Bila Raphaël KABRE ピラ=ラファエル・カブレ	Chargé de promotion, de programme, de Coopération Burkina-Asie (DG COOP) 奨励、計画、ブルキナアジア協力担当 (DG COOP)	50 32 47 86/89 poste 449
Mr. Léné SEBGO レネ・セブゴ	Directeur Général de la Coopération Ministère des Finances et du Budget 財務予算省 国際協力総局長	
Mr. Bernard Jean TASSIMBEDO ベルナール=ジャン・タッサンベド	DG COOP Ministère des Finances et du Budget 財務予算省 国際協力総局	50 32 47 / Porte 353 携帯 70 28 56 81
DPEBA Sanguie サンギエ県 DPEBA		
Mr. R Etienne KABORE エチエンヌ・カボレ	Directeur provincial DPEBA 局長	
Mr. Honoré SORGO オノレ・ソルゴ	DPEBA	
Mr. W Etienne BEY エチエンヌ・ベイ	Technicien Bâtiment, DPEBA 建築技術者	
DPEBA de Sanmatenga a Kaya Sanmatenga 県 DPEBA		
Mr. Salfou OUEDRAOGO サルフォ・ウエドラオゴ	Directeur DPEBA/ DPEBA 局長	50 45 31 40/70 23 46 58
Mr. Salit SIMPORE サリ・サンポール	Inspecteur Kaya 2/ Kaya 2 視学官	50 45 33 04/70 28 11 41
Mr. Benoit SAOUADOGO ベノワ・サウアドゴ	Inspecteur Korsimoro/ Korsimoro 視学官	50 45 84 08
Mr. Issouf SAWADOGO O イスフ・サワドゴ	Inspecteur Pibaosé/ Pibaosé 視学官	50 45 03 82
Mr. Issor GANSONRÉ イソール・ガンソンレ	Inspecteur Boussouma/ Boussouma 視学官	76 60 98 08
Mr. Seitgansere KABRE セイトガンセール・カブレ	Inspecteur Mané/Mané 視学官	70 29 25 74
Mr. Tapsirou SANKA タブシル・サンカ	Inspecteur Pissola/Pissola 視学官	50 45 87 12
Mr. Hamidou SAVADOGO ハミドゥ・サヴァドゴ	Conseiller pédagogique Barsalogo/Barsalogo 教育顧問	50 45 80 27
Mr. David AMAGO ダヴィッド・アマゴ	Instituteur 教員、DPEBA 試験担当 調査同行者	
DPEBA de LOROUM a Titao LOROUM 県 DPEBA		
Mr. Amadé OUEDRAOGO アンドレ・ウエドラオゴ	Directeur DPEBA/DPEBA 局長	40 55 70 17
Mr. Maxime ZANGO Zaiga マキシム=ザンゴ・ザイガ	Conseiller pédagogique Titao/Titao 教育顧問 調査同行者	40 55 70 17
Mr. Boukary BARRY ブカリ・ベリー	Conseiller pédagogique Banh/ Banh 教育顧問 調査同行者	40 55 70 17
DPEBA de Passore 県 DPEBA		
Mr. Coulibali NESSAN クーリバリ・セサン	Directeur DPEBA/DPEBA 局長	40 54 00 23/70 29 44 32
Mr. Nézian Zakaria ネジアン・ザカイラ	Conseiller pédagogique CEB Bokin Bokin 視学官	50 45 81 94
Mr. so Clément OUEDRAOGO クレモン・ウエドラオゴ	Samba CEB Inspecteur/ Samba 視学官	
Mr. Barnabé GUIRE バルナベ・ギール	DPEBA Passoré responsable service étude et planification/ DPEBA Passré 調査計画課責任者	40 54 00 23
Mr. Gamsida SAWADOGO	Chef gestion de ressource DPEBA/資源管理	40 54 00 23/70 29 47 48

ガムシダ・サウドゴ		
Mr. Somé ソメ	Conseiller pédagogique Bokin Bokin 教育顧問：調査同行者	
Mr. Barnabé DGEIRE バルナベ・ドゲイール	DPEBA 調査同行者	
SP PDDEB		
Mr. K. Noël JONGO ノエル・ジョンゴ	SP PDDEB (secrétariat permanent) 基礎教育十年計画 常設事務局	
カナダ大使館		
Mme. Fati OUEDRAOGO ファティ・ウエドラオゴ	Coopération canadienne Education カナダ教育協力	tel 50 30 76 77 poste 361 fax 50 30 06 56 70 25 80 90
フランス大使館		
Mr. Dominique MARSTEAU ドミニック・マルスター	Chef de projet Projet d'appui à l'éducation nationale (PAEN), Ambassade de France フランス大使館 国民教育支援プロジェクト、プロジェクトマネージャー	31 73 00
デンマーク大使館		
Ms. Ingrid POULSEN イングリッド・ポールセン	Conseiller en éducation, Ambassade du Danemark デンマーク大使館 教育顧問	
Agence française de Développement (Afd) フランス開発事業団		
Mr. Yves GUICQUERO イヴ・ギケロ	Projet Hydraulique Scolaire (PHS) 学校給水計画担当	tel 50 30 60 92 fax 50 31 19 66
Mme Céline AMBROSETTI セリーヌ・アンブロセッティ	Projet Hydraulique Scolaire (PHS) 学校給水計画担当	tel 50 30 60 92 fax 50 31 19 66
Laboratoire National des Batiments et des Travaux Publics (LNBP) 国立建物公共工事試験所		
Mr Issa TOE イッサ・トエ	Directeur 所長	50 34 33 39/50 33 29 57
Mr. TRAORE トラオレ	Chef de service d'essai 試験課長	50 34 33 39
Agence Faso Baara ファソバラ		
Mr. Seydou KABORE セイドウ・カボレ	Directeur Général 社長	tel 50 31 31 85 fax 50 31 36 42
Mr. Saidou OUEDRAOGO シアドゥ・ウエドラオゴ	Directeur Technique 技術部長	50 31 31 85/50 31 36 40/41 70 27 30 66
ANTEA (AFD 学校給水計画コンサルタント)		
Mr. Jean Christophe KI ジャン＝クリストフ・キ	Directeur 所長	50 30 63 45 70 23 14 90
日本人		
Mr. Hiroshi KITAGAWA 北川 洋	在コートジボアール日本国大使館 一等書記官	tel 225-2021-2863
Mr. Tooru TOGAWA 外川 徹	JICA コートジボアール事務所 事務所長	tel 50 20 22 22 90 fax 50 20 22 22 91
Mlle Tamaki MUTO 武藤 珠生	JICA 企画調査員	tel 50 30 19 23 fax 50 37 07 65 76 66 30 10

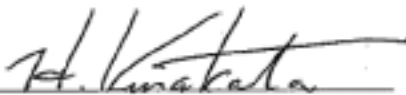
4. Procès-verbaux

**PROCES-VERBAL
RELATIF A
L'ETUDE DU CONCEPT DE BASE
SUR
LE PROJET DE CONSTRUCTION
D'ECOLES PRIMAIRES (PHASE III)
AU
BURKINA FASO**

Sur la base du résultat de l'étude préliminaire relative au "Projet de construction d'écoles primaires (Phase III) (désigné ci-après par le "Projet")" réalisé au mois de juin 2003 en réponse à la requête du Gouvernement du Burkina Faso, le Gouvernement du Japon a décidé d'exécuter une Etude du Concept de Base relative au Projet et a confié sa réalisation à l'Agence Japonaise de Coopération Internationale(JICA).

La JICA a délégué au Burkina Faso une mission d'étude (désigné ci-après par "la mission") dirigée par Monsieur H. Kurakata, Group Director, Project Management Group 1, Grant Aid Management Department (Directeur de Groupe 1 du Management des Projets, Département du Management de Projet de coopération financière non remboursable) de l'Agence japonaise de Coopération Internationale (JICA) du 5 avril au 10 mai 2004.

A l'issue de ces discussions, les deux parties ont convenu des principaux points mentionnés dans le document ci-joint.



Mr. KURAKATA Hiroshi
Chef de mission
Mission de l'étude du concept de base
Agence Japonaise de Coopération
Internationale
JAPON



Mr. Robert Mathieu OUEDRAOGO
Directeur des études et de la
planification
Ministère de l'Enseignement de Base
et de l'Alphabétisation



Mr. Alexis Kouidobou
Directeur Général de la Coopération par intérim
Ministère des Finances et

APPENDICE

1. OBJECTIF DU PROJET

Le présent Projet a pour objectif d'améliorer les conditions scolaires des écoles primaires du Burkina Faso à travers la construction des infrastructures et l'aménagement des équipements pédagogiques.

2. ZONES FAISANT L'OBJET DE L'ETUDE

Les zones faisant l'objet de la présente étude de concept de base seront les 7 provinces ci-après (Loroum, Zoundoma, Passoré, Kourweogo, Bam, Sanmatenga et Boulkienmde).

3. ORGANISME CHARGE DU PROJET ET D'EXECUTION DU PROJET

- 3-1. L'organisme chargé du présent Projet est le Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation (désigné ci-après par le "MEBA").
- 3-2. L'organisme chargé d'exécution du présent Projet est la Direction des Etudes et de la Planification (désigné ci-après par la "DEP du MEBA").
- 3-3. L'organigramme du MEBA est indiqué dans l'Annexe 1.

4. CONTENU DE LA REQUETE DU GOUVERNEMENT DU BURKINA FASO

Le contenu suivant a été présenté par la partie burkinabé comme contenu final de la requête et la partie japonaise l'a confirmé. Les deux parties ont confirmé que le contenu de la coopération faisant l'objet de la coopération financière non remboursable du Japoc sera décidé à travers l'étude sur sites et l'analyse au Japon et que le contenu de la requête ne fera pas forcément l'objet du présent Projet.

4-1. Ecoles faisant l'objet de l'étude

Voir l'Annexe 2.

4-2. Contenu des installations et des équipements de la requête

- (1) Composantes installations (salles de classe ordinaires, logements de maîtres, latrines, installations d'alimentation en eau (forages))
- (2) Composantes équipements (tables, bancs, étagères etc.)

5. SYSTEME DE LA COOPERATION FINANCIERE NON-REMBOURSABLE DU JAPON

- 1) La partie burkinabé a pris bonne connaissance du système de la coopération financière non-remboursable du Japon et les contributions du gouvernement du pays bénéficiaire mentionnés dans les Annexes 3 et 4, et s'engage à prendre les dispositions nécessaires mentionnées en Annexe 4 pour une exécution sans incident du Projet au cas où la coopération financière non-remboursable pour le Projet serait accordée par le Japon.

6. CALENDRIER DE L'ETUDE

- 6-1. La mission d'étude effectuera les enquêtes sur place jusqu'au 10 mai 2004.
- 6-2. La JICA analysera les résultats des enquêtes sur place, élaborera un rapport sommaire pour l'Etude du concept de base, et enverra au Burkina Faso une mission vers la fin juillet – début août 2004 pour expliquer les grandes lignes de l'étude du concept de base.
- 6-3. Lorsque le Gouvernement du Burkina Faso apporte son accord de principe sur le rapport sommaire de l'Etude du concept de base, la JICA établira le Rapport final et l'enverra au Gouvernement burkinabais vers le mois d'octobre 2004.

7. AUTRES POINTS DISCUTES

7-1. Sélection des sites faisant l'objet du Projet

La partie japonaise et burkinabé sont d'accord sur les conditions de sélection des écoles faisant l'objet de la coopération mentionnées dans l'Annexe 5. Les écoles faisant l'objet du présent Projet seront sélectionnées par la partie japonaise suivant les critères de sélection de l'Annexe 5.

7-2. Remise de Procès-verbaux de palabres

La partie burkinabé doit remettre les Procès-verbaux de palabres pour les écoles faisant l'objet de l'étude si ces documents existent, avant le 10 mai 2004. La partie japonaise a expliqué que les terrains dont les documents ci-dessus ne peuvent pas être remis avant fin juillet 2004 (explication du projet du rapport de concept de base) seront exclus du présent Projet et la partie burkinabé l'a accepté.



7-3. Gestion et entretien des installations et des équipements

La partie burkinabé s'engage à affecter le nombre suffisant d'enseignants pour la gestion de l'école avant la fin de la construction, et à assurer le budget et le personnel nécessaire à l'entretien et à la gestion des installations et des équipements réalisés par le présent Projet. Surtout, en ce qui concerne la gestion et l'entretien des forages, la partie burkinabé a consenti que les écoles et les communautés concernées préparent les frais nécessaires pour la gestion et l'entretien en faisant la cotisation.

7-4. Mesure de sécurité

La partie japonaise a demandé à la partie burkinabé de prendre les mesures de sécurité nécessaires à l'exécution de l'étude et la partie burkinabé l'a accepté.

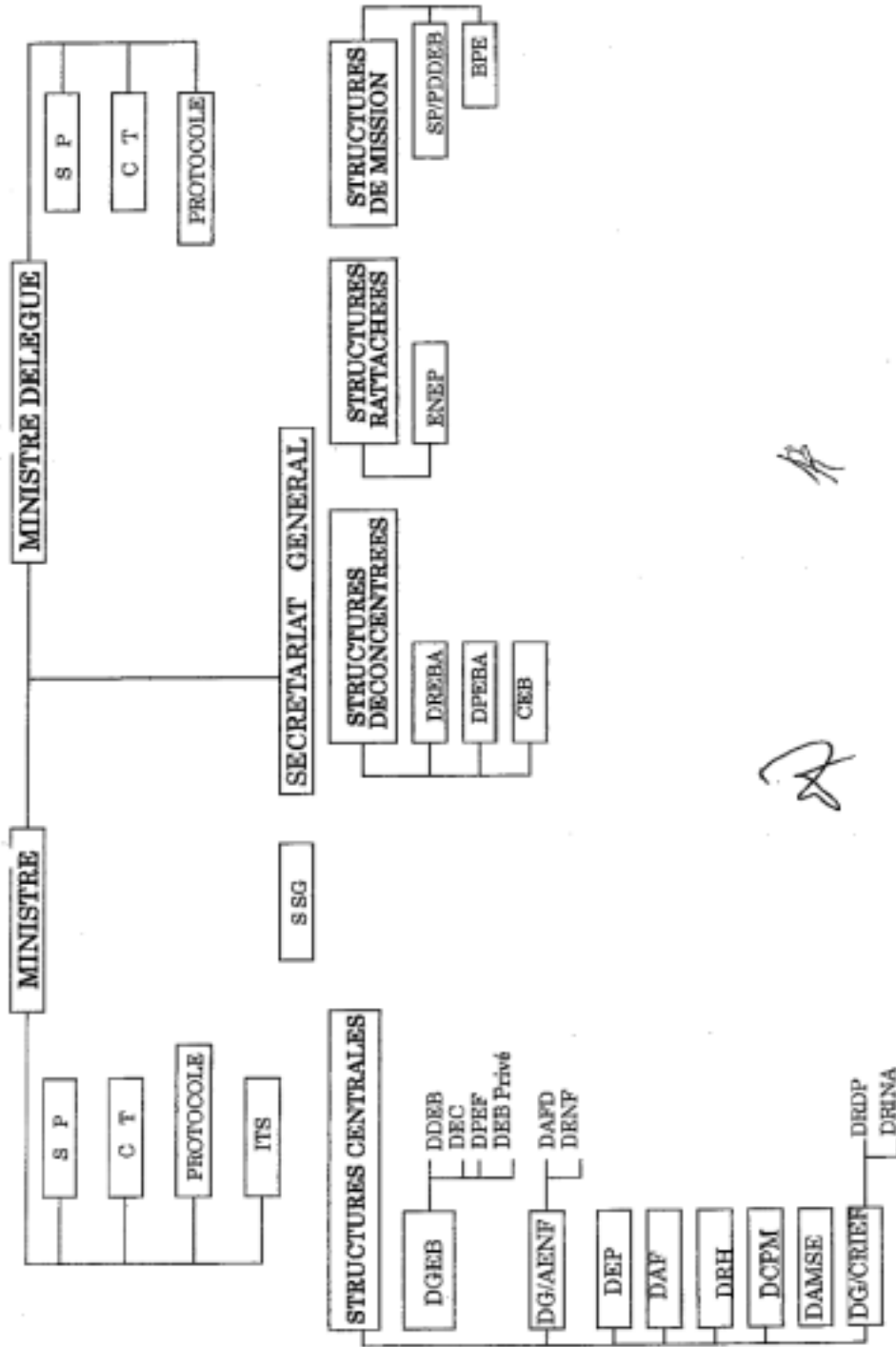
7-5. Ecoles faisant l'objet du Projet

La partie japonaise a expliqué que le changement relatif aux écoles faisant l'objet du Projet par rapport à celles confirmées dans le procès-verbal de l'étude préliminaire est accepté avant la signature du présent Procès-verbal, et que ce changement ne sera plus accepté par la partie japonaise après la signature, et la partie burkinabé l'a accepté. En outre, la partie japonaise a expliqué que les écoles dont la mission d'étude n'a pas pu s'effectuer l'étude sur site pour des raisons de sécurité etc., seront exclus du présent Projet et la partie burkinabé l'a accepté.



Organigramme du MEBA

Annexe 1



Handwritten marks: a large 'A' and a signature.

Handwritten mark: a small 'a'.

Liste des écoles faisant l'objet de l'étude

Région	Province	Nom d'école		
NORD	LOROUM	Rimassa		
		Kanderfo		
		Hiré		
		Dougouri ouidi		
		Todiam		
		Gelonga		
		Kelembal		
		Nassingé		
		ZONDOMA	Tomba	
				Bougoumam A
				Rassogoma
				Gourcy Secteur 3
				Gourcy Secteur 2
	Douré			
	Kindibo			
	Ramest			
	Béda-Danoua			
	Garou			
	Bouri			
	PASSORE			Samba Secteur 3
			Bafono	
			Bouré	
			Yaké	
			Tampouy	
			Kabo	
	CENTRE-NORD	BAM	Lourou	
	Sitaba			
	Tora			
	Singa			
	Ibi			
	Namsiguis			
Yliou				
Vato				
SANMATENGA	Bengassé			
		Wamtonça A		
		Gaoua		
		Commune A		
		Séra		
		Sirgui		
Scubéira				

Région	Province	Nom d'école		
CENTRE	KOURWEDGO	Lays		
		Garlin		
		Sourgoubila		
		Mého		
		Boussé A		
		Boussé C		
		Secteur 3		
		Sourou		
		Réggelogo		
		Nico		
CENTRE-OUEST	BOULNIEMDE	Ségoudin		
		Pousshin		
		Rocho		
		Ipsido		
		Tanguin		
		Yargo-Yarsé		
		Zoitgondé		
		Tio		




Schéma de la coopération financière non remboursable

(1) Procédure de la coopération financière non remboursable

Le programme de la coopération financière non remboursable est exécuté selon la procédure suivante.

- 1) Demande (requête effectuée par le pays bénéficiaire)
- 2) Etude (étude du concept de base effectuées par la JICA)
- 3) Estimation et approbation (estimation par le gouvernement du Japon et approbation par le Conseil des ministres du Japon)
- 4) Détermination de l'exécution (Echange de Notes entre les deux gouvernements)

- 1) Demande (requête effectuée par le pays bénéficiaire)
Etude (étude préliminaire/étude du concept de base effectuées par la JICA) Estimation et approbation (estimation par le gouvernement du Japon et approbation par le Conseil des ministres du Japon) Détermination de l'exécution (Echange de Notes entre les deux gouvernements) Exécution (Mise en oeuvre du Projet)

- 2) Lors de la première étape, la requête présentée par le pays bénéficiaire, est examinée par le gouvernement du Japon (Ministère des Affaires étrangères) afin de déterminer si elle est pertinente dans le cadre de la coopération financière non-remboursable. Au cas où il serait confirmé que la requête est prioritaire en tant que projet de coopération financière non remboursable, le gouvernement du Japon demande à la JICA de procéder à une étude.

Lors de la seconde étape, l'étude (étude du concept de base) est effectuée par la JICA ayant conclu un contrat avec une société de consultation japonaise chargée de l'exécution.

Lors de la troisième étape (estimation et approbation), le gouvernement du Japon décide, sur la base du rapport d'étude du concept de base élaboré par la JICA, si le projet convient au cadre de la coopération financière non-remboursable. Il est ensuite soumis pour approbation au Conseil des ministres.

Lors de la quatrième étape (détermination de l'exécution), l'exécution du Projet approuvé par le Conseil des ministres est officiellement déterminée par la signature de l'Echange de Notes entre les deux gouvernements.

Au fur et à mesure de l'exécution du projet, la JICA accélérera le processus d'exécution en

7 H B a

apportant son soutien au pays bénéficiaire pour la procédure d'appel d'offres, les signatures des contrats et les autres opérations nécessaires.

(2) Contenu de l'Etude

1) Contenu de l'Etude

Le but de l'étude (étude de concept de base) effectuée par la JICA est de fournir un document de base permettant de déterminer si un projet est exécutable ou non dans le cadre du Programme de coopération financière non-remboursable du Japon. Le contenu de l'étude est le suivant :

- confirmer de l'arrière-plan de la requête, des objectifs et des effets du Projet ainsi que les capacités de maintenance du pays bénéficiaire nécessaire à l'exécution du Projet.
- évaluer la pertinence de la coopération financière non-remboursable du point de vue technologique et socio-économique.]
- confirmer le concept de base du Projet convenu après discussion entre les deux parties.
- préparer un plan de base du Projet
- estimer les coûts du Projet.

Le contenu de la requête n'est pas obligatoirement approuvé en tant que contenu de la coopération financière non-remboursable. Le concept de base du Projet doit être confirmé par rapport au cadre de coopération financière non-remboursable du Japon.

Le gouvernement du Japon demande au gouvernement du pays bénéficiaire de prendre toutes les mesures qui pourraient s'avérer nécessaires pour assurer son indépendance lors de l'exécution du Projet. Ces mesures doivent être garanties même si elles n'entrent pas dans la juridiction de l'organisme du pays bénéficiaire en charge de l'exécution du Projet. Par conséquent, l'exécution du Projet doit être confirmée par toutes les organisations concernées du pays bénéficiaire par la signature des minutes des discussions.

2) Sélection des consultants

En vue de la bonne exécution du Projet, la JICA effectue une sélection parmi les consultants enregistrés auprès de la JICA après avoir procédé à un examen des propositions soumises par ces derniers. Le consultant sélectionné procède à l'étude du concept de base et élabore le rapport sur la base des références fournies par la JICA.

A l'étape de conclusion du contrat entre le consultant et le pays bénéficiaire après l'Echange de Notes, la JICA recommande le même consultant que celui qui a participé à l'étude du concept de base afin d'assurer une cohérence technique entre l'étude du concept de base et le plan détaillé.

(3) Plan de la coopération financière non-remboursable du Japon

1) Echange de Notes (E/N)

La coopération financière non-remboursable du Japon est accordée conformément aux Notes échangées entre les deux gouvernements et dans lesquelles sont confirmés, entre autres, les objectifs, la durée, les conditions et le montant de la coopération.

- 2) La "durée de la coopération" s'inscrit dans l'année fiscale dans laquelle le Conseil des ministres a approuvé le Projet. Toutes les procédures de coopération, Echange de Notes, conclusion des contrats avec le consultant et le contractant et paiement final à ceux-ci, doivent être achevées durant cette année fiscale.

Toutefois, en cas de retard lors de la livraison, de l'installation ou de la construction dû à des éléments incontrôlables tels que le désastre naturel, la durée de la coopération financière non-remboursable pourra être prolongée d'une année fiscale supplémentaire après accord entre les deux gouvernements.

- 3) La coopération doit être en principe réservée exclusivement à l'achat de produits provenant du Japon ou du pays bénéficiaire, et aux services des ressortissants japonais ou du pays bénéficiaire.

Le terme "ressortissant japonais" signifie les personnes physiques japonaises ou les personnes morales japonaises dirigées par des personnes physiques japonaises.

Lorsque les deux gouvernements le jugent nécessaire, la coopération financière non-remboursable peut être utilisée pour les produits ou les services tels que le transport d'un pays tiers (autre que le Japon ou le pays bénéficiaire).

Toutefois, dans le cadre de la coopération financière non-remboursable, les principaux contractants, à savoir le consultant, l'entrepreneur et la société de commerce nécessaires à l'exécution de la coopération doivent en principe être exclusivement des ressortissants japonais.

4) Nécessité de "vérification"

Le gouvernement du pays bénéficiaire ou son représentant autorisé conclura les contrats en Yens japonais avec les ressortissants japonais. Ces contrats seront vérifiés par le gouvernement du Japon. Cette vérification est nécessaire car les fonds de la coopération financière non-remboursable proviennent des taxes des citoyens japonais.

5) Dispositions à prendre par le gouvernement du pays bénéficiaire.

Lors de l'exécution de la coopération financière non-remboursable, le pays bénéficiaire devra prendre les dispositions suivantes :

- ① Acquérir, dégager et niveler le terrain nécessaire pour les sites du Projet, avant le commencement des travaux de construction,
- ② Assurer les installations de distribution d'électricité, d'approvisionnement et d'évacuation des eaux ainsi que les autres utilités nécessaires à l'intérieur et aux alentours du site,
- ③ Prévoir les bâtiments nécessaires avant les travaux d'installation dans le cas où le Projet consiste à fournir des équipements,
- ④ Prendre en charge la totalité des dépenses et l'exécution rapide du déchargement, du dédouanement dans le port de débarquement et le transport terrestre des produits achetés dans le cadre de la coopération financière non-remboursable.
- ⑤ Exonérer les ressortissants japonais de droits de douane, taxes intérieures et ou autres levées fiscales imposées dans le pays bénéficiaire en regard à la fourniture des produits et des services spécifiés dans les contrats vérifiés,
- ⑥ Accorder aux ressortissants japonais dont les services pourraient être requis en relation avec la fourniture des produits et des services spécifiés dans les contrats vérifiés, toutes les facilités nécessaires pour leur entrée et leur séjour dans le pays bénéficiaire pour l'exécution des travaux.

6) "Usage adéquat"

Le pays bénéficiaire est requis d'entretenir et d'utiliser les installations construites et les équipements achetés dans le cadre de la coopération financière non-remboursable de manière adéquate et efficace et de désigner le personnel nécessaire pour le fonctionnement et la maintenance ainsi que de prendre en charge toutes les dépenses autres que celles couvertes par la coopération financière non-remboursable.

7) "Réexportation"

Les produits achetés dans le cadre de la coopération financière non-remboursable ne doivent pas être réexportés à partir du pays bénéficiaire.

8) Arrangement bancaire(A/B)

a) Le gouvernement du pays bénéficiaire ou son représentant autorisé devra ouvrir un compte à son nom dans une banque de change agréée au Japon (ci-après dénommé la "Banque"). Le gouvernement du Japon exécutera la coopération financière non-remboursable en procédant aux paiements en Yens japonais pour couvrir les obligations du gouvernement du pays bénéficiaire ou de son représentant autorisé conformément aux contrats vérifiés.

b) Les paiements seront effectués lorsque les demandes de paiement seront présentées par la Banque au gouvernement du Japon conformément à l'autorisation de paiement émise par le gouvernement du pays bénéficiaire ou de son représentant autorisé.

9) Autorisation de Paiement (A/P)

Le Gouvernement du pays bénéficiaire devra régler à la Banque la commission de notification de l'autorisation de paiement et la commission de paiement.



Mesures à prendre par chaque gouvernement

N°	Éléments	à couvrir par la partie japonaise	à couvrir par la partie burkinabé
1.	Obtenir une superficie de terrain suffisante		●
2.	Défrichage et mise à niveau du terrain si nécessaire		●
3.	Construction de clôtures et portails dans et autour du terrain		●
4.	Construction du parking	●	
5.	Construction de la route		
	1) A l'intérieur du site	●	
	2) A l'extérieur du site		●
6.	Construction du bâtiment	●	
7.	Fourniture des installations de distribution d'électricité, d'alimentation en eau, de drainage et autres installations connexes		
	1) Électricité		
	a. Branchement du site à la ligne de distribution		●
	b. Les câbles de descente et les câbles internes à l'intérieur du site	●	
	c. Le transformateur et disjoncteur principal	●	
	2) Alimentation en eau		
	a. Branchement du site au réseau de distribution d'eau de la ville		●
	b. Système de distribution d'eau à l'intérieur du site (réservoir de réception et surélévés)	●	
	3) Drainage		
	a. Branchement du site au réseau de drainage de la ville (égout, ou des puits, etc.)		●
	b. Système de drainage (évacuation des eaux de toilette, des eaux usées ordinaires, des eaux de pluie et autres)	●	
	4) Alimentation en gaz		
	a. Branchement du site au réseau de drainage de la ville		●
	b. Système d'alimentation en gaz à l'intérieur du site	●	
	5) Réseau téléphonique		
	a. Branchement du répartiteur d'entrée (MDF) de l'immeuble à la ligne téléphonique interurbaine		●
	b. MDF et lignes internes après le répartiteur	●	
	6) Mobilier et équipements		
	a. Mobiliers généraux		●
	b. Équipements concernant le projet	●	
8.	Prise en charge des commissions suivantes de la banque de charge japonaise pour les services bancaires basés sur les A/B		
	1) Commission de notification de l'A/P		●
	2) Commission de paiement		●
9.	Déchargement et dédouanement au port de débarquement du pays bénéficiaire		
	1) Transport vers le pays bénéficiaire par mer (air) de produits originaires du Japon	●	
	2) Exonération d'impôt et dédouanement des produits au port de débarquement du pays bénéficiaire		●
	3) Transport à l'intérieur du pays entre le port de débarquement et le site	(●)	(●)
10.	Accorder aux ressortissants japonais dont les services pourraient être requis dans le cadre de la fourniture des produits ou dans le cadre du contrat toute l'aide nécessaire pour assurer leur arrivée dans le pays bénéficiaire et y permettre leur séjour afin qu'ils puissent exécuter lesdits services		●
11.	Exonérer les ressortissants japonais de droits de douane, taxes intérieure et ou autres levées fiscales imposées dans le pays bénéficiaire en regard à la fourniture des produits et des services spécifiés dans les contrats vérifiés.		●
12.	Exploitation et maintenance correcte et efficace des installations construites et des équipements fournis dans le cadre de la coopération financière non-remboursable		●
13.	Prise en charges de toutes dépenses autres que celles couvertes par la coopération financière non-remboursable, nécessaire à la construction des installations et au transport et montage des équipements.		●

Critères de sélection des écoles faisant l'objet

(Critères confirmés lors de l'étude préliminaire)

- (1) Pouvoir confirmer l'urgence et la nécessité de la construction des salles de classe
- (2) Ecole dont le personnel enseignant et le budget pour le personnel sera assuré après la réalisation de la coopération.
- (3) Site qui assure un terrain de construction assez large.
- (4) Sites dont le problème de propriété de terrain ne se pose pas.
- (5) Aux cas où les travaux préparatoires tels que le nivellement du terrain ou l'enlèvement des bâtiments existants de salles de classe sont nécessaires, la partie burkinabé devra effectuer sûrement ces travaux.
- (6) Terrains ne possédant pas d'antécédents d'incidents naturels tels que le glissement du terrain ou l'inondation, ainsi pas d'eau de surface pendant la saison de pluie.
- (7) Terrains qui n'ont pas de problème au niveau de couches du sol et pas de relief dans la limite du possible.
- (8) Sites ne présentant pas de problème d'accès aux engins des travaux.
- (9) Sites ne présentant pas de problème d'eau pour les travaux.
- (10) Sites qui n'ont pas de problème de sécurité
- (11) Pas de chevauchement avec la coopération d'autre bailleur de fonds.
- (12) Sites qu'on peut obtenir par la collaboration des communautés locales



MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT DE BASE
ET DE L'ALPHABETISATION

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES ETUDES
ET DE LA PLANIFICATION

BURKINA FASO
Unité-Progress-Justice

Ouagadougou, le 06 MAI 2001

N° 2004- 362 /MEBA/SG/DEP

LE DIRECTEUR

A

Objet : Changement de sites

Monsieur KURAKATA Hiroshi
Chef de mission
Mission de l'étude de concept de base
Agence Japonaise de coopération
Internationale

TOKYO (Japon)

Monsieur,

Dans le cadre de l'étude de concept de base relative au projet de construction d'écoles primaires (phase III) au Burkina Faso, j'ai l'honneur de vous faire connaître que des modifications ont été apportées à la liste initiale de programmation des sites.

En effet, suite aux visites de reconnaissance de sites effectuées par la mission à l'intérieur des sept (07) provinces de la zone du projet, certaines difficultés nous ont conduit à opérer des changements de sites en étroite collaboration avec les autorités et les communautés de base.

Nous vous demandons de considérer la nouvelle liste comme la plus conforme à intégrer au Procès verbal de l'étude.

Veuillez agréer Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.


[Signature]
P. Robert Mathieu OUEDRAOGO

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT DE BASE
ET DE L'ALPHABETISATION

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES ETUDES ET DE LA PLANIFICATION

PROJET JAPONAIS

BURKINA FASO
Unité - Progrès - Justice

LISTE DES SITES DU PROGRAMME DE
REHABILITATION D'INFRASTRUCTURES SCOLAIRES PHASE III

DATE MAI 2004

DREBA, DPEBA et CIRCONSCRIPTION NOM DE L'ECOLE	COMPOSANTES SCOLAIRES EXISTANTES					COMPOSANTES SCOLAIRES DEMANDEES					Observations					
	Nbre de Salles	Lgts de Maitres	Laitines	Centine	Forage	Mobilier	Nbr. de Salles	Lgts de Maitres	Laitines 6 postes	Centine		Forage	Mobilier			
DREBA: CENTRE DPEBA: KOURWEDOO																
CIRC. de Laye																
Laye	3	0	1	1	1	1	0	3	0	1	0	0	0	Oui	Rehabilitation	
Gardin	3	0	0	0	1	0	0	3	0	1	1	1	1	0	Oui	Normalisation
CIRC. de Sourpoubila																
Sourpoubila	3	1	1	1	1	0	0	3	0	0	0	1	0	1	Oui	Rehabilitation
Miko	1	0	0	0	0	0	0	3	1	1	1	1	1	0	Oui	Rehabilitation
CIRC. de Boussé																
Boussé A	6	0	1	1	1	0	0	3	9	0	0	1	0	1	Oui	Normalisation
Tangaléphin	3	0	0	0	0	0	0	3	3	1	1	1	1	1	Oui	Rehabilitation
Secteur 3	1	0	1	1	1	1	0	3	3	1	1	1	1	1	Oui	Rehabilitation
Sourou	1	0	0	0	0	0	0	3	3	1	1	1	1	1	Oui	Rehabilitation
Réogpalogo	1	0	0	0	0	0	0	3	3	1	1	1	1	1	Oui	Rehabilitation
Miou	3	0	0	0	0	0	0	3	6	1	0	1	0	1	Oui	Rehabilitation

DREBA, DPEBA et CIRCONSCRIPTION NOM DE L'ECOLE	COMPOSANTES SCOLAIRES EXISTANTES					COMPOSANTES SCOLAIRES DEMANDEES					Observations					
	Nbre de Salles	Lgts de Maitres	Laitines	Centine	Forage	Mobilier	Nbr. de Salles	Lgts de Maitres	Laitines 6 postes	Centine		Forage	Mobilier			
DREBA: CENTRE-NORD DPEBA: SAMMAI ENGA																
CIRC: Kaya																
Bangassé	3	3	0	1	1	0	0	3	2	1	1	1	0	1	Oui	Rehabilitation
Momanga A	5	1	1	1	0	1	0	5	0	1	1	1	0	0	Oui	Construction
Dacua	6	1	1	1	2	1	0	6	0	0	0	0	0	0	Oui	Rehabilitation
Communale A	5	0	1	1	1	1	0	3	1	1	1	1	0	0	Oui	Construction
CIRC: Bousourou																
Sira	3	3	0	1	1	0	0	3	0	1	1	1	1	1	Oui	Rehabilitation
Shgul	3	3	0	1	1	1	0	3	3	1	0	0	0	0	Oui	Rehabilitation
CIRC: Korlimono																
Soubétra	4	4	0	0	1	1	0	6	2	1	1	0	0	1	Oui	normalisation

DREBA, DPEBA et CIRCONSCRIPTION NOM DE L'ECOLE	COMPOSANTES SCOLAIRES EXISTANTES						COMPOSANTES SCOLAIRES DEMANDEES						Observations	
	Nbre de Salles	Lots de Maitres	Latrines	Cantine	Forage	Mobilier	Nbr. de Salles	Lots de Maitres	Latrines 6 postes	Cantine	Forage	Mobilier		
DREBA: CENTRE-NORD														
DPEBA: BAM														
CIRC: Kongoussi I														
Loungou	6	3	0	1	0	Oui	3	3	2	0	1	Oui		Rehabilitation
Nakindougou	3	3	1	1	1	Oui	3	3	1	0	0	Oui		Rehabilitation
CIRC: Kongoussi II														
Roussouma	3	3	0	1	0	Oui	3	3	1	0	1	Oui		Rehabilitation
Tora	3	3	1	1	1	Oui	3	0	1	0	0	Oui		Rehabilitation
Dindien	3	3	0	0	1	Oui	3	0	1	1	0	Oui		Rehabilitation
CIRC: Bourzanga														
Ibi	3	2	0	0	0	Oui	3	2	1	1	1	Oui		Rehabilitation
Namsguia	3	3	0	0	1	Oui	3	0	1	1	0	Oui		Rehabilitation
CIRC: Tiazaré														
Yleu	3	3	1	1	0	Oui	3	0	1	1	0	Oui		Rehabilitation
Vato	3	3	0	1	1	Oui	3	0	1	0	0	Oui		Rehabilitation

DREBA, DPEBA et CIRCONSCRIPTION NOM DE L'ECOLE	COMPOSANTES SCOLAIRES EXISTANTES						COMPOSANTES SCOLAIRES DEMANDEES						Observations	
	Nbre de Salles	Lots de Maitres	Latrines	Cantine	Forage	Mobilier	Nbr. de Salles	Lots de Maitres	Latrines 6 postes	Cantine	Forage	Mobilier		
DREBA: CENTRE-OUEST														
DPEBA: BOULKEMDI														
CIRC: Nanoro														
Seguindin	6	3	1	0	1	Oui	3	3	1	1	1	Oui		Rehabilitation
CIRC: Sabou														
Kanyaté	3	4	1	1	1	Oui	3	3	1	1	1	Oui		Rehabilitation
Rogo	1	0	0	0	0	Oui	3	3	1	1	1	Oui		Rehabilitation
Sikiyé	3	4	0	1	0	Oui	3	2	1	1	1	Oui		Rehabilitation
CIRC: Kotoogho														
Tangain	4	4	0	0	0	Oui	3	5	1	1	1	Oui		Rehabilitation
Zaanghin	3	3	1	0	0	Oui	3	3	1	1	1	Oui		Rehabilitation
CIRC: Kindi														
Zofigomdi	7	6	1	1	1	Oui	3	3	1	1	1	Oui		Rehabilitation
CIRC: Sigié														
Tlo	3	4	1	1	1	Oui	3	3	1	1	1	Oui		Rehabilitation

DREBA, DPEBA et CIRCONSCRIPTION NOM DE L'ECOLE	COMPOSANTES SCOLAIRES EXISTANTES					COMPOSANTES SCOLAIRES DEMANDEES					Observations			
	Nbr de Salles	Lgts de Mâtres	Lathnes 6 postes	Carline	Fouage	Mobilier	Nbr. de Salles	Lgts de Mâtres	Lathnes 6 postes	Carline		Fouage	Mobilier	
DREBA: NORD														
DPEBA: ZINDOMA														
CIRC: Gouroy I														
Koblo	3	5	1	0	0	0	0	3	1	1	1	1	Oui	Réhabilitation
Bougoïnam A	6	5	0	0	0	1	0	3	1	1	1	1	Oui	Réhabilitation
Rassopona	3	2	1	1	1	0	0	3	2	1	1	1	Oui	Réhabilitation
Gouroy secteur 3	3	0	1	1	1	1	0	3	0	1	1	1	Oui	Réhabilitation
Gouroy secteur 2	3	0	1	1	1	0	0	3	0	1	1	1	Oui	Réhabilitation
Lago	3	1	0	1	0	0	0	3	2	1	1	1	Oui	Réhabilitation
CIRC: Gouroy II														
Kindfo	3	0	0	1	0	0	0	3	1	1	1	1	Oui	Réhabilitation
Rassomé	3	0	0	0	0	0	0	3	1	1	1	1	Oui	Réhabilitation
Hangassomba	3	2	0	0	0	0	0	3	1	1	1	1	Oui	Réhabilitation
Gouroy	1	0	0	0	0	0	0	3	1	1	1	1	Oui	Réhabilitation
CIRC: Bassal														
Gouf-guif	1	0	0	0	0	0	0	3	1	1	1	1	Oui	Réhabilitation

DREBA, DPEBA et CIRCONSCRIPTION NOM DE L'ECOLE	COMPOSANTES SCOLAIRES EXISTANTES					COMPOSANTES SCOLAIRES DEMANDEES					Observations			
	Nbr de Salles	Lgts de Mâtres	Lathnes 6 postes	Carline	Fouage	Mobilier	Nbr. de Salles	Lgts de Mâtres	Lathnes 6 postes	Carline		Fouage	Mobilier	
DREBA: NORD														
DPEBA: PASSORE														
CIRC: Samba														
Samba secteur 3	3	0	0	1	1	0	0	3	1	0	0	1	Oui	Normalisation
Kingina	6	5	1	1	1	1	0	6	5	1	0	0	Oui	Réhabilitation
Bouk	3	3	0	0	0	0	0	3	1	1	1	1	Oui	Réhabilitation
CIRC: Bokin														
Yaké	3	3	0	1	1	1	0	3	1	1	1	0	Oui	Réhabilitation
Bokin II	3	2	1	1	1	0	0	3	1	1	1	1	Oui	Réhabilitation
CIRC: Yako														
Koubo	6	4	0	1	1	1	0	3	4	1	0	0	Oui	Réhabilitation

DREBA, DPEBA et CIRCONSCRIPTION NOM DE L'ECOLE	COMPOSANTES SCOLAIRES EXISTANTES					COMPOSANTES SCOLAIRES DEMANDEES					Observations			
	Nbr. de Salles	Lgts de Maitres	Latrines	Cantine	Forage	Mobilier	Nbr. de Salles	Lgts de Maitres	Latrines 6 postes	Cantine		Forage	Mobilier	
DREBA: NORD														
DPEBA: LOROUIN														
CIRC: Tliao														
Rimases	3	3	1	1	1	1	3	0	0	0	0	0	0	Normalisation
Kundank	1	0	0	0	0	0	3	3	1	1	1	1	1	Rehabilitation
Htla	3	3	1	1	1	0	3	3	1	1	1	1	1	Normalisation
Dougout oust	3	0	0	0	0	0	3	1	1	1	1	1	1	Rehabilitation
Bani	3	2	0	0	0	0	3	3	1	1	1	1	1	Rehabilitation
Sounga	3	3	1	1	1	0	3	0	1	1	1	1	1	Rehabilitation
Kelambell	1	0	0	0	0	0	3	3	1	1	1	1	1	Rehabilitation
CIRC: Barh														
Nasabngé	3	0	0	0	0	0	3	3	1	1	1	1	1	Rehabilitation

Tableau récapitulatif des écoles de PV et remplacées (visitées par l'équipe d'étude)

Ecole de PV	Changement (écoles visitées)	Présence dans la liste de remplacement	Ecole de PV	Changement (écoles visitées)	Présence dans la liste de remplacement
Région : NORD			Région: CENTRE		
Province : LOROUM			Province : KOURWEGGO		
Rimassa			Laye		
Kendarfo			Ganin		
Hitté			Soungoubila		
Dougouri ouidi			Méko		
Todiani	Bani	Non	Boussé A		
Golonga			Boussé C	Tanséghis	Oui
Kelembali			Secteur 3		
Nassingré			Sourou		
Province : ZONDOMA			Ritogpalogo		
Tomba	Kissé	Non	Niou		
Bougaunam A			Région: CENTRE-OUEST		
Rassogoma			Province : BOULKIEMDE		
Gourcy Secteur 3			Séguédin		
Gourcy Secteur 2			Pouspéhin	Kanyabé	Oui
Dour	Lago	Non	Rogho		
Kindibo			Ipendé	Simyré	Oui
Ramassé	Rassindé	Non	Tanguin		
Béou-Danioua	Bangassamba	Non	Yango-Yangé	Zaanghin	Oui
Garou			Zoitgomé		
Boari	Cum-guie	Non	Tio		
Province : PASSORE			59 écoles		
Samba Secteur 3			14 écoles		
Bakro	Kingria	Oui			
Bouré					
Yaké					
Tampouy	Bokh (Bokh) B	Non			
Kabo					
Région: CENTRE-NORD					
Province : BAM					
Lougou					
Nekindougou					
Siaba	Boucouma	Oui			
Tora					
Singa	Denson	Oui			
Ibi					
Namsiguia					
Yilou					
Veto					
Province : SANMATENGA					
Bangassé					
Wentenga A					
Gaosa					
Communsé A					
Séra					
Sirgui					
Soubéira					



PROCES-VERBAL
RELATIF A LA MISSION D'ETUDE
POUR L'EXPLICATION DU RAPPORT SOMMAIRE DU CONCEPT DE BASE
DU PROJET DE CONSTRUCTION D'ECOLES PRIMAIRES (PHASE III)
AU BURKINA FASO

En avril 2004, l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) a envoyé une mission d'étude du concept de base au Burkina Faso relative au « Projet de construction d'écoles primaires (Phase III) (désigné ci-après « le Projet ») » qui a tenu une série de discussions et a effectué des études sur site, et, après l'analyse au Japon, a élaboré le projet du rapport sommaire du concept de base.

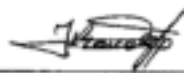
Dans le but de présenter le projet du rapport sommaire du concept de base à la partie burkinabé et de discuter de son contenu, la JICA a délégué, du 11 au 21 octobre 2004, au Burkina Faso une mission d'étude pour l'explication du rapport sommaire (désigné ci-après « la Mission ») dirigée par Monsieur Tomoyuki TADA, Directeur de l'Equipe d'Education, Groupe 1 du Management des Projets, Département du Management de Projet de coopération financière non remboursable de l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA).

A l'issue des discussions, les deux parties ont confirmé les principaux points mentionnés dans l'appendice et dans les annexes ci-joints.

Fait à Ouagadougou, le 14 octobre 2004



M. Tomoyuki TADA
Chef de mission
Mission de l'étude pour l'explication du
rapport sommaire
Agence Japonaise de Coopération
Internationale
JAPON



M. P. Robert Mathieu OUEDRAOGO
Directeur des Etudes et de la Planification
Ministère de l'Enseignement de Base et
de l'Alphabétisation



M. Léné SEBGO
Directeur Général de la Coopération
Ministère des Finances et du Budget



APPENDICE

1. CONTENU DU PROJET DU RAPPORT SOMMAIRE DU CONCEPT DE BASE

La partie burkinabé a donné son accord sur le contenu du projet du rapport sommaire du concept de base présenté par la Mission sauf sur le projet de conception de base des latrines pour élèves. Concernant la conception de base des latrines pour élèves, suite à la forte demande de modification présentée par la partie burkinabé, la Mission a décidé de la réviser après son retour au Japon.

2. SYSTEME DE COOPERATION FINANCIERE NON REMBOURSABLE DU JAPON

La partie burkinabé a compris les mesures à la charge du Burkina Faso, décrites dans les annexes 3 et 4 du procès-verbal signé entre les deux parties le 9 avril 2004, et les a acceptées.

3. RAPPORT FINAL

La JICA prévoit d'achever le rapport final sur la base des conclusions de ces discussions et de le soumettre à la partie burkinabé vers le mois de décembre 2004.

4. AUTRES POINTS DISCUTES

4-1. Ecoles et composantes prévues dans le cadre de la coopération

Les écoles et composantes prévues dans le cadre de la coopération sont indiquées en annexe 1.

4-2. Emplacements pour la construction des installations faisant l'objet de la coopération

Le Ministère burkinabé de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation (MEBA) a assuré que les emplacements, où seront construites les écoles cibles, appartiennent au ministère en question, et que, par conséquent, il n'y aura pas d'habitants à relocaliser. Concernant la remise des certificats d'utilisation des terrains confirmés dans le procès-verbal relatif à l'étude du concept de base, le MEBA s'est engagé également à soumettre, d'ici le mois de mai 2005 (moment prévu pour la signature des E/N), les documents des trois sites (Deneon, Ibi et Namsiguia) pour lesquels les certificats d'utilisation des terrains n'ont pas encore été remis.

4-3. Composante Soft

La partie burkinabé a pris conscience de l'importance de l'établissement d'un système de gestion et de maintenance des installations d'alimentation en eau pour les écoles (forages) et a sollicité la réalisation de la Composante Soft (éléments de service) auprès de la partie japonaise. En outre, les deux parties ont confirmé que la Composante Soft sera réalisée par la communauté locale et l'administration de l'enseignement, et que cette dernière, à travers la présente Composante Soft, se chargera à l'avenir du suivi de manière à ce que les installations d'eau pour les écoles soient gérées et

7

φ

entretenu de façon durable et prendre l'initiative de proposer son soutien afin de mettre en place le même système dans les autres écoles et régions qui ne font pas l'objet du présent projet.

4-4. Mesures à la charge du gouvernement burkinabé

Il a été confirmé par les deux parties que, lors de la réalisation du présent projet, la partie burkinabé mettra en œuvre les mesures énumérées ci-après et prévoira les dispositions budgétaires nécessaires :

- 1) Avant le commencement des travaux à réaliser par le Japon :
 - Démolir les constructions existantes et les autres œuvres qui font obstacle ;
 - Nivelier le terrain si l'emplacement présente des ondulations et des irrégularités de relief de terrain ;
 - Assurer et aménager les voies d'accès des véhicules pour les travaux, si le besoin se fait ressentir ;
- 2) Construire des salles de classe temporaires avec une participation des parents d'élèves et des communautés locales, dans l'éventualité où de telles constructions s'avèreraient nécessaires pendant la durée des travaux ;
- 3) Prendre, sans retard, les mesures nécessaires au dédouanement des matériels et matériaux de construction ainsi qu'à l'exonération des droits de douanes ;
- 4) Avant l'achèvement des travaux de construction dans le cadre du présent projet, assurer et affecter le nombre requis et suffisant d'enseignants de façon appropriée pour une bonne gestion d'école. Avec la construction de nouvelles salles de classe dans le cadre de ce projet, il sera nécessaire d'y affecter les enseignants. De même, le budget et le personnel nécessaires pour la gestion et l'entretien des installations et équipements fournis dans le cadre du projet devront être prévus.
- 5) Fournir les orientations nécessaires afin que le mobilier scolaire, tel que les bureaux et les chaises, soient utilisés de façon appropriée.
- 6) Exécuter sous sa propre responsabilité les mesures décrites dans l'appendice 2 concernant la Composante Soft.

4-5. Frais de démolition lors des travaux de réfection des installations d'alimentation en eau

Les frais de démolition lors des travaux de réfection des installations d'alimentation en eau seront à la charge du gouvernement japonais.

4-6. Obligations de réserve des composantes cibles du projet

Les deux parties se sont entendues sur le fait que, dans le cas où la construction de salles de classe ou d'autres composantes du présent projet par les efforts autonomes de l'Etat burkinabé ou bien par d'autres partenaires serait constatée d'ici l'entreprise des travaux de construction par la partie japonaise, le nombre équivalent aux salles de classe ainsi construites sera exclu du projet.

2
P

4-7. Rôle des organismes concernés du Burkina Faso

Afin de mettre en valeur au maximum les effets du projet, il est nécessaire que tous les organismes concernés, à savoir : le Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation, le Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, la Direction Provinciale de l'Enseignement de Base, les bureaux des inspecteurs scolaires, les communautés locales et chaque école, assument impérieusement les rôles proposés par le rapport sommaire. Sur la base de ce consensus, les deux parties ont confirmé que le MEBA est responsable d'expliquer ce principe aux organismes concernés et de leur demander la participation nécessaire.

4-8. Suivi

Les deux parties ont confirmé que le Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation fera le suivi de façon régulière sur l'état de la gestion, du contrôle et de la maintenance des installations fournies dans le cadre du présent projet et, si nécessaire, orientera et surveillera les directeurs d'écoles et les organismes chargés de la gestion et de la maintenance.

Annexe 1 : Ecoles et composantes faisant l'objet de la coopération

Annexe 2 : Dispositions du pays bénéficiaire relatives à la composante soft

ANNEXE 1

Province	Nom de l'école	Nombre de salles de classe	Nombre de logements de maître	Installation d'alimentation en eau	Stock de livres (1 bloc-Gabines)
LOROUIM	Rimassa	3	-	1*	-
	Kandarfo	3	3	1	1
	Hitté	3	-	-	-
	Dougouri ouidi	3	-	1*	1
	Golonga	3	-	1	1
	Kelembail	3	3	1	1
ZONDOMA	Nassingre	3	3	-	1
	Kibilo	3	3	1	1
	Rougounam A	3	3	1*	1
	Rassogoma	3	2	1	1
	Gourcy Secteur 3	3	-	1	1
	Gourcy Secteur 2	3	-	1	1
	Lago	3	3	-	1
	Kindibe	3	3	1	1
	Rassomdi	3	3	1	1
	Bangassomba	3	2	1	1
PASSOIRE	Garou	3	3	1	1
	Guri-Guri	3	3	1	1
	Samba Secteur 3	3	3	1	1
	Kingria	3	3	1	1
	Bouré	3	3	-	1
	Yaké	3	3	1	1
BAM	Bokin(Boken)B	3	3	1	1
	Kabo	3	3	-	1
	Lourgou	3	3	1	-
	Nakindougou	3	3	-	-
	Bousseouma	3	3	1	1
	Tora	3	-	1	1
	Dénon	3	-	1	1
	Ibi	3	3	1	-
SANIMATENGA	Namsiguis	3	-	1	-
	Yilou	3	-	-	-
	Vato	3	-	-	1
	Bangassé	3	-	1	1
	Wentenga A	3	-	-	1
	Gaous	3	-	1*	-
KOURWEGGO	Commune A	3	-	-	1
	Séra	3	-	-	1
	Sirgui	3	3	1*	1
	Soubéira	3	3	-	-
	Laye	3	3	1*	1
	Gantin	3	3	1	1
	Sourgoubila	3	3	1	-
	Méko	3	3	1	1
BOULKEMDE	Boussé A	3	3	1	-
	Tangséghin	3	2	1	-
	Secteur 3	3	3	1	1
	Niou	3	3	1	1
	Séguédin	3	3	1*	1
TOTAL	Kanyalé	3	1	1	-
	Tanguis	3	3	1	1
	Zoétgandé	3	3	1	1
	Tio	3	2	1	1
TOTAL		168	105	41 (34 nouvelles constructions, 7 réparations)	40

* : réparation

[Mobiliers scolaires] Les mobiliers scolaires ci-dessous qui sont définis selon les normes burkinabé de l'école primaire seront aménagés par la partie japonaise dans l'hypothèse : une (1) salle de classe pour 60 élèves.

- Table-bancs pour élève (30 unités de 2 places/salle de classe)
- Bureau et chaise pour maître (1 jeu/salle de classe)
- Bureau et fauteuil pour directeur (1 jeu)
- Chaise pour réunions (2 unités pour un bureau de directeur)
- Armoire (1 unité de chaque pour une salle de classe et pour un bureau de directeur)

ANNEXE 2

DISPOSITIONS DU PAYS BENEFICIAIRE RELATIVES A LA COMPOSANTE SOFT (ACTIVITES DE SENSIBILISATION)

- (1) Détacher du personnel expérimenté en activités de sensibilisation (1-2 personnes) de la DEP (Direction des Etudes et de la Planification) du Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation et/ou de la Direction de l'Hydraulique Villageoise du Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques pour les activités de la Composante Soft (élaboration du manuel de gestion et de maintenance des installations d'alimentation en eau pour les écoles) à la charge de la partie japonaise.
- (2) Orienter et assister les écoles cibles de manière à ce que le système préparatoire d'accueil soit établi pour la construction des installations d'alimentation en eau pour les écoles.
- (3) Orienter et assister les écoles cibles dans l'établissement et le renforcement du système de gestion et de maintenance après la construction des installations d'alimentation en eau pour les écoles.
- (4) La DPEBA (Direction Provinciale de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation) établira un système administratif d'assistance à la gestion et à la maintenance des installations d'alimentation en eau dans les écoles primaires, tel que l'organisation du système de liaison avec les sociétés de réparation ou de vente des pièces de rechanges des installations d'alimentation en eau.
- (5) Désigner un agent au sein de la DPEBA qui sera en charge des installations d'alimentation en eau pour les écoles afin d'assurer la mise en œuvre des points (2), (3) et (4) ci-dessus.
- (6) La DEP du Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation devra prendre les mesures humaines et budgétaires afin d'assurer la réalisation du point (5) ci-dessus.





PROJET DE CONSTRUCTION D'ECOLES PRIMAIRES (PHASE III)

Notes techniques sur la demande de modifications du plan des installations scolaires

1) Plan des latrines

Lors des échanges avec le consultant sur les plans pour la phase 3 du projet japonais, le Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation a adressé sa demande d'apporter deux modifications majeures sur les plans de latrines pour tenir compte des informations récemment obtenues ainsi que de son contexte culturel. Toutefois, ces modifications n'avaient pas été demandées pendant la mission d'étude du concept de base précédente.

Ces modifications sont :

- a) Les cabines avec fosses relais,
- b) La fixation de porte à chaque cabine.

La construction de latrines avec fosses relais a pour avantage de permettre un bon traitement des déchets et faciliter la vidange.

Dans ce type de latrines, lorsque la fosse utilisée est pleine, elle est fermée et mise en traitement pendant l'utilisation de la deuxième fosse. Nous considérons qu'à la fin du traitement, les excréments sont bien décomposés et deviennent du composte que l'on peut répandre dans les champs pour améliorer la production céréalière et qu'ils deviennent secs et faciles à vidanger manuellement sans risque de s'enfoncer. Bien que ce système ne soit pas encore au stade d'évaluation, le Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation souhaite continuer à opter.

Quant à la fixation des portes aux cabines, elle répond au souci de préserver l'intimité des utilisateurs et éviter l'utilisation par les personnes étrangères à l'école. En ce qui concerne la gestion et la maintenance, le comité de gestion organisé par l'APE et par l'AME pourrait assurer avec l'appui administratif.

Ce sont ces raisons qui ont guidé le Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation dans les modifications qu'il demande, si elles sont prises en compte par la partie japonaise, fera la fierté des bénéficiaires et les encouragera à un meilleur entretien.

2) Mesure de sécurité contre le vol pour le bureau de directeur et le magasin

Vu le changement actuel du contexte social, le Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation a pris conscience de la nécessité de renforcement des mesures préventives contre le vol pour le bureau de directeur et le magasin et a sollicité de mettre en place la grille de protection aux portes et fenêtres, comme les mesures de sécurité contre le vol desdites installations.

Le consultant japonais a affirmé rapporter cette demande de modifications et l'examiner sérieusement après son retour au Japon.

Fait à Ouagadougou, le 20 octobre 2004



MANGOUWEOGO P. Etienne
Chef de Projet
Direction des Etudes et de la
Planification
Ministère de l'Enseignement de Base
Et de l'Alphabétisation

NOMURA Ichiro
Chef de Projet
Planification et conception
Architecturale
Fukunaga Architects Engineers

5. Budget estimatif du Projet

(1) Tableaux du budget estimatif du Projet

Le montant total nécessaire à la réalisation du Projet se monte à 1,65 milliards de yens. Les détails des dépenses de la partie japonaise et burkinabé, sur la base de l'étendu des charges de l'article 2-2-4-3, sont estimés comme ci-dessous selon les conditions de l'estimation décrits en 3) :

1) Dépenses à la charge de la partie japonaise : 1,644 milliards de yens (Ce montant ne correspond pas forcément au montant de l'Echange de Notes.)

Dépenses à la charge de la partie japonaise

LOROUM		7 sites
7 salles de classe	9	logement de maître
5 blocs sanitaires		
Forage Nouvelle construction	3	réhabilitation
		2
Superficie totale à construire :		3,105.75m ²
Sous total:		182millions de yens

Classification		Montant approximatif		
Installation	Bâtiments de salles de classe	86	154	160
	logement de maître	50		
	Blocs sanitaires	11		
	Mobiliers scolaires	7		
Installation d'alimentation en eau		6		
Conception détaillée et supervision des travaux		21		
Composante soft		1		

ZONDOMA		11 sites
11 salles de classe	25	logement de maître
11 blocs sanitaires		
Forage Nouvelle construction	9	réhabilitation
		1
Superficie totale à construire :		6,041.25m ²
Sous total:		364millions de yens

Classification		Montant approximatif		
Installation	Bâtiments de salles de classe	136	305	321
	logement de maître	140		
	Blocs sanitaires	18		
	Mobiliers scolaires	11		
Installation d'alimentation en eau		16		
Conception détaillée et supervision		41		
Composante soft		2		

PASSORE		6 sites
6 salles de classe	18	logement de maître
6 blocs sanitaires		
Forage Nouvelle construction	4	réhabilitation
		0
Superficie totale à construire :		3,676.50m ²
Sous total:		223millions de yens

Classification		Montant approximatif		
Installation	Bâtiments de salles de classe	71	190	197
	logement de maître	100		
	Blocs sanitaires	13		
	Mobiliers scolaires	6		
Installation d'alimentation en eau		7		
Conception détaillée et supervision		25		
Composante soft		1		

BAM		9 sites
9 salles de classe	12	logement de maître
4 blocs sanitaires		
Forage Nouvelle construction	6	réhabilitation
		0
Superficie totale à construire :		3,951.00m ²
Sous total:		229millions de yens

Classification		Montant approximatif		
Installation	Bâtiments de salles de classe	109	192	202
	logement de maître	66		
	Blocs sanitaires	8		
	Mobiliers scolaires	9		
Installation d'alimentation en eau		10		
Conception détaillée et supervision		26		
Composante soft		1		

SANMATENGA	7 sites
10 salles de classe	6 logement de maître
5 blocs sanitaires	
Forage Nouvelle construction	1 réhabilitation 2
Superficie totale à construire :	3,554.25m ²
Sous total:	196millions de yens

Classification		Montant approximatif		
Installation	Bâtiments de salles de classe	117	170	173
	logement de maître	33		
	Blocs sanitaires	10		
	Mobiliers scolaires	10		
Installation d'alimentation en eau		3		
Conception détaillée et supervision		22		
Composante soft		1		

KOURWEOGO	8 sites
8 salles de classe	23 logement de maître
5 blocs sanitaires	
Forage Nouvelle construction	7 réhabilitation 1
Superficie totale à construire :	4,722.75m ²
Sous total:	285millions de yens

Classification		Montant approximatif		
Installation	Bâtiments de salles de classe	94	240	252
	logement de maître	128		
	Blocs sanitaires	10		
	Mobiliers scolaires	8		
Installation d'alimentation en eau		12		
Conception détaillée et supervision		32		
Composante soft		1		

BOULKIEMDE	5 sites
5 salles de classe	12 logement de maître
4 blocs sanitaires	
Forage Nouvelle construction	4 réhabilitation 1
Superficie totale à construire :	2,781.00m ²
Sous total:	165millions de yens

Classification		Montant approximatif		
Installation	Bâtiments de salles de classe	61	138	145
	logement de maître	66		
	Blocs sanitaires	6		
	Mobiliers scolaires	5		
Installation d'alimentation en eau		7		
Composante soft		19		

2) Dépenses à la charge de la partie burkinabé : 6 millions de yens²

Dépenses à la charge de la partie burkinabé

Unité:1,000FCFA	1 ^{ère} étape	2 ^{ème} étape	Total
Travaux de construction de portails et clôtures (logement de maîtres)	14,522 (3)	14,248 (3)	28,770 (6)

Les chiffres indiqués dans les () sont les montant en yens japonais; unité: million de yens.
Les TVA ne sont pas comprises.

3) Conditions de l'estimation

Date de l'estimation : décembre 2004

Taux de change : 1CFA=0.20 yens

Durée de l'exécution : Les travaux seront exécutés en 2 étapes. La durée de conception détaillée, travaux sont indiquée dans le calendrier de l'exécution.

Divers : Le présent projet sera mis en œuvre conformément au système japonais de la Coopération financière non-remboursable.

6. Autres documents et informations

- 6-1 Situation des installations faisant l'objet de l'étude Annexe 13
- 6-2 Effectifs d'élèves, type de cours, situation d'inscription Annexe 14
- 6-3 Plan d'implantation actuelle Annexe 17

6-1 Situation des installations faisant l'objet de l'étude

Province	Code	Nom de l'école primaire	Bâtiment de salles de classe													Logement de maîtres			Latrines	
			Mur	Plancher	Plafond	Toit	Poutre	Ouverture	Bureau du directeur	Magasin	Fermettes	Chauves-souris	Construction	Réparation	Situation	Structure	Nombre de personnes pouvant être contenues	Autres		Nombre
LOROUIM	LR1	Rimassa	CB	C		M	W+S	SL		y	y	y	y	81			CB	1 pers/ logement	X3 PASEB	4
	LR2	Kandarfo	BA	D		M	S	transperçante			y	y					BA		X3 dégâts causés par les termites Directeur habitant le village 3km	0
	LR3	Hitté	CB	C		M	W+S	SL			y	y		85	03		CB	1 pers/ logement	X3 PASEB	4
	LR4	Dougouri ouidi	CB	C	y	M	W+S	SL			y			80	02	Toit en arc, trou dans le toit 1cl Cabane en pailote	CB	1 pers/ logement	X3 PASEB	0
	LR5	Bani	CB	C	y	M	W+S	SL		y	y				0207 Toit tombé abandonné	BA			3	
	LR6	Golonga	CB	C	y	M	W+S	SL			y			98		Délabré	CB	1 pers/ logement	X3 PASEB	0
	LR7	Kelembali	BA	C		K	w	transperçante								1cl			2	
	LR8	Nassingré	CB	C		M	W+S	SL			y			98		1cl	CB	1 pers/ logement	x2 détériorés	0
ZONDOMIA	ZD1	Kibilo	BA	C		M	W+S	SL			y			87		Plafond tombé, fissures	BA	2	2 autres logements ne pouvant être utilisés	0
	ZD2	Bougounam A	CB	C		M	W+S	SL						63		Mauvaise	CB	1 pers/ logement	X Dégâts causés par les termites et les chauves-souris	0
			BA	D		M	W+S	transperçante			y			63			BA		X Dégâts causés par les termites et les chauves-souris	
	ZD3	Rassogoma	BA	C		M	W+S	SL			y	y		96		Mauvaise	BA		X Dégâts causés par les termites	0
			BA	C		M	W+S	SL			y	y		96		Mauvaise				
	ZD4	Gourcy Secteur 3	CB	C		M	w	SL						03					Enseignants venant travailler de la ville	3
			BA	C		M	w	SL		y	y			01				Gourcy		
			BA	C		M	w	SL						00		2cl Toit endommagé dans une classe				
	ZD5	Gourcy Secteur 2	CB	C	y	M	RC	SL		y	y	y	y	03		Existence d'installations électriques, non électrifié			Enseignants venant travailler de la ville	1
			BA	C		M	W+S	SL						86						
			BA	C		M	W	SL						90		1cl non utilisée				
BA			C		M	W+S	SL						90		2cl non utilisées					
ZD6	Lago	CB	C	y	M	S	SL			y	y	y	58		Plafond tombé, fenêtres réparées	BA	1 pers/ logement	X3 Dégâts causés par les termites et les chauves-souris	0	
		CB	D		M	w	transperçante								1cl anciennement un magasin					
		BA	D		K	w	transperçante								1cl anciennement un logement de maîtres					
ZD7	Kindibo	BA	C		M	W+S	SL						87		Mauvaise	BA	1	Mauvais état	0	
ZD8	Rassomdé	BA	D		K	w	transperçante			y			89		Mauvaise	BA	1	Mauvais état		
		BA	D		K	w	transperçante			y			89			BA	1	Mauvais état		
ZD9	Bangassomba	BA	D		M	w	transperçante						86		1cl construite par les habitants	BA	1	Mauvais état	0	
		BA	D		M	w	transperçante						86		1cl construite par les habitants	BA	1			
		BA	D		M	w	transperçante						86		1cl construite par les habitants	BA	1			
ZD10	Garou	BA	D		K	w	transperçante						00		00 2cl	BA	1	Mauvais état	0	
		BA	D		K	w	transperçante						01		01 2 cl	BA	2			
ZD11	Guiri-guiri	BA	C		K	W+S	SL			y	y	y	91		Accès pendant la saison des pluies	BA	1	Chauves-souris	3	
PASSOIRE	PS1	Samba Secteur 3	CB	C		M	W+S	SL			y	y				BA	1	x2 détérioré	0	
	PS2	Kingria	CB	C		M	W+S	SL			y			93			BA	2		3
	PS3	Bouré	CB	C		M	W+S	SL			y	y	56	03	Salles de classe de petite taille	BA	1 pers/ logement	x3 mauvais état	0	
	PS4	Yaké	CB	C		M	W+S	SL		y	y	y	93	97	Espace entre la fondation et le sol	BA	1 pers/ logement	x3 mauvais état	0	
	PS5	Bokin(Boken) B	CB	C		M	W+S	SL		y	y	y	96	01	Espace entre la fondation et le sol	BA	1 pers/ logement	x4 mauvais état	0	
	PS6	Kabo	CB	C		M	W+S	SL				y	79		Toit réparé	BA	1 pers/ logement		0	
BAMI	BM1	Lourgou	BA	C		M	w	SL			y			98	99	ACMAP	BA	1 pers/ logement	x3 détérioré	12
			BA	C		M	w	SL						73		Abandonné				
	BM2	Nakindougou	CB	C		M	W+S	SL		y	y	y	89			BA	1 pers/ logement		7	
	BM3	Boussouma	BA	C		M	W+S	SL		y	y	y	97		Système solaire en panne	BA	1		1	
	BM4	Tora	CB	C		M	W+S	SL		y			93			BA	1 pers/ logement	x3	0	
	BM5	Dénéon	CB	C		M	W+S	SL			y		01		1cl	BA	1		0	
	BM6	Ibi	CB	C		M	w	SL			y	y	95		Toit ayant subi des dégâts, accès pendant la saison des pluies	BA	1 pers/ logement	x2 mauvais état	6	
	BM7	Namsigua	CB	C		M	w	SL				y	99		1 classe utilisée comme logement	BA	1 pers/ logement	x3	6	
	BM8	Yilou	CB	C		M	W+S	SL		y	y		97			BA	1 pers/ logement	x3	6	
BM9	Vato	CB	C		M	W+S	SL					89	02	Portes réparées, accès pendant la saison des pluies	BA	1 pers/ logement	x3	3		

SANMATENGA	SM1	Bangassé	CB	C		M	W+S	SL		y	y	y	84	04	Murs, portes, meubles réparés	BA	1 pers/ logement	x2		0
	SM2	Wemtenga A	CB	C	y	M	W+S	SL		y	y	y	71		Plafond tombé	CB			Mauvais état, non utilisé	9
			CB	C	y	M	W+S	SL						71						
	SM3	Gaoua	CB	C		M	S	SL							1cl octogonale x6, bureau du directeur situé dans un autre bâtiment				Ville de Kaya	6
	SM4	Communale A	CB	C		M	W+S	SL		y	y	y			Bureau du directeur situé dans un autre bâtiment					0
			CB	C		M	W+S	SL			y	y								
				K	D		K	W+S							1cl cabane en paille					
SM5	Séra	CB	C	y	M	W+S	SL		y	y	y	85	98		BA	1 pers/ logement	2		0	
SM6	Sirgui	CB	C		M	W+S	SL		y	y	y	85			BA	logement+maison	x3détélorés		3	
SM7	Soubéira	CB	C	y	M	W+S	SL			y	y	66	00		BA	1 pers/logement	x3mauvais état		4	
		BA	C		M	W+S	SL			y	y			1cl						
			K	D		K	w	transperçante						1cl cabane en paille						
KOURWEGOGO	KW1	Laye	CB	C		M	W+S	SL		y	y	66			CB	1		Situation mauvaise	0	
			CB	C		M	W+S	SL		y	y	84	02	Grande réparation						
	KW2	Gantin	CB	C		M	W	SL			y				BA	1 pers/logement	x3détélorés		0	
	KW3	Sourgoubila	CB	C		M	W+S	SL			y		57		Plafond tombé	BA	1 pers/logement	x8détélorés		4
			CB	C		M	W+S	SL					Plafond tombé							
	KW4	Méko	BA	C		M	w	transperçante							BA	1			0	
	KW5	Boussé A	CB	C		M	W+S	SL		y	y	y			2nde phase assistance japonaise					6
			CB	C		M	W+S	SL					55	95	Système solaire voilé					
	KW6	Tangséghin	CB	C		M	W+S	SL		y	y	y	86			BA	1 pers/logement	3 bâtiments déteriorés		4
			BA	C		M	w	SL					82		1cl mauvaise					
KW7	Secteur 3	BA	D		M	w	transperçante			y		2		1cl école divisée de BusseA					0	
KW8	Sourou	BA	D		M	w	transperçante		y			03		1cl					0	
KW9	Ritegpalogo	BA	D		M	w	transperçante		y			02	3	1cl effondrée et rebâtie					4	
KW10	Niou	CB	C		M	W+S	SL			y	y	59						la petite maison existant auparavant s'est effondrée	3	
BOULRIEMDE	BL1	Séguédin	CB	C	y	M	W+S	SL		y	y	87			BA	1 pers/logement	x2 bâtiments, 1 effondré, 1 en construction		3	
			BA	C		M	w	transperçante					85		1cl					
				BA	D		M	w	transperçante					2cl mauvaises						
	BL2	Kanayalé	CB	C		M	W+S	SL		y	y	96		Fuites, un bâtiment effondré	BA	1 pers/logement	x3 1 bâtiment délabré		5	
	BL3	Rogho	CB	C	y	M	W+S	SL		y	y	89		Plafond en partie tombé	BA	1 pers/logement	x3		3	
	BL4	Silmiyiri	BA	D		M	w	transperçante				03		1cl	n				0	
	BL5	Tanguin	CB	C	y	M	W+S	SL			y		72	03	Toit réparé	CB	1	Mauvaise situation		0
																BC	1 + 2	2 bâtiments		
BL6	Zaanghin													1cl utilisant un logement, école ouverte en 2003					0	
BL7	Zoétgomdéd	CB	C	y	M	W+S	SL			y		90		Systeme solaire en panne	BC	1x3,2,	3 bâtiments tres déteriorés		0	
		CB	C		M	W+S	SL				y	96		Très mauvaise						
BL8	Tio	BA	C		M	W+S	SL		y	y	y	88		Très mauvaise	BA	1 pers/logement	1 bâtiment détruit		1	

CB en blocs de béton
 BA en banco
 C Plancher en béton
 D sol en terre battue
 K paille, chaume
 M Planches métalliques
 y oui

6-2 Effectifs d'élèves, type de cours, situation d'inscription

Projet de construction d'écoles primaires (Phase III) Effectifs d'élèves, type de classe, situation d'inscription vers.2 (80élèves/1salle de classe)
(80 élèves/salle de classe)

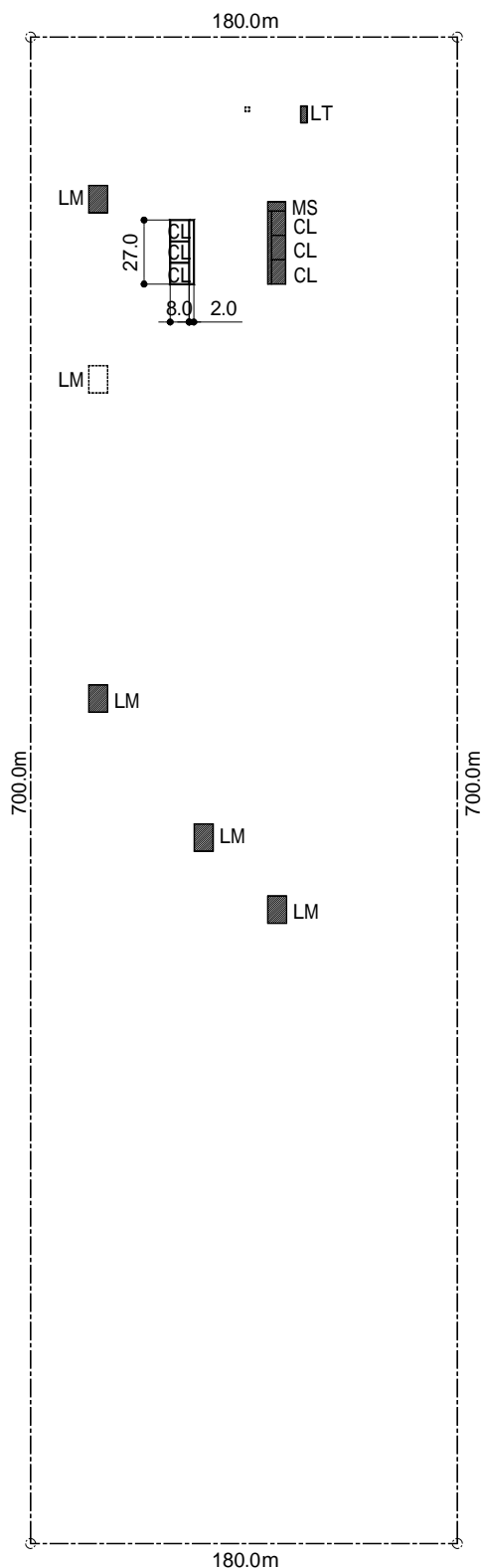
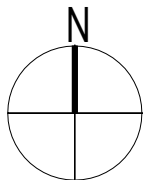
Note : "Nor" signifie la classe "normale", "multi" signifie la classe "multigrade", "2flux" signifie la classe "à double flux", "-" signifie "il n'existe pas de classe".

Prov.	No.	Nom d'école	Fondé en	Année	CP1	CP2	CE1	CE2	CM1	CM2	(CP1-CM2) ă	Situation d'inscription (2003/04)	Ett. Elèves estimation 2007/08	Nbr de SdC ne cessaire	Nbr de SdC utilisable	Nbr de SdC a construire	Nbr de SdC demande		
					Nor	Nor	Multi	Multi	Multi	Multi									
LOROUIM	LR1	Rimassa	1981	Classe de 2003/04	Nor	Nor	Multi	Multi											
				2003/04	92	34	49	28	22	35	260	Ecole a accepté tous les élèves.	378	6	3	3	3		
				2002/03	33	33	33	23	26	28	176								
				2001/02	31	32	22	17	38	20	160								
	2000/01	37	24	14	40	14	23	152											
	LR2	Kandarfo	2003	Classe de 2003/04	Nor	-	-	-	-	-	-								
				2003/04	85	0	0	0	0	0	85	Ecole a accepté tous les élèves.	(123)	3	0	3	3		
				2002/03	0	0	0	0	0	0	0								
2001/02				0	0	0	0	0	0	0									
2000/01	0	0	0	0	0	0	0												
LR3	Hitté	1983	Classe de 2003/04	Nor	Nor	Nor	Nor	Multi	Multi										
			2003/04	73	60	29	20	19	20	221	Ecole a accepté tous les élèves.	321	6	3	3	3			
			2002/03	76	27	23	21	19	16	182									
			2001/02	39	23	21	10	14	12	119									
2000/01	48	22	18	15	16	8	127												
LR4	Dougouri ouidi	1980	Classe de 2003/04	Nor	Nor	Multi	Multi												
			2003/04	87	38	40	14	21	20	220	Certains élèves ont été refusés.	320	6	3	3	3			
			2002/03	36	50	15	16	25	15	151									
			2001/02	29	31	14	17	24	14	129									
2000/01	12	30	27	8	9	9	95												
LR5	Bani	1994	Classe de 2003/04	Multi	Multi	Multi													
			2003/04	28	15	4	7	6	8	68	Ecole a accepté tous les élèves.	98	3	0	3	3			
			2002/03	17	5	5	9	5	6	47									
			2001/02	14	6	9	6	10	15	60									
2000/01	24	9	9	4	17	11	74												
LR6	Golonga	1997	Classe de 2003/04	Multi	Multi	Multi													
			2003/04	30	31	40	18	20	33	172	Ecole a accepté tous les élèves.	250	6	3	3	3			
			2002/03	27	45	31	24	16	39	182									
			2001/02	26	37	29	20	35	0	147									
2000/01	25	35	20	40	0	0	120												
LR7	Kelembali	2003	Classe de 2003/04	Nor	-	-	-	-	-	-									
			2003/04	66	0	0	0	0	0	66	Ecole a accepté tous les élèves.	(96)	3	0	3	3			
			2002/03	0	0	0	0	0	0	0									
			2001/02	0	0	0	0	0	0	0									
2000/01	0	0	0	0	0	0	0												
LR8	Nassingré	1997	Classe de 2003/04	Multi	Multi	Multi													
			2003/04	26	18	19	17	17	23	120	Ecole a accepté tous les élèves.	174	3	0	3	3			
			2002/03	29	19	17	17	23	23	128									
			2001/02	20	17	17	25	23	0	102									
2000/01	22	19	27	23	0	0	91												
ZONDOMA	ZD1	Kibilo	1987	Classe de 2003/04	Multi	Multi	Multi												
				2003/04	46	36	20	5	5	5	117	Ecole a accepté tous les élèves.	169	3	0	3	3		
				2002/03	36	20	11	5	6	9	87								
				2001/02	20	16	5	8	13	9	71								
	2000/01	16	17	8	13	10	12	76											
	ZD2	Bougounam A	1963	Classe de 2003/04	Nor	Nor	Nor	Nor	Nor	Nor									
				2003/04	121	74	48	42	41	47	373	Ecole a accepté tous les élèves.	540	6	3	3	3		
				2002/03	65	45	53	36	36	36	271								
				2001/02	68	51	48	48	40	39	294								
	2000/01	75	69	69	65	60	55	393											
	ZD3	Rassogoma	sans info	Classe de 2003/04	2flux	2flux	2flux	2flux	2flux	2flux									
2003/04				20	28	14	22	0	8	92	Ecole a accepté tous les élèves.	133	3	0	3	3			
2002/03				-	-	-	-	-	-	-									
2001/02				-	-	-	-	-	-	-									
2000/01	-	-	-	-	-	-	-												
ZD4	Gourcy Secteur 3	1996	Classe de 2003/04	Nor	Nor	Nor	Nor	Nor	Nor										
			2003/04	91	50	40	68	0	45	294	Certains élèves ont été refusés.	426	6	1	5	3			
			2002/03	51	39	68	0	42	24	225									
			2001/02	49	70	0	35	12	20	186									
2000/01	61	0	54	0	24	0	139												
ZD5	Gourcy Secteur 2	sans info	Classe de 2003/04	Nor	Nor	Nor	Nor	Nor	Nor										
			2003/04	123	104	87	86	65	70	535	Ecole a accepté tous les élèves.	775	9	6	3	3			
			2002/03	115	97	89	88	60	72	521									
			2001/02	110	105	87	81	59	65	507									
2000/01	98	96	89	78	55	72	488												
ZD6	Lago	1958	Classe de 2003/04	Nor	Nor	Nor	Nor	Nor	Nor										
			2003/04	160	108	0	56	0	24	348	Certains élèves ont été refusés.	504	6	3	3	3			
			2002/03	108	0	56	0	24	0	188									
			2001/02	0	56	0	24	0	18	98									
2000/01	59	0	28	0	18	0	105												
ZD7	Kindibo	1987	Classe de 2003/04	Multi	Multi	Multi													
			2003/04	32	26	25	21	14	6	124	Ecole a accepté tous les élèves.	179	3	0	3	3			
			2002/03	33	29	21	17	7	6	113									
			2001/02	26	23	7	10	13	20	99									
2000/01	20	20	18	18	9	8	93												
ZD8	Rassomdé	1989	Classe de 2003/04	Multi	Multi	Multi													
			2003/04	34	18	12	8	8	15	95	Ecole a accepté tous les élèves.	137	3	0	3	3			
			2002/03	19	11	8	10	15	11	74									
			2001/02	23	12	7	9	13	9	73									
2000/01	23	12	7	9	13	9	73												
ZD9	Bangassomba	1986	Classe de 2003/04	Multi	Multi	Multi													
			2003/04	32	21	12	13	12	12	117	Ecole a accepté tous les élèves.	169	3	0	3	3			
			2002/03	24	16	17	14	15	16	94									
			2001/02	22	19	18	13	16	9	97									
2000/01	19	13	19	15	11	8	85												
ZD10	Garou	1997	Classe de 2003/04	Multi	Multi	Multi													
			2003/04	38	15	10	14	19	17	113	Ecole a accepté tous les élèves.	163	3	0	3	3			
			2002/03	13	9	15	17	17	14	85									
			2001/02	10	15	18	19	18	0	80									
2000/01	29	25	21	25	0	0	100												
ZD11	Guiri-guiri	1991	Classe de 2003/04	Multi	Multi	Multi													
			2003/04	33	23	14	9	19	8	106	Ecole a accepté tous les élèves.	153	3	0	3	3			
			2002/03	23	13	10	17	20	6	89									
			2001/02	13	10	17	10	6	20	76									
2000/01	10	17	10	6	20	12	75												
PASSOIRE	PS1	Samba Secteur 3	1987	Classe de 2003/04	Multi	Multi	Multi												
				2003/04	37	24	39	29	37	41	207	Ecole a accepté tous les élèves.	275	6	3	3	3		
				2002/03	35	41	37	29	35	26	203								
				2001/02	34	39	37	29	35	26	200								
	2000/01	33	40	36	32	32	23	196											
	PS2	Kingria	1985	Classe de 2003/04	Nor	Nor	Nor	-	Nor	-									
				2003/04	85	91	73	0	35	0	284	Certains élèves ont été refusés.	377	6	3	3	6		
				2002/03	75	80	0	41	0	34	230								
				2001/02	106	0	58	0	29	0	193								
	2000/01	0	82	0	38	0	33	153											
	PS3	Bouré	1956	Classe de 2003/04	Nor	Nor	Nor	Nor	-	-									
2003/04				69	0	80	0	51	0	200	Certains élèves ont été refusés.	265	6	3	3	3			
2002/03				0	56	0	46	0	40	142									
2001/02				57	0	54	0	36	26	173									
2000/01	0	61	0	32	29	27	149												
PS4	Yaké	1976	Classe de 2003/04	Multi	Multi	Multi													
			2003/04	63	52	28	59	39	34	275	Ecole a accepté tous les élèves.	365	6	3	3	3			
			2002/03	54	28	37	54	36	22	231									
			2001/02	34	34	42	24	36	39	198									
2000/01	34	31	32	24	20	41	182												
PS5	Bokin(Boken) B	1996																	

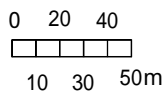
BOULKIENDE	BL1	Séguédin	1982	Classe de 2003/04	Nor	-	Nor	-	Nor	Nor	250	Ecole a accepté tous les élèves.	306	6	3	3	3	
				2003/04	100	0	87	0	43	20	178							
				2002/03	0	95	0	51	0	32	177							
				2001/02	63	0	60	0	47	7	177							
				2000/01	0	60	0	65	27	19	171							
				Classe de 2003/04	Multi		Multi		Multi		121							
				2003/04	41	21	13	13	10	23	88							
				2002/03	21	9	13	13	10	22	88							
				2001/02	9	13	11	10	22	15	80							
				2000/01	13	11	10	22	13	9	78							
			Classe de 2003/04	Multi		Multi		Multi		124								
			2003/04	42	22	20	19	8	13	122								
			2002/03	30	24	32	8	11	17	138								
			2001/02	32	30	13	32	22	9	158								
			2000/01	20	21	17	19	51	30	158								
			Classe de 2003/04	-	Nor	-	-	-	-	45								
			2003/04	0	45	0	0	0	0	45								
			2002/03	45	0	0	0	0	0	45								
			2001/02	0	0	0	0	0	0	0								
			2000/01	0	0	0	0	0	0	0								
			Classe de 2003/04	Nor	Nor	-	Nor	-	Nor	259								
			2003/04	82	74	0	41	0	62	203								
			2002/03	74	0	46	0	39	44	226								
			2001/02	66	64	0	38	0	58	225								
			2000/01	62	0	36	0	56	71	225								
			Classe de 2003/04	Nor	-	-	-	-	-	56								
			2003/04	56	-	-	-	-	-	0								
			2002/03	-	-	-	-	-	-	0								
			2001/02	-	-	-	-	-	-	0								
			2000/01	-	-	-	-	-	-	0								
			Classe de 2003/04	Nor	Nor	Nor	Nor	Nor	Nor	215								
			2003/04	73	18	20	30	27	47	162								
			2002/03	19	20	31	27	25	40	160								
			2001/02	13	20	33	28	25	41	-								
			2000/01	22	23	43	27	-	41	-								
			Classe de 2003/04	-	Nor	-	Nor	-	Nor	111								
			2003/04	0	70	0	31	0	10	110								
			2002/03	69	0	32	0	9	0	68								
			2001/02	0	49	0	11	0	8	82								
			2000/01	55	0	20	0	7	0	82								

6-2 Plan d'implantation actuelle

DATE D'APERCU 2004/04/19	PROVINCE, NOM D'ECOLE Titao, Rimasa	ABREVIATION LR-1
---	--	-----------------------------------

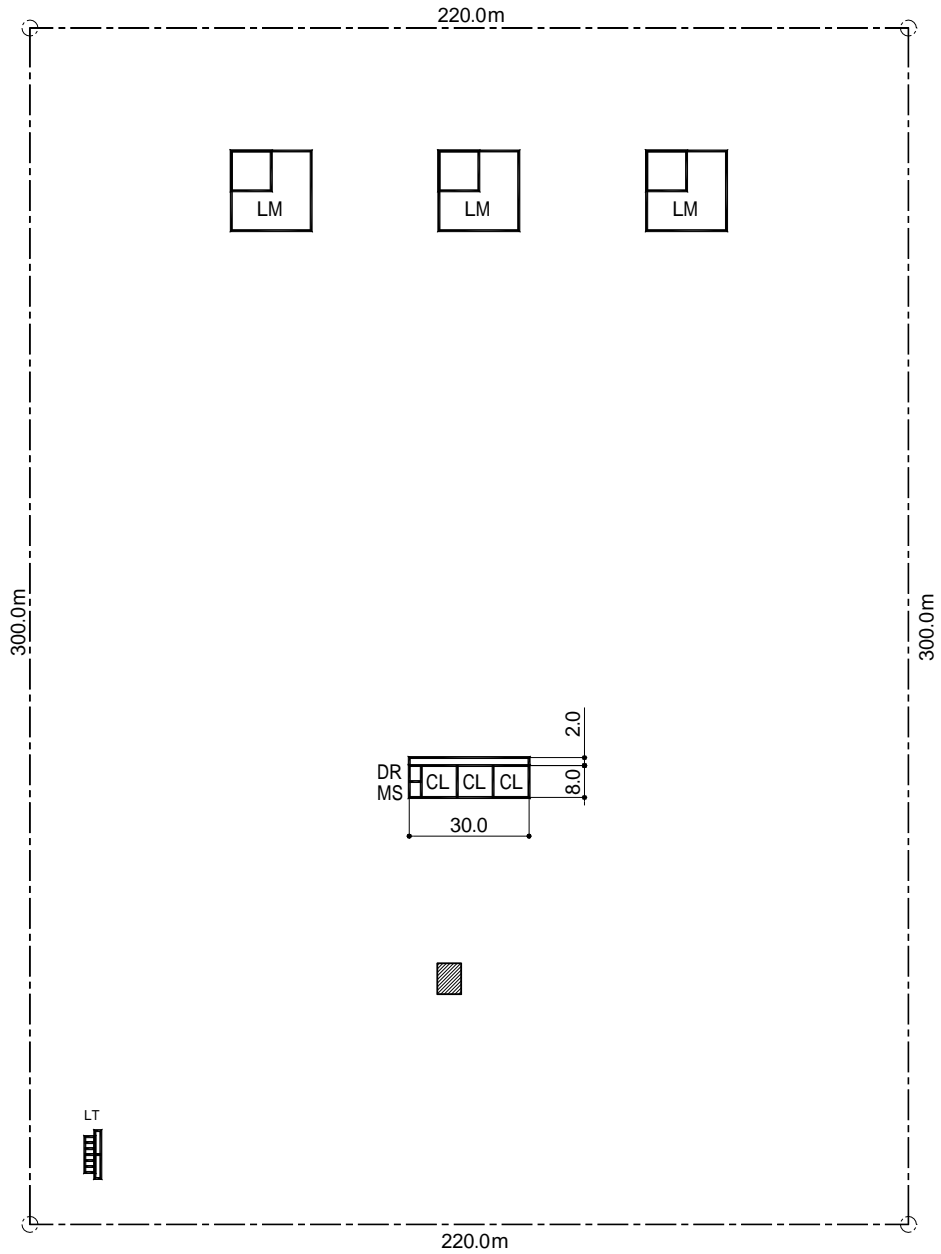
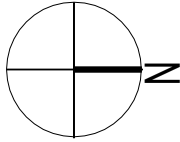


- CL: Salle de Classe
- LM: Logement de Maitre
- LT: Latrines
- CS: Cuisine
- DR: Directoire
- MS: Magasine
- RE: Reservoir
- NV ⊕ : Puits(Nouveau)
- ▨ : Batiment Existant(Disponible)

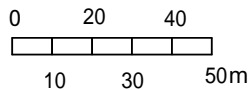


Echelle : 1/3000

PLAN D'IMPLANTATION

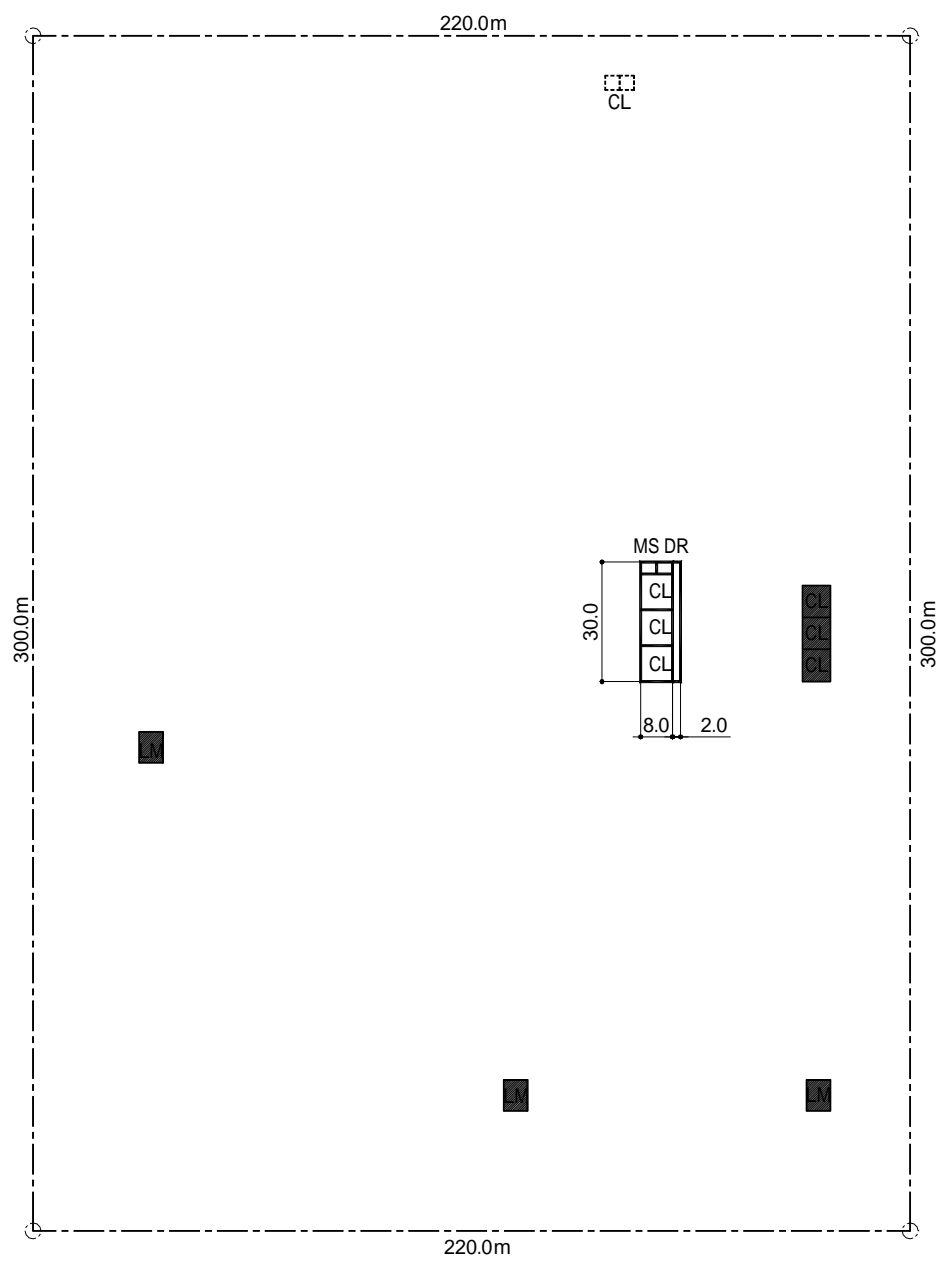
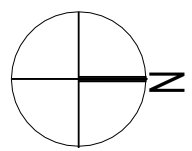


- CL: Salle de Classe
- LM: Logement de Maitre
- LT: Latrines
- CS: Cuisine
- DR: Directoire
- MS: Magasine
- RE: Reservoir
- NV ⊕ : Puits(Nouveau)
- ▨ : Batiment Existant(Disponible)

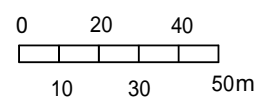


Echelle : 1/1800

PLAN D'IMPLANTATION

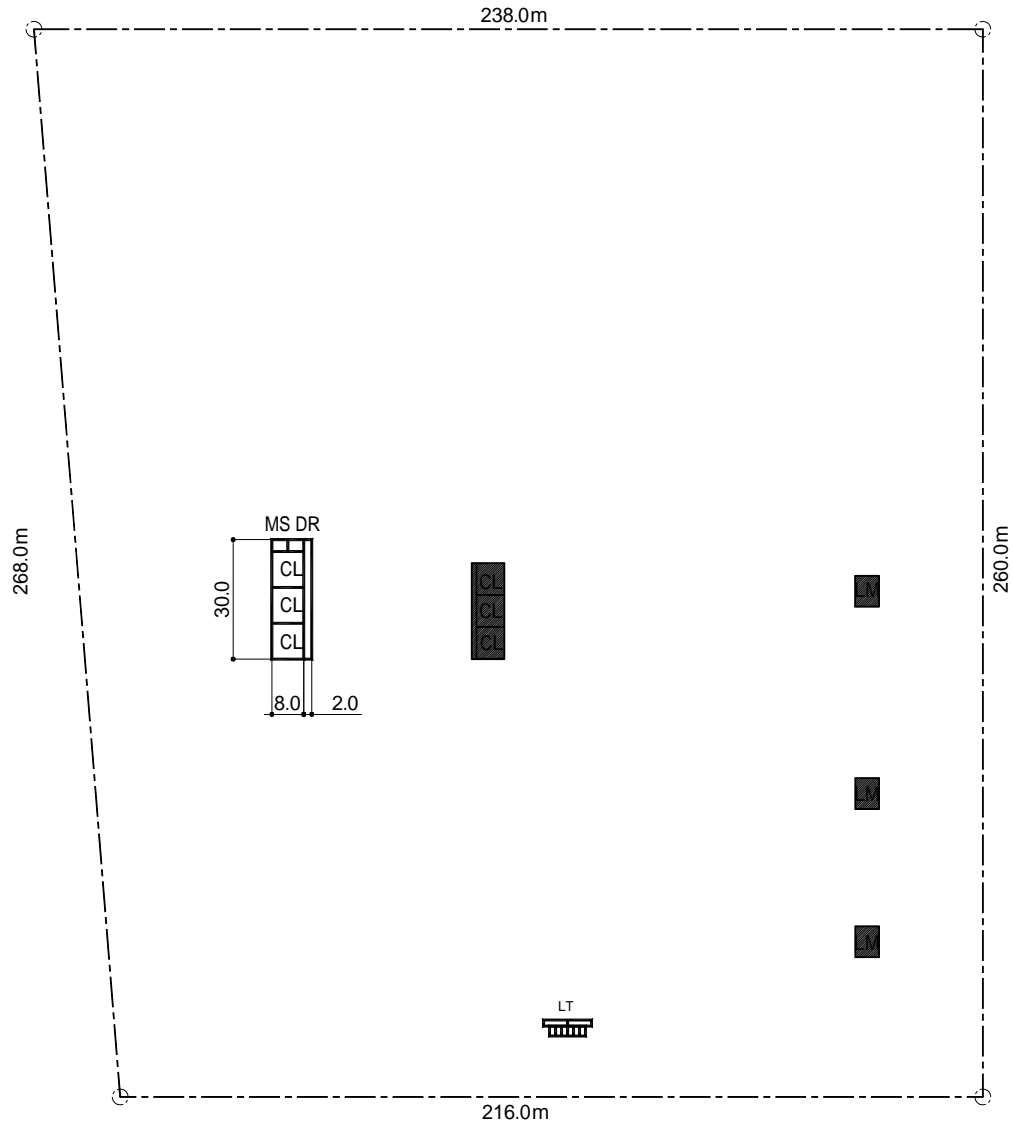
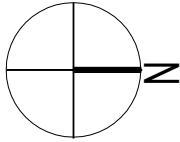


- CL: Salle de Classe
- LM: Logement de Maitre
- LT: Latrines
- CS: Cuisine
- DR: Directoire
- MS: Magasine
- RE: Reservoir
- NV ⊕ : Puits(Nouveau)
- ▨ : Batiment Existant(Disponible)

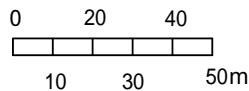


Echelle : 1/1800

PLAN D'IMPLANTATION

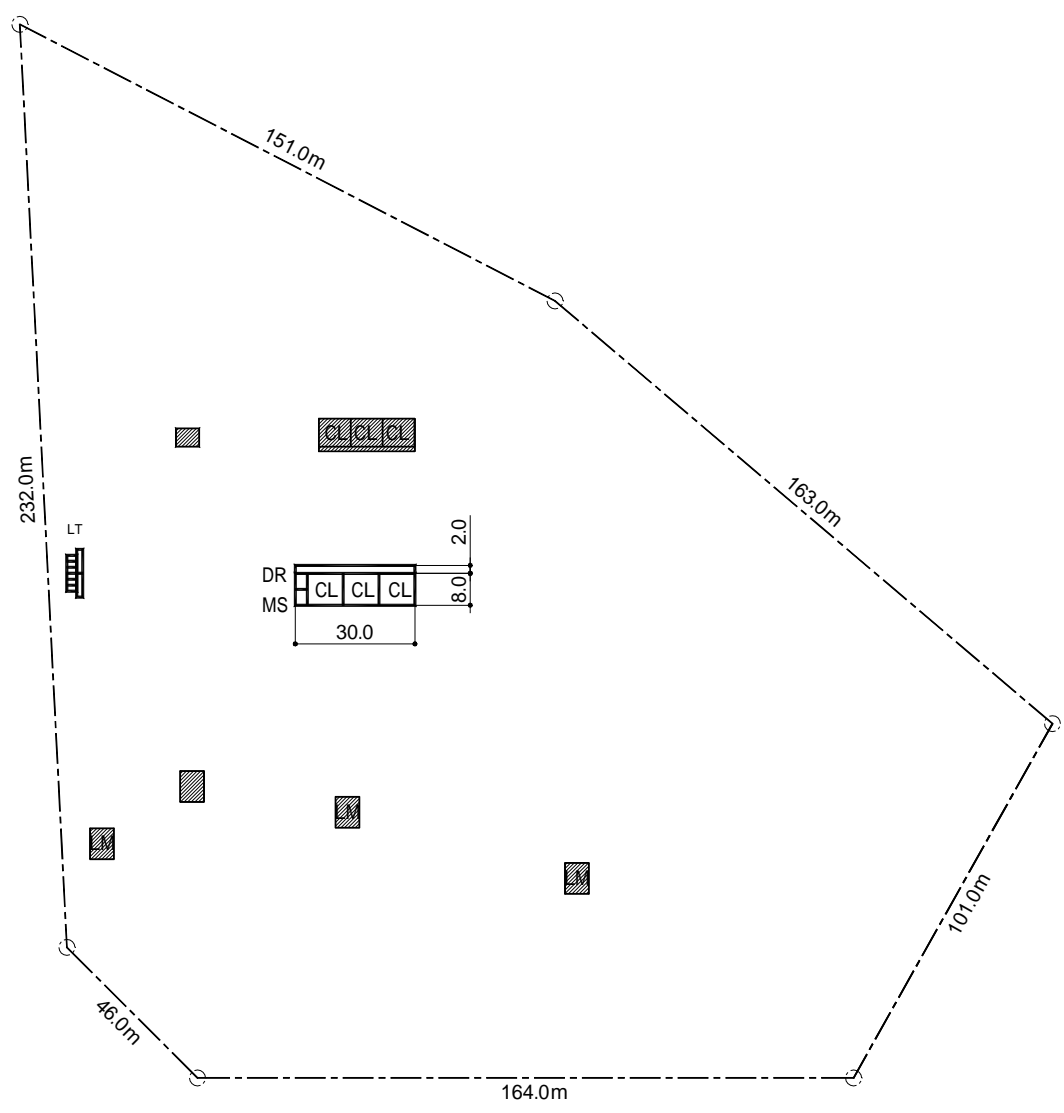
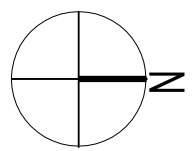


- CL: Salle de Classe
- LM: Logement de Maitre
- LT: Latrines
- CS: Cuisine
- DR: Directoire
- MS: Magasine
- RE: Reservoir
- NV ⊕ : Puits(Nouveau)
- ▨ : Batiment Existant(Disponible)

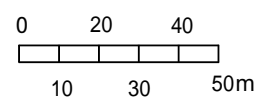


Echelle : 1/1800

PLAN D'IMPLANTATION

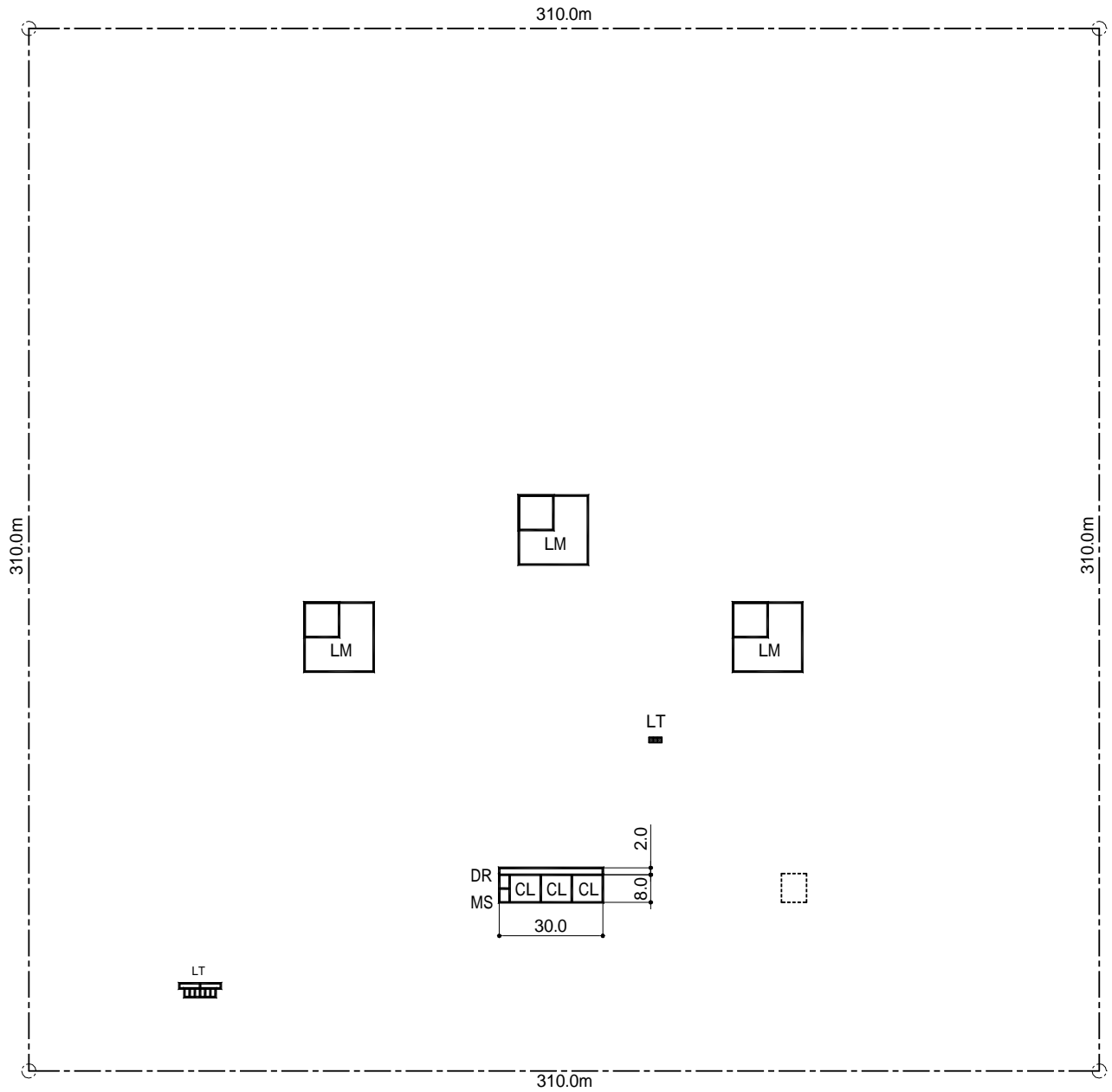
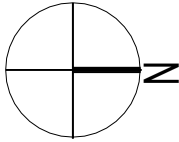


- CL: Salle de Classe
- LM: Logement de Maitre
- LT: Latrines
- CS: Cuisine
- DR: Directoire
- MS: Magasine
- RE: Reservoir
- NV ⊕ : Puits(Nouveau)
- ▨ : Batiment Existant(Disponible)

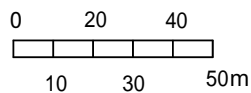


Echelle : 1/1800

PLAN D'IMPLANTATION

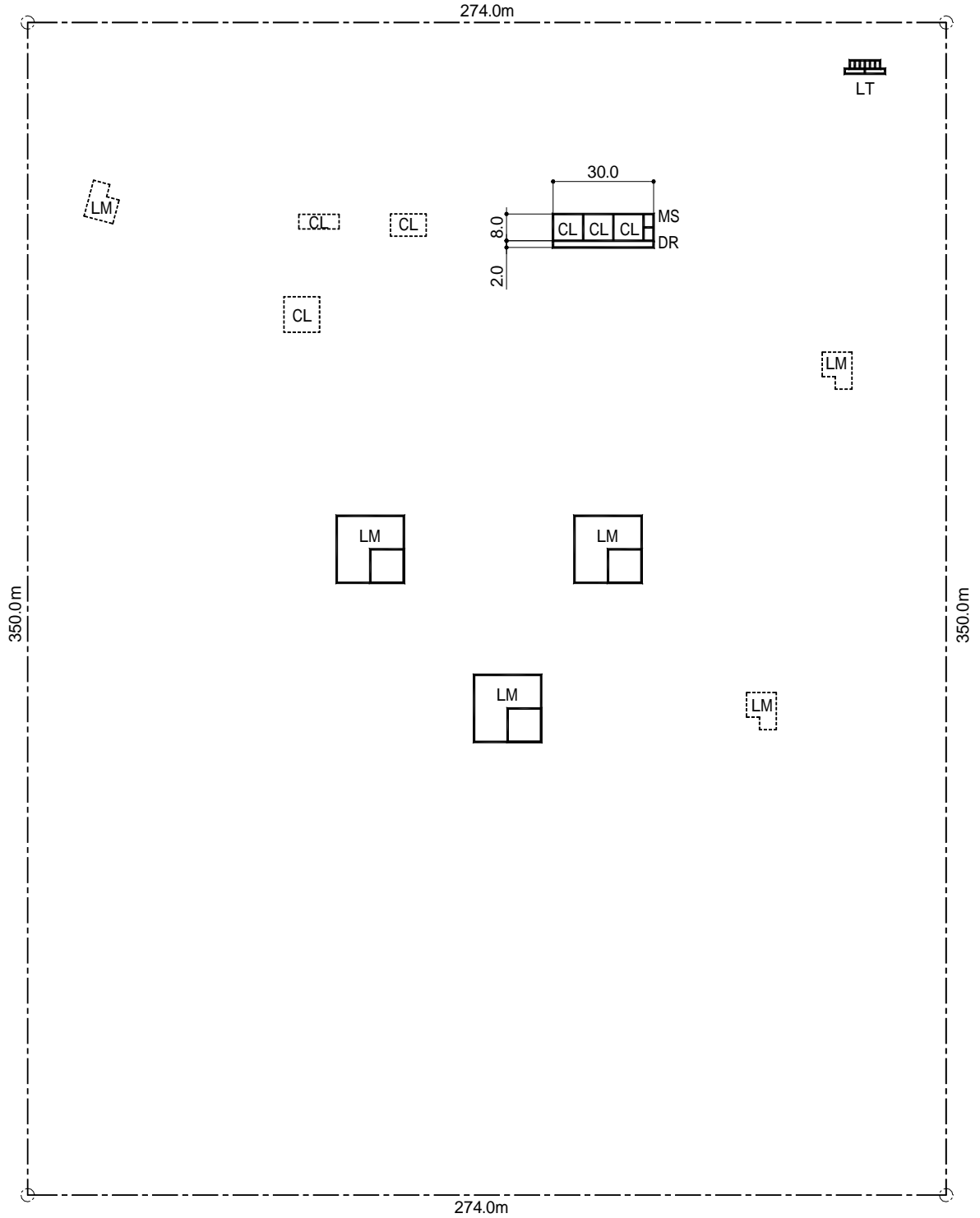
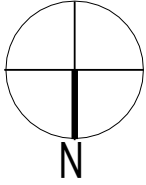


- CL: Salle de Classe
- LM: Logement de Maitre
- LT: Latrines
- CS: Cuisine
- DR: Directoire
- MS: Magasine
- RE: Reservoir
- NV ⊕ : Puits(Nouveau)
- ▨ : Batiment Existant(Disponible)

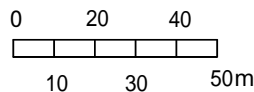


Echelle : 1/1800

PLAN D'IMPLANTATION

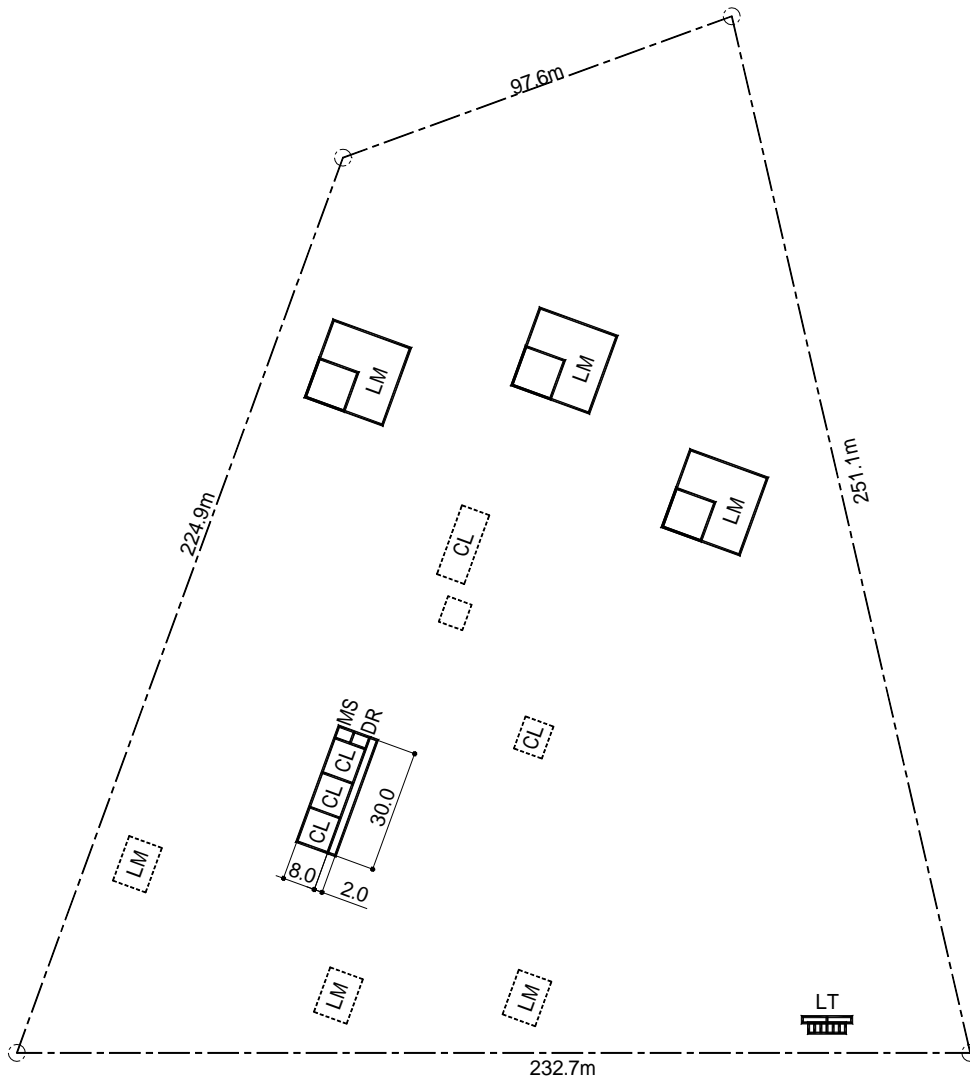
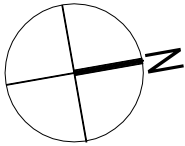


- CL: Salle de Classe
- LM: Logement de Maitre
- LT: Latrines
- CS: Cuisine
- DR: Directoire
- MS: Magasine
- RE: Reservoir
- NV ⊕ : Puits(Nouveau)
- ▨ : Batiment Existant(Disponible)

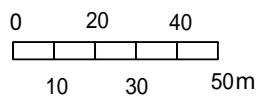


Echelle : 1/1800

PLAN D'IMPLANTATION

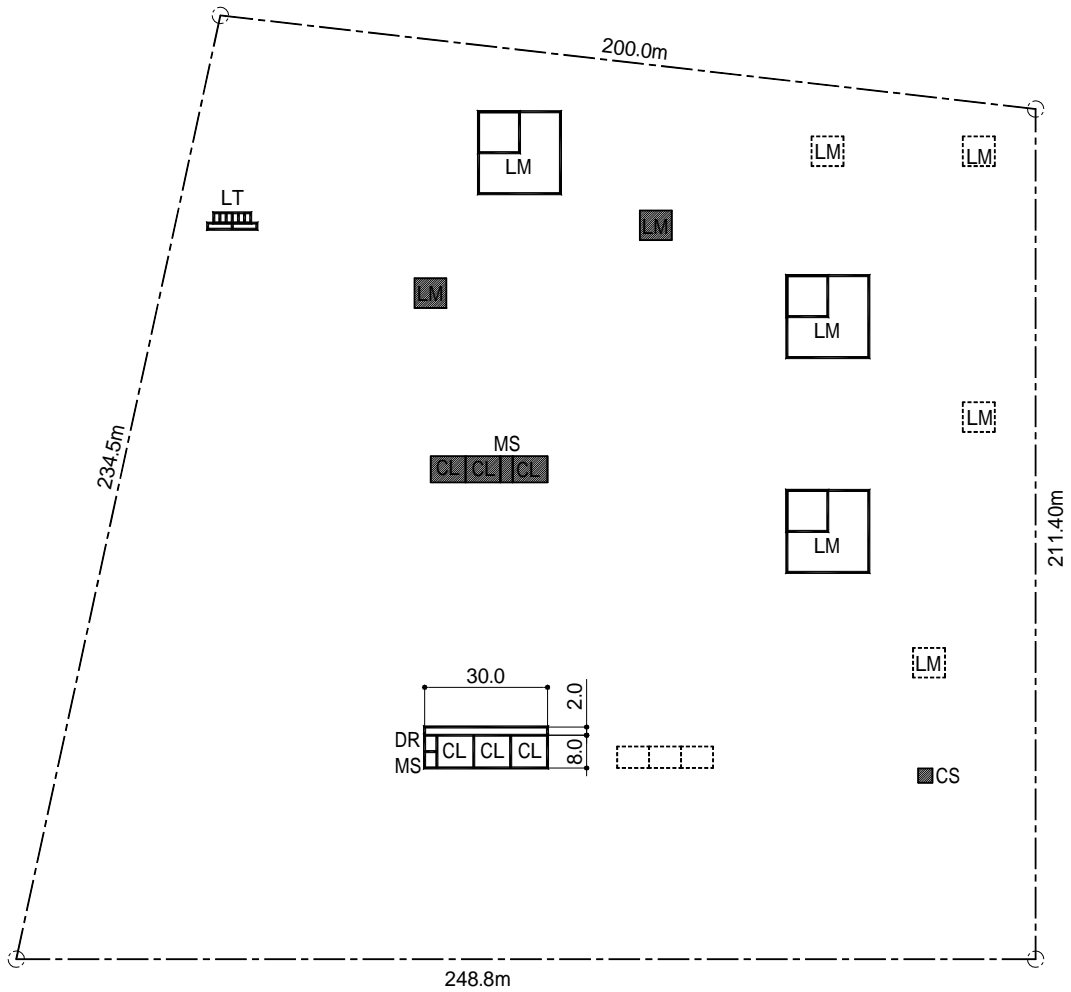
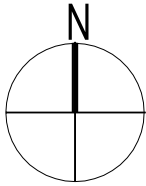


- CL: Salle de Classe
- LM: Logement de Maitre
- LT: Latrines
- CS: Cuisine
- DR: Directoire
- MS: Magasin
- RE: Reservoir
- NV ⊕: Puits(Nouveau)
- ▨: Batiment Existant(Disponible)

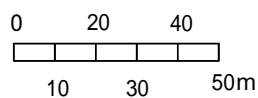


Echelle : 1/1800

PLAN D'IMPLANTATION

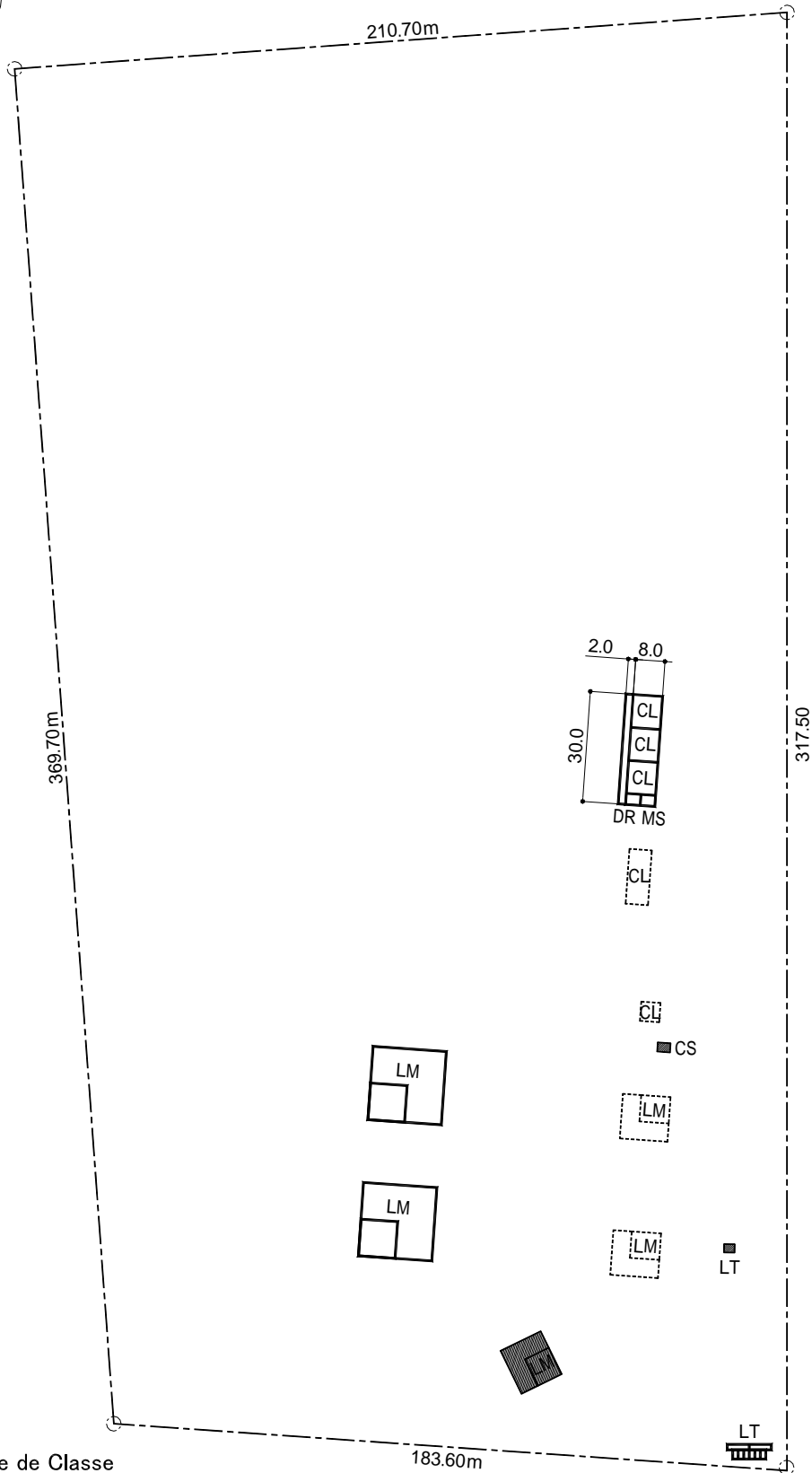
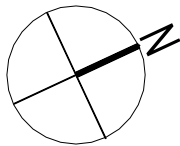


- CL: Salle de Classe
- LM: Logement de Maitre
- LT: Latrines
- CS: Cuisine
- DR: Directoire
- MS: Magasin
- RE: Reservoir
- NV ⊕: Puits(Nouveau)
- ▨: Batiment Existant(Disponible)



Echelle : 1/1800

PLAN D'IMPLANTATION

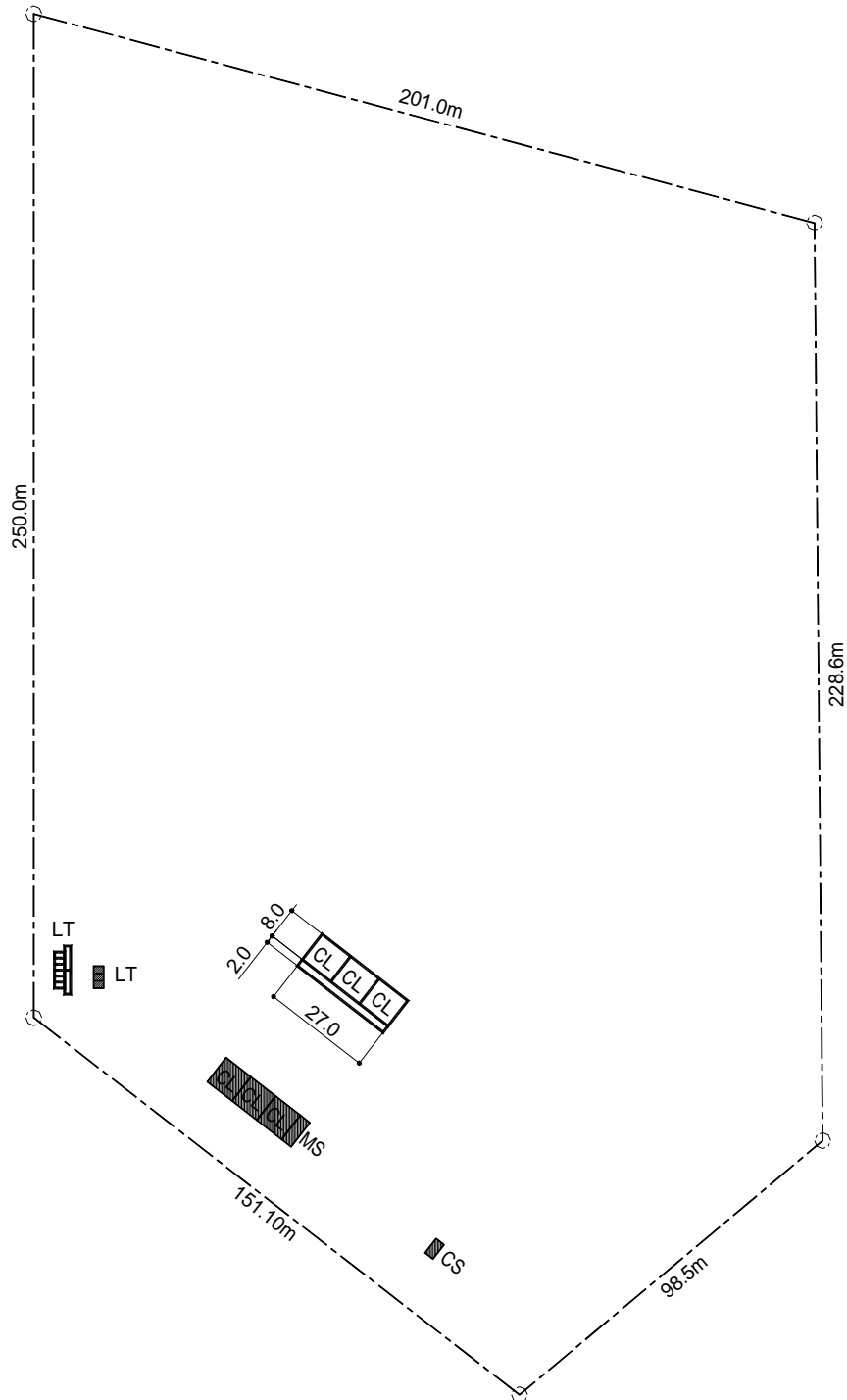
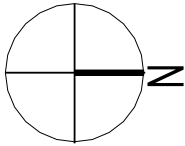


- CL: Salle de Classe
- LM: Logement de Maitre
- LT: Latrines
- CS: Cuisine
- DR: Directoire
- MS: Magasine
- RE: Reservoir
- NV ⊕ : Puits(Nouveau)
- ▨ : Batiment Existant(Disponible)

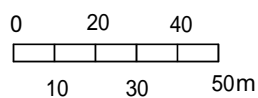


Echelle : 1/1800

PLAN D'IMPLANTATION

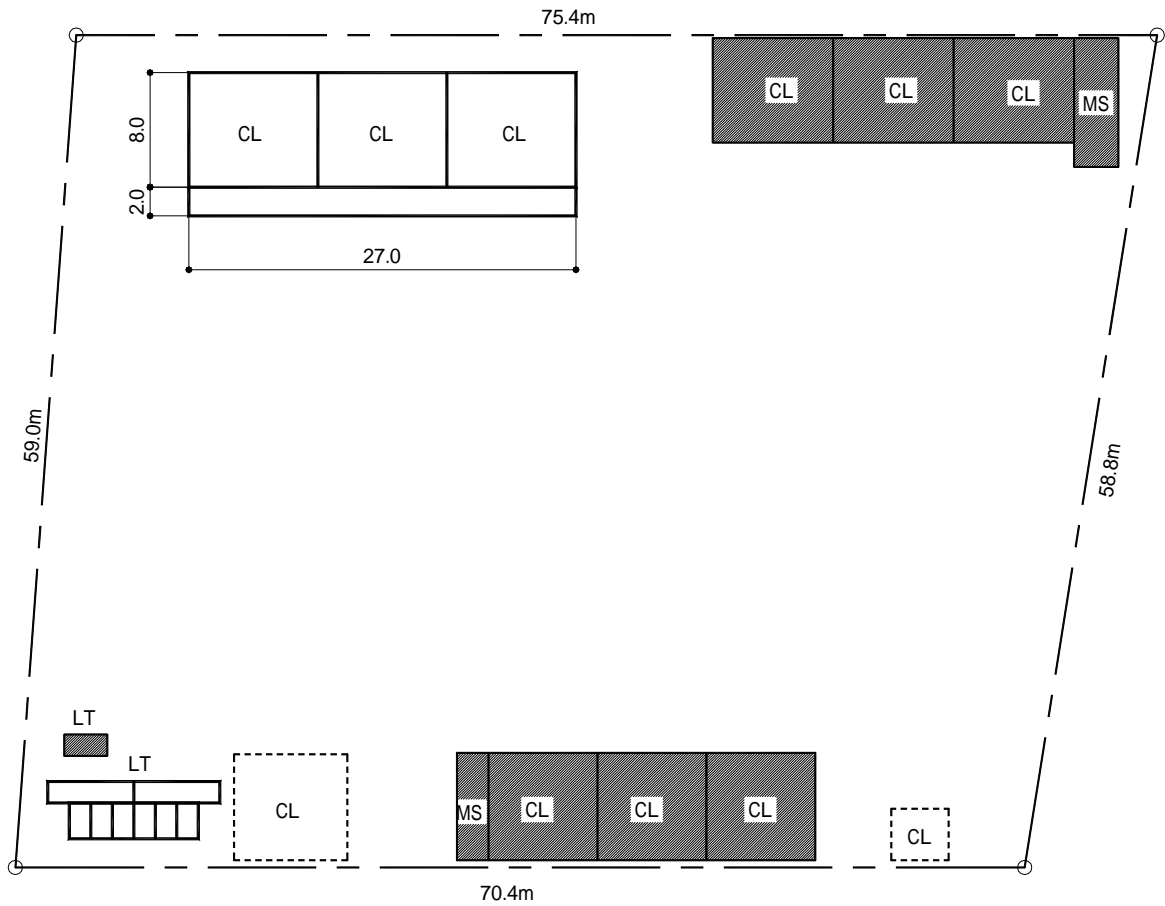
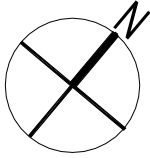


- CL: Salle de Classe
- LM: Logement de Maitre
- LT: Latrines
- CS: Cuisine
- DR: Directoire
- MS: Magasine
- RE: Reservoir
- NV ⊕ : Puits(Nouveau)
- ▨ : Batiment Existant(Disponible)



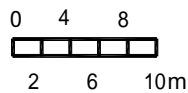
Echelle : 1/1800

PLAN D'IMPLANTATION



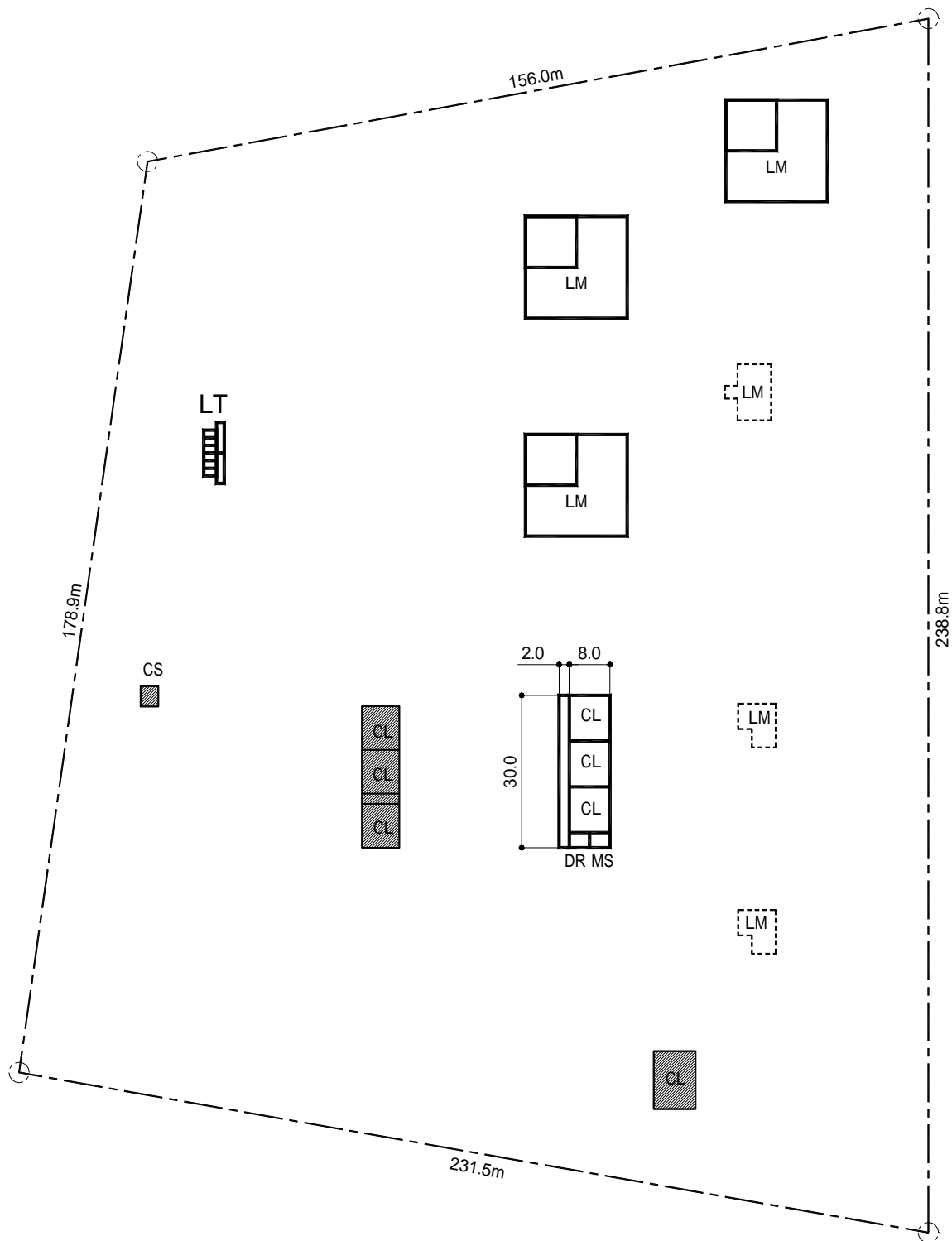
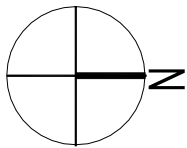
Route de reprochement 4m(Gravier, Sable)

- CL: Salle de Classe
- LM: Logement de Maitre
- LT: Latrines
- CS: Cuisine
- DR: Directoire
- MS: Magasine
- RE: Reservoir
- NV ⊕ : Puits(Nouveau)
- ▨ : Batiment Existant(Disponible)

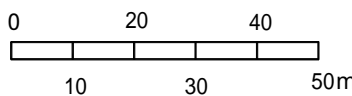


Echelle : 1/500

PLAN D'IMPLANTATION

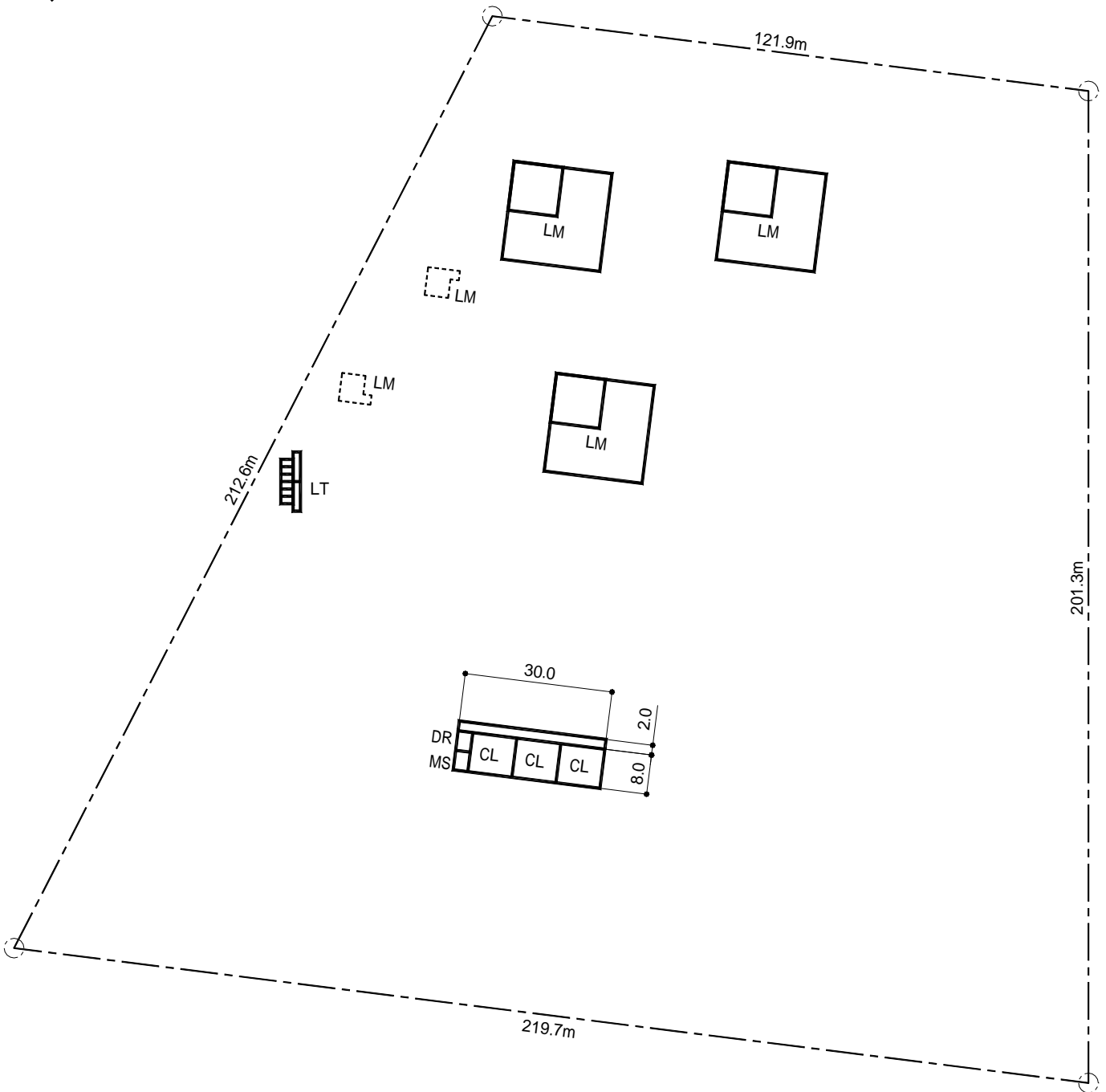


- CL: Salle de Classe
- LM: Logement de Maitre
- LT: Latrines
- CS: Cuisine
- DR: Directoire
- MS: Magasine
- RE: Reservoir
- NV ⊕: Puits(Nouveau)
- ▨: Batiment Existant(Disponible)

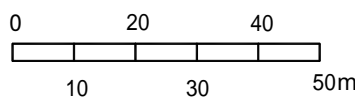


Echelle : 1/1200

PLAN D'IMPLANTATION

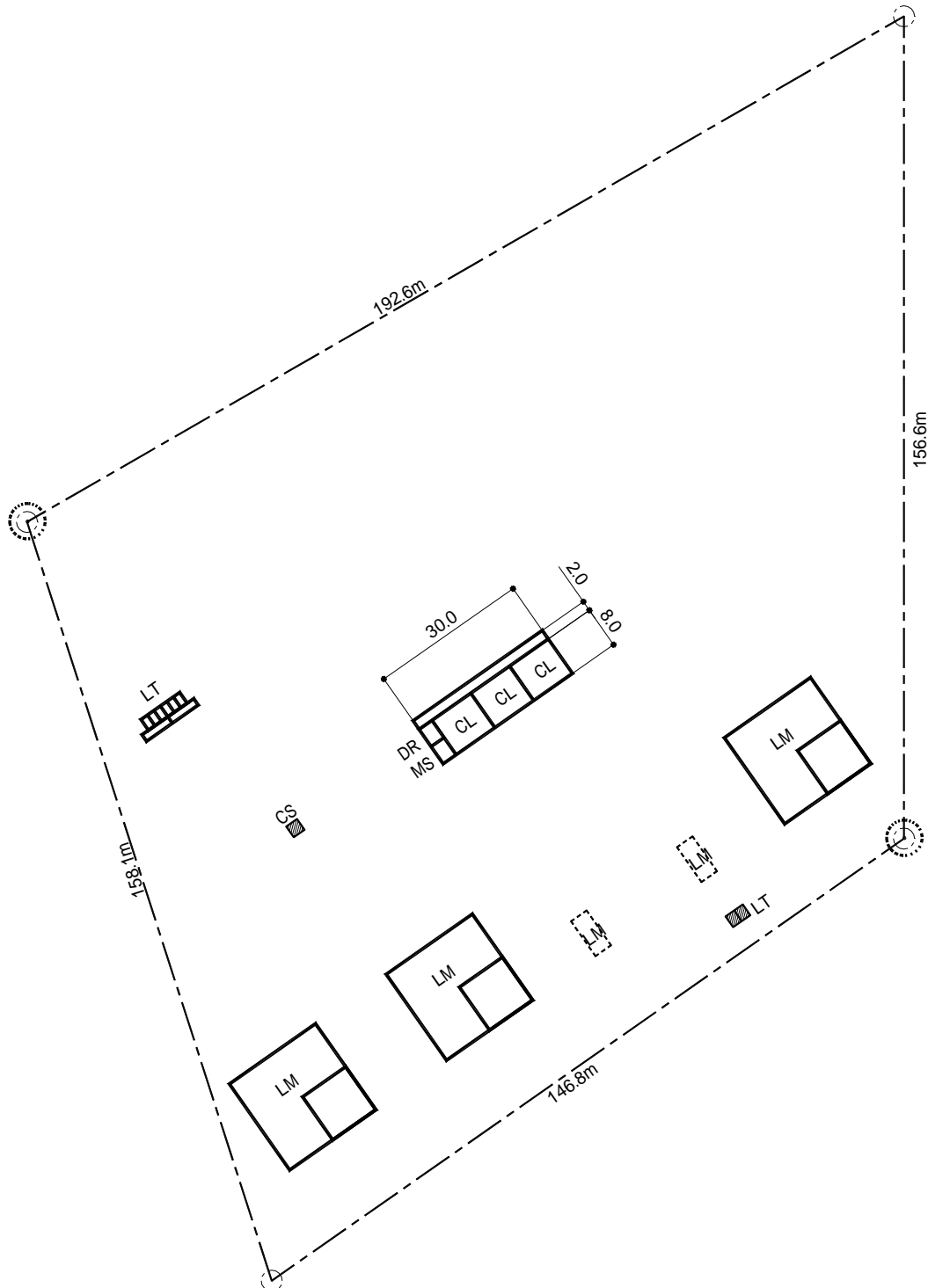
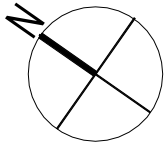


- CL: Salle de Classe
- LM: Logement de Maitre
- LT: Latrines
- CS: Cuisine
- DR: Directoire
- MS: Magasine
- RE: Reservoir
- NV ⊕: Puits(Nouveau)
- ▨: Batiment Existant(Disponible)

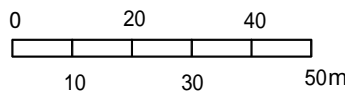


Echelle : 1/1200

PLAN D'IMPLANTATION

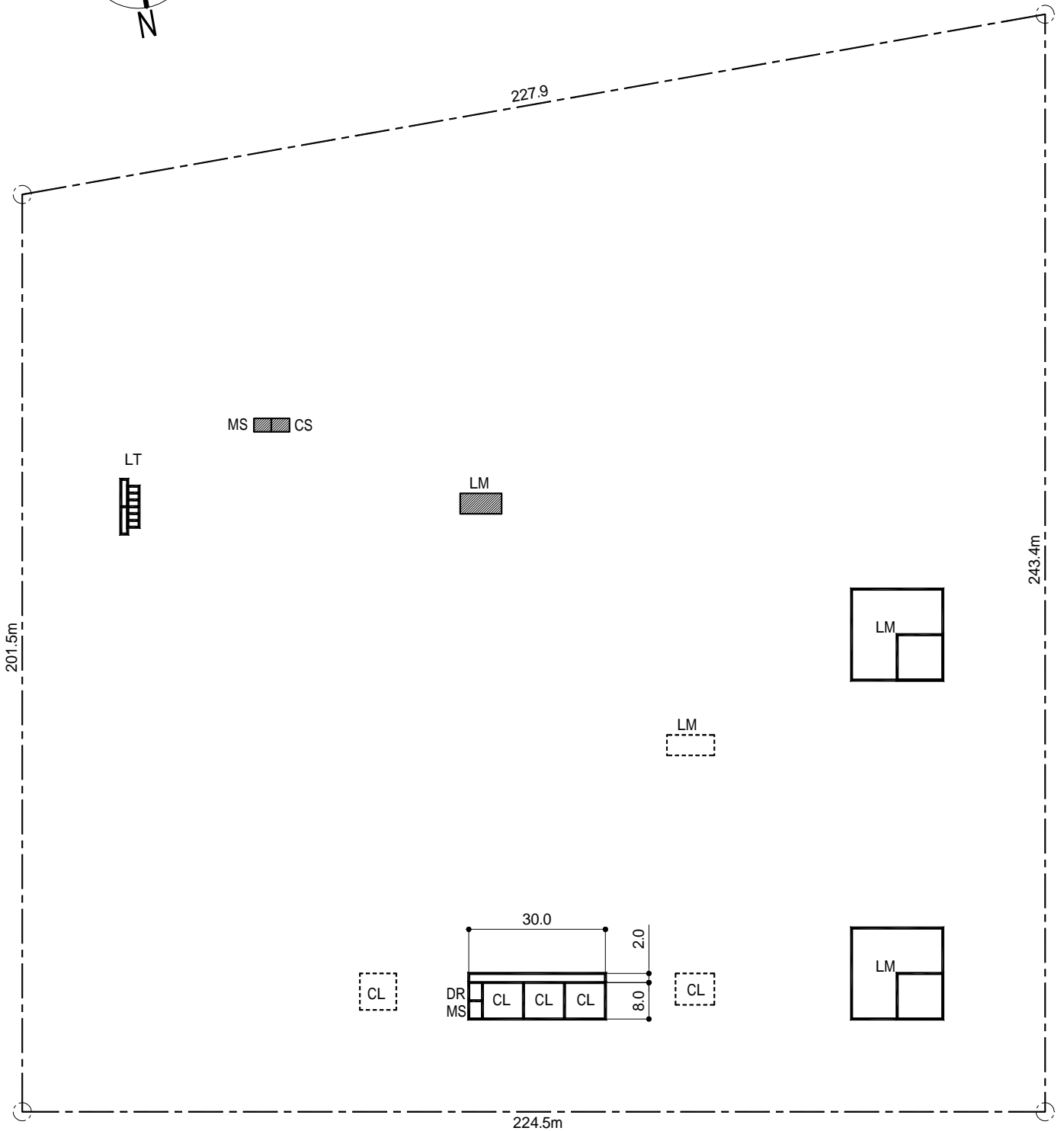
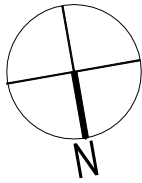


- CL: Salle de Classe
- LM: Logement de Maitre
- LT: Latrines
- CS: Cuisine
- DR: Directoire
- MS: Magasine
- RE: Reservoir
- NV ⊕ : Puits(Nouveau)
- ▨ : Batiment Existant(Disponible)

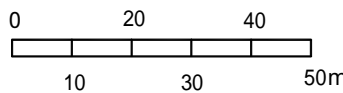


Echelle : 1/1200

PLAN D'IMPLANTATION

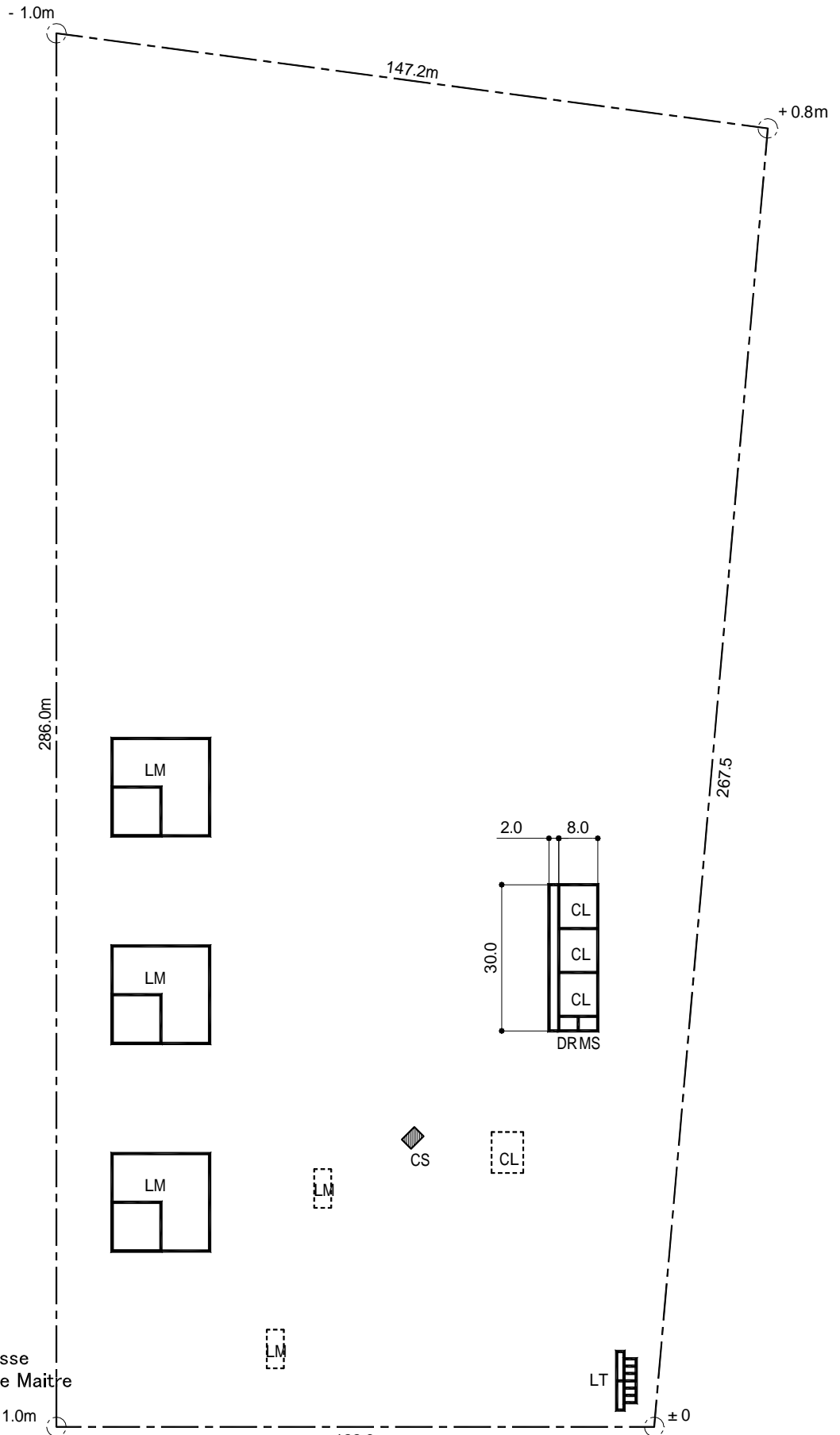
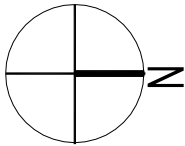


- CL: Salle de Classe
- LM: Logement de Maitre
- LT: Latrines
- CS: Cuisine
- DR: Directoire
- MS: Magasine
- RE: Reservoir
- NV ⊕ : Puits(Nouveau)
- ▨ : Batiment Existant(Disponible)

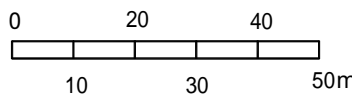


Echelle : 1/1200

PLAN D'IMPLANTATION

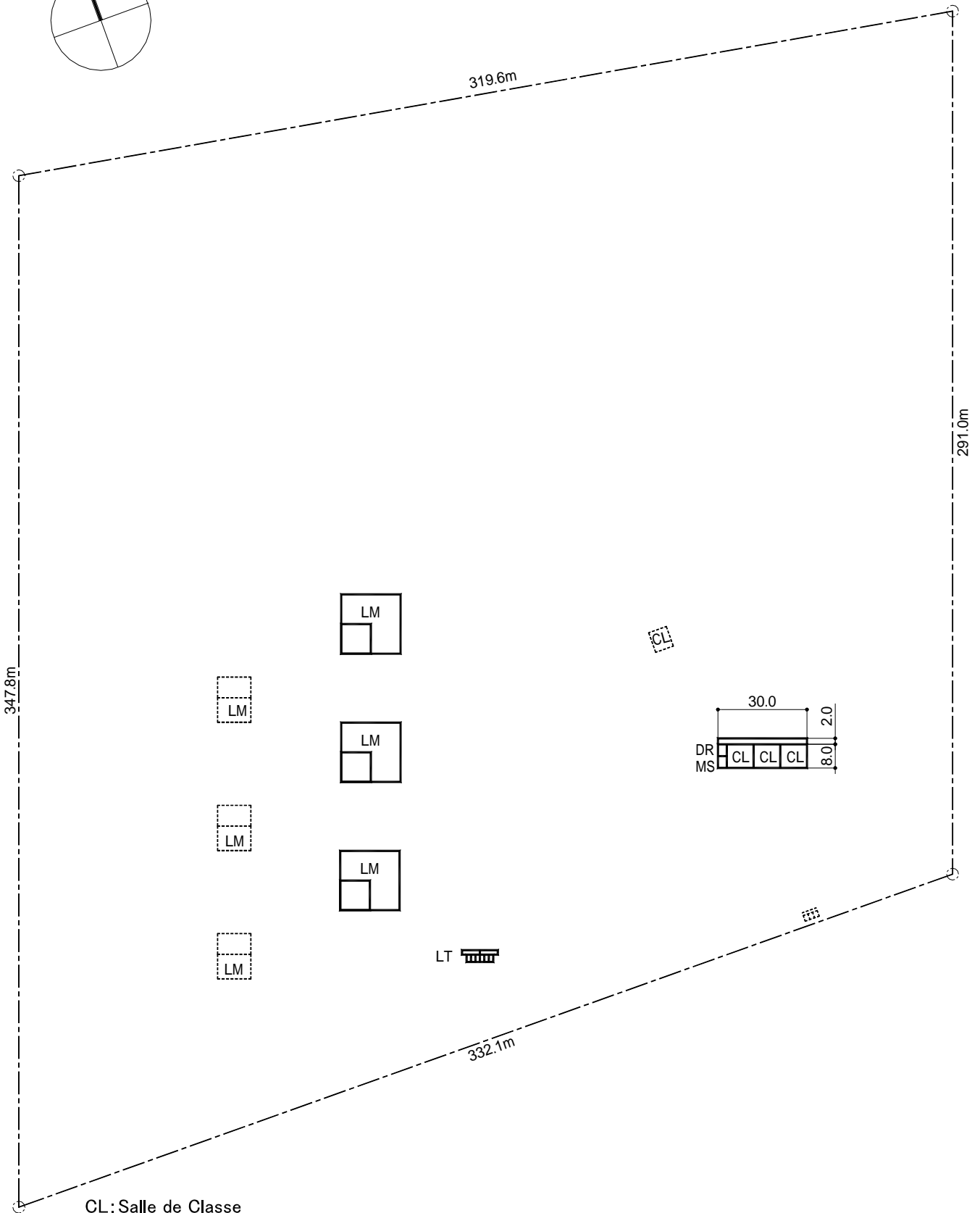
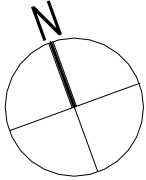


- CL: Salle de Classe
- LM: Logement de Maître
- LT: Latrines
- CS: Cuisine
- DR: Directoire
- MS: Magasin
- RE: Reservoir
- NV ⊕: Puits(Nouveau)
- ▨: Batiment Existant(Disponible)

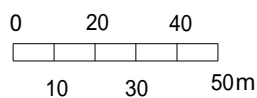


Echelle : 1/1200

PLAN D'IMPLANTATION

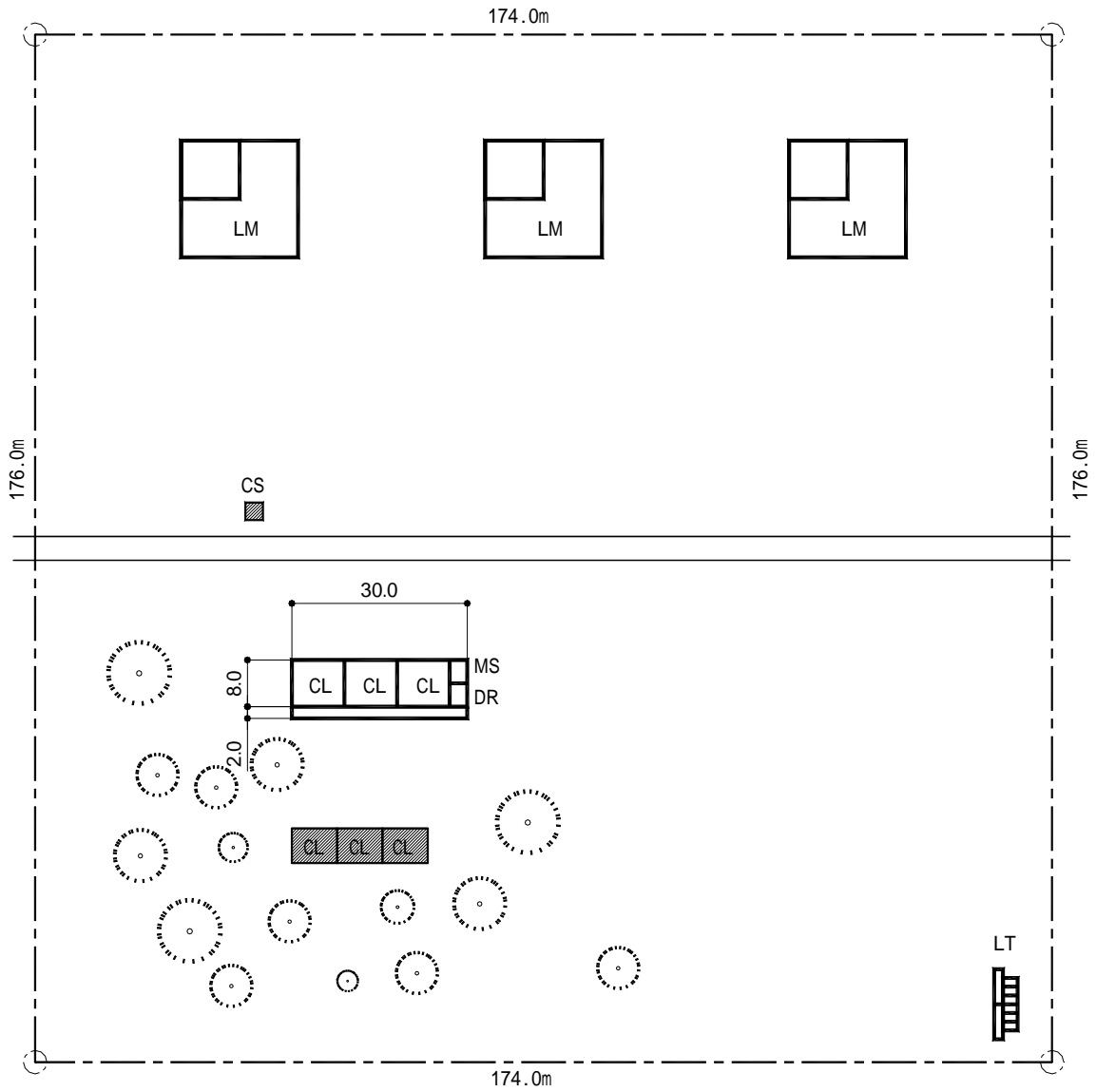
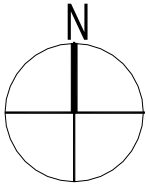


- CL: Salle de Classe
- LM: Logement de Maitre
- LT: Latrines
- CS: Cuisine
- DR: Directoire
- MS: Magasin
- RE: Reservoir
- NV ⊕: Puits(Nouveau)
- ▨: Batiment Existant(Disponible)

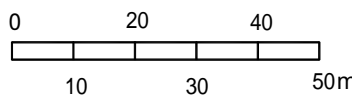


Echelle : 1/1800

PLAN D'IMPLANTATION

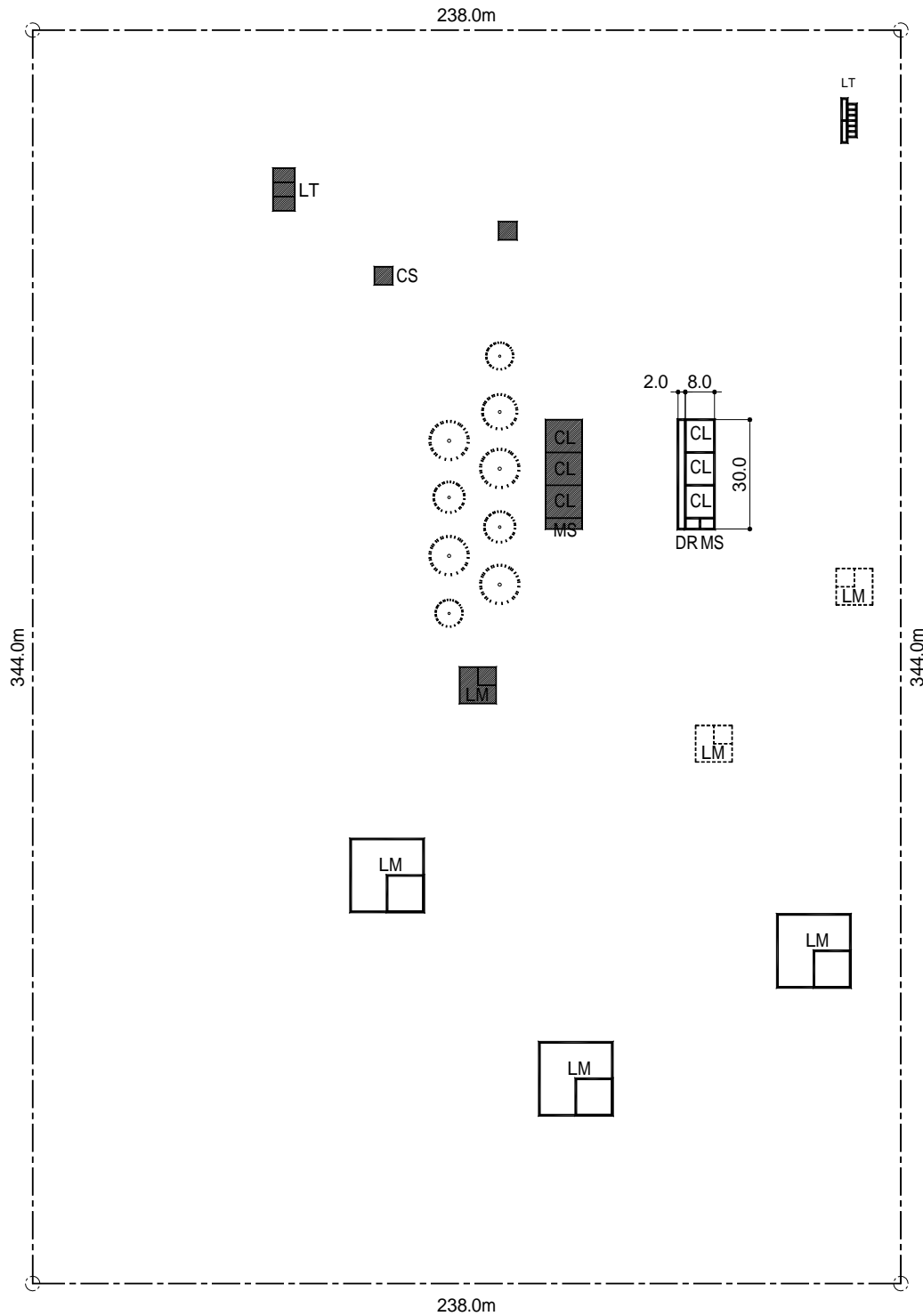
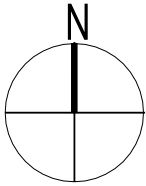


- CL: Salle de Classe
- LM: Logement de Maitre
- LT: Latrines
- CS: Cuisine
- DR: Directoire
- MS: Magasine
- RE: Reservoir
- NV ⊕: Puits(Nouveau)
- ▨: Batiment Existant(Disponible)

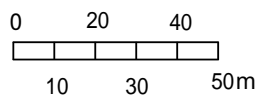


Echelle : 1/1200

PLAN D'IMPLANTATION

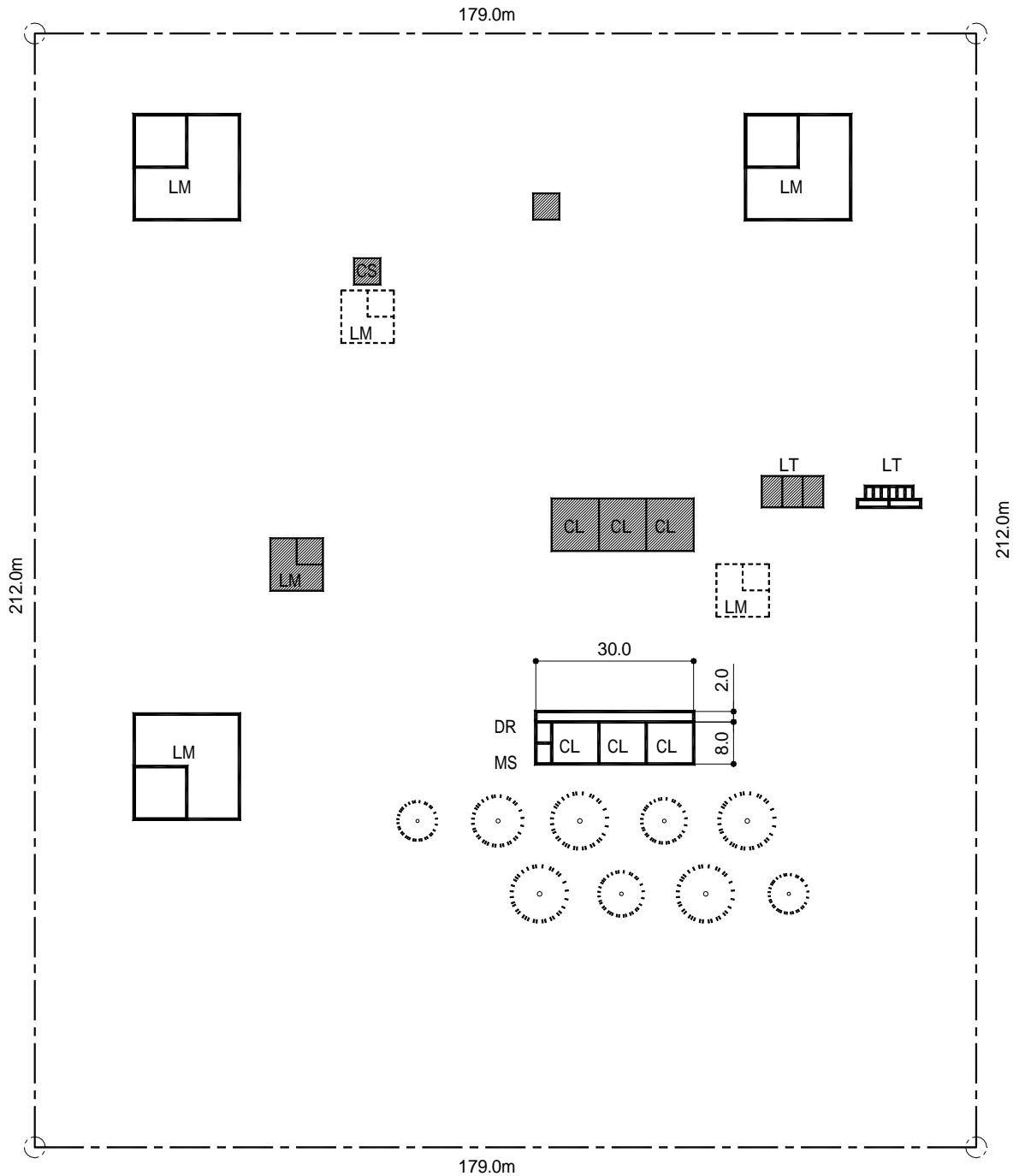
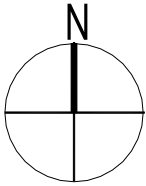


- CL: Salle de Classe
- LM: Logement de Maitre
- LT: Latrines
- CS: Cuisine
- DR: Directoire
- MS: Magasin
- RE: Reservoir
- NV ⊕ : Puits(Nouveau)
- ▨ : Batiment Existant(Disponible)

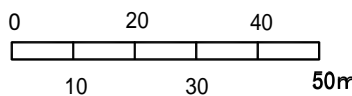


Echelle : 1/1800

PLAN D'IMPLANTATION

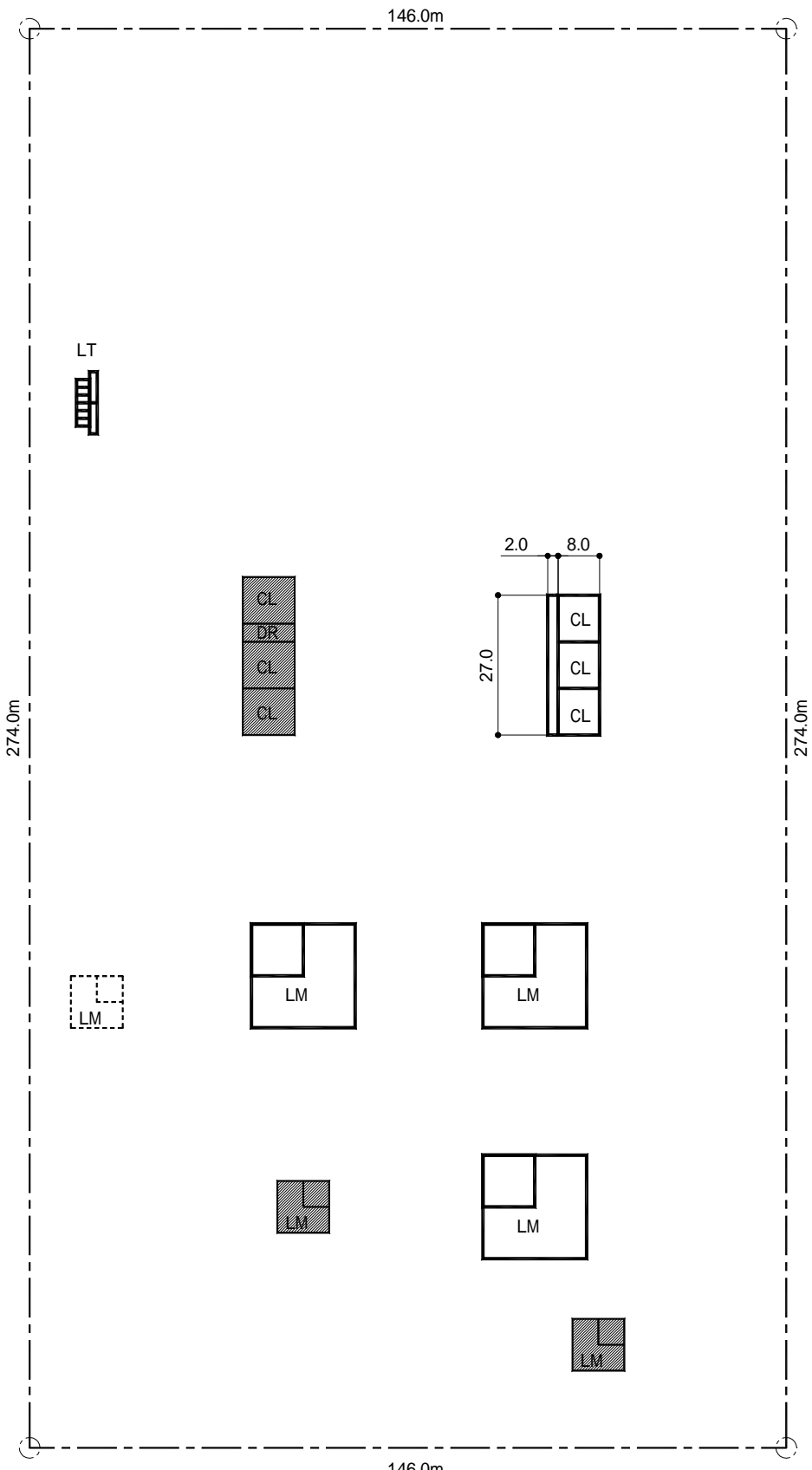
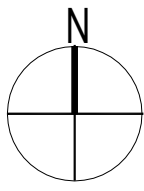


- CL: Salle de Classe
- LM: Logement de Maître
- LT: Latrines
- CS: Cuisine
- DR: Directoire
- MS: Magasin
- RE: Reservoir
- NV ⊕: Puits(Nouveau)
- ▨: Batiment Existant(Disponible)

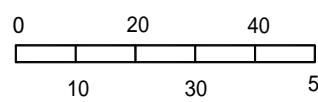


Echelle : 1/1200

PLAN D'IMPLANTATION

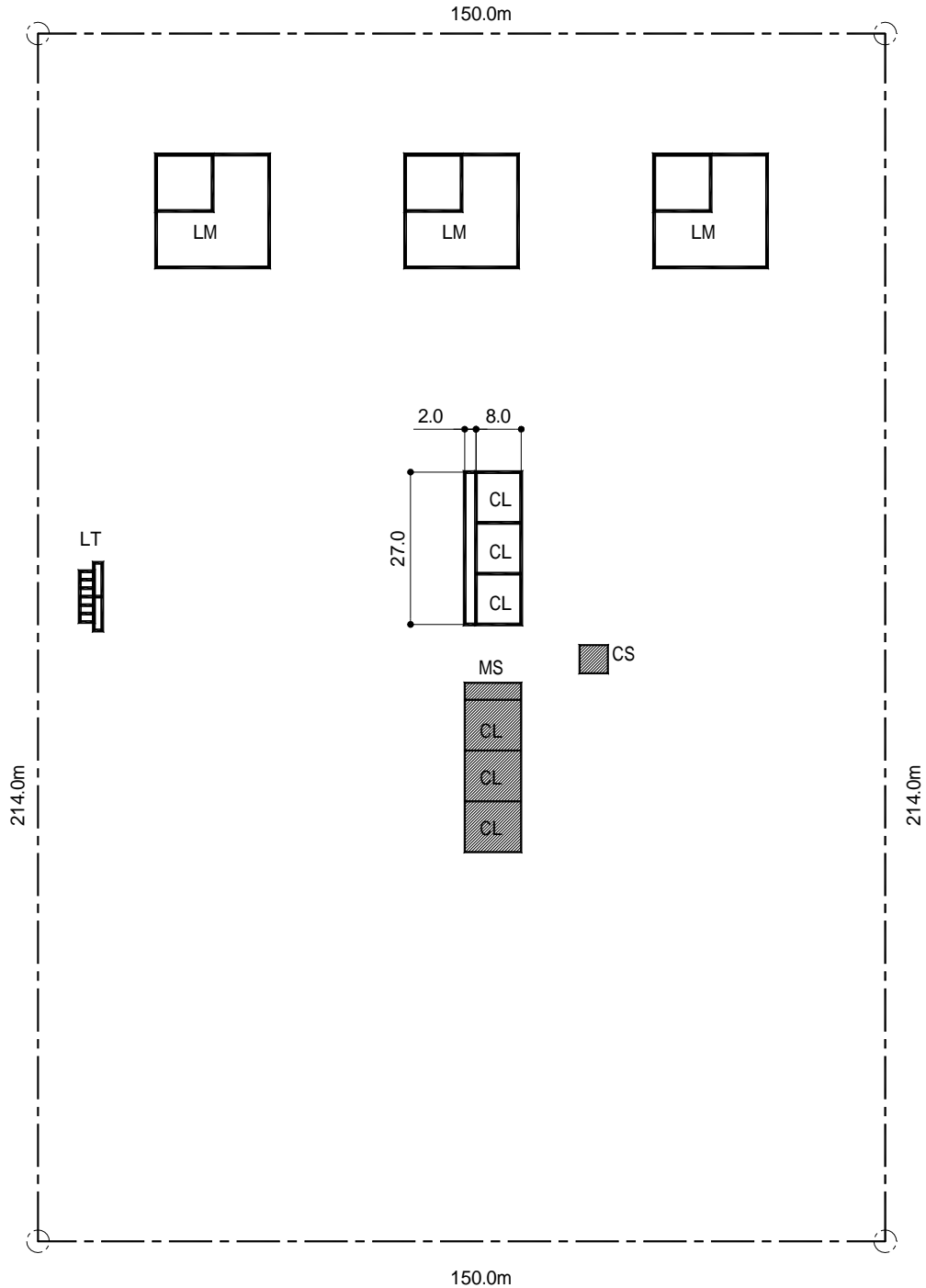
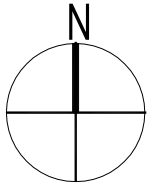


- CL: Salle de Classe
- LM: Logement de Maitre
- LT: Latrines
- CS: Cuisine
- DR: Directoire
- MS: Magasine
- RE: Reservoir
- NV ⊕ : Puits(Nouveau)
- ▨ : Batiment Existant(Disponible)

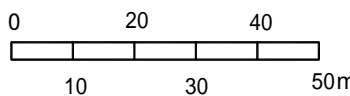


Echelle : 1/1200

PLAN D'IMPLANTATION

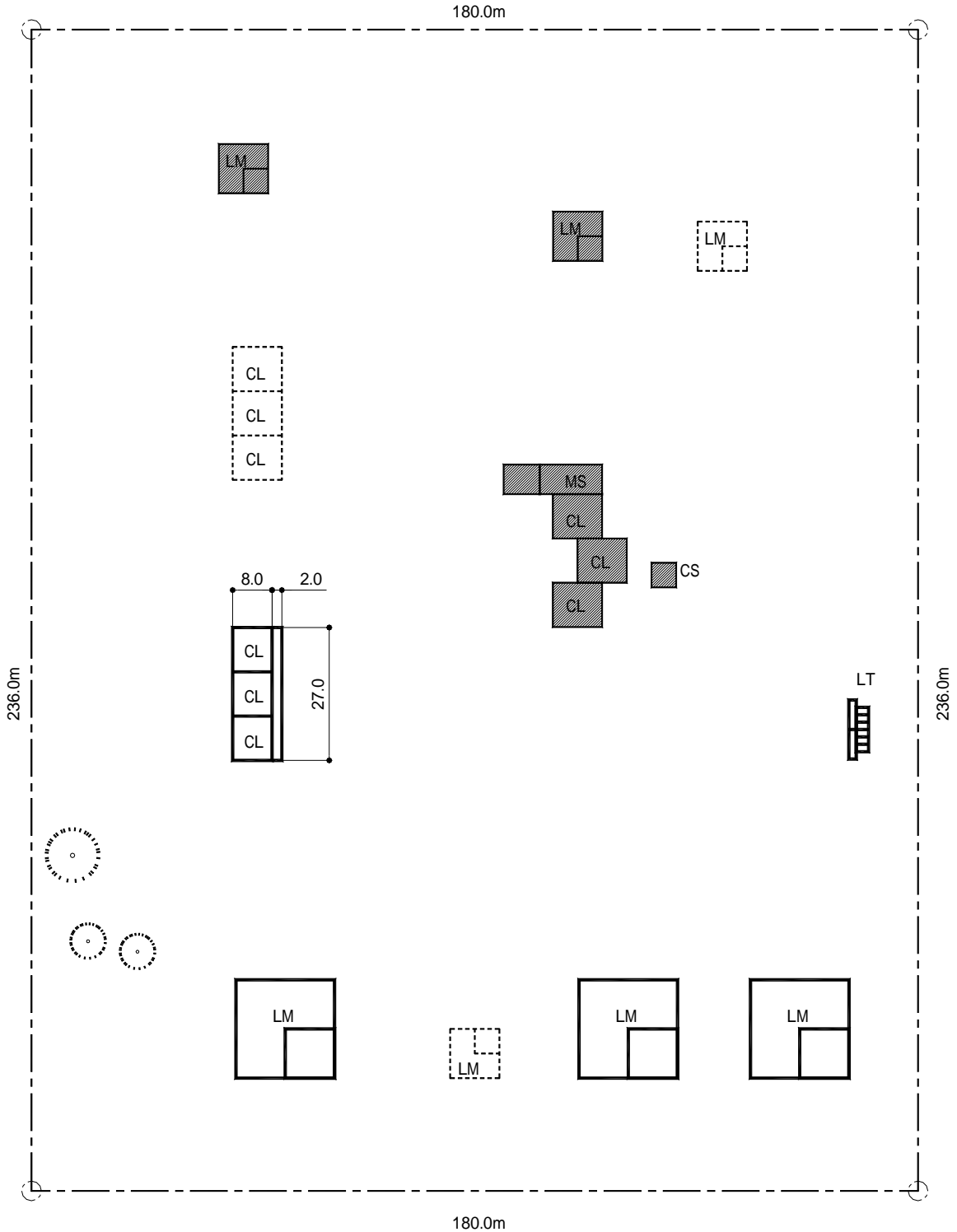
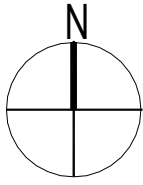


- CL: Salle de Classe
- LM: Logement de Maitre
- LT: Latrines
- CS: Cuisine
- DR: Directoire
- MS: Magasin
- RE: Reservoir
- NV ⊕: Puits(Nouveau)
- ▨: Batiment Existant(Disponible)

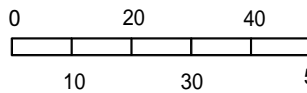


Echelle : 1/1200

PLAN D'IMPLANTATION

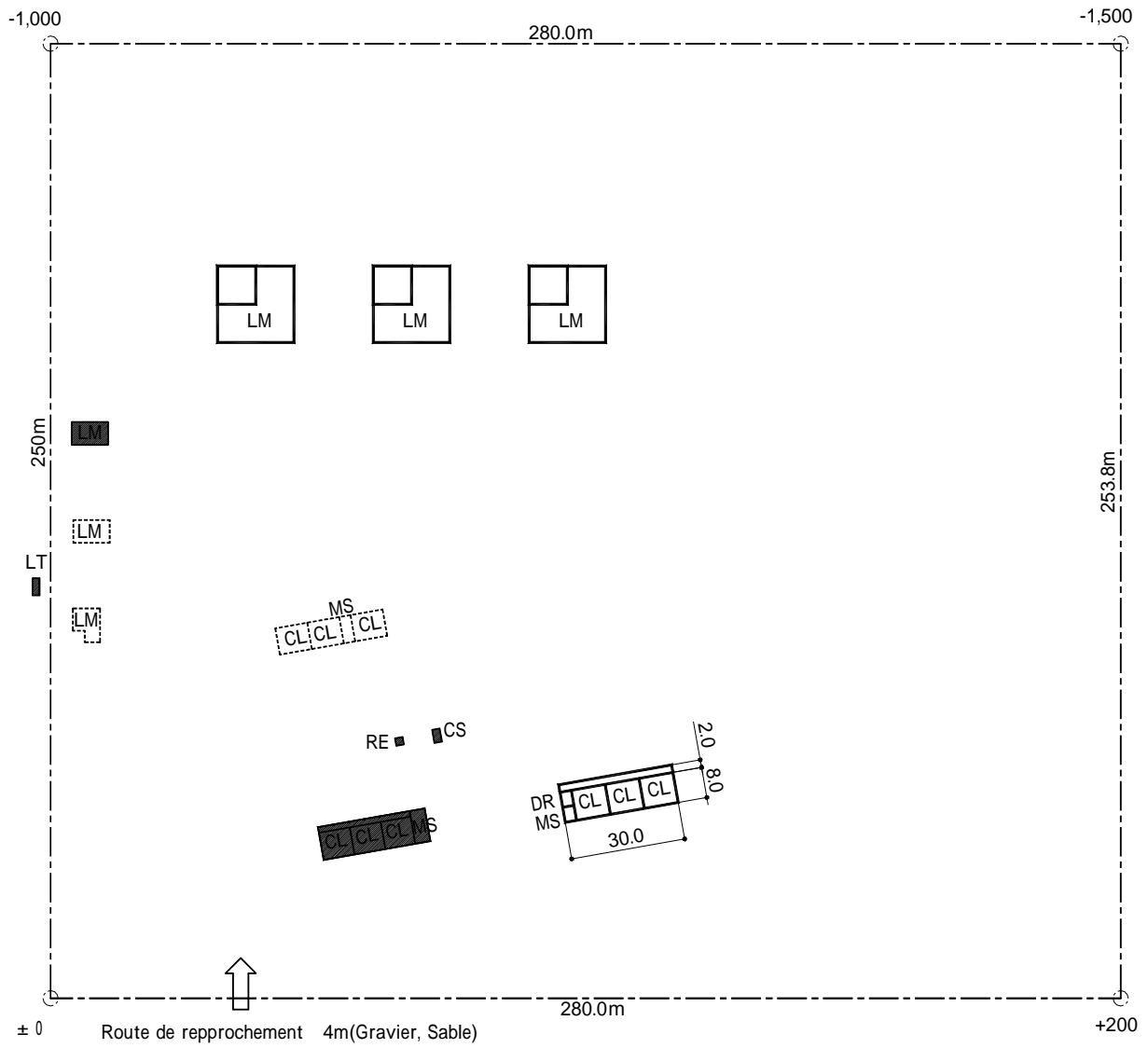
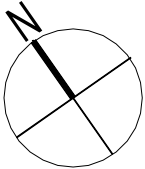


- CL: Salle de Classe
- LM: Logement de Maitre
- LT: Latrines
- CS: Cuisine
- DR: Directoire
- MS: Magasine
- RE: Reservoir
- NV ⊕ : Puits(Nouveau)
- ▨ : Batiment Existant(Disponible)

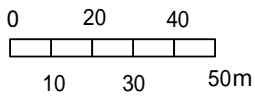


Echelle : 1/1200

PLAN D'IMPLANTATION

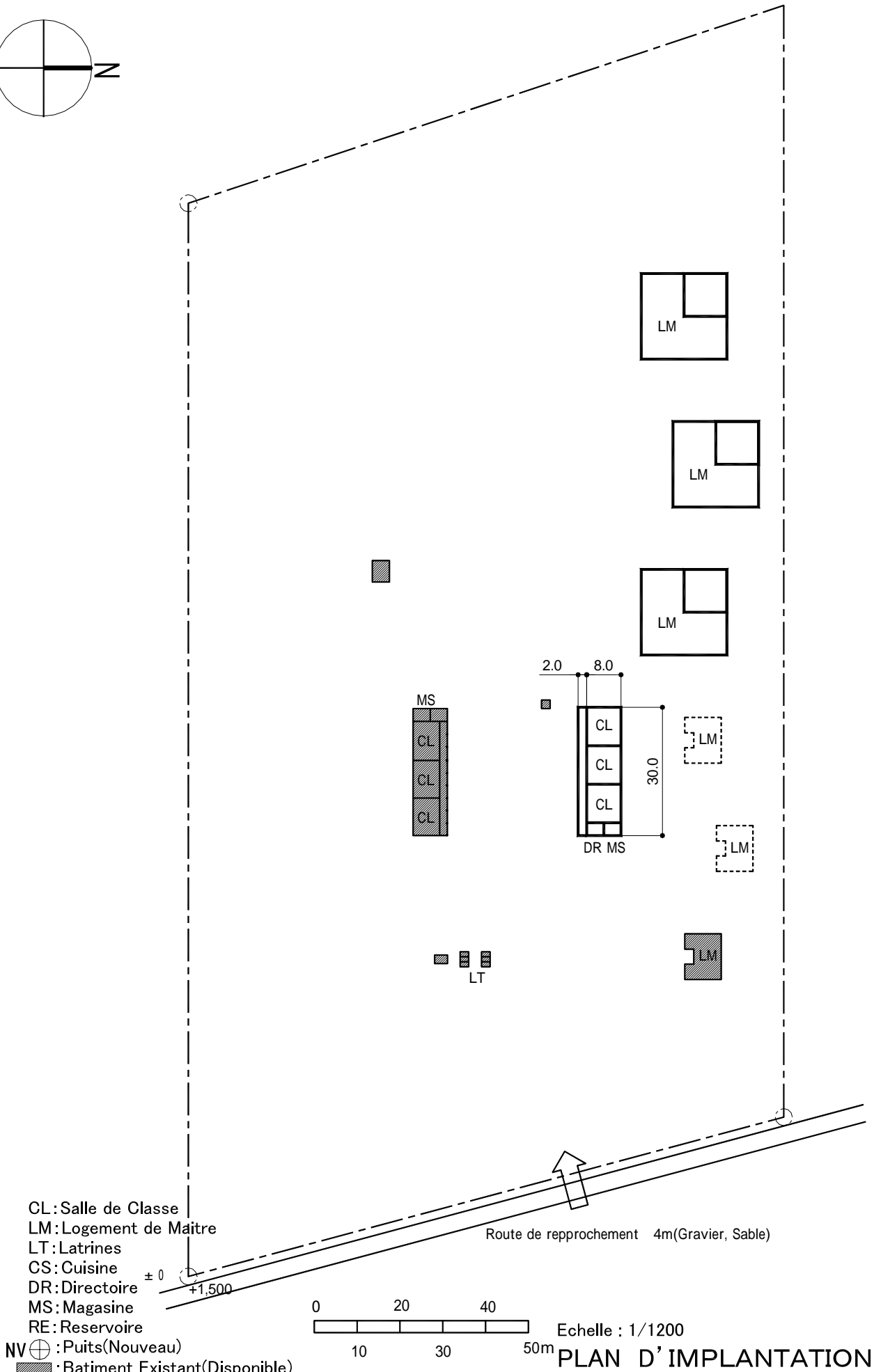
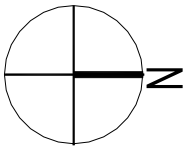


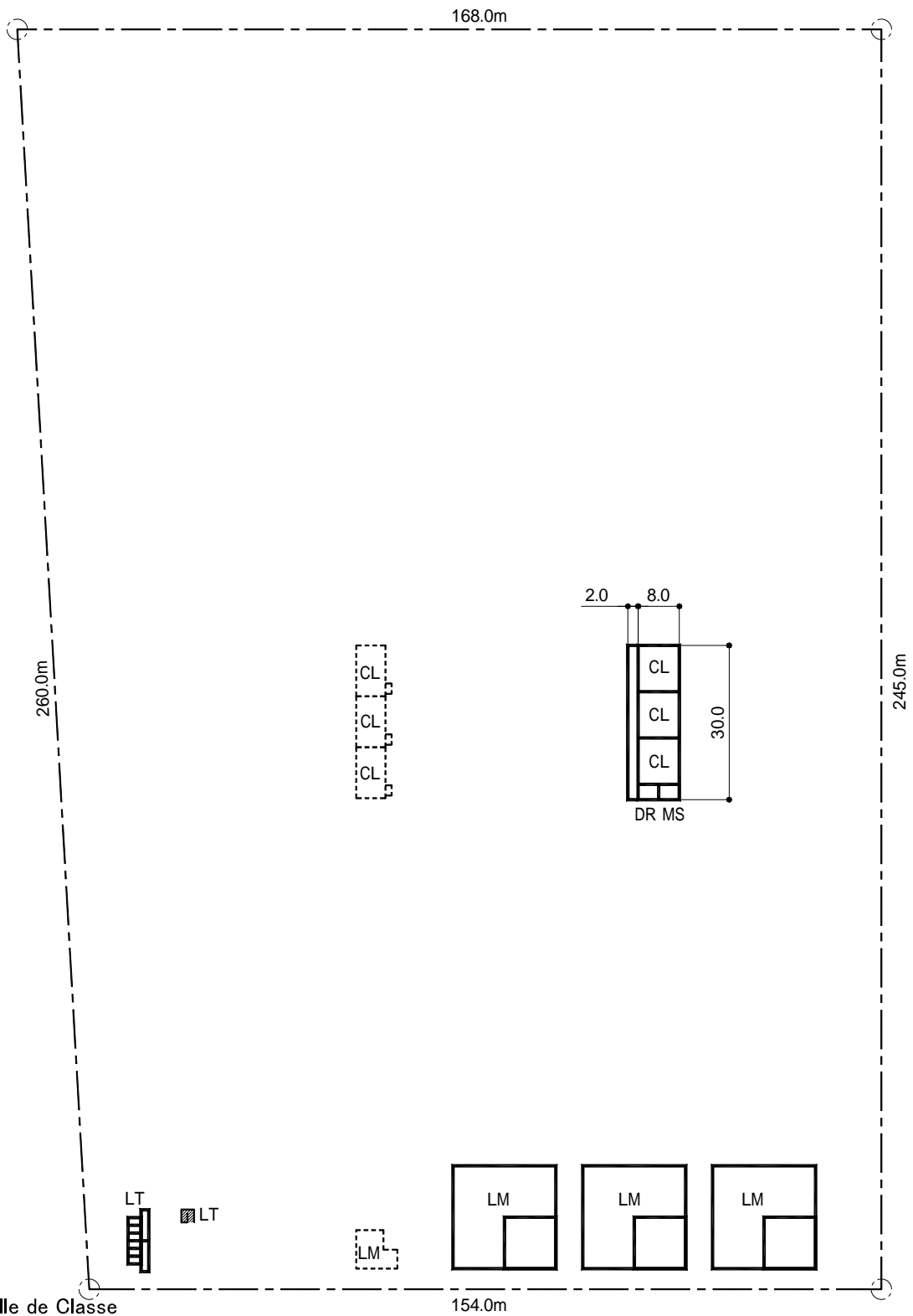
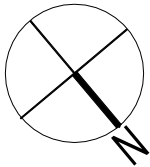
- CL: Salle de Classe
- LM: Logement de Maitre
- LT: Latrines
- CS: Cuisine
- DR: Directoire
- MS: Magasin
- RE: Reservoir
- NV ⊕ : Puits(Nouveau)
- ▨ : Batiment Existant(Disponible)



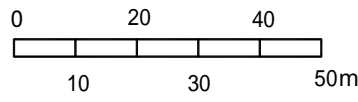
Echelle : 1/1800

PLAN D'IMPLANTATION



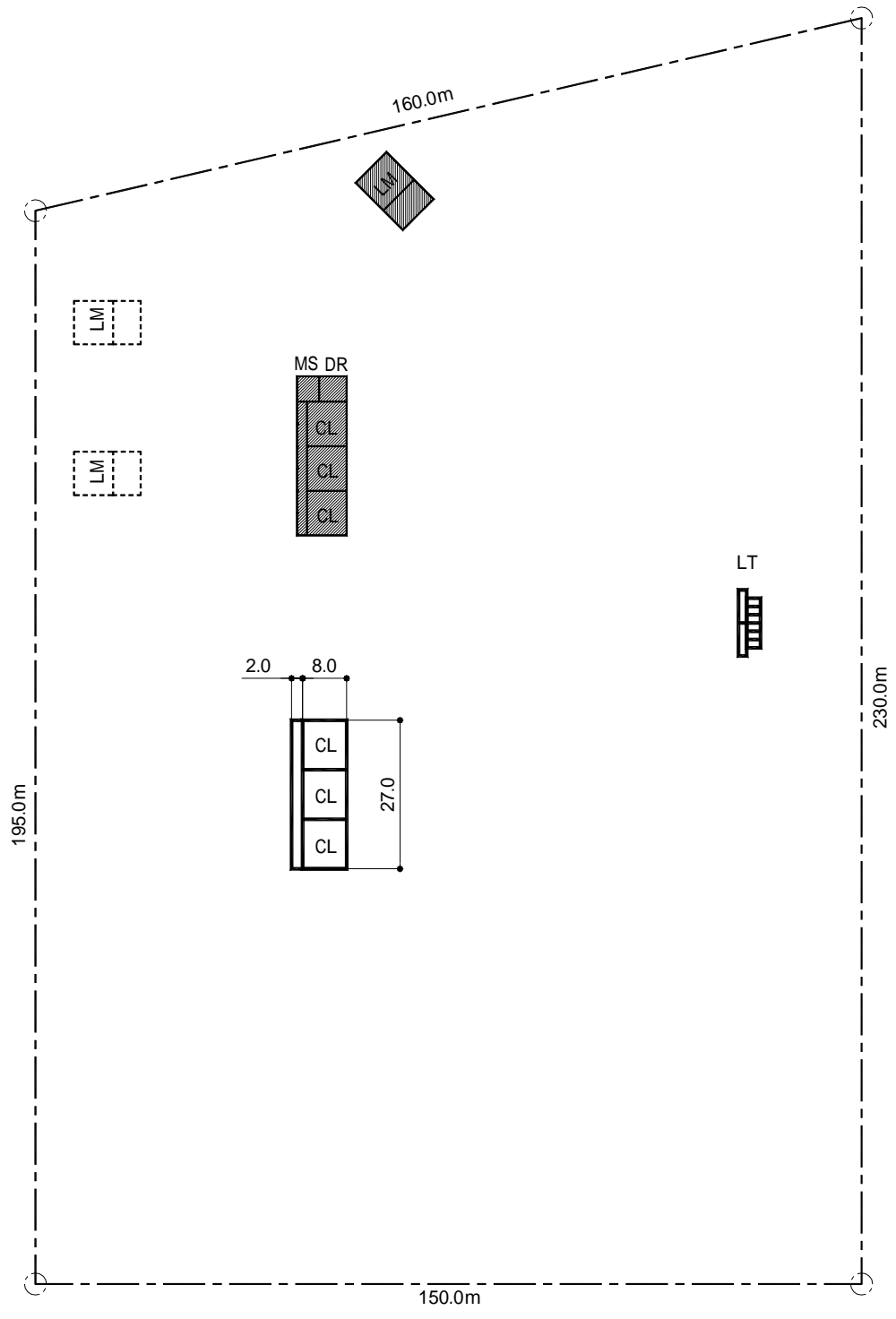
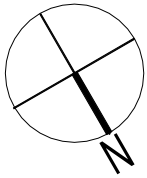


- CL: Salle de Classe
- LM: Logement de Maitre
- LT: Latrines
- CS: Cuisine
- DR: Directoire
- MS: Magasin
- RE: Reservoir
- NV ⊕ : Puits(Nouveau)
- ▨ : Batiment Existant(Disponible)

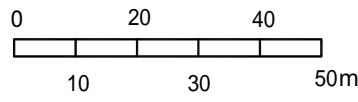


Echelle : 1/1200

PLAN D'IMPLANTATION

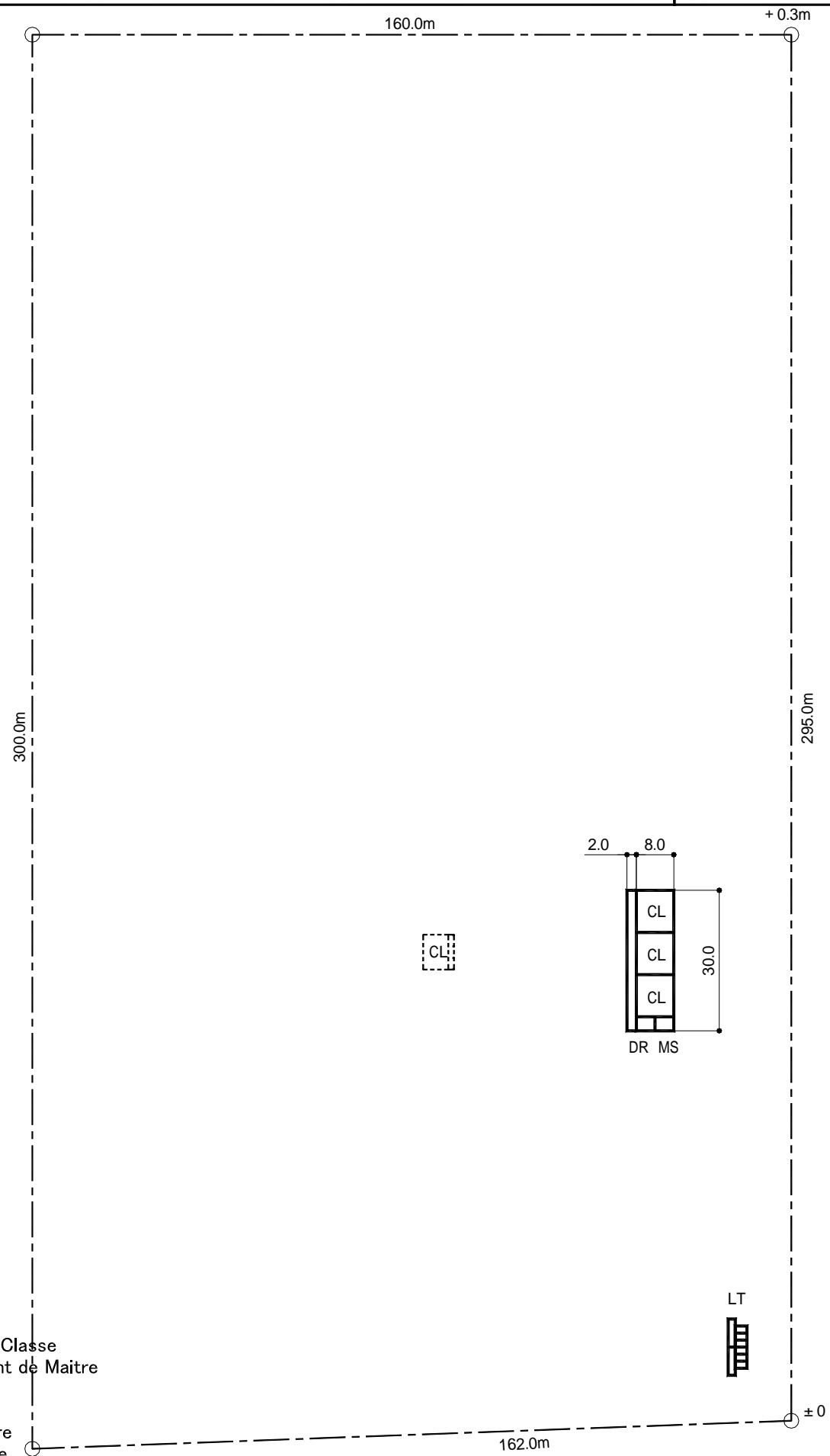
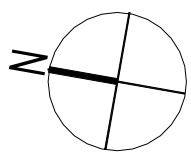


- CL: Salle de Classe
- LM: Logement de Maitre
- LT: Latrines
- CS: Cuisine
- DR: Directoire
- MS: Magasin
- RE: Reservoir
- NV ⊕ : Puits(Nouveau)
- ▨ : Batiment Existant(Disponible)

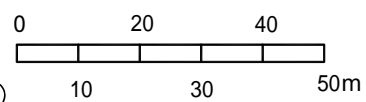


Echelle : 1/1200

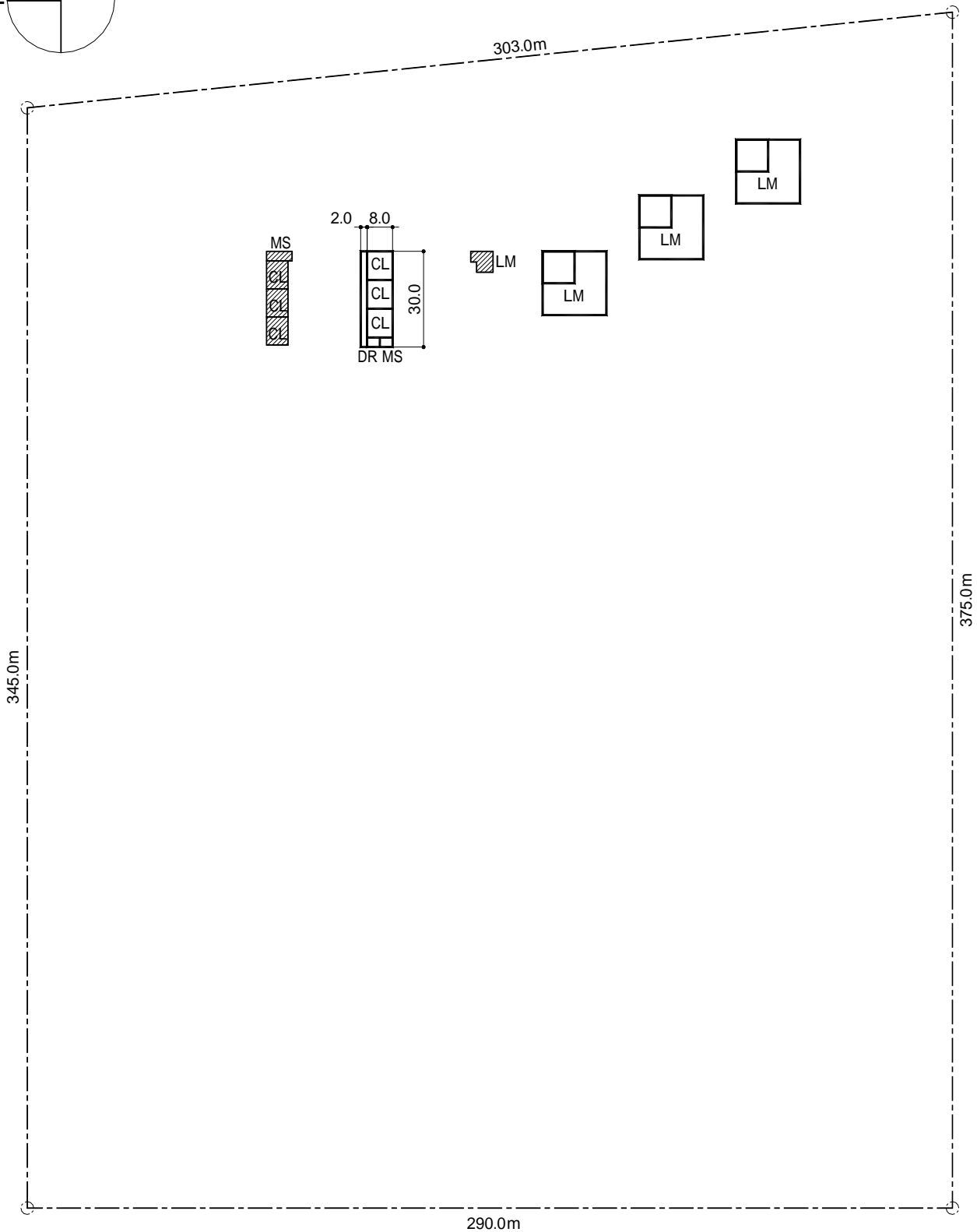
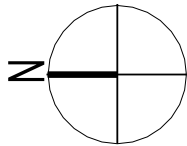
PLAN D'IMPLANTATION



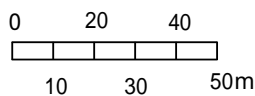
- CL: Salle de Classe
- LM: Logement de Maitre
- LT: Latrines
- CS: Cuisine
- DR: Directoire
- MS: Magasin
- RE: Reservoir
- NV ⊕: Puits(Nouveau)
- ▨: Batiment Existant(Disponible)



PLAN D'IMPLANTATION

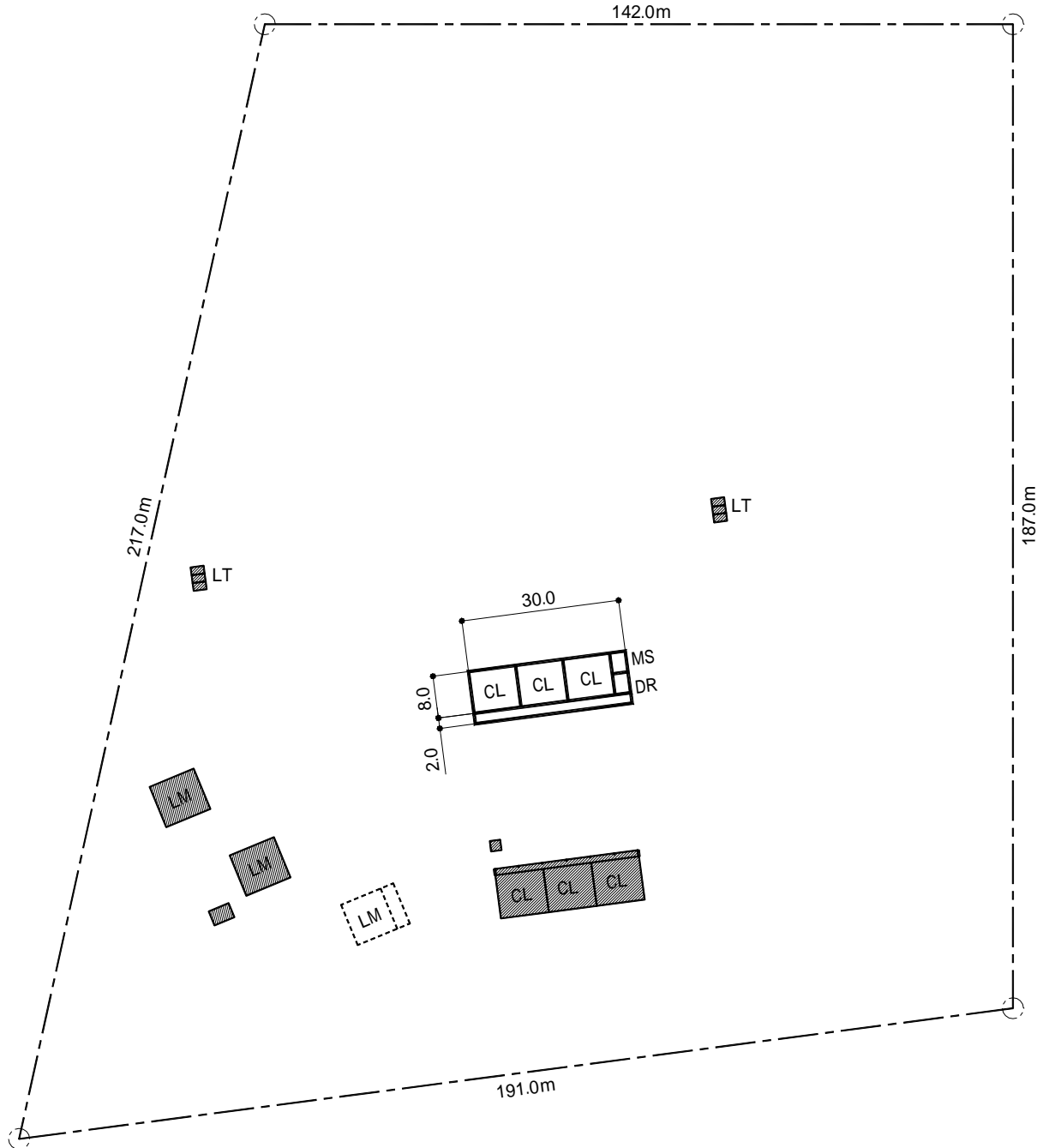
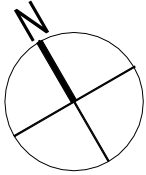


- CL: Salle de Classe
- LM: Logement de Maitre
- LT: Latrines
- CS: Cuisine
- DR: Directoire
- MS: Magasin
- RE: Reservoir
- NV ⊕ : Puits(Nouveau)
- ▨ : Batiment Existant(Disponible)

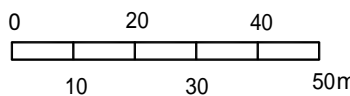


Echelle : 1/1800

PLAN D'IMPLANTATION

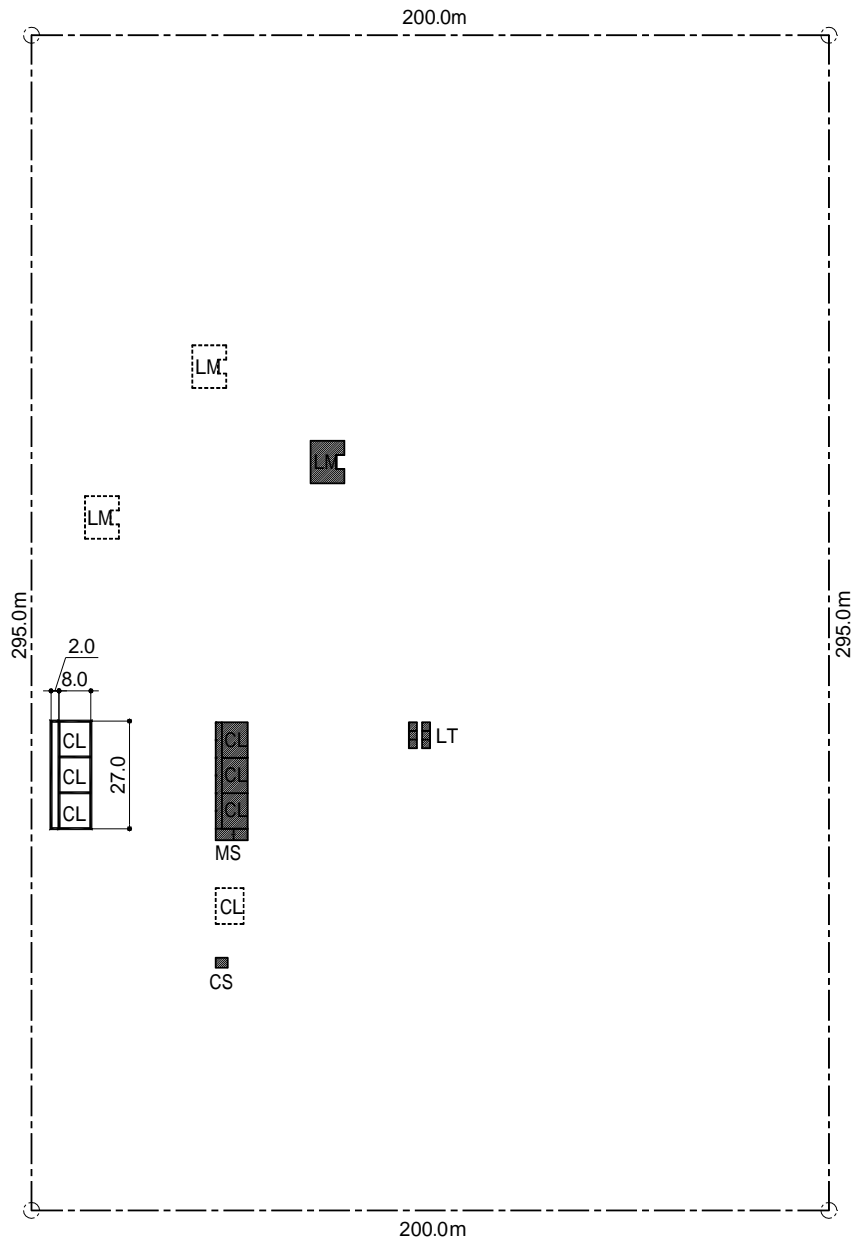
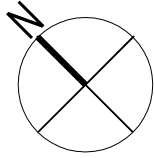


- CL: Salle de Classe
- LM: Logement de Maitre
- LT: Latrines
- CS: Cuisine
- DR: Directoire
- MS: Magasine
- RE: Reservoir
- NV ⊕: Puits(Nouveau)
- ▨: Batiment Existant(Disponible)

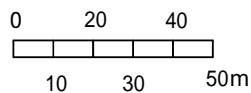


Echelle : 1/1200

PLAN D'IMPLANTATION

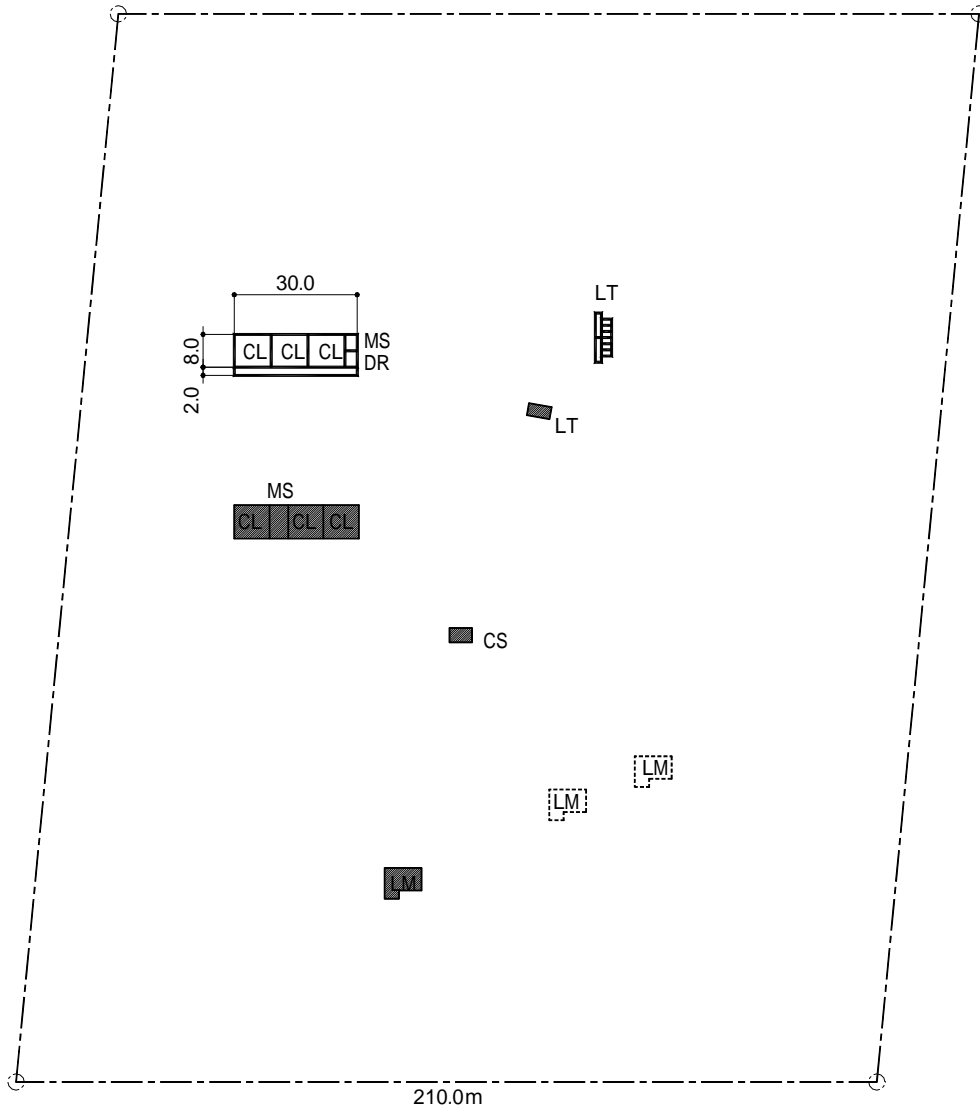
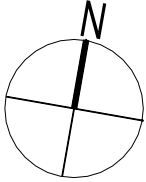


- CL: Salle de Classe
- LM: Logement de Maitre
- LT: Latrines
- CS: Cuisine
- DR: Directoire
- MS: Magasine
- RE: Reservoir
- NV ⊕ : Puits(Nouveau)
- ▨ : Batiment Existant(Disponible)

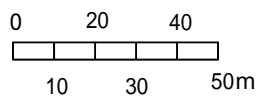


Echelle : 1/1800

PLAN D'IMPLANTATION

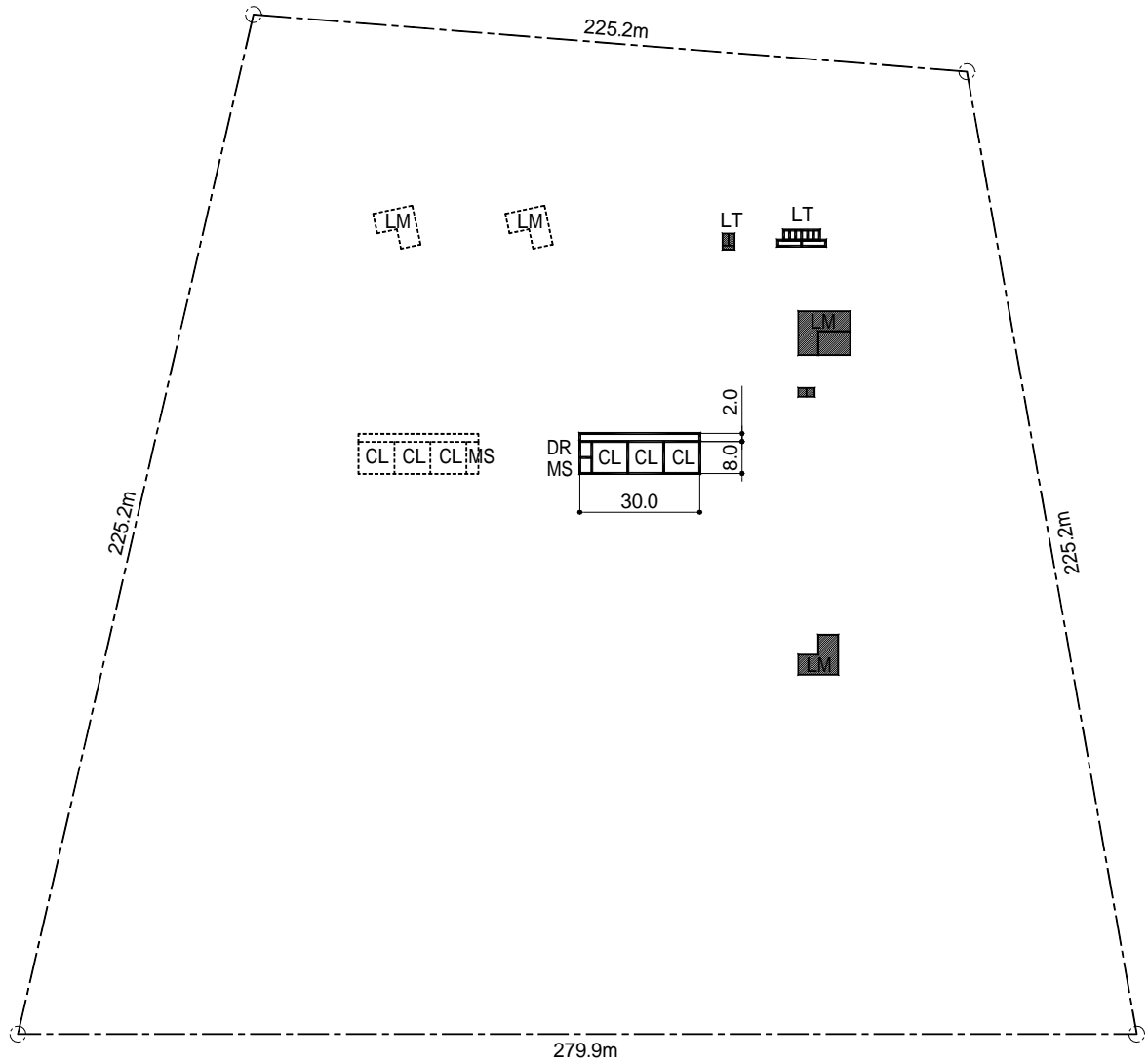
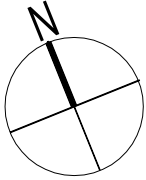


- CL: Salle de Classe
- LM: Logement de Maitre
- LT: Latrines
- CS: Cuisine
- DR: Directoire
- MS: Magasin
- RE: Reservoir
- NV ⊕ : Puits(Nouveau)
- ▨ : Batiment Existant(Disponible)

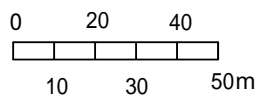


Echelle : 1/1800

PLAN D'IMPLANTATION

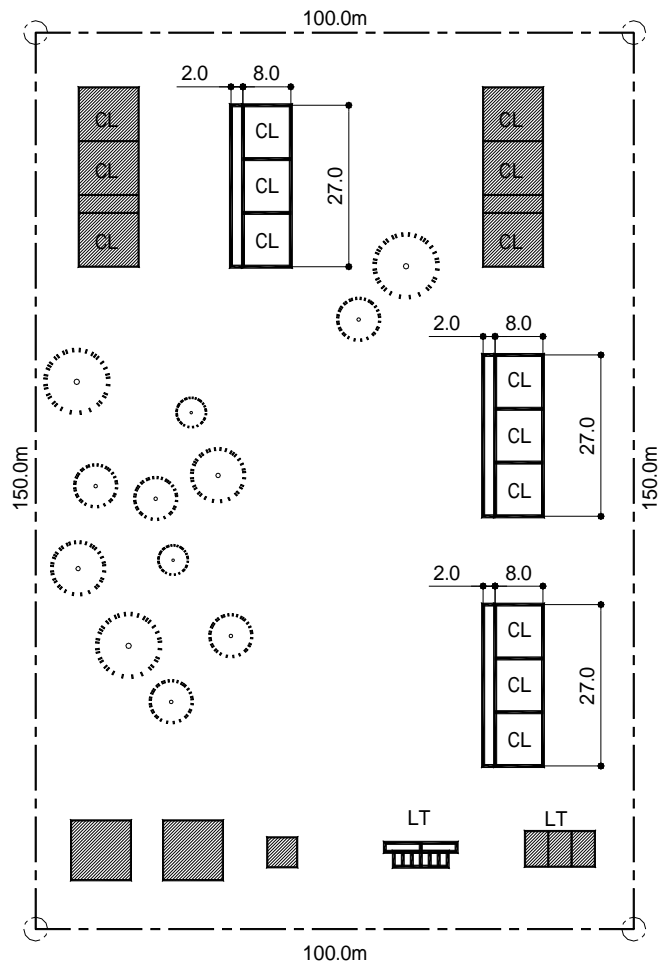
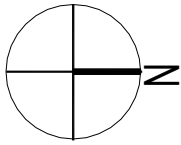


- CL: Salle de Classe
- LM: Logement de Maitre
- LT: Latrines
- CS: Cuisine
- DR: Directoire
- MS: Magasin
- RE: Reservoir
- NV ⊕ : Puits(Nouveau)
- ▨ : Batiment Existant(Disponible)

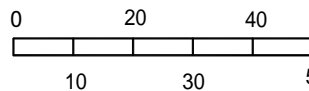


Echelle : 1/1800

PLAN D'IMPLANTATION

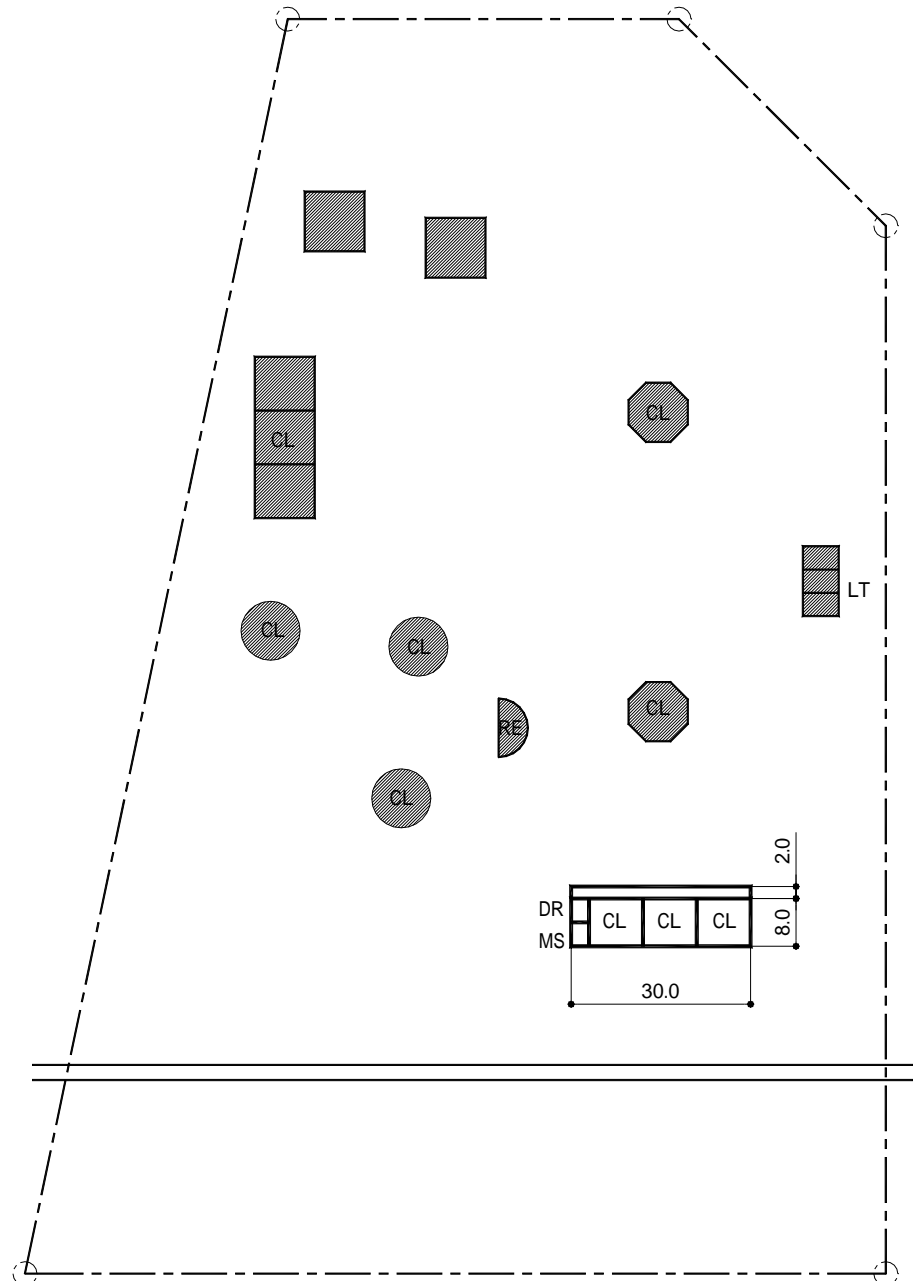
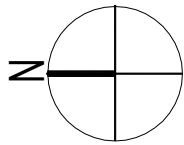


- CL: Salle de Classe
- LM: Logement de Maitre
- LT: Latrines
- CS: Cuisine
- DR: Directoire
- MS: Magasine
- RE: Reservoir
- NV ⊕ : Puits(Nouveau)
- ▨ : Batiment Existant(Disponible)

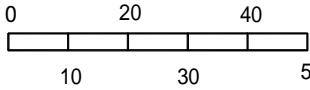


Echelle : 1/1200

PLAN D'IMPLANTATION

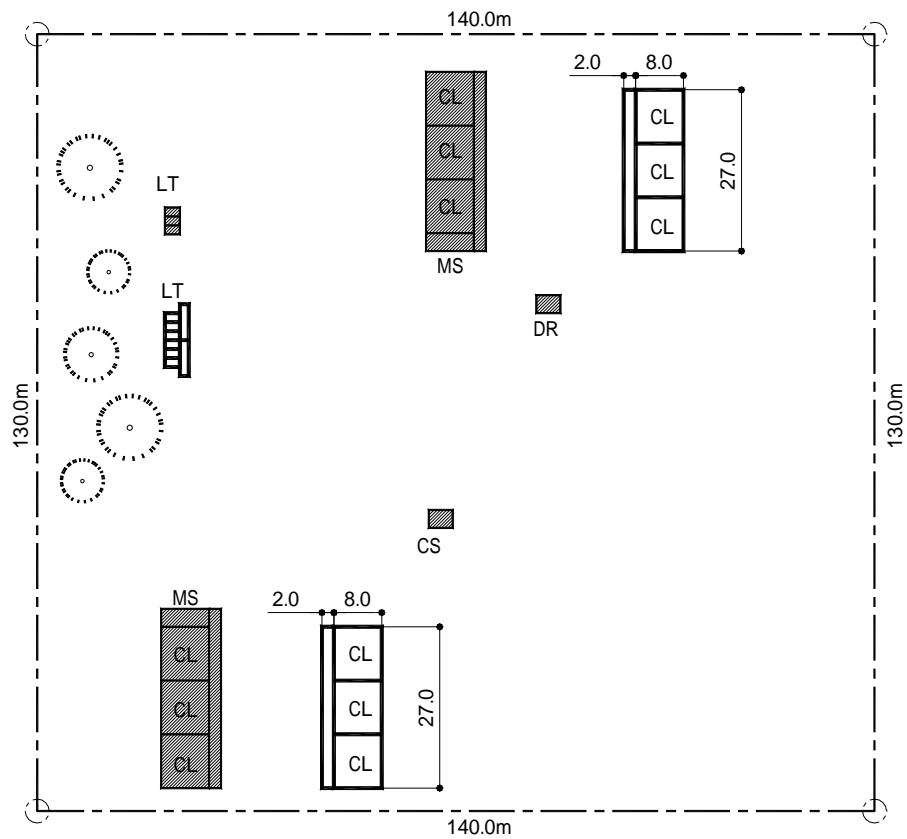
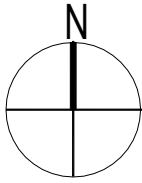


- CL: Salle de Classe
- LM: Logement de Maitre
- LT: Latrines
- CS: Cuisine
- DR: Directoire
- MS: Magasine
- RE: Reservoir
- NV ⊕ : Puits(Nouveau)
- ▨ : Batiment Existant(Disponible)

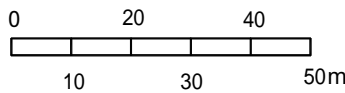


Echelle : 1/1200

PLAN D'IMPLANTATION

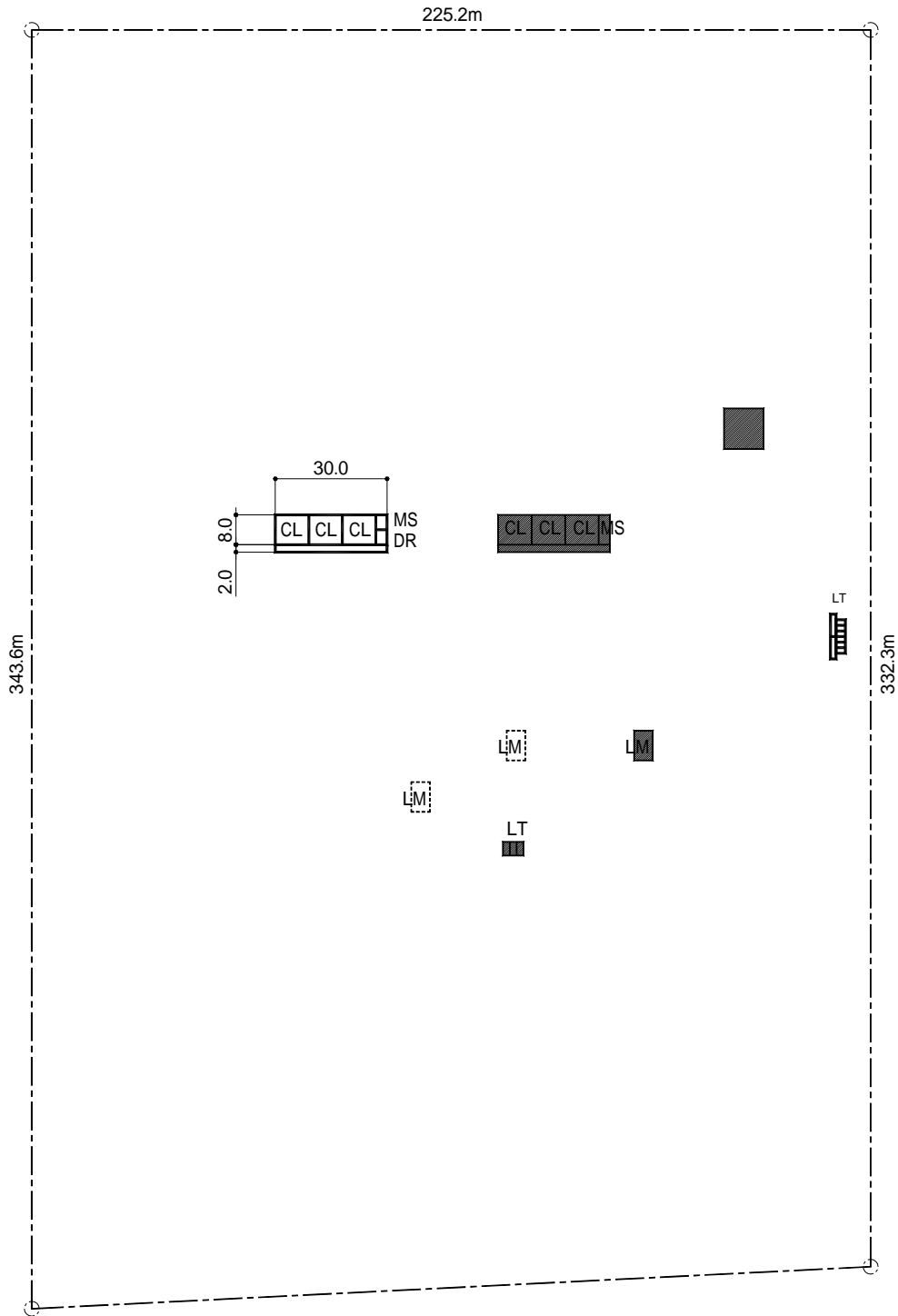
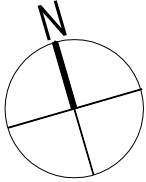


- CL: Salle de Classe
- LM: Logement de Maitre
- LT: Latrines
- CS: Cuisine
- DR: Directoire
- MS: Magasine
- RE: Reservoir
- NV ⊕ : Puits(Nouveau)
- ▨ : Batiment Existant(Disponible)

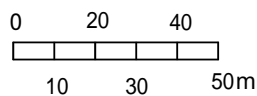


Echelle : 1/1200

PLAN D'IMPLANTATION

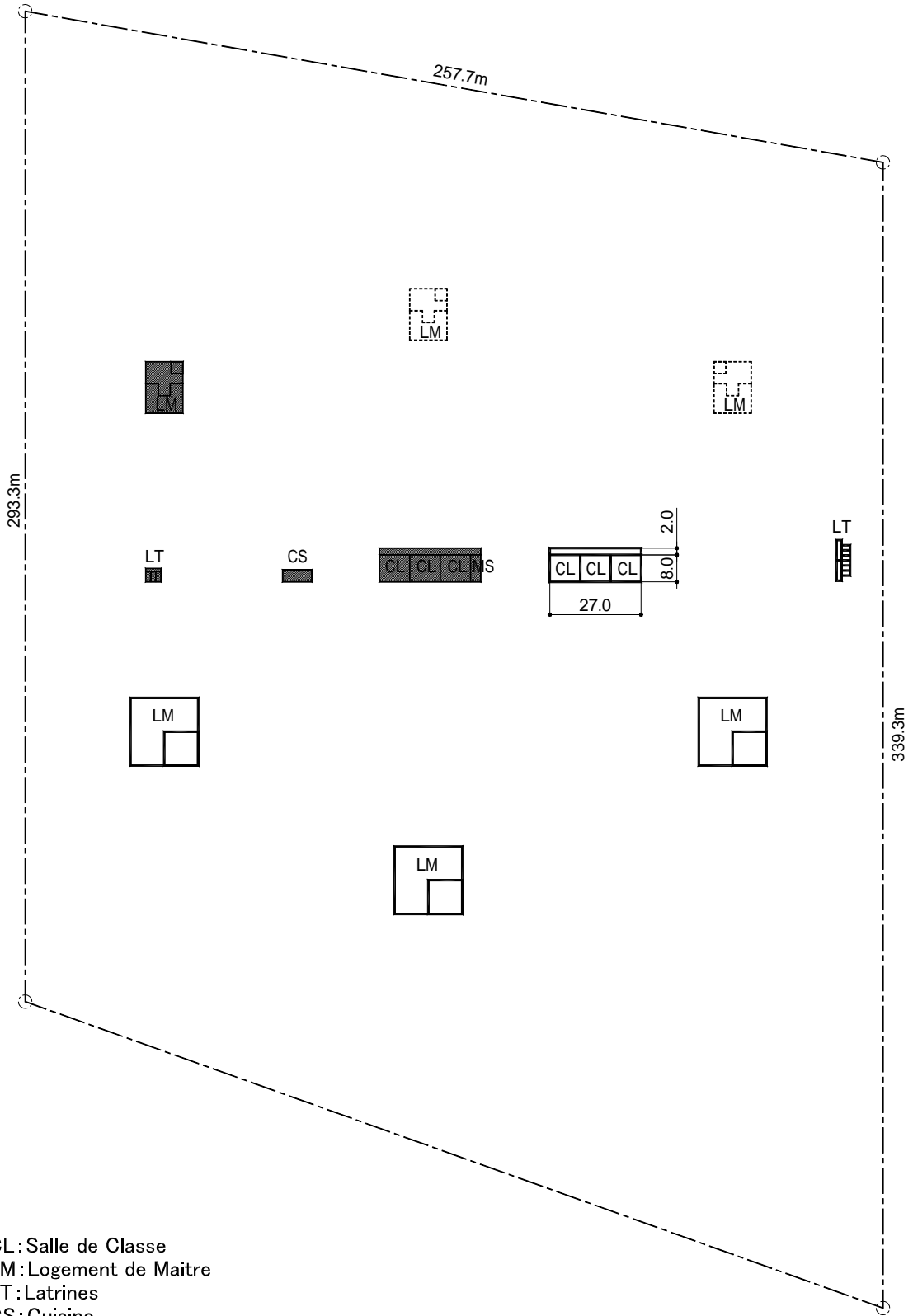
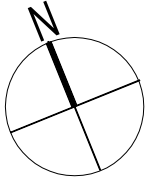


- CL: Salle de Classe
- LM: Logement de Maitre
- LT: Latrines
- CS: Cuisine
- DR: Directoire
- MS: Magasin
- RE: Reservoir
- NV ⊕ : Puits(Nouveau)
- ▨ : Batiment Existant(Disponible)

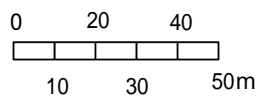


Echelle : 1/1800

PLAN D'IMPLANTATION

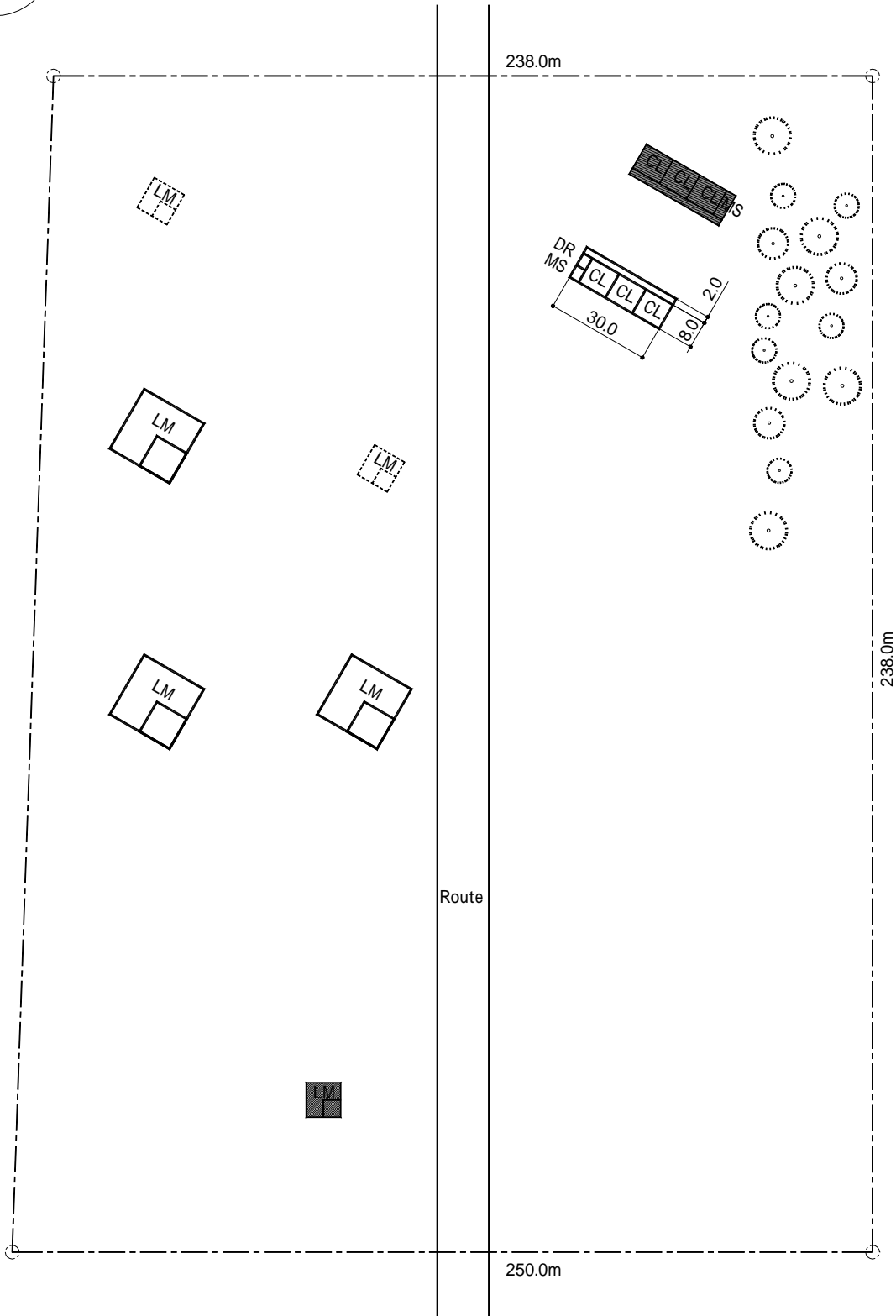
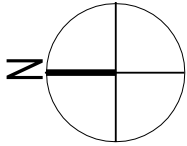


- CL: Salle de Classe
- LM: Logement de Maitre
- LT: Latrines
- CS: Cuisine
- DR: Directoire
- MS: Magasine
- RE: Reservoir
- NV ⊕: Puits(Nouveau)
- ▨: Batiment Existant(Disponible)

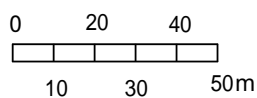


Echelle : 1/1800

PLAN D'IMPLANTATION

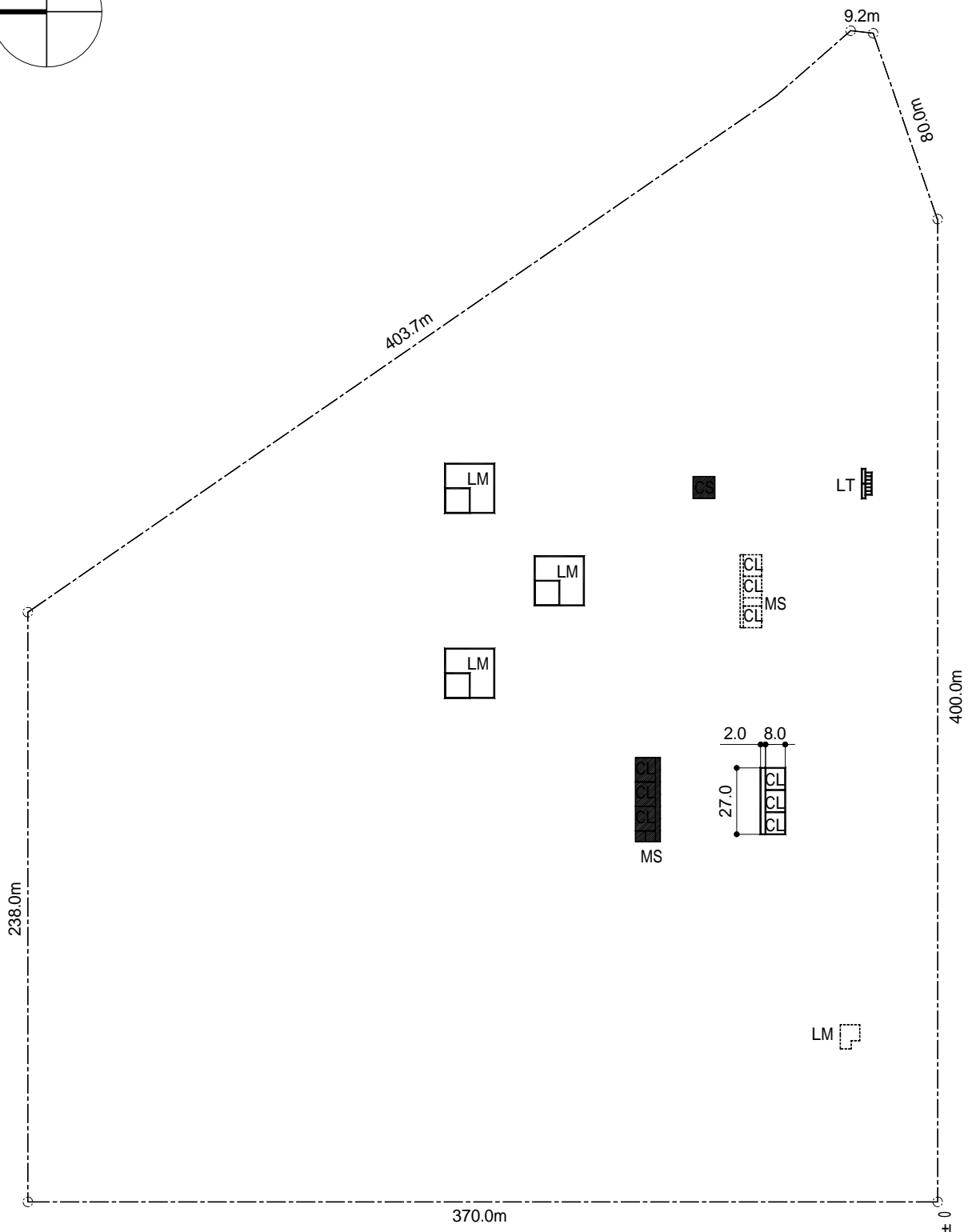
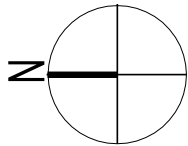


- CL: Salle de Classe
- LM: Logement de Maitre
- LT: Latrines
- CS: Cuisine
- DR: Directoire
- MS: Magasin
- RE: Reservoir
- NV ⊕ : Puits(Nouveau)
- ▨ : Batiment Existant(Disponible)

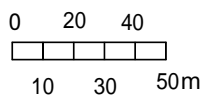


Echelle : 1/1800

PLAN D'IMPLANTATION

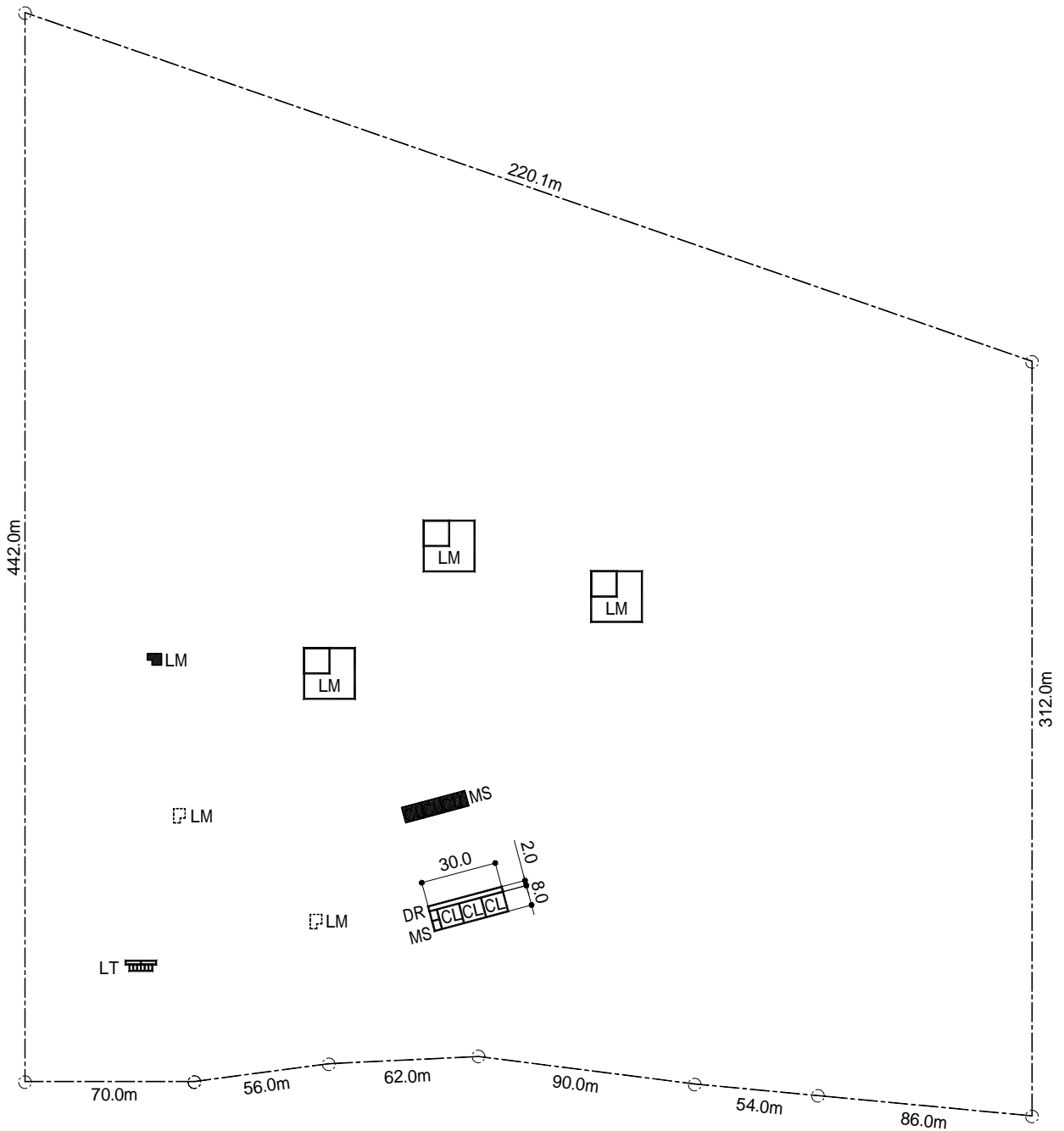
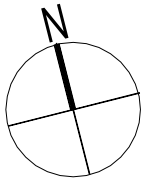


- CL: Salle de Classe
- LM: Logement de Maitre
- LT: Latrines
- CS: Cuisine
- DR: Directoire
- MS: Magasin
- RE: Reservoir
- NV ⊕: Puits(Nouveau)
- ▨: Batiment Existant(Disponible)

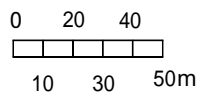


Echelle : 1/2400

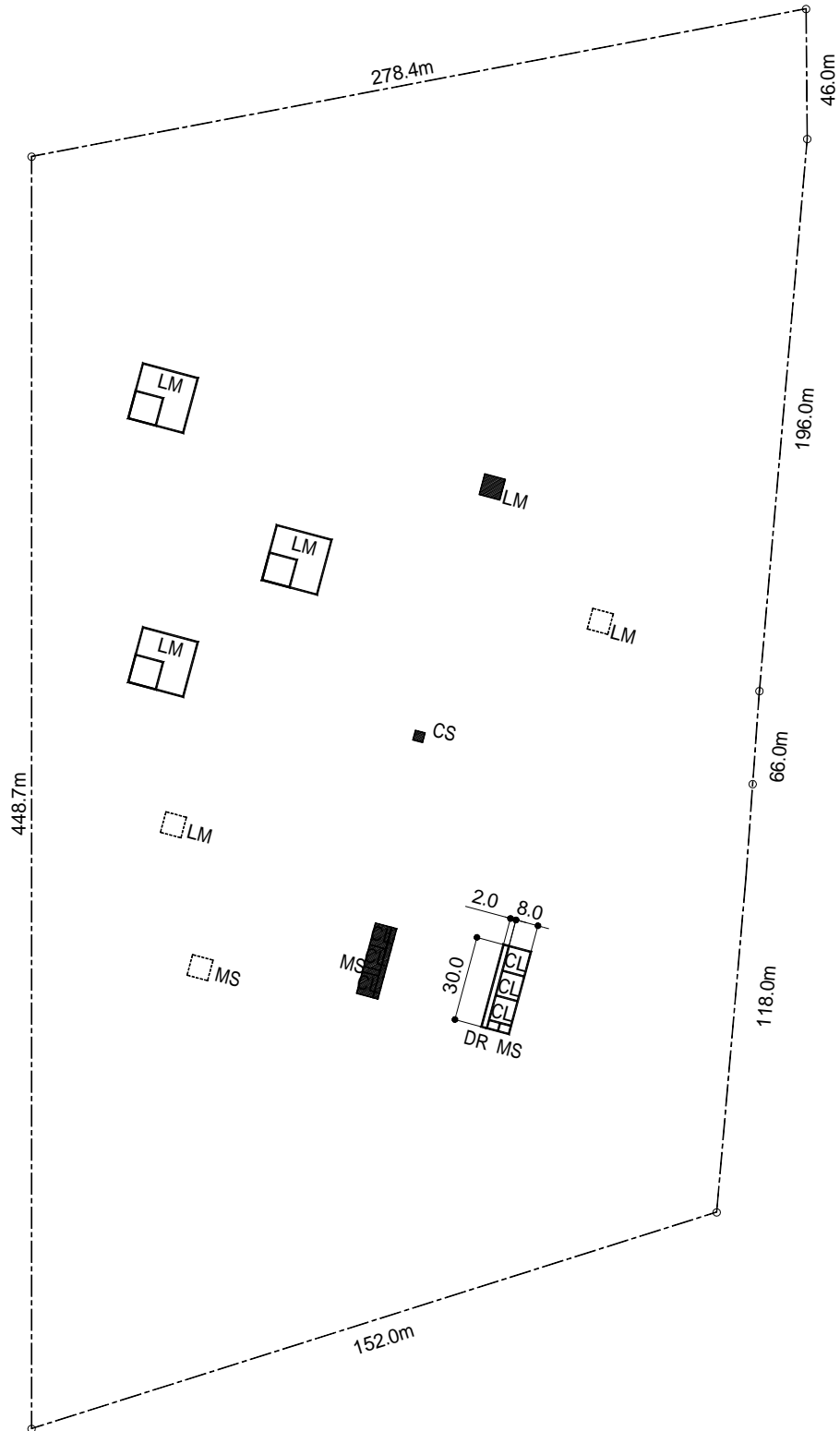
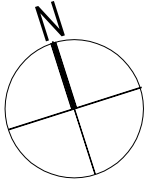
PLAN D'IMPLANTATION



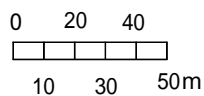
- CL: Salle de Classe
- LM: Logement de Maitre
- LT: Latrines
- CS: Cuisines
- DR: Directoire
- MS: Magasine
- RE: Reservoir
- NV ⊕: Puits(Nouveau)
- ▨: Batiment Existant(Disponible)



Echelle : 1/2400
PLAN D'IMPLANTATION

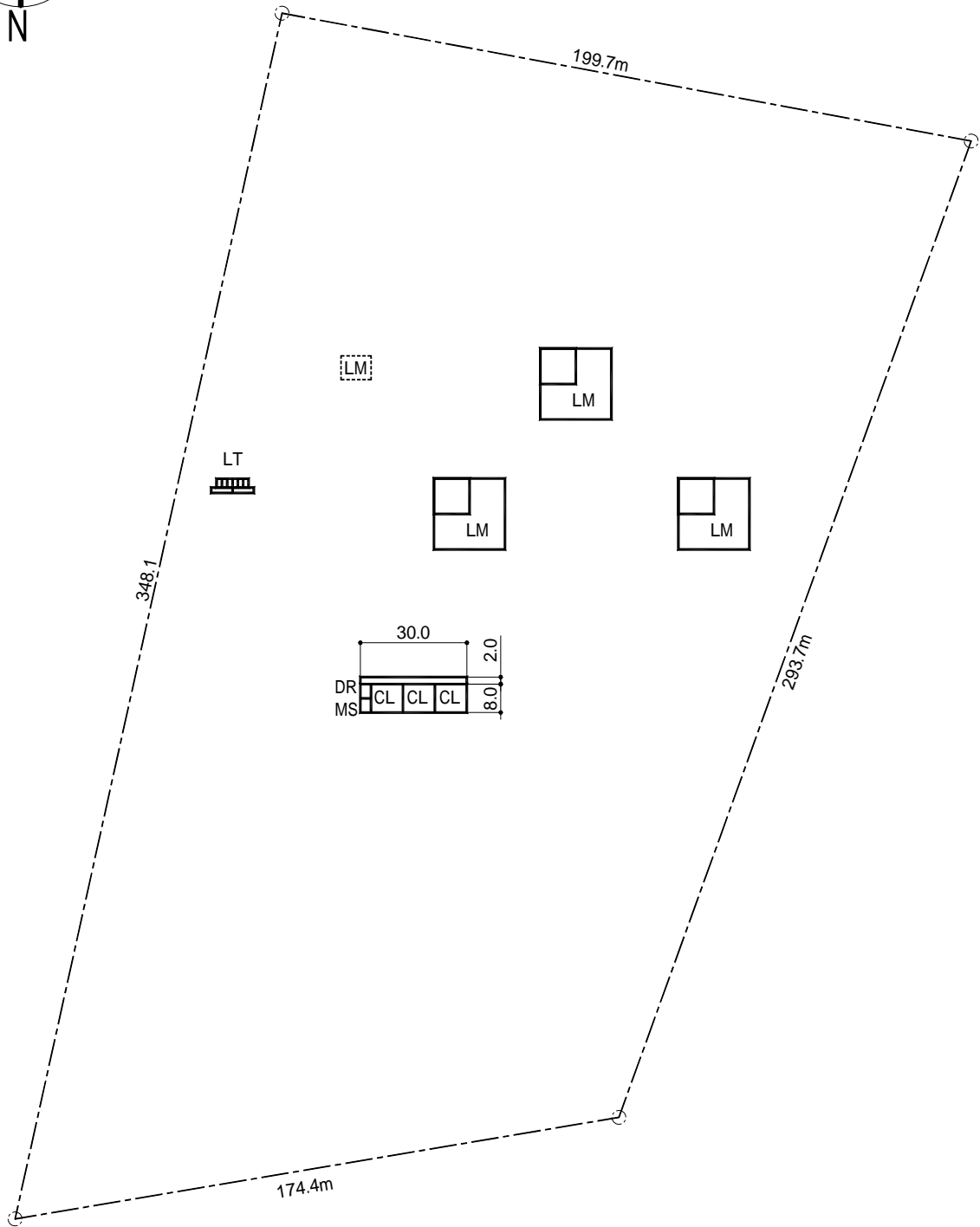
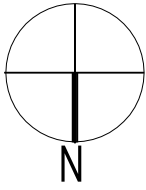


- CL: Salle de Classe
- LM: Logement de Maitre
- LT: Latrines
- CS: Cuisine
- DR: Directoire
- MS: Magasin
- RE: Reservoir
- NV ⊕: Puits(Nouveau)
- ▨: Batiment Existant(Disponible)

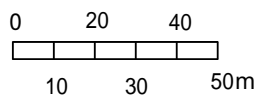


Echelle : 1/2400

PLAN D'IMPLANTATION

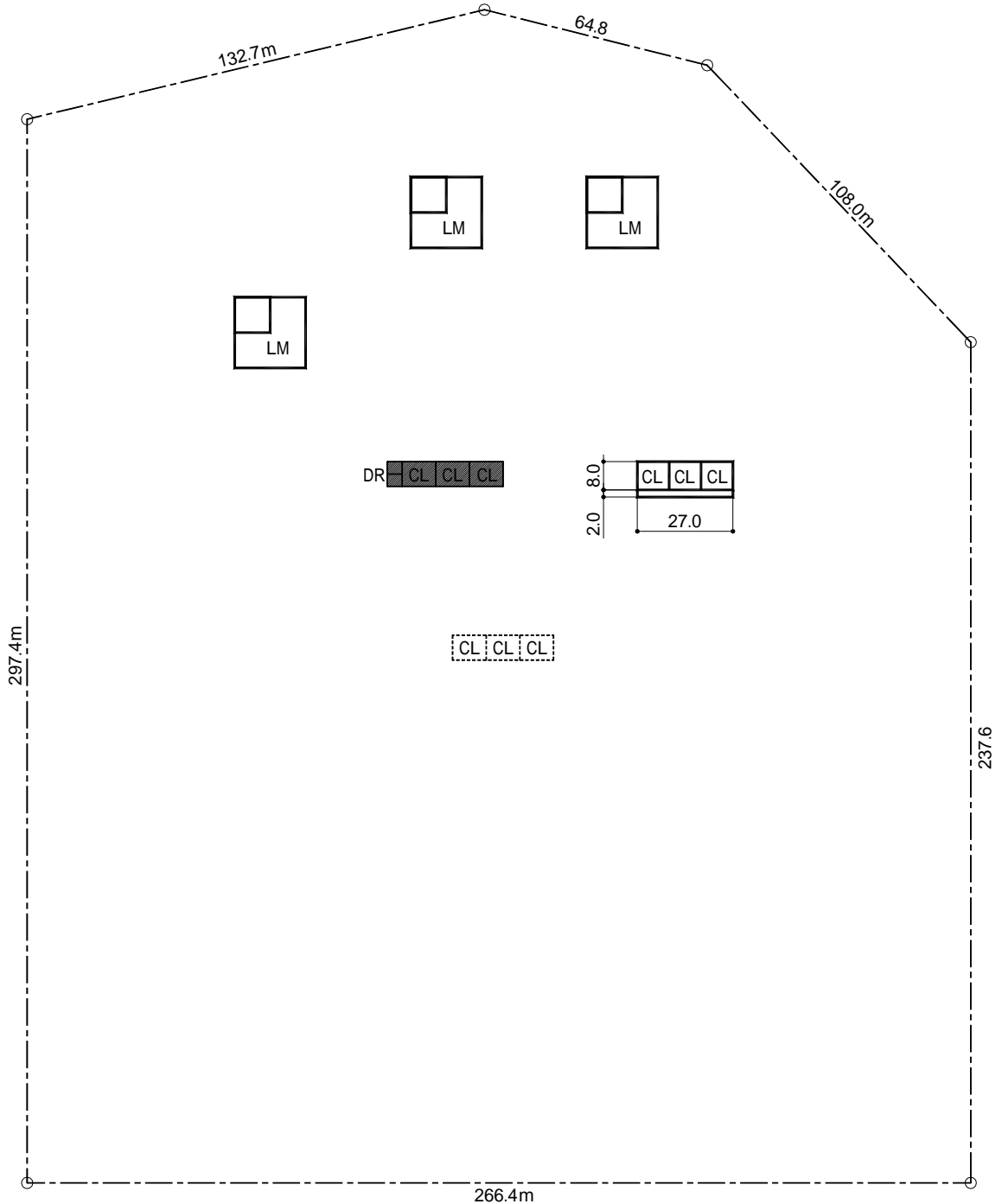
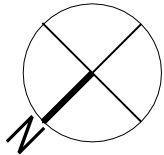


- CL: Salle de Classe
- LM: Logement de Maitre
- LT: Latrines
- CS: Cuisine
- DR: Directoire
- MS: Magasin
- RE: Reservoir
- NV ⊕ : Puits(Nouveau)
- ▨ : Batiment Existant(Disponible)

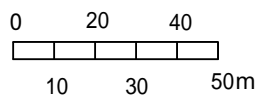


Echelle : 1/1800

PLAN D'IMPLANTATION

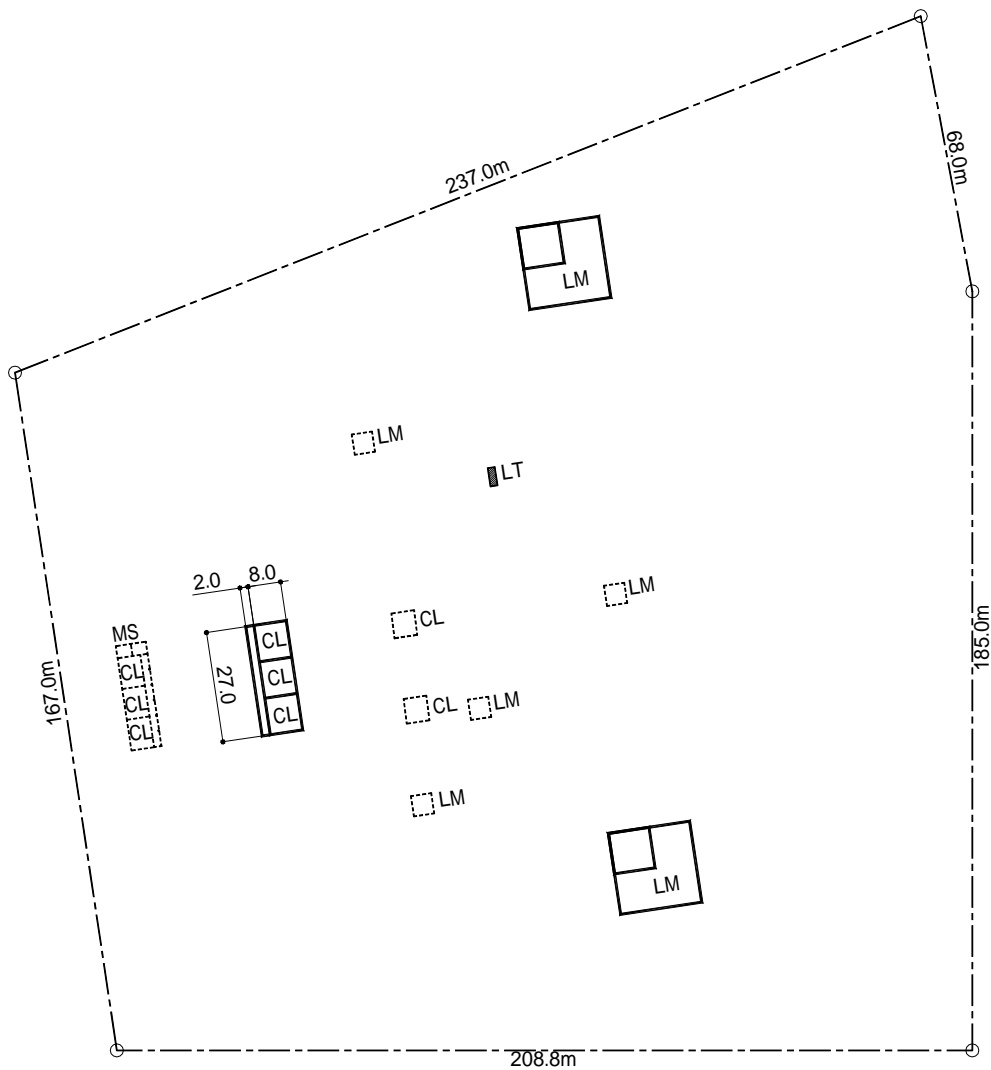
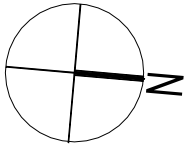


- CL: Salle de Classe
- LM: Logement de Maitre
- LT: Latrines
- CS: Cuisine
- DR: Directoire
- MS: Magasin
- RE: Reservoir
- NV ⊕ : Puits(Nouveau)
- ▨ : Batiment Existant(Disponible)

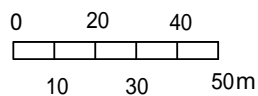


Echelle : 1/1800

PLAN D'IMPLANTATION

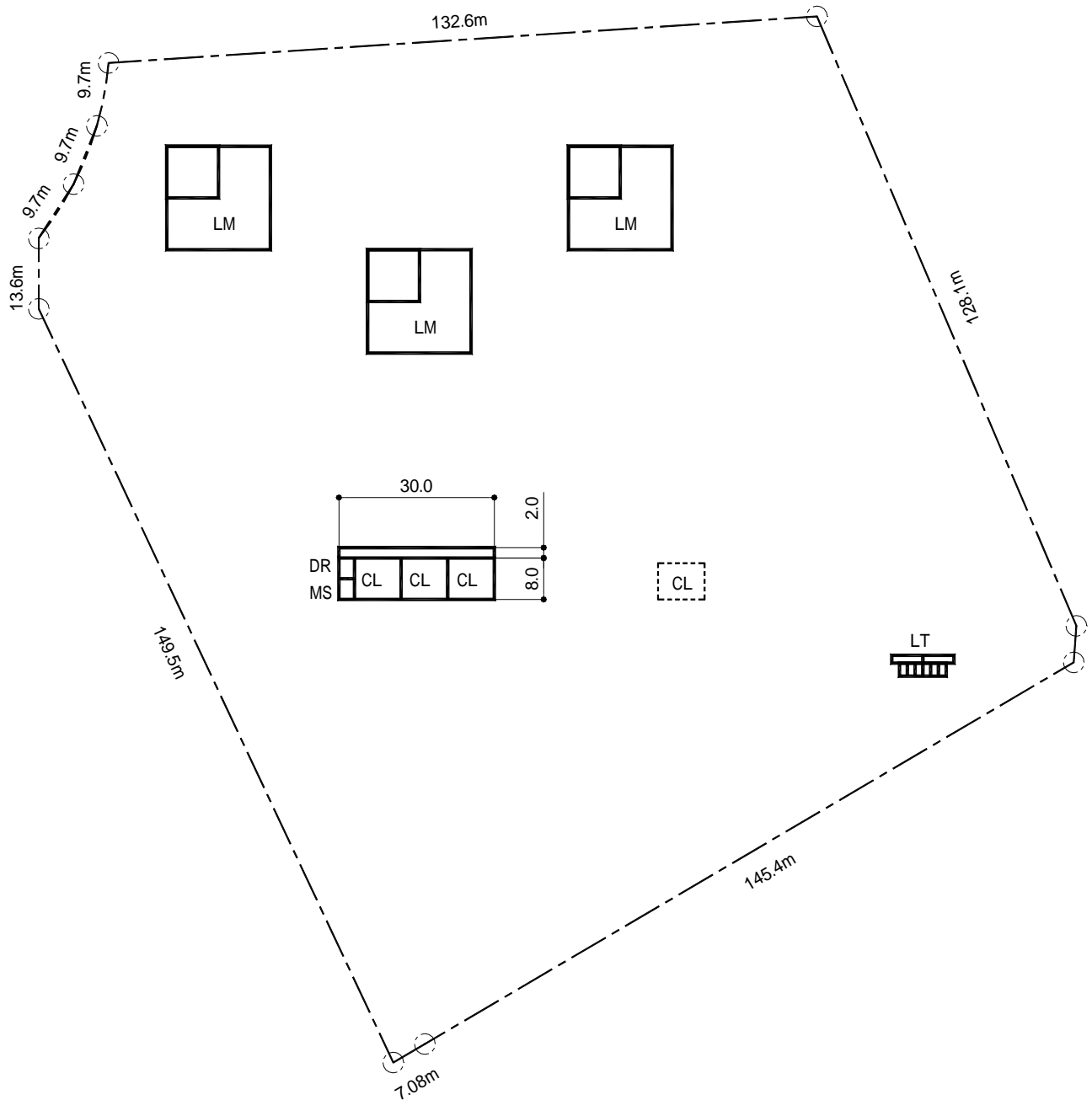
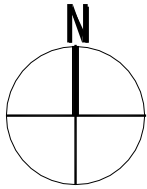


- CL: Salle de Classe
- LM: Logement de Maitre
- LT: Latrines
- CS: Cuisine
- DR: Directoire
- MS: Magasin
- RE: Reservoir
- NV ⊕: Puits(Nouveau)
- ▨: Batiment Existant(Disponible)

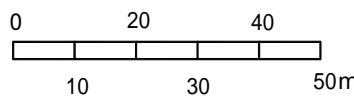


Echelle : 1/1800

PLAN D'IMPLANTATION

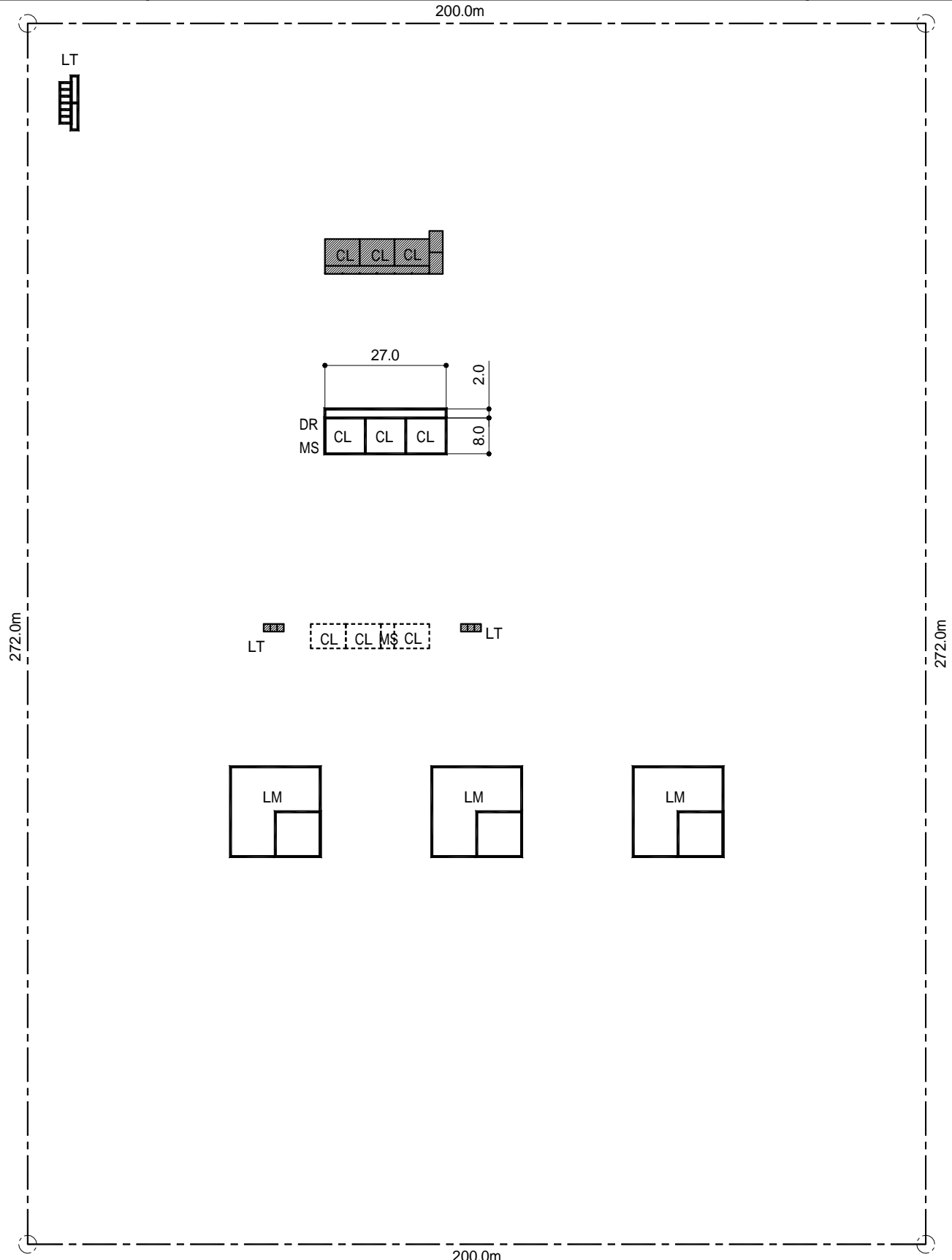


- CL: Salle de Classe
- LM: Logement de Maitre
- LT: Latrines
- CS: Cuisine
- DR: Directoire
- MS: Magasine
- RE: Reservoir
- NV ⊕: Puits(Nouveau)
- ▨: Batiment Existant(Disponible)

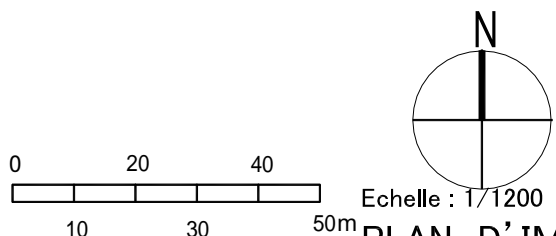


Echelle : 1/1200

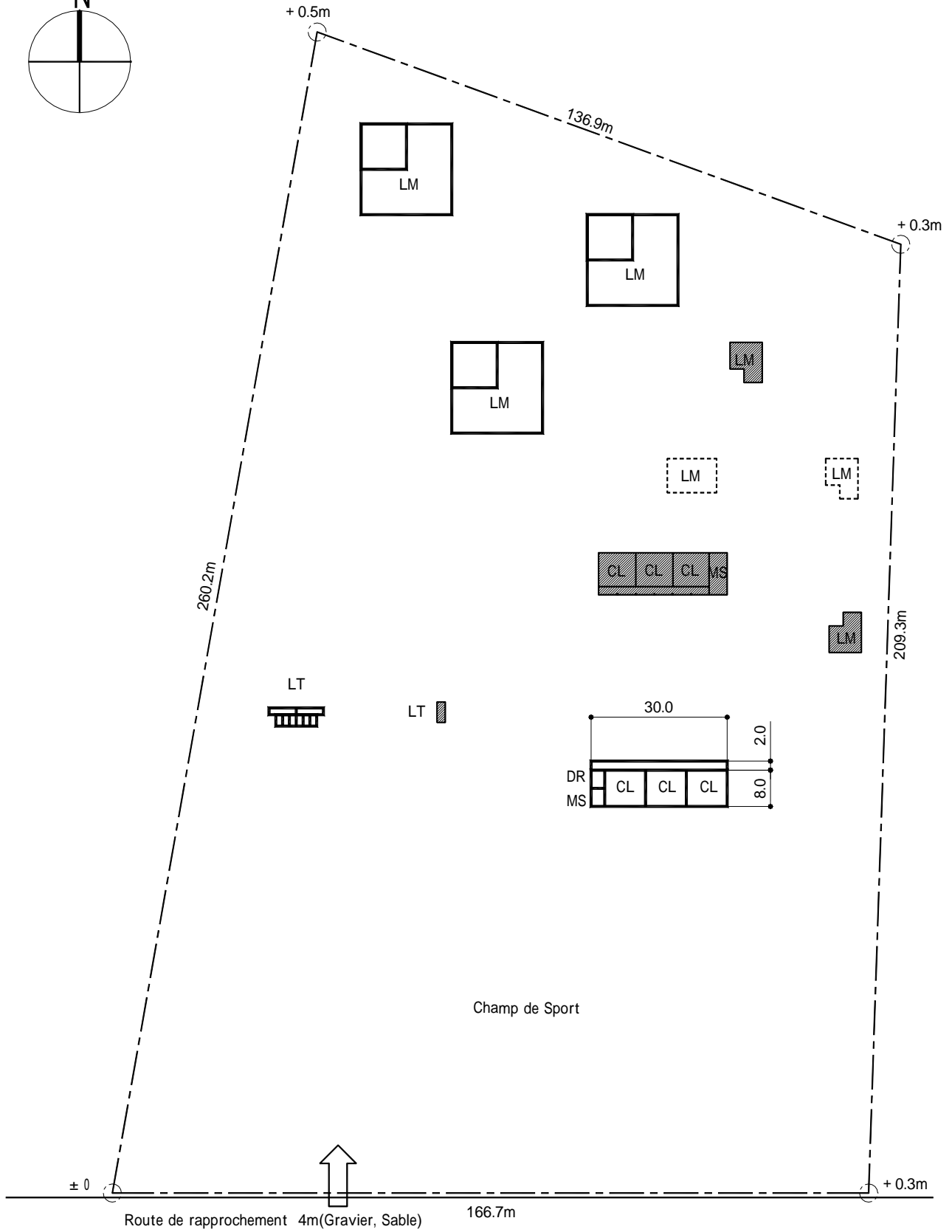
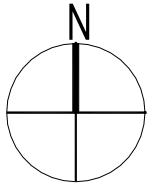
PLAN D'IMPLANTATION



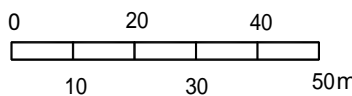
- CL: Salle de Classe
- LM: Logement de Maitre
- LT: Latrines
- CS: Cuisine
- DR: Directoire
- MS: Magasine
- RE: Reservoir
- NV ⊕ : Puits(Nouveau)
- ▨ : Batiment Existant(Disponible)



PLAN D'IMPLANTATION

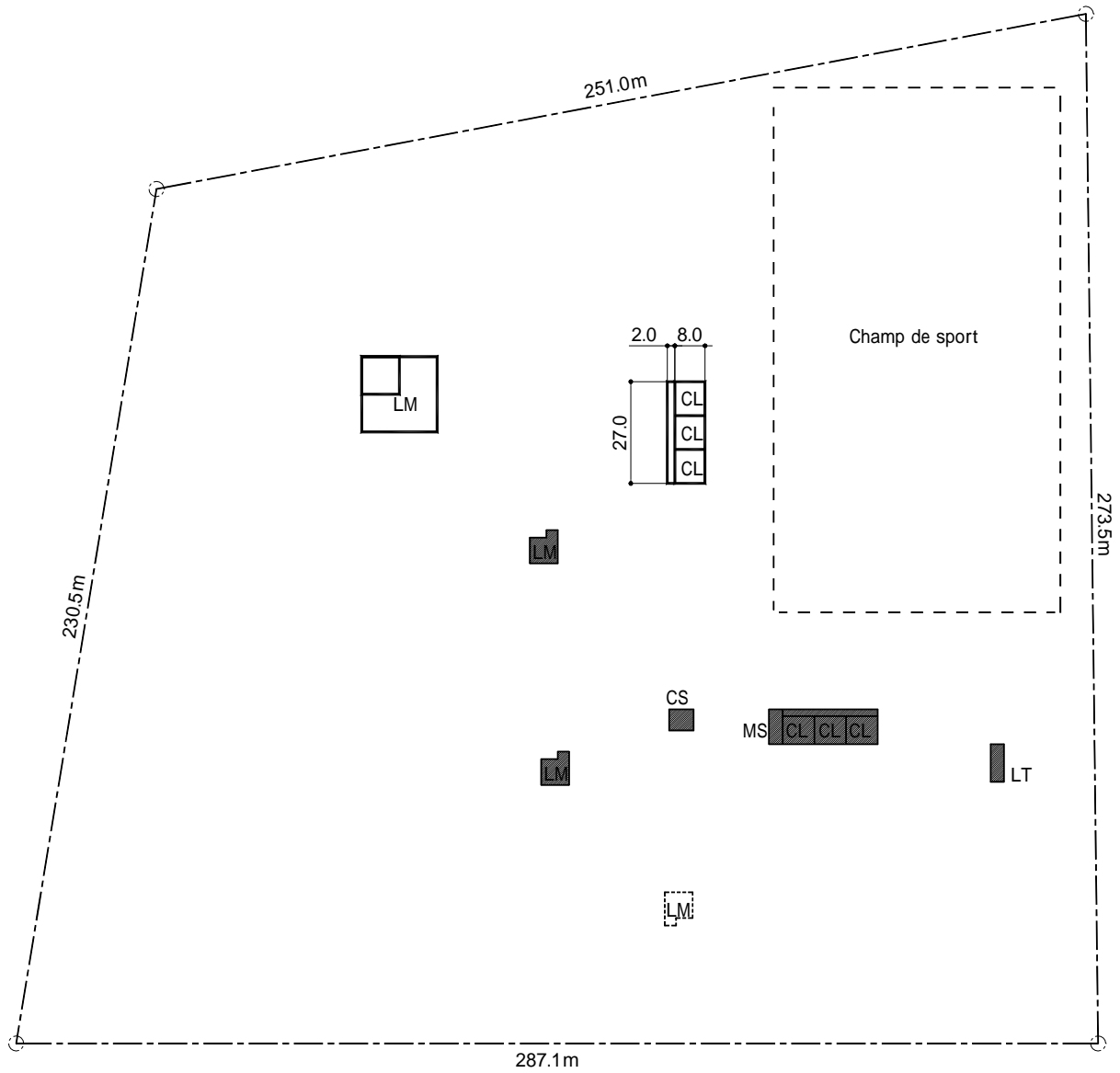
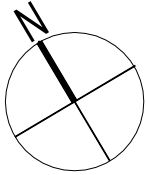


- CL: Salle de Classe
- LM: Logement de Maitre
- LT: Latrines
- CS: Cuisine
- DR: Directoire
- MS: Magasin
- RE: Reservoir
- NV ⊕: Puits(Nouveau)
- ▨: Batiment Existant(Disponible)

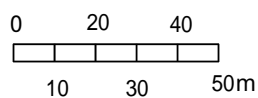


Echelle : 1/1200

PLAN D'IMPLANTATION

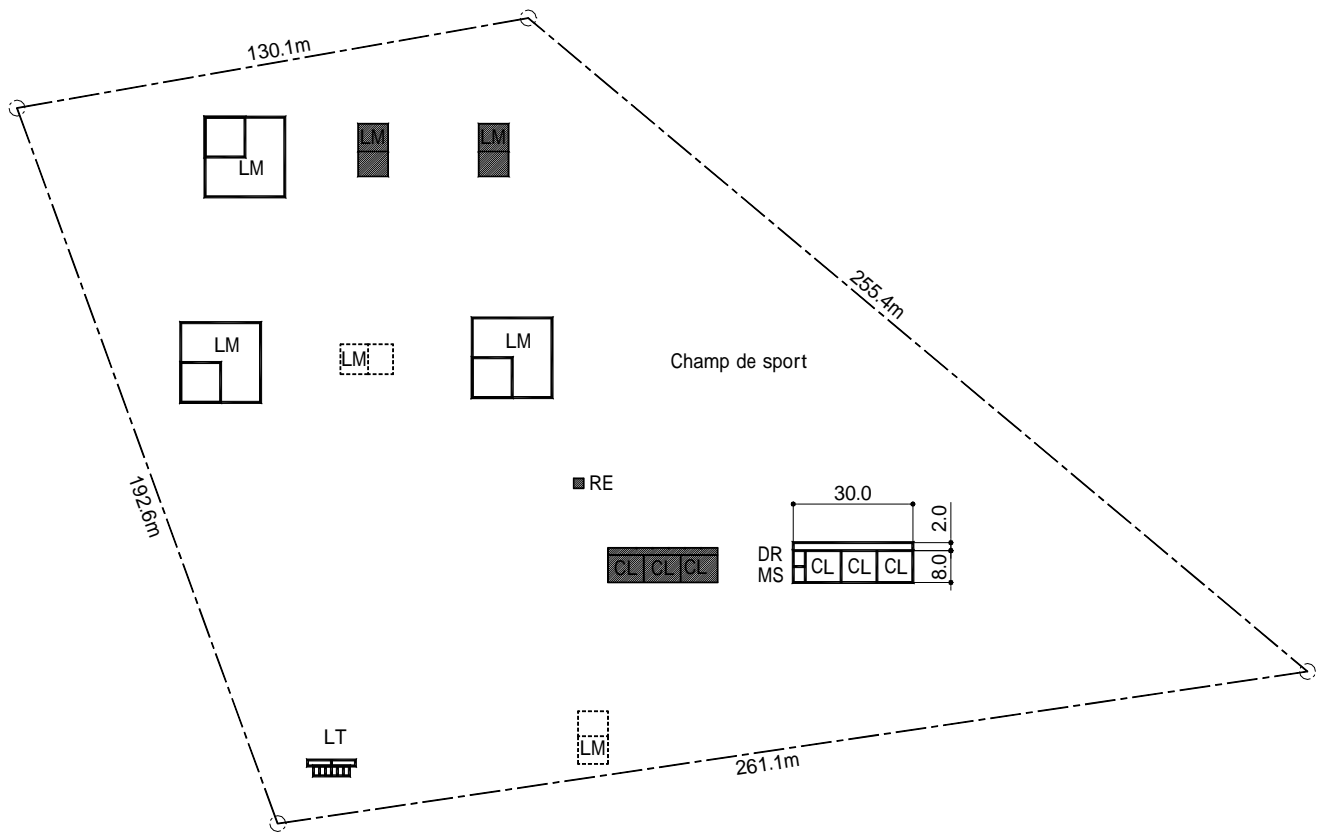
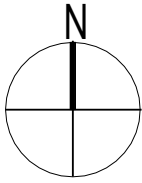


- CL: Salle de Classe
- LM: Logement de Maitre
- LT: Latrines
- CS: Cuisine
- DR: Directoire
- MS: Magasin
- RE: Reservoir
- NV ⊕ : Puits(Nouveau)
- ▨ : Batiment Existant(Disponible)

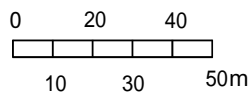


Echelle : 1/1800

PLAN D'IMPLANTATION

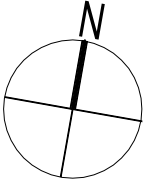
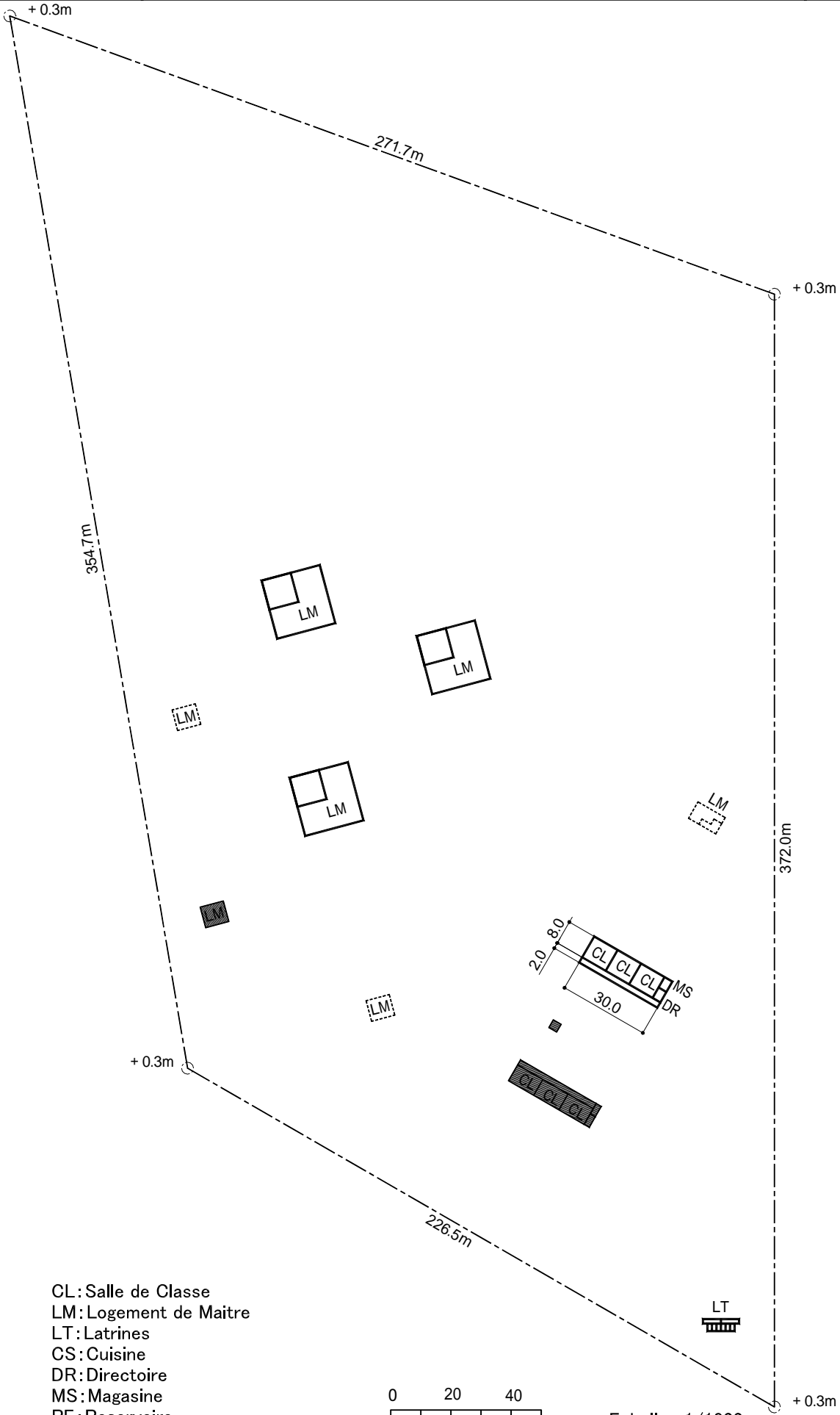


- CL: Salle de Classe
- LM: Logement de Maitre
- LT: Latrines
- CS: Cuisine
- DR: Directoire
- MS: Magasine
- RE: Reservoir
- NV ⊕ : Puits(Nouveau)
- ▨ : Batiment Existant(Disponible)



Echelle : 1/1800

PLAN D'IMPLANTATION

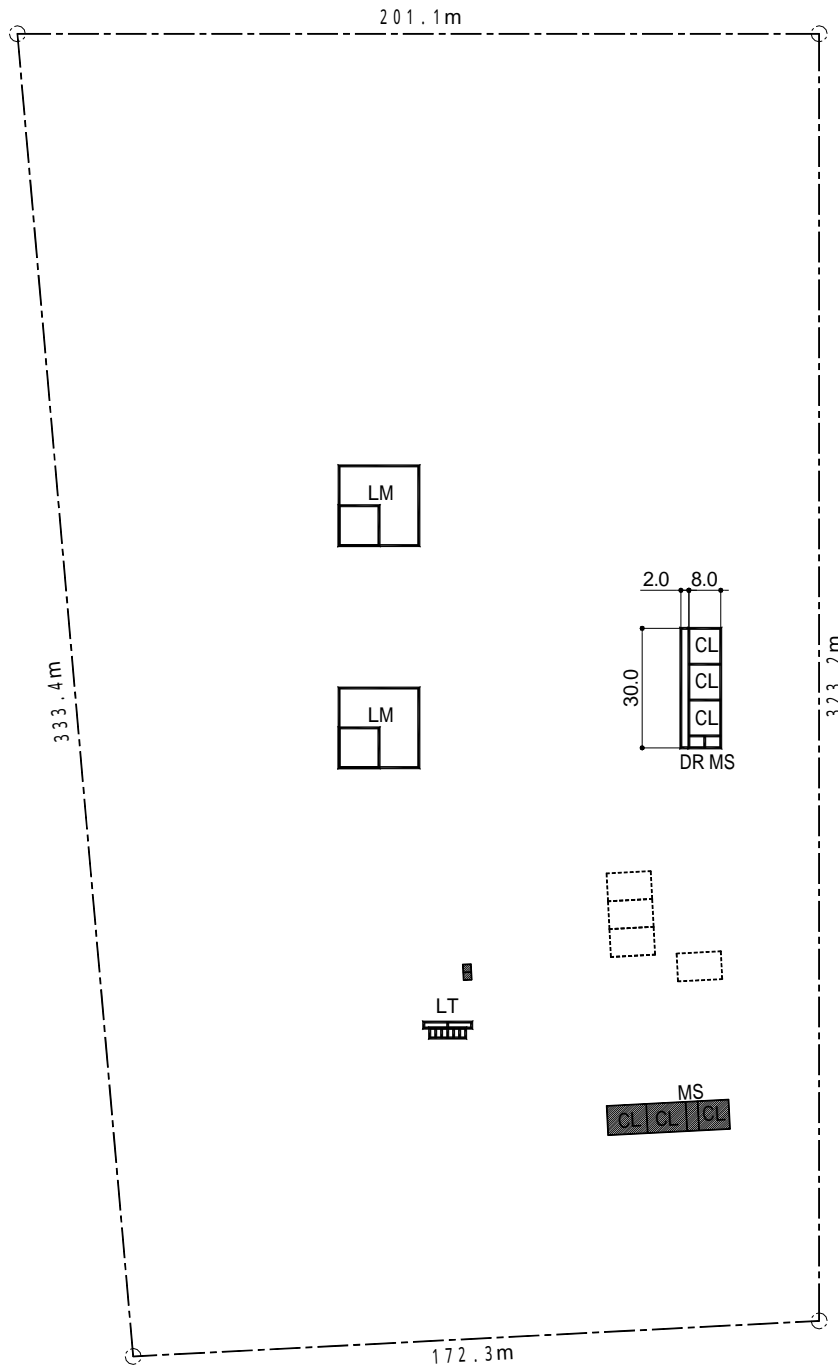
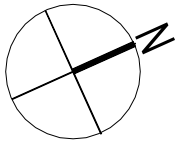


- CL: Salle de Classe
- LM: Logement de Maitre
- LT: Latrines
- CS: Cuisine
- DR: Directoire
- MS: Magasin
- RE: Reservoir
- NV ⊕: Puits(Nouveau)
- ▨: Batiment Existant(Disponible)

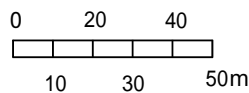


Echelle : 1/1800

PLAN D'IMPLANTATION



- CL: Salle de Classe
- LM: Logement de Maitre
- LT: Latrines
- CS: Cuisine
- DR: Directoire
- MS: Magasine
- RE: Reservoir
- NV ⊕ : Puits(Nouveau)
- ▨ : Batiment Existant(Disponible)



Echelle : 1/1800

PLAN D'IMPLANTATION

7. Références / Liste des documents collectés (Document collecté / Document préparé par spécialiste)

No.	Titre de document	Type (Livre, Vidéo, Carte, Photo etc.)	Collecté	Préparé par spécialiste	Préparé par JICA	Texte	Publié par	Classement JR・CR()・SC	Bibliothèque
1 ~ 13	Mission conjointe de suivi du PDDEB - Mars 2004 (PDDEB 2004 年 3 月開催共同評価ミッション配布資料)	Photocopie					MEBA		
14	DECRETE:MEBA portant organisation du Ministère de l'enseignement de base et de l'alphabétisation (MEBA 機構政令及び機構図(2004 年 2 月))	Photocopie					MEBA		
15	DES PIECES TRANSMISES PAR LE DIRECTEUR PROVINCIAL DE L'ENSEIGNEMENT DE BASE ET DE L'ALPHABETISATION DU LOROUM. (要請校変更レター(LOROUM 県 DPEBA)2004 年 3 月)	Photocopie					DPEBA		
16	第三次小学校建設計画基本設計調査前の MEBA 県教育局訪問報告書	Photocopie					JICA		
17	Proposition de sites: DIRECTION PROVINCIAL DU BOULKIENDE (要請校変更レター(BOULKIENDE 県 DPEBA)2004 年 4 月)	Photocopie					DPEBA		
18	LISTE DES MEMBRE DU GOUVERNEMENT DU BURKINA FASO RENDUE PUBLIQUE LE 10 JUIN 2002. (ブルキナファソ国政府閣僚リスト 2004 年 3 月現在)	Photocopie					JICA		
19	LISTE DES PROJETS ET PROGRAMMES DU MEBA EN COURS D'EXECUTION EN 2003. (2003 年ドナー実施プロジェクト)	Photocopie					MEBA		
20	STRUCTURE DU BUDGET DU MEBA DE 1996 à 2003 (MEBA 予算の構造 1996 - 2003 年)	Photocopie					DAF/MEBA		
21	DECRETE:MEBA portant organisation du Ministère de l'enseignement de base et de l'alphabétisation (MEBA 機構政令及び機構図(2002 年 11 月))	Photocopie					MEBA		
22	Le Pays; CONSEIL DES MINISTRES	Photocopie					Journal		

	(新聞「Le Pays」 「仏国：学校給水プロジェクト」(2004年4月16日付))								
23	Note sur une rencontre avec la JICA(Japon) (カナダ大使館表敬訪問メモ)	Photocopie					Amb du Canada		
24	Deuxième tranche des travaux(PHS): Liste écoles retenues (AfD 第二次学校給水予定サイトリスト; Loroum)	Photocopie					MEBA		
25	Politique du livre au Burkina Faso (Avril 2004) 配布計画 2004年4月)	Photocopie					MEBA		
26	Statistiques de l'éducation de base 2002/2003 (基礎教育統計 2002/2003)	Photocopie					MEBA		
27	PLAN D'ACTION CONSSOLIDE DU MEBA GESTION 2004 (2004年度 MEBA 予算アクションプラン)	Photocopie					MEBA		
28	Les texts d'orientation de la décentralisation(TOD) du Burkina Faso (地方分権に関する法律)	Photocopie					CND		
29	Transmission Aide-mémoire de la mission conjoointe de suivi du PDDEB, Octobre 2003 (「PDDEB 2003年9月開催共同評価ミッション」レジュ メ 2003年10月)	Photocopie					Amb du Canada		
30	JOINT EVALUATION OF EXTERNAL SUPPORT TO BASIC EDUCATION IN DEVELOPING COUNTRIES(DRAFT);COUNTRY REPORT – BURKINA FASO 2003 (ブルキナファソ基礎教育に関する評価レポート(ドラフ ト)2003年)	Photocopie					AUCC		
31	PLAN D'ACTION 2002-2004 POUR LE RENFORCEMENT DE LA GESTION BUDGETAIRE (予算管理のためのアクションプラン 2002-2004)	Photocopie					MEBA		
32	QUQTRIEME CONFERANECE DE TABLE RONDE DES PARTENAIRES AU DEVELOPMENT DU BURKINA FASO:MEMORANDUM POLITIQUE DU GOUVERNEMENT (第四回ドナー会議資料「政策メモランダム」)	Photocopie					Etat Burkina		

33	QUQTRIEME CONFERANECE DE TABLE RONDE DES PARTENAIRES AU DEVELOPMENT DU BURKINA FASO:Note d'orientation sur la bonne gouvernement et développement au Burkina faso (第四回ドナー会議資料「良い統治と開発の方向」)	Photocopie					Etat Burkina		
34	QUQTRIEME CONFERANECE DE TABLE RONDE DES PARTENAIRES AU DEVELOPMENT DU BURKINA FASO:Rapport pays Suivi des objectifs du millénaire pour le développement (第四回ドナー会議資料「開発ミレニアム目標フォローアップ報告」)	Photocopie					Etat Burkina		
35	QUQTRIEME CONFERANECE DE TABLE RONDE DES PARTENAIRES AU DEVELOPMENT DU BURKINA FASO:Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté – CSLP (draft) (第四回ドナー会議資料「PRSP 貧困削減レポート(ドラフト)」)	Photocopie					Etat Burkina		
36	BURKINA FASO; La Pauvreté en 2003 (Résumé) (2003年ブルキナファソ貧困レポート(レジメ))	Photocopie					INSD		
37	SYNTHESE DES CARDRES STRATEGIQUES REGIONAUX DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE 2003 (州レベルにおける貧困削減戦略に関するまとめ 2003年)	Photocopie					Etat Burkina		
38	PLAN D'ACTION CONSOLIDE DU MEBE GESTION 2004 (Version définitive) (2004年度MEBA 予算アクションプラン(決定版))	Photocopie					MEBA		
39	PLAN D'ACTION 2004 (2004年度MEBA/DEP アクションプラン)	Photocopie					MEBA		
40	Plan décennal de développement de l'éducation de base 2000-2009 (当初のPDDEB 計画書 2000 - 2009)	Photocopie					MEBA		
41	推計就学児童数 (1996 - 2010)	CD					INSD		
42	基礎教育統計 2001/2002、2002/2003 及び小学校写真	CD					JICA		
43	Programme d'Assistance au Développement 2004-2009;CRS	Photocopie					CRS		

	(開発支援プログラム(DAP)2004-2009 CRS(Chathwel 活動))								
44	“ L’Observateur ” (新聞 “Observateur” MEBA 大臣会見記事記載)	Journal					Journal		
45	“ Sidéral ” (新聞 “ Sidéral ” PDDEBA 特集)	Journal					MEBA		
46-48	Objet ; Rencontre mensuelle MEBA/PTF Avril 2004 (ドナー月例会議 開催レター及び議題 2004 年 4 月)	Photocopie					SP/PDDEB /MEBA		
49	Liste des provinces éligibles au PTTE (PTTE 対象 20 県リスト)	Photocopie					MEBA		
50	ALLOCATIONS AU TITRE DU PPTE 2003 (PPTE の予算執行状況)	Photocopie					DAF/MEBA		
51	LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME DE L’ETAT (州別教員採用告示 2003 年 10 月)	Photocopie					DRH/MEBA		
52	RAPPORT ANNUEL EXERCICE 2001,2002 ~ FASOBAARA (FASOBAARA 発行年次報告書 2001,2002)	Original					FASOBAARA		
53	DOSSIER D’APPEL D’OFFRES NATIONAL 2003/8 PROJET D’AMERIORATION DE L’OFFRE EDUCATIVE DE BASE (AFD 融資による小学校建設入札にかかる指示書仕様書 図面一式)	Photocopie Photocopie de plan					FASOBAARA		
54	DOSSIER D’APPEL D’OFFRES INITIATIVE<PAYS-PAUVRES TRES ENDETTES>(PPTE) CONSTRUCTION D’INFRASTRUCTURES SCOLAIRES SUR RESSOURCES PPTE 2003 (PPTE 資金による小学校建設入札指示書,仕様書、図 面一式)	Photocopie de plan					FASOBAARA		
55	MANUEL DES NORMES EDUCATIVES (ブルキナファソ学校施設設置基準)	Brochure					MEBA		
56	CARTE DES RESSOURCES EN EAU SOUTERRAINE DU BURKINA FASO	Carte couleur (Original)					Min de l’Eau		

	(ブルキナファソにおける地下水資源図、1991年発行)								
57	ETUDE DE FAISABILITE ET D'IDENTIFICATION POUR L'EQUIPEMENT EN NOUVEAUX POINTS D'EAU DE 300 ECOLES ET DE 60 CEBNF DANS 6 PROVINCES DU BURKINA FASO (Sissili, Ziro, Loroum, Soum, Banwas et Kossi) (AfDによる学校用給水施設建設に関する調査報告書)	Photocopie					MEBA		